
3 1761 05414183 3

Les

Protestants Anglais

réfugiés à Genève

au temps de Calvin

1555-1560

Les Protestants Anglais réfugiés à Genève au temps de Calvin 1555-1560

LEUR ÉGLISE — LEURS ÉCRITS

MONOGRAPHIE

PAR

CHARLES MARTIN
Docteur en théologie
Ancien pasteur à Genève

Avec 3 planches hors texte.

GENÈVE
LIBRAIRIE A. JULLIEN, ÉDITEUR
1915

GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

Au Vice-Chancelier

et

Au Sénat de l'Université de Glasgow.

Hommage de respectueuse gratitude

pour le Grade de Docteur en théologie

conféré à l'auteur.

AU LECTEUR BÉNÉVOLE

En m'adressant à vous, cher lecteur, sous cette forme, je ne cède pas, croyez-le, au besoin de rajeunir une vieille coutume, mais au sentiment très net qu'il vous faudra de la bienveillance pour entreprendre et surtout pour poursuivre la lecture de ce livre. Le sujet ne vous attirera pas par sa nouveauté ou par les applications au présent que vous pourriez tirer de son étude. Dans un temps où le monde entier est engagé dans une guerre gigantesque, dans un temps où se décide l'avenir de nations immenses, il semble bien hardi de vouloir attirer votre attention sur une toute petite église établie, sans avenir, dans une petite ville qui jouait alors, il est vrai, un rôle important dans le monde. Mais, bien avant la crise actuelle, j'ai été conduit par des circonstances particulières à examiner les faits qui ont amené la fondation de cette église, les œuvres qui en sont sorties et l'influence que ces œuvres ont exercée sur l'histoire religieuse et politique de la Grande-Bretagne, et j'y ai trouvé le premier un véritable intérêt. De là m'est venue la pensée que d'autres pourraient aussi en retirer quelque profit ; c'est ce qui m'a encouragé à écrire cette monographie.

Je dis cette monographie et non cette histoire, comme on pourra s'en assurer en lisant le titre de ce livre. Or, je tiens à l'ajouter, ce n'est pas sans en éprouver quelque regret. J'aurais aimé offrir à l'Université de Glasgow, qui a bien voulu me conférer le grade de Docteur en théologie, une histoire qui pût être en quelque mesure un monument élevé au souvenir des relations qui existaient, au seizième siècle, entre Genève et l'Ecosse. Mais pour moi, qui dit histoire, comme qui dit monument, désigne une œuvre d'art harmonieuse dans ses proportions, aussi bien que solide dans la constitution de ses matériaux.

Or la plupart de ceux que j'ai dû exploiter se trouvent être des documents à peu près inconnus du public même instruit de langue française. Plusieurs même sont plus célèbres que vraiment connus dans le monde érudit de la Grande-Bretagne. D'autres enfin sont d'un accès quelque peu difficile aux chercheurs. On pourra s'en convaincre en consultant à la fin de ce volume la bibliographie dans laquelle je les ai décrits.

Il me fallait donc faire connaître à mes lecteurs le contenu de plusieurs de ces ouvrages. Pour y arriver, je n'ai pu me résigner à en reproduire le texte avec notes et commentaires, et à faire ainsi de l'histoire purement documentaire. Je m'y suis senti d'autant moins appelé que j'aurais dû les présenter traduits dans une langue étrangère, ce qui est loin de garantir une absolue fidélité. Je me suis donc appliqué à rendre aussi bien que possible la physionomie des documents. Dans ce but j'ai dû rédiger l'analyse

plus ou moins complète des ouvrages les plus importants, soit par leur étendue, soit par l'influence qu'ils ont exercée, et y introduire de nombreuses citations. Je crois l'avoir fait avec une certaine exactitude et, en tous cas, j'ai agi avec une complète sincérité. Mais je ne puis me dissimuler la lourdeur que cette manière de faire donne à plusieurs chapitres de cet ouvrage, en particulier à cause des nombreuses répétitions qu'elle nécessite. Les matériaux, pour en revenir à notre image, sont extraits de la carrière, ils sont plus ou moins bien travaillés, parés et sculptés. L'édifice ne se dresse pas dans la belle proportion de ses lignes. Ce sera l'œuvre d'un autre, d'un véritable historien qui nous donnera, en français, l'histoire du puritanisme dont nous avons ici un des premiers chapitres.

Telle qu'elle est cette monographie peut servir à faire connaître quelques-uns des événements qui ont été à l'origine de ce grand mouvement religieux et politique. Telle qu'elle est, aussi, elle peut rendre témoignage à l'énergie, à l'infatigable dévouement, à l'incroyable activité intellectuelle et morale d'une poignée d'hommes qui ont combattu non pour la domination extérieure, mais pour le triomphe de leurs convictions religieuses. Et aujourd'hui encore cet exemple n'est pas inutile. Puissions-nous tous nous en inspirer !

En terminant, je tiens à exprimer ma vive gratitude à tous ceux, et ils ont été nombreux, qui m'ont aidé dans mon travail. Je pense surtout au vénérable Dr Hay Fleming et au Dr R.-W. Weir, tous deux

d'Edimbourg, au professeur Henry Cowan d'Aberdeen, ainsi qu'à d'autres professeurs et pasteurs écossais qui m'ont rendu de grands services. Je remercie tout particulièrement mes amis Théophile Dufour, dont la solide érudition bibliographique est venue au secours de mon inexpérience, et Henri Heyer qui m'a été d'un grand secours pour la correction des épreuves. Je remercie aussi les directeurs et les employés des archives et des bibliothèques publiques et privées de Genève et de mainte autre ville, qui tous ont répondu sans jamais se lasser à mes nombreuses demandes. J'ai été souvent frappé de leur inépuisable complaisance, ainsi que de celle de mon éditeur et de mon imprimeur auxquels vont aussi mes remerciements.

Genève, le 18 août 1915.

OUVRAGES CONSULTÉS

I. Seizième siècle.

en outre des livres décrits dans la Bibliographie, p. 297.

Manuscrits conservés aux Archives d'Etat de Genève :
Les Registres du Conseil. Vol. 49 à 56 (1555-1560).
Le Livre des Anglois.
Le Livre des Abergements.
Les Minutes des Notaires.

Major, Joh. : *Historia Majoris Britanniae tam Angliae quam Scotiae, 1521.*
Edition anglaise avec Biographie de Major, 1892.

Id. : *In quartum Sententiarum quaestiones utilissimae*, 1521.

Tindale, William : *The Newe Testament dylygently, corrected and compared with the Greke*, 1533.

Coverdale, Miles : *Biblia : The Byble that is the holy Scripture*, 1535.

Matthew, Thomas : *The Byble which is all the holy Scripture*, 1537.

The Byble, in Englyshe, that is to saye the content of all the holy Scripture : 1539 (the Great Bible).

Hopkins, J. : *Al such Psalmes as David T. Sternhold, ... did in hys life time draw into english meter*, 1549.

A Lasco, Joh. : *Forma ac ratio tota ecclesiastici Ministerii*, 1550. — Edition française, 1555.

Sleidan, J. : *De statu religionis et reipublicae, Carolo V caesare, Commentarii*, 1555.— Edition française, 1556.

Rydley, Nicolas : *A Piteous Lamentation of the miserable state of the Churche of Christ in England,* 1556.

Paschale, G. L. : *Del Nuovo Testamento..... Nuova & fedel Traduttione,* 1555.

Perez, Juan : *El Testamento Nuevo... Nueva y fielmente traduzido,* 1556.

Baleus, Joh. : *Scriptorum illustrium majoris Brytanniae... Catalogus...* 2 vol., 1557-1579.

(Aylmer) : *An Harborowe for the faithfull and true Subjectes.....* 1559.

La Bibia..... 1562.

The whole Book of Psalmes collected into English meter by T. Starnhold, J. Hopkins and others..., London, 1562.

Cordier, Maturin : *Colloquiorum scholasticorum libri quatuor...* 1564. — Citation d'après l'Edition latino-française de 1593.

Gilby, Anthony : *A pleasaunt Dialogue betweene a Souldior of Barwicke and an English Chaplaine...,* 1565.

The holie Bible conteyning the Olde Testament and the Newe, 1568. (The Bishops Bible.)

Gilby, Anthony : *Commentaries of that diuine John Caluine vpon the Prophet Daniell...,* 1570.

Id. : *The Psalmes of David truely opened and explained in a Paraphrasis, ...* 1580.

II. **Dix-septième et dix-huitième siècles.**

Burnet, Gilbert : *History of the Reformation of the Church of England.* 3 vol., 1679, 1681, 1714.
Edition française (les deux 1ers vol.), 1693.
Les citations d'après l'édition anglaise en 6 vol. de 1822.

A WOOD, Anthony : *Athenae Oxonienses, an exact history of all the writers and bishops who have had their education in the University of Oxford.* 1691-1692.
Les citations d'après l'édition de Bliss. 4 vol. in-4°. 1813-1820.

STRYPE, John : *Ecclesiastical memorials relating chiefly to Religion..... under King Henry VIII, King Edouard VI and Queen Mary I,* 1721.
Les citations d'après l'édition de 3 tomes en 6 vol. de 1822.

ID. : *Annals of the Reformation ..... during Queen Elisabeth's happy reign.* 1709 et 1725.
Les citations d'après l'édition de 4 tomes en 7 vol. 1824.

Dix-neuvième et vingtième siècles.

CALDERWOOD, David : *The History of the Kirk of Scotland,* edited by Rev. Thomas Thomson, 1842.

MITCHELL, A. F. : *The scottish Reformation,* edited by D. Hay Fleming, 1900.

LINDSAY, Thomas M. : *A History of the Reformation,* 2me vol., 1907.

ROBINSON, Rev. Hastings : *Original letters relative to the Reformation,* 2 vol., 1846-1847.

ID. : *The Zurich letters,* 1558-1604, 2 vol., 1842-1845.
Letters of the Martyrs, 1837.

BAUM, CUNITZ, REUSS : *Corpus Reformatorum,* vol. XXIX à LXXXVII, soit *Opera Calvini,* vol. I-LIX, 1863 à 1900.

LESLIE, Stephen : *Dictionary of national Biography.* 67 vol. 1885 à 1903.
63 vol. + 1 Index et 3 vol. de Supplément.

GAUTIER, Jean-Antoine : *Histoire de Genève,* 9 vol., 1898 à 1914.

DOUMERGUE, E. : *Jean Calvin*, vol. I à IV, 1899 à 1910.

BORGEAUD, Charles : *Histoire de l'Université de Genève*, vol. I, *L'Académie de Calvin (1559 à 1798)*, 1900.

DE SCHICKLER, Baron : *Les Eglises du Refuge en Angleterre*, 3 vol., 1892.

FROUDE : *The Marian Exiles :* Edinburgh Review, April, 1847.

EBRARD, F. C. : *Die französisch-reformierte Gemeinde in Frankfurt am Main (1554-1904)*, 1908.

JUNG, Dr Rudolf : *Die englische Flüchtlings-Gemeinde in Frankfurt am Main*, 1910.

HEYER, Théophile : *Notice sur la colonie anglaise établie à Genève de 1555 à 1560 :* Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, vol. IX, 1855.

DUFOUR, Théophile : *Bâle, Zurich et Genève en 1558*. Mémoires de la Société d'histoire....., vol. XVII, 1886.

HUBERT, Dr August : *Die Refugianten in Basel*. Neujahrsblatt von 1897.

BERNUS, Auguste : *Théodore de Bèze à Lausanne*, 1900.

BARNAUD, Jean : *Pierre Viret, sa vie et ses œuvres*, 1911.

MAC CRIE, Thomas : *Life of John Knox*, 1re édition, 1811. 7me édition publiée par son fils, T. Mc Crie, 1855.

LAING, David : *The Works of John Knox*, 6 vol., 1846-66.

LORIMER, Peter : *John Knox and the Church of England, a Monography*, 1875.

HUME BROWN, P. : *John Knox, a Biography*, 1895.

COWAN, Henry : *John Knox, the Hero of the scottish Reformation*, 1905.

MACMILLAN, D. : *John Knox, a Biography*, 1905.

LANG, Andrew : *John Knox and the Reformation*, 1905.

HAY FLEMING, D. : *The Date of John Knox's birth*, The Bookmann for September, 1905.

MARTIN, Charles : *De la Genèse des Doctrines religieuses de John Knox,* Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, mai-juin, 1906.

ID. : *De la Genèse des doctrines politiques de John Knox,* Bulletin....., mai-juin, 1907.

EADIE, John : *The English Bible,* 2 vol., 1876.

MOULTON, W. F. : *The History of the English Bible* (sans date).

MOMBERT, J. L. : *English Versions of the Bible,* new edition, 1907.

MILLIGAN, George : *The English Bible, a scetch of its history,* 1895.

HOARE, H. W. : *The English Bible, from Wiclif to Coverdale,* The nineteenth Century, May, 1898.

ID. : *The English Bible, from Henry the Eighth to James the first,* The nineteenth Century, April, 1899.

VAN EYS, W. J. : *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments des XVe et XVIe siècles,* 1900.

ERICHSON, A. : *Die calvinische und die altstrassburgische Gottesdienstordnung,* 1894.

SPROTT, Dr G. W. : *The Book of Common order,* 1901.

WOTHERSPOON, Rev. : *The second Prayer-Book of King Edward VI the sixth,* together with :

SPROTT, Dr G. W. : *The Liturgy of Compromise,* 1905.

COWAN, William : *A Bibliography of the Book of Common Order and Psalm book of the Church of Scotland (1556 to 1644),* privately printed, 1913.

INTRODUCTION

Origine de l'Eglise.

Pour trouver l'origine de l'Eglise anglaise réfugiée à Genève, il faut remonter jusqu'au 28 janvier 1547, jour de la mort de Henri VIII. A ce moment, la Réforme était encore bien peu avancée en Angleterre. Sans doute le roi et le Parlement après lui avaient rompu avec Rome ; l'autorité royale s'était substituée dans l'église à l'autorité papale. Beaucoup des biens du clergé avaient été partagés entre la couronne et les nobles ; les images avaient été enlevées dans un grand nombre d'églises, et certaines doctrines catholiques avaient été repoussées ou au moins atténuées. Mais il restait encore beaucoup de choses qui étaient à peine changées soit dans la doctrine, soit dans les rites, soit surtout dans la mentalité du clergé. Je ne crois pas exagérer en disant que, à juger par le dehors, l'Angleterre était aux deux tiers ou aux trois quarts catholique, malgré la haine que le clergé avait inspirée par ses excès de tous genres, malgré le besoin national d'indépendance vis-à-vis de la papauté, qui fut un des mobiles

les plus importants de la Réforme, et malgré l'influence qu'exercèrent à cette époque les écrits des humanistes et des luthériens, largement répandus dans un peuple où le levain des Lollards n'avait pas encore cessé de pénétrer la pâte[1].

En 1543, le roi Henri VIII publia un manuel intitulé : *Doctrine et enseignement nécessaires à tout chrétien; présentés par Sa Majesté le Roi d'Angleterre.* Il y enseigne encore la transsubstantiation, l'invocation des saints et le célibat du clergé.

Chose curieuse, et je crois inattendue de la plupart, le testament de Henri VIII montra d'une manière incontestable qu'il avait en vue un progrès réel dans le sens d'une réforme plus complète de l'église. La liste des hommes qu'il désigna pour constituer le conseil de régence, l'omission dans cette liste des noms de Gardiner et de Thirlby dont l'influence était catholicisante, montra clairement qu'il voulait laisser à la tête du pays des personnages acquis à la cause de la Réforme. Déjà le choix des hommes auxquels il avait confié l'éducation de son fils Edouard avait montré ses secrètes sympathies pour cette cause : Cox fut nommé précepteur du roi et, si nous aurons à le voir plus tard défenseur acharné du Prayer Book, nous devons le reconnaître comme très décidément protestant. Le jeune roi Edouard VI était extrêmement avancé en intelligence, en sagesse et en piété, lorsqu'il monta sur le trône de son père à

[1] Thomas Lindsay. *A History of the Reformation.* Vol. II, Edinburgh, 1903, p. 316.

l'âge de 9 ans et 3 mois. Lorsqu'on lui présenta les épées d'Angleterre, de France et d'Irlande comme devant être portées devant lui à son couronnement, il dit : Et la quatrième ! Et comme on s'étonnait, il ordonna qu'on fit porter devant lui au premier rang la Bible, comme l'épée de l'Esprit. Ses principaux conseillers le firent avancer dans cette voie. On y voyait surtout le comte de Hertford qui fut fait duc de Somerset, tuteur du jeune roi et régent du royaume, et Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbery, qui devint de plus en plus nettement protestant[1].

Tous deux cependant voulurent agir avec lenteur, pour gagner peu à peu à cette réforme le clergé, la population et les autorités. L'œuvre au milieu du clergé se fit laborieusement malgré beaucoup d'oppositions, et d'une façon d'autant plus lente que ses membres étaient en majorité d'une ignorance effrayante. Quelques exemples tirés de la visitation faite par l'évêque Hooper dans son diocèse de Glocester en 1551, c'est-à-dire quatre ans après l'avènement du jeune roi, le prouvent surabondamment. Sur 311 prêtres examinés, 170 étaient incapables de réciter les dix commandements, bien que tous, excepté 34, sussent dans quel chapitre de l'Exode on les trouvait ; 27 ignoraient qui était l'auteur de l'oraison dominicale, 10 ne pouvaient pas la répéter, et 30 ne savaient où la trouver dans la Bible. Deux prêtres déclarèrent que, bien qu'ils ne pussent pas prouver la

[1] LINDSAY. *Ibid.* II, p. 352.

vérité des articles du symbole d'après les Ecritures, ils les acceptaient sur l'autorité du Roi. L'un d'entre eux déclara qu'il ne pouvait dire quelle était l'autorité scripturaire en faveur du symbole, à moins que cela ne fût le premier chapitre de la Genèse, mais que cela importait peu, du moment que le roi en garantissait la correction [1]. La plupart des prêtres ne savaient pas prêcher. Aussi Cranmer fit-il imprimer à leur intention douze homélies pratiques et les Paraphrases d'Erasme.

Puis il fit venir d'Allemagne des théologiens distingués pour instruire les nouveaux prêtres et les candidats à la prêtrise. Malgré l'opposition violente des anciens professeurs, il confia l'enseignement théologique à Bucer et à Fagius dans l'Université de Cambridge, à Bernardino Ochino et à Pierre Martyr Vermigli dans celle d'Oxford. Il n'avait guère pu trouver, en effet, en Angleterre d'hommes capables de donner un enseignement solide et conforme aux principes de la Réforme. Cranmer et ses amis tâchèrent de faire pénétrer celle-ci dans le peuple, en répandant la Bible de Tindale et de Miles Coverdale et le *psautier* traduit en vers par Sternholde et Hopkins, ainsi qu'en modifiant l'ordre du service divin dans lequel l'Evangile et l'Epître furent désormais lus en anglais. Alors on composa et on imposa le premier Prayer Book de Edouard VI dans lequel se trouvent encore bien des éléments catholiques.

Ces changements parurent à un grand nombre si

[1] Lindsay. *Ibid.* II, 353-354.

considérables que nous voyons une révolte éclater dans le sud-ouest de l'Angleterre contre l'introduction du nouveau Prayer Book. D'autres, au contraire, estimèrent les modifications apportées à l'ancien ordre de choses insuffisantes, parce que les nouveaux textes n'étaient pas assez bibliques. Les novateurs avaient puisé leurs doctrines à deux sources bien différentes, qui cependant produisaient en eux les mêmes résultats. D'un côté, ils remontaient aux Lollards enseignés par Wiclef, dont le mouvement tout à fait évangélique avait été arrêté près de 150 ans auparavant par les persécutions, mais dont le levain avait continué à subsister dans la pâte qu'il devait faire lever au moment propice. De l'autre côté, les écrits de Luther, de Zwingli, de Bullinger avaient pénétré en Angleterre et étaient expliqués, commentés, répandus par les hommes que Cranmer avait fait venir du dehors[1]. Tous ces facteurs entrèrent en jeu dans l'élaboration du deuxième Prayer Book d'Edouard VI beaucoup plus protestant que le premier, qui parut en 1552 et que le roi imposa à l'église sans même demander la ratification du Parlement.

A cette époque, la lutte s'engagea ardente entre le parti anglican à tendance semi-catholique et le parti essentiellement biblique et réformé, qu'on peut déjà presque appeler puritain. Le premier était représenté par la grande majorité des évêques, bien que les plus décidés pour le catholicisme eussent été privés de leurs sièges, et par une grande partie du clergé ; le

[1] Lindsay. *Ibid.* II, p. 316-321.

deuxième avait comme principaux tenants, outre Cranmer, *Nicolas Ridley*, évêque de Worcester, puis de Londres, *Latimer, Miles Coverdale, Hooper* qui avait longtemps étudié sur le continent, et *John Knox*. Hooper refusa d'abord l'épiscopat puis la consécration épiscopale, à cause du caractère sacerdotal des vêtements de cérémonie ; il finit cependant par céder sur ce point, mais continua à agir dans le sens d'une réforme radicale de l'église.

John Knox, venu en Angleterre en 1549, était imbu des doctrines les plus nettement réformées qu'il avait empruntées encore plus, j'en ai la persuasion, à la tradition encore vivante de Wiclef et des Lollards qu'aux enseignements des réformateurs allemands ou suisses. Il refusa l'épiscopat, parce que l'Eglise était pour lui encore trop enlisée dans les marais du catholicisme, parce que les formes du culte n'étaient pas encore assez empruntées à la Sainte Ecriture, et parce que l'on n'y avait pas établi une discipline, « réforme sans laquelle », disait-il, « aucun ministre ne peut décharger sa conscience devant Dieu ; car aucun ministre en Angleterre n'a l'autorité de séparer les lépreux des bien portants, ce qui est un point essentiel de son ministère[1]. »

Le parti vraiment protestant et le roi Edouard VI lui-même employèrent encore, pour exercer une influence réformatrice sur l'Eglise anglicane, un moyen qui présente pour nous beaucoup d'intérêt au point

[1] CALDERWOOD. *Histoire de l'Eglise d'Ecosse*. Vol. I, p. 280, citant une lettre autographe de J. Knox, qui a été perdue.

de vue de l'histoire de l'Eglise anglaise de Genève. Ce moyen fut l'établissement des réfugiés étrangers à Londres et dans les environs, et leur constitution en églises.

Le 13 mai 1550 arriva à Londres le grand réformateur *a Lasco, baron de Polonie*, comme il s'appelle lui-même. Il avait d'abord fondé l'Eglise d'Emden dans la Frise orientale sur des bases essentiellement réformées, mais avait dû se réfugier en Angleterre, chassé par l'Interim de Charles-Quint. Le roi Edouard VI le mit à la tête des congrégations flamande, hollandaise, wallonne et allemande de Londres, qu'il constitua en une église desservie par quatre pasteurs placés sous sa direction. Il lui accorda en outre le titre de surintendant qui le mettait en dehors de la juridiction des évêques, et assurait à l'église dont il était le chef une indépendance complète quant à la doctrine, la constitution et le culte. A Lasco donna à cette église une organisation entièrement réformée et déjà presbytérienne. Tout cela fut sanctionné par une patente royale en date du 24 juillet 1550, dont l'importance et la valeur sont considérables. Elle montre bien quel était le but poursuivi par le roi et par Cranmer. Ils ne comptaient pas seulement, ni surtout, laisser pleine latitude à ces réfugiés de fonder une église tout à fait indépendante, ayant sa constitution, ses rites, etc., comme on l'a fait en divers pays pour des églises composées d'étrangers, qui restèrent très en dehors du mouvement national. Ils voulaient aider à la constitution d'une église entièrement apostolique, entièrement libérée de toute infiltration

romaine, qui pût servir à l'Eglise d'Angleterre d'exemple capable de l'encourager à réaliser de nouveaux progrès dans le sens d'une Réforme plus complète.

« Parquoy de nostre grâce spéciale, et de nostre certaine science et plein mouvement », écrit le roi, « nous voulons... qu'il y ait un temple... en nostre cité de Londres... où la Congrégation et assemblée des Alemans et autres étrangers puisse estre faicte et célébrée, à ceste intention et propos, que par les ministres des Allemans et des autres Estrangers, le sainct et sacré Evangile soit interprété purement, et les Sacremens administrez selon la parolle de Dieu, et ordonnance Apostolique. »

Et plus loin : « Nous mandons et fermement enjoignons, nous commandons au Maire... de nostre ville de Londres, à l'Evesque de Londres..... et à tous noz autres Ministres, qu'ils permettent ausdictz Superintendant et Ministres de franchement et en repos, jouyr, user et exercer aux leurs, leurs manières et cérémonies propres, et la discipline Ecclesiastique propre et particulière, nonobstant qu'ilz ne conviennent avec noz manières et cérémonies usitées en nostre Royaume [1]. »

Que tels fussent bien le désir et l'intention du roi lui-même, c'est ce que nous trouvons très explicitement déclaré dans une épître dédicatoire mise en 1555 par a Lasco à la tête de son livre le plus important :

[1] Baron de Schickler. *Les Eglises du Refuge en Angleterre.* Paris 1892. Vol. III (pièces justificatives), p. 4 et 5.

Forma ac ratio tota ecclesiastici Ministerii in peregrinorum, potissimum vero Germanorum Ecclesia instituta Londini in Anglia a.p. C. n. 1550, qui parut aussi en 1556 en hollandais et en français sous ce titre : *Toute la forme et manière du Ministère ecclésiastique en l'Eglise des Estrangers dressée à Londres en Angleterre, par M. Jean a Lasco, baron de Polonie.*

Dans cette épître, adressée à Sigismond-Auguste, roi de Pologne, il dit ceci : « Lorsque j'eus été appelé par le roi, comme plusieurs lois du pays s'opposaient à ce qu'on fît disparaître immédiatement certains rites du culte encore empruntés à la papauté, (ce que le roi aurait lui-même désiré), comme d'autre part j'insistais surtout pour établir les règlements des églises étrangères, il plut enfin au roi de décider que les rites du culte public de l'Eglise d'Angleterre seraient réformés par degrés, et seulement dans la mesure permise par les lois du pays. Il décida en outre qu'aux étrangers, moins astreints d'ailleurs sur ce point aux lois du pays, on accorderait des temples dans lesquels ils pourraient régler librement toutes choses en conformité parfaite avec la doctrine et la pratique apostoliques, sans s'occuper des rites de l'Eglise nationale. Il espérait, qu'encouragées par cet exemple, les Eglises anglaises elles-mêmes seraient excitées à embrasser l'Evangile dans toute sa pureté, avec le consentement unanime de tous les Etats du royaume. Le roi lui-même, dans sa piété si connue, a été non seulement le principal auteur de ce projet, mais son champion le plus ardent. Car, bien que dans

le Conseil royal ce projet fût accepté par presque tous, bien que l'archevêque de Cantorbéry l'appuyât de tout son pouvoir, il ne manqua pas d'hommes importants qui virent l'entreprise avec peine et qui s'y seraient formellement opposés, si sa Majesté ne les avait retenus par son autorité, et aussi par les raisons qu'elle donna pour la défense de son plan d'action [1]. » Ajoutons que cela n'alla pas tout seul et que les évêques même les mieux disposés eurent de la peine à se résigner à voir un établissement religieux soustrait à leur juridiction [2].

Après cela, il ne nous paraît pas possible de douter du but poursuivi par Cranmer et par Edouard VI lui-même : montrer à ses Londoniens chez eux, à leur porte, au moins une église constituée, non par une transformation plus ou moins grande du rite romain et de la constitution catholique de l'église, mais directement d'après la Sainte Ecriture et ce qu'on peut en tirer sur le rite et l'organisation ecclésiastique des temps apostoliques. C'est là ce qui donne pour nous une valeur historique réelle à ces *Rationes et formae* assez semblables les unes aux autres et cependant diverses, qui naissent de côté et d'autre dans le monde des réfugiés, ainsi qu'à leurs petites églises. Celles-ci étaient des laboratoires où s'élaboraient les matériaux destinés à l'organisation d'églises beaucoup plus vastes et plus importantes.

[1] A Lasco. Dédicace au Roi Sigismond de Pologne de son livre intitulé : Toute la forme et manière du Ministère ecclésiastique. Francfort 1555.

[2] De Schickler. *Ibid.* Vol. I, p. 31-35.

C'est là en particulier ce qui donne une valeur historique à la petite congrégation wallonne de Glastonbury, fondée dans le comté de Somerset (à 200 km. à l'ouest de Londres) par le Protecteur qui réunit dans son duché quelques centaines de tisserands (de laine ou de soie) wallons réfugiés pour cause de religion. Il leur donna des maisons, des terres et de l'argent pour continuer leur industrie, et leur assura une pleine liberté religieuse. Il mit à leur tête d'abord un chef civil, puis *Valérand Poullain*, noble d'origine lilloise, ancien pasteur à Strasbourg, venu en Angleterre avec Bucer en 1548, et précepteur chez le duc de Derby. Somerset lui fit donner par le roi et par Cranmer le titre de surintendant malgré la petitesse de son église, afin d'affirmer sa pleine indépendance vis-à-vis des évêques et des formes de l'Eglise anglicane.

Poullain organisa sa petite congrégation d'après la règle et sur le modèle de celle de Strasbourg à lui bien connue, telle que Calvin l'avait constituée pendant son séjour en cette ville. Il prit la liturgie et la discipline que Calvin avait données à l'Eglise de Strasbourg en 1539, et les traduisit en latin pour les faire connaître au roi d'Angleterre et à tous les magistrats civils et ecclésiastiques. Il publia cette traduction en 1551, sous ce titre : *Liturgia sacra seu Ritus ministerii in ecclesia peregrinorum profugorum propter Euangelium Christi Argentinae*[1], et la fit précéder d'une longue épître dédicatoire au roi Edouard VI, dans laquelle il ne cache pas son but qui est d'amener

[1] Bibliographie, n° 3.

le roi, dès que son âge lui permettra de le faire, à donner une nouvelle impulsion à l'œuvre réformatrice. « Ah! quand Dieu », lui écrit-il, « permettra-t-il que tu achèves ce que tu as commencé ; que comme Christ une fois a chassé les larrons du temple, tu imites son exemple et que tu arraches d'abord les églises dans toutes les paroisses aux loups et aux renards, aux chapons et aux marchands, pour les rendre aux vrais pasteurs qui paissent des aliments de la vraie doctrine le peuple confié par Dieu à Ta Majesté ; qu'ensuite tu fasses restituer les temples de Dieu aux Eglises de Christ pour y faire entendre la parole de Dieu et les prières et pour accomplir tous les actes sacrés ! »

Il l'invite à accepter l'héritage de son glorieux père Henri VIII pour établir le règne de Christ et chasser l'Antéchrist avec toutes ses malices. Il lui propose l'exemple de Josias, auquel d'autres d'ailleurs avec lui comparaient le jeune roi. Il lui rappelle que la dix-huitième année de son règne, ce roi commença par enlever du culte tout ce qui y avait été introduit avant lui contre l'ordre de Dieu ou en dehors de sa parole, puis rétablit la loi et tout le culte légitime, après avoir détruit ou rejeté tous les instruments de l'idolâtrie, et il l'invite à marcher toujours plus fermement dans la même voie.

C'est pour l'y encourager que lui Poullain, bien qu'exilé, a pris la liberté de présenter au roi la traduction latine de la liturgie et de la discipline de l'Eglise de Strasbourg. Il déclare l'avoir faite avec fidélité et en appelle au témoignage du Dr Bucer, du Dr Martyr

et d'autres personnages nombreux et bien connus, anglais aussi bien qu'étrangers, pour qu'ils déclarent qu'il n'a rien inventé, mais qu'il a raconté en témoin très fidèle ce qui se passe dans cette Eglise. « J'expose d'abord, » dit-il, « toutes les liturgies du service divin de telle sorte que celui qui les lira attentivement croira y assister plutôt que de lire. »

Plus bref dans la deuxième partie, celle de la discipline ecclésiastique, son exposé suffira cependant à réfuter les impudentes calomnies que l'on répand contre cette église et à montrer qu'en ce qui concerne le culte de Dieu et la discipline des mœurs, il n'y a pas d'église plus pure et qui approche plus de l'état des églises apostoliques que celle-là. Et cela, il ne l'écrit pas par arrogance ou par mépris pour d'autres églises, car s'il loue celle de Strasbourg, il loue aussi l'Eglise de Genève, à la tête de laquelle a été plusieurs années avec toutes louanges le Dr Jean Calvin, le premier organisateur (institutor) de l'Eglise des fugitifs à Strasbourg. Il loue aussi celles de Lausanne, de Neuchâtel, de Zurich et de Bâle, qui ont toutes les mêmes institutions.

Revenant à Strasbourg « je ne regarderai pas », dit-il, « mon travail comme infructueux si beaucoup reconnaissent l'intégrité de cette église. Mais ma joie sera bien plus grande si cette admirable institution peut paraître digne à quelques-uns d'en provoquer ailleurs l'imitation [1]. »

Un an après, en 1552, Poullain publia une seconde

[1] Liturgia sacra. Epître à Edouard VI.

édition, française cette fois, de sa liturgie[1]. Il y ajouta la confession de foi qu'il avait mise à la base de l'Eglise de Glastonbury, et que chacun des membres de celle-ci devait être capable de réciter. Il mit en tête une préface adressée non plus au roi Edouard VI mais *à l'Eglise de Jésus-Christ catholique*, dans laquelle il raconte comment Dieu ayant visité l'Angleterre après la Germanie et autres pays voisins, « il a mis au cœur du Roy et des gouverneurs de ce Royaume, qu'en premier lieu les plus abominables supersticions fussent abolies : pour puis après pouvoir mieux restablir le seruice divin en son intégrité ». Puis il s'étend sur la munificence du Roy et des gouverneurs du pays « qui ont favorisé les estrangers confessans vrayement Jésus-Christ, pour les receuoir et tenir en reputation comme s'ilz fussent du païs mesmes[2] ».

Ils ont facilité la constitution de l'Eglise française sous la conduite de M. Richard Vauville, puis des Eglises flamande et italienne, et leur ont donné comme superintendent Monsieur Ian a Lasco, homme d'ancienne noblesse de la Baronie de Polonie. « Depuis ce que ilz ont encores souffert une église d'estrangers aussi au païs de Sommerset à Glastombury. Au quel lieu ilz ont octroyé seure retraicte aux déchassez pour l'Euangile, auec pareille liberté que ceulx de Londres ont. Et ont semblablement accordé à ceste Eglise un Superintendent pour conduire la dicte Eglise

[1] Bibliographie, n° 4.
[2] V. POULLAIN. *L'ordre des prières*. Préface, p. II.

selon la parolle de Dieu. Et ensuyuant l'Election de la dicte Eglise, ilz m'ont accepté à ce ministère.

« Lesquelles choses donnent assez à cognoistre si le cueur de sa Majeste et des gouuerneurs de ce Royaume est vrayment amoureux de Iesus Christ et sa vraye religion. Car nul n'ignore, que cela seroit partout entre les papistes trouvé bien estrange, si quelque peuple estranger ramassé en quelque lieu pretendoit d'auoir ainsi une Eglise à part en langue differente. Mais ceste est la note de ceulx qui sont vray peuple de Dieu qu'ilz ayment tous ceulx qui inuoquent ce mesme Dieu en une mesme Foy par Iesus Christ..... Ainsi sont tous vrays enfans de Dieu, recognoissans Iesus Christ en tous ses membres, sans auoir esgard à chose quelconque, pour receuoir les estrangers comme leur propre gent et sang, singulierement ceux qui sont de mesme religion. Car aussi n'y a il qu'un Dieu duquel la loy aussi est une. Parquoy tous ceux qui sont ses vrays serviteurs n'ont aussi qu'un cueur et volunté..... Nous ne scaurions donc assez louer et regracier nostre Dieu, qui en ces iours derniers a tellement favorisé son église, qu'il luy a pourueu de telles nourrices : comme i'ose bien hardiment affirmer qu'en ce Royaume est vrayment accomply ce que Dieu promet par Esaïe : qu'il donnera à son Eglise les Princes pour ses nourrices et gouverneurs [1]. »

Ces éloges parfaitement sincères de Poullain sont loin de s'élever à la hauteur des flatteries, on peut dire

[1] V. Poullain. *Ibid.* P. III et IV.

des flagorneries, dont les auteurs les plus sérieux étaient alors prodigues à l'égard des rois et des puissants du jour. On peut se demander cependant si Edouard VI et Cranmer étaient poussés à accorder une telle indépendance aux petites églises des réfugiés uniquement par la grandeur de leurs sentiments chrétiens. Je crois plutôt, et le vœu émis par Valérand Poullain de voir l'exemple de Strasbourg imité en Angleterre me semble l'indiquer, que l'on désirait surtout en haut lieu amener le bon sens du peuple anglais à reconnaître combien le culte de ces églises réfugiées était plus simple, plus naturel, plus biblique que celui de l'Eglise anglicane. On voulait faire servir ces congrégations peu nombreuses comme de laboratoires où les questions ecclésiastiques se trouveraient élucidées non en théorie mais en pratique, d'après les principes que venait de poser John Knox : Tout dans la doctrine, dans le culte, dans l'administration de l'église doit non seulement être conforme aux Saintes Ecritures, mais leur être directement emprunté. Toute trace d'idolâtrerie papale doit être effacée du culte et de la constitution de l'église. On doit établir dans l'église une discipline sérieuse.

Tous ces plans furent anéantis, comme Knox l'avait déjà prévu, lorsque le 6 juillet 1553 Edouard VI succomba âgé de près 16 ans à la maladie dont il souffrait depuis un certain temps. Il ne manqua pas de gens pour dire que sa fin fut hâtée par le poison, mais il n'y en a guère de preuve. Avant de mourir, il avait eu la faiblesse de céder au duc de

Northumberland, qui avait renversé et fait mourir le duc de Somerset, et de désigner comme son héritière et successeur Lady Jane Grey, sa parente, belle-fille de Northumberland, cela d'accord avec Cranmer qui craignait pour le protestantisme l'avènement de Marie Tudor. On sait comment les partisans de Jane Grey furent vaincus, comment elle et son beau-père furent mis à mort et Cranmer emprisonné. Même ceux qui, comme Knox, n'avaient pas trempé dans le complot pleurèrent douloureusement la mort du jeune roi, dont ils regrettaient l'intelligence, la justice, la piété. Nous trouvons l'expression de cette douleur dans une *Confession et prière composée par J. Knox, ministre du très saint Evangile de Christ, à propos de la mort du vertueux et fameux roi Edouard VI d'Angleterre, France et Irlande* [1]. Dans cette confession le dit John, comme il disait volontiers en parlant de lui-même, n'accuse pas moins ses propres péchés que les péchés des autres, d'avoir causé le départ de ce prince si pieux qui maintenant règne avec Christ, tandis que nous subissons des maux pour notre ingratitude [2]. Il confesse à Dieu que c'est à cause de leur ingratitude et de l'abus fait par eux de sa sainte parole, que Lui, Dieu leur a enlevé leur roi naturel, leur appui sur cette terre.

Après avoir ainsi confessé ses péchés et ceux de

[1] Imprimée à Rome devant le Château St-Ange au signe de St-Pierre, au mois de juillet de l'an du Seigneur 1553.

[2] David Laing. *The Works of John Knox*. Vol. III, p. 89 (titre). Désormais je désignerai cet ouvrage ainsi : Laing. *K. W.*

son peuple, il continue : « Mais, ô Seigneur ! regarde à ta miséricorde et à ta bonté pour nettoyer nos horribles offenses, et en enlever le poids. Que ton amour domine sur la sévérité de tes jugements, comme il l'a fait en donnant au monde Jésus, ton Fils unique, quand toute l'humanité était perdue, et qu'il ne restait aucune obéissance ni en Adam, ni en sa postérité. Régénère nos cœurs, ô notre Dieu, par la puissance de ton Saint Esprit. Convertis-nous et nous serons convertis ! Fais naître en nous une sincère repentance, et tourne nos cœurs à l'obéissance de tes saintes lois.

« Regarde à nos angoisses et à la destruction qui nous menace, et retiens l'épée de la vengeance avant qu'elle nous dévore ! Mets à notre tête, au nom de ta miséricorde, un chef, des gouverneurs et des magistrats qui craignent ton nom, et veuillent voir grandir la gloire de Jésus-Christ. Ne nous ôte pas la lumière de ton Evangile, et ne permets pas que la papauté prévale dans notre royaume. Illumine le cœur de notre Souveraine, la reine Marie, des dons efficaces de ton Saint Esprit, et pénètre le cœur de ses conseillers de la vraie crainte et du véritable amour. Réprime l'orgueil de ceux qui voudraient se révolter, et éloigne de tous les cœurs le mépris de ta parole. Ne laisse pas nos ennemis se réjouir à la pensée de notre destruction, mais regarde à l'honneur de ton nom, ô Seigneur ! et permets que l'Evangile soit prêché avec hardiesse dans ce pays. Si ta justice doit punir, alors punis nos corps avec la verge de ta miséricorde. Mais, ô Seigneur ! ne nous laisse pas

nous révolter ou retourner à l'idolâtrie. Adoucis le cœur de ceux qui nous persécutent ; et ne nous laisse pas faiblir sous la croix de notre Sauveur, mais assiste nous par ton Saint Esprit, oui, jusqu'à la fin [1]. »

Comme on le voit, Knox malgré les craintes exprimées dans cette prière, croyait encore à cette époque qu'on pouvait attendre au moins une certaine tolérance de Marie Tudor. Elle l'avait d'ailleurs promise : Le 12 août 1553 elle déclara devant le Conseil que, bien que sa conscience fut fixée au point de vue religieux, elle ne voulait ni forcer ni restreindre celle des autres, mais espérer que Dieu mettrait dans leur cœur une foi semblable à la sienne ; elle espérait que ce résultat pourrait être obtenu par de pieux, vertueux et savants prédicateurs. Quelques jours après elle déclara que, considérant le grand danger que la différence des religions faisait courir à son royaume, elle resterait attachée à la religion qu'elle avait professée dès son enfance (la religion romaine), la maintiendrait pendant son règne et serait heureuse de voir tous ses sujets la recevoir charitablement. Mais elle ne voulait y obliger aucun de ses sujets jusqu'à ce que l'ordre public en fût fixé d'un commun accord. Elle réclamait de tous de ne fomenter ni sédition, ni troubles tant que cet ordre ne serait pas établi, de ne pas user les uns vis-à-vis des autres des noms de papistes ou d'hérétiques comme de termes injurieux, mais de vivre ensemble dans l'amour et la crainte de Dieu... [2].

[1] Laing. *K. W.* III, p. 106 et 107.
[2] Bishop Burnet. *Hist. de la Réformation.* II, p. 383.

Malheureusement on vit bien vite ce que voulait dire ces mots : « jusqu'à ce que l'ordre public en fût fixé d'un commun accord ». Dès le mois de septembre 1553 les évêques protestants Cranmer, Ridley, Hooper, Coverdale, Latimer et autres furent déposés, et plusieurs d'entre eux furent emprisonnés. Les privilèges donnés par Edouard VI et Cranmer aux étrangers furent abolis, mais leurs sauf-conduits respectés. Le 17 de ce mois a Lasco, avec une bande importante de ses paroissiens flamands et allemands, s'embarqua pour le Danemark, dont le fanatisme luthérien lui fut inhospitalier. Les fugitifs au nombre de 175 errèrent pendant plusieurs mois, repoussés de Hambourg, Wissmar, Brême, et après ces pénibles aventures trouvèrent un asile à Emden dans la Frise orientale. Pierre Martyr, dont la position était devenue intolérable à Oxford, obtint un sauf-conduit et, quittant l'Angleterre où il n'était plus en sécurité, retourna à Strasbourg.

En octobre, Marie fut couronnée reine ; elle convoqua le Parlement qui la déclara fille légitime d'Henry VIII, et lui laissa la suprématie ecclésiastique dont elle usa, deux mois après, pour rétablir la messe. Son mariage avec Philippe II d'Espagne la lança encore plus dans la réaction catholique, la rendit très impopulaire et amena la révolte de Sir Thomas Wyatt qui, malgré son insuccès, fut assez grave pour faire naître dans le cœur de la reine la peur, premier pas vers la cruauté ; et les persécutions commencèrent. Alors les arrestations des protestants anglais se multiplièrent, alors Cranmer lui-même,

de sa prison, encouragea ceux qui pouvaient le faire à se soustraire par la fuite au sort qui devait être le sien : « Je vous exhorte », écrit-il, « au nom du commandement donné par Jésus-Christ, au nom de son exemple et de celui de ses apôtres, à vous retirer de la main de ceux qui sont vos ennemis et ceux de Dieu lui-même, dans quelque lieu où Dieu soit servi purement. Par là vous ne trahirez pas la vérité, mais vous vous conserverez pour Dieu et pour la vérité, ainsi que pour la réunion et le réconfort du petit troupeau de Christ. Et ce que vous voulez faire, faites le promptement, de peur que par votre folie vous ne tombiez entre les mains des persécuteurs[1]. »

Nicolas Ridley, qu'Edouard VI avait nommé évêque de Londres à la place de Bonner, fut dépossédé par Marie en faveur de ce dernier, puis emprisonné avec Cranmer et Latimer. Il écrivit de sa prison « *une lamentation pitoyable sur l'état misérable de l'Eglise de Christ en Angleterre* », état qu'il attribue, comme Knox, aux péchés graves dont l'Angleterre s'était souillée. Lui aussi il conseilla aux chrétiens restés fidèles à l'Evangile de se soustraire par la fuite aux tentations de revenir en arrière, encore plus qu'aux dangers qui les menaçaient[2].

Beaucoup de protestants suivirent ce conseil et réussirent à s'échapper, malgré les précautions prises par

[1] *The Letters of the Martyrs*. Edit. 1837, p. 18.

[2] A Piteous Lamentation of the miserable Estate of the Churche of Christ in Englande... with an instruction howe the true Chrystian oughte to behaue himselfe in the tyme of tryall... by Nicolas Rydley late Byshoppe of London.

le gouvernement ; la fuite de plusieurs d'entre eux s'opéra avec des péripéties qui seraient dignes de longs récits [1].

Le plus grand nombre suivit Pierre Martyr et s'établit avec lui à Strasbourg. De ce nombre furent Alexandre Navill, Sandys, Grindal, T. Cole, l'évêque Poynet, sir John Cheke, sir Anthony Cook, sir Richard Morison, etc. D'autres furent attirés à Zurich par la réputation de Bullinger et de l'imprimeur Froschover chez lequel quelques-uns s'établirent. Mentionnons Laurence Humphrey, Parkhurst, Pilkington, Bentham, Horn, Th. Lever, R. Chambers, W. Cole. Plus tard, lorsque Pierre Martyr succéda à Pellican comme professeur à Zurich, un certain nombre de réfugiés de Strasbourg se rendirent avec lui auprès de Bullinger. L'évêque Bale s'établit à Bâle où il publia en 1557, chez Jean Oporinus, son catalogue des écrivains illustres de la Grande-Bretagne, qui contient de précieux détails sur plusieurs héros de notre histoire [2]. Le duc et la duchesse de Suffolk se réfugièrent, non sans peine et non sans danger, à Emden, puis à Weinheim en Hesse et enfin en Pologne.

On peut se demander pourquoi le nombre fut si restreint de ceux qui se rendirent alors à Genève. Dès le commencement de 1554, Valérand Poullain

[1] Voir à ce sujet un très intéressant article de Froude intitulé : *Marian Exiles*, dans l'Edinburgh Review, avril, 1847, p. 395-426.

[2] Scriptorum illustrium majoris Brythanniæ, quam nunc Angliam et Scotiam uocant Catalogus, a Japheto per 3618 annos usque and annum hunc Domini 1557... autore Joanne Baleo Anglo..., Basileæ apud Joannem Oporinum (2 vol.).

et ses tisserands wallons furent renvoyés ignominieusement et embarqués pour l'Allemagne. D'Emden ils allèrent à Cologne, puis à Francfort où un seigneur qui avait appris à connaître Calvin, *Johann Glauburg*, leur ménagea un accueil favorable, malgré les prédicants luthériens et la terreur qu'on avait des anabaptistes et de ceux qui pouvaient leur ressembler. Poullain présenta au Sénat, le 15 mai 1554, une requête qui fut acceptée, et peu après on lui donna pour sa congrégation française l'église désaffectée des Dames blanches (*Weissfrauen Kirche*). Poullain remit immédiatement au net, en latin, la liturgie qu'il avait déjà utilisée à Glastonbury, afin de rassurer le Sénat de Francfort et les prédicants qui étaient peu favorables à cette église en somme calviniste. Il mit en tête une longue préface dans laquelle il justifia la simplicité du culte presbytérien, et réclama comme légitimes les différences dans les formes du culte entre églises différentes. Il y ajouta, traduite en latin, la confession de foi que contenait déjà l'édition française de 1552. Elle fut signée avec lui par les membres du Conseil des Anciens de son église : Jean Morel, Georges Maupas, Jacques Crucius et Louis Castellion. Comme ce petit volume ne parut que le 1er septembre 1554, nous y trouvons le nom de cinq anglais qui la signaient au nom de toute leur église. C'étaient John Staunton, William Hammond, John Bendall et William Whitingham[1].

En effet, tandis que d'autres se réfugiaient à

[1] Bibliographie, no 10.

Emden, Wesel, Strasbourg et Zurich, un certain nombre d'Anglais dirigés par Edmond Sutton, W. Williams, W. Whitingham et Thomas Wood arrivèrent le 2 juin 1554 à Francfort avec environ 200 compagnons. Admirablement reçus par Poullain qui les recommanda à Jean Glauburg, ils obtinrent les mêmes faveurs que les réfugiés français et l'usage de la même église, à condition de ne pas s'éloigner de la doctrine et de la forme du culte pratiquées par les français, et de signer la profession de foi de ces derniers qui était sur le point d'être imprimée.

Ainsi fut fondée cette Eglise anglaise de Francfort, dans laquelle s'élevèrent des troubles véritablement extraordinaires, dont un témoin oculaire nous a fait le récit fidèle et détaillé dans un livre qui parut en 1575 au milieu des controverses puritaines dont il raconte les commencements[1].

Nous ne reprendrons pas en détail le récit de ces troubles, mais il est nécessaire que nous en retracions les principaux épisodes ; sans cela nous ne pourrions pas nous rendre compte de l'origine de l'Eglise anglaise de Genève, ni en comprendre la mentalité.

Tout heureux des facilités qui leur étaient faites, et des privilèges qui leur étaient accordés, les réfugiés à Francfort écrivirent le 12 août 1554 à leurs compagnons d'exil à Emden, Zurich, Strasbourg et Wesel pour leur raconter « comment ils avaient obtenu

[1] Un bref discours des troubles commencés à Francfort en Allemagne, l'an du Seigneur 1554, à propos du Livre des Prières communes et des Cérémonies. — Bibliographie, nº 42.

l'usage d'une église dans laquelle ils pouvaient servir Dieu dans la pureté de la foi et l'intégrité de la vie, et dans laquelle ils pouvaient prêcher, évangéliser, pratiquer la discipline à la gloire de Dieu, et être ainsi en bon exemple aux autres ». Ils les invitèrent, autant qu'on peut le comprendre car leur lettre est assez confuse, à venir se joindre à eux pour constituer une église forte, vivante, qui montrât ce qu'est une église fondée sur les principes évangéliques. Ils leur mirent sur la conscience de ne pas se contenter d'adorer Dieu suivant leur foi, ou de profiter de leur exil pour s'instruire, mais d'user des facilités accordées à Francfort pour ôter aux adversaires le scandale de leur dispersion, et donner aux fidèles un exemple qui pourrait être suivi quand les persécutions seraient terminées[1].

Cette lettre n'eut pas le succès qu'ils en espéraient. Les réfugiés de Strasbourg crurent ou feignirent de croire qu'on leur demandait de désigner un surintendant pour leurs frères de Francfort, et en indiquèrent trois comme possibles. A quoi les Francfortois répondirent en choisissant eux-mêmes deux pasteurs sur pied d'égalité, et en faisant venir pour remplir ces places Lever et John Knox qui se trouvaient à Genève. Les étudiants de Zurich, comme ils s'appelaient eux-mêmes, firent tarder leur réponse ; puis ils écrivirent en date du 13 octobre 1554 en affirmant leur droit à poursuivre leurs études, qu'ils considéraient comme aussi utiles pour le bien de l'église,

[1] *Troubles de Francfort.* P. VIII-XIII.

lorsqu'elle serait rétablie en Angleterre, que l'organisation de l'Eglise de Francfort. Si cependant ils en voyaient la nécessité, ils ne se refusaient pas à entreprendre, à la Pâque suivante, le voyage de Francfort « pour s'entendre avec leurs coreligionnaires à condition qu'ils pussent être sûrs », ajoutaient-ils, « de pouvoir servir et louer Dieu comme le permet et le prescrit l'ordre de service dernièrement accepté en Angleterre, car ils étaient fermement décidés à n'en admettre et à en employer aucun autre[1] ».

Cette réponse désappointa les réfugiés de Francfort. Après des pourparlers dans lesquels *Richard Chambers,* un des plus respectés, des plus riches, des plus généreux parmi les exilés, servit d'intermédiaire, on vit qu'on ne pourrait pas s'entendre. Les réfugiés de Zurich et de Strasbourg estimaient que renoncer au Prayer Book d'Edouard VI pour lequel leurs frères étaient en prison en Angleterre, c'était pratiquer vis-à-vis de ces derniers une sorte de trahison et affaiblir l'église, en lui faisant perdre son caractère anglais. Les Francfortois au contraire voyaient dans le maintien intégral de ce livre un abandon des progrès dans la Réforme, progrès qu'Edouard VI lui-même et ses conseillers auraient réalisés s'ils l'avaient pu. Réduits à eux-mêmes, mais fortifiés par la venue de John Knox qui devint leur pasteur, ils songèrent à adopter la liturgie de Genève de 1545 qui avait été traduite en anglais cinq ans auparavant[2]. Mais Knox

[1] *Troubles de Francfort.* P. XIIII-XVI.
[2] Bibliographie, n° 1.

les en dissuada, pensant que ce serait amener une rupture complète avec les autres églises de réfugiés ; en tous cas, il demanda qu'on ne le fît pas sans consulter ces dernières. D'un autre côté, il s'opposa formellement à la réintroduction intégrale du Prayer Book pour laquelle tenaient, outre Lever qui avait été nommé pasteur en même temps que Knox, un certain nombre des membres de l'église ralliés par les arguments des réfugiés de Zurich et Strasbourg. On en appela à Calvin auquel Knox et Whitingham envoyèrent une sorte de canevas du Prayer Book en latin ; il y répondit en le traitant d'une façon plutôt dédaigneuse qui lui a attiré pour des siècles la rancune des Anglicans. Il est juste de dire que, malgré leur prétention de le faire, Knox et Whitingham ne l'avaient pas présenté sous un jour bien favorable[1].

Knox, Whitingham, A. Gilby, Fox et Cole élaborèrent alors une liturgie dont nous aurons à parler plus longuement car, avec très peu de modifications, elle devint celle de l'Eglise anglaise de Genève, et plus tard celle de l'Eglise d'Ecosse. Elle était largement empruntée à la liturgie genevoise, mais mieux adaptée que celle-ci à la nationalité anglaise. Elle plut beaucoup à un grand nombre de membres de l'église, nous dit le narrateur des Troubles, mais ceux qui penchaient pour le Livre de l'Angleterre ne purent pas l'accepter. Alors, à la prière instante d'Anthony Gilby qui les supplia à genoux de ne pas se séparer, Knox et Whitingham firent une dernière concession, qui dut

[1] *Troubles de Francfort*. P. XXVIII-XXXVI.

beaucoup leur coûter ; ils s'associèrent avec Lever et Parry du parti anglican pour rédiger une Liturgie et une Discipline qui fut généralement appelée plus tard *Liturgie de Compromis*[1]. Elle est empruntée au Prayer Book dont elle suit l'ordre, mais en l'abrégeant et en le modifiant sur des points importants.

Les répons sont supprimés ; seule l'oraison dominicale et le symbole des apôtres sont récités par l'assemblée des fidèles ; et cela une seule fois dans chaque culte. Les collectes et prières spéciales sont supprimées, la litanie est rendue facultative, elle doit être dite par le pasteur seul, sans répons des fidèles.

Les fêtes comme Noël, Pâques, l'Ascension, Pentecôte et celles de quelques saints ne sont pas même mentionnées.

Le service de communion est très peu changé, mais il est très probable que les fidèles devaient communier assis à une table, et non à genoux. On sait que cette dernière posture avait soulevé de la part de Knox une vive opposition au Prayer Book ; elle avait été expliquée par une note qui en atténuait beaucoup la portée. Elle se trouve encore dans le Prayer Book actuel.

Le baptême privé est supprimé ; dans le baptême public tout ce qui déclare nécessaire une promesse des enfants eux-mêmes par le moyen de leurs répondants est enlevé ;

[1] *Troubles de Francfort*. P. XXXVII. Ce document qui avait disparu a été retrouvé en manuscrit, il y a quelque 45 ans et mentionné pour la première fois en 1871. Après diverses péripéties il a finalement été acquis par le British Museum. — Le *Dr G. W. Sprott* l'a publié en 1905 dans un même volume que le deuxième Prayer Book d'Edouard VI édité par le *Rev. Wotherspoon*, Edinburgh, 1905.

ce sont les parents qui promettent en leur propre nom d'élever leurs enfants dans la foi chrétienne. Supprimé aussi le signe de la croix par lequel l'enfant est marqué, en signe qu'il n'aura pas honte de confesser la foi au Christ crucifié et de porter sa bannière.. Toute la responsabilité du baptême repose donc sur les parents et la fiction d'une responsabilité de l'enfant est supprimée. La confirmation par l'évêque est supprimée, et le catéchisme ou instruction que chaque enfant doit recevoir, avant d'être admis à participer au repas du Seigneur, commence par un exposé doctrinal sur le baptême et la nouvelle naissance, avant de renfermer les trois documents traditionnels, le décalogue, le symbole des apôtres et l'oraison dominicale, avec le commentaire qui les accompagne.

Dans la liturgie du mariage on supprime la mention du père donnant sa fille en mariage, ainsi que la remise de l'anneau et la prière qui la suit.

Dans la visitation des malades, l'usage du Prayer Book est rendu facultatif, ainsi que dans les services funèbres, si j'ai bien compris.

Un ordre de Discipline est ajouté à cet écrit dans lequel nous trouvons la manière de recevoir les nouveaux membres de la congrégation, la bonne et pieuse conduite réclamée de ceux qui ont été ainsi reçus, la préparation des jeunes enfants à cette réception, la correction des péchés privés, celle des crimes publics et connus, l'élection et les fonctions des ministres, des anciens et des diacres. Il se termine par deux prières : L'une est inspirée par la dureté des temps et les persécutions dont les chrétiens sont l'objet en Angleterre ; elle contient des intercessions pour les prisonniers et les martyrs, pour les cités de Londres, de Francfort et de Zürich, ainsi que pour les familles des exilés. L'autre est une prière pour le

roi Philippe et la reine Marie dans laquelle on supplie Dieu de fondre leurs cœurs et de les transformer en soutiens de l'Evangile dont ils sont les persécuteurs. Autrement que Dieu abrège leur malice, confonde leurs desseins et affaiblisse le pouvoir dont ils abusent honteusement, pour le malheur du troupeau, le mépris de sa parole, et le blasphème de son nom.

Ainsi abrégé et, il faut le dire, quelque peu mutilé, le Prayer Book put être adopté par les protestants purs, disons puritains. On décida de faire un essai de cette liturgie jusqu'à fin avril, et si des discussions intervenaient, de s'en rapporter à l'avis de Calvin, Musculus, Martyr, Bullinger et Viret. Ce fut un jour de joie pour l'Eglise de Francfort, et la communion qu'on avait laissée de côté fut de nouveau célébrée d'un commun accord.

Mais cet accord ne devait pas durer : le 13 mars de la même année 1555, un nouveau groupe de réfugiés arriva d'Angleterre ayant à sa tête *le Dr Cox*, homme important, protestant décidé qui avait été le précepteur d'Edouard VI, qui, chancelier de l'Université d'Oxford, y avait combattu le romanisme, mais qui était aussi un Anglican décidé et autoritaire. Aussitôt lui et ses compagnons troublèrent le culte en faisant à haute voix les répons, en rétablissant la litanie sous sa forme primitive, et en déclarant qu'ils voulaient que les choses se passassent à Francfort comme en Angleterre, et que l'église eût l'apparence d'une église anglaise. Le dimanche suivant l'un d'entre eux monta en chaire et lut la litanie à laquelle les autres répondirent à haute voix. L'après-midi Knox protesta

énergiquement, et même quelque peu violemment, contre cette violation de l'accord intervenu entre les deux partis. Mais, grâce au fait qu'il accepta par loyauté les nouveaux venus comme membres de l'église, il fut mis en minorité, et exclu de toute participation aux affaires de l'église. Une tentative de conciliation faite par le sénateur Glauburg et par Valérand Poullain ne réussit qu'à envenimer le débat.

Cox exigeait d'un ton d'autorité le rétablissement de certaines formules comme le *Domine labia,* — *Deus in adjutorium,* — *Deum laudamus.* Or Knox déclarait que cela était impossible, parce que ces paroles n'étaient pas tirées des Ecritures mais empruntées au papisme. « Alors, » dit Knox lui-même, « la tragédie commença et la consultation cessa [1]. » Entre deux hommes de ce caractère le débat avait été certainement violent.

On a attribué l'échec de ce compromis d'un côté à Cox et à ses adhérents qui vinrent troubler un accord intéressant, au moment même où la modération de Knox l'avait rendu possible, de l'autre à Knox qui ne voulut rien entendre des réclamations des nouveaux venus à Francfort et qui, aigri par leurs accusations, rejeta complètement le Prayer Book auquel il avait jusqu'ici donné son adhésion. Après un sérieux examen, je ne puis que me rallier à l'opinion de Hume Brown que, comme cela arrive le plus souvent en pareil cas, le compromis de Francfort ne

[1] LAING. *K. W.* IV, p. 46.

satisfaisait réellement aucun des deux partis et ne pouvait pas être durable[1].

Les anglicans ne pouvaient pas l'accepter, parce qu'il était un nouveau pas fait dans la voie de la simplification, presque de la suppression, du rituel auquel ils tenaient beaucoup. Et cependant, il faut le répéter, tous ces réfugiés, ceux de Francfort comme ceux de Zurich et de Strasbourg étaient de vrais protestants et ne peuvent pas être regardés comme les pères de l'anglo-catholicisme. Mais ils voulaient conserver à l'Eglise anglicane un type spécial de culte et de gouvernement qui la distinguât nettement des églises du continent et surtout des églises réformées. Cela peut paraître étrange de la part d'hommes qui subissaient l'influence de Pierre Martyr et de Bullinger, mais il faut, je le crois, l'attribuer à leur caractère conservateur, royaliste et à leur conception multitudiniste de l'église. Cox, qui s'était déjà montré autoritaire, parla très haut, probablement parce qu'il se sentait appuyé par l'élite des réfugiés à Zurich et Strasbourg, élite qui fournit un bon nombre d'évêques et de dignitaires à l'Eglise anglaise sous Elisabeth.

Knox, de son côté, ne pouvait pas revenir en arrière, et faire un pas de plus dans la voie de la concession et de la pleine acceptation du Prayer Book. C'eût été abandonner les principes qui avaient jusqu'alors inspiré sa vie et réglé sa conduite. Il s'en expliqua avec une entière franchise dans le sermon qui lui

[1] Hume Brown. *John Knox*. London, 1895, I, p. 182.

attira les foudres de ses ennemis. « Autrefois, dit-il, j'avais une bonne opinion du Livre, mais, comme vous maintenant, je ne pensais pas qu'il dût être observé en tous points. » La preuve en est que, comme Lorimer l'a très justement établi, Knox ne donna jamais la communion en Angleterre en complète conformité avec la liturgie d'Edouard VI [1]. « Mais j'ai été », ajoute-t-il, « détourné de ma première opinion tant par l'entêtement de ceux qui ont voulu défendre le tout que par la réflexion sur le dommage qui en résulterait, ainsi que par la nécessité que tous nos actes puissent être défendus par les Ecritures, et que dans le service divin spécialement nous n'admettions rien qui ne soit tiré de la parole de Dieu. Comme j'ai reconnu que dans le Livre anglais, que ces hommes louent si grandement et mettent au dessus de toute autre liturgie, il y a beaucoup de choses superstitieuses, impures, sales et imparfaites (ce que je me suis offert de prouver et de justifier devant tout homme), je ne pourrais pas accepter que leur Livre fût reçu par notre église [2]. »

On a prétendu que cette opposition violente naquit chez Knox de l'amertume que lui causèrent les persécutions dont il fut l'objet. C'est croyons-nous une erreur. Déjà le résumé du Prayer Book qu'il envoya

[1] Knox, tout en acceptant pour un temps le Prayer Book, avait fait effacer des 42, qui devaient devenir les 39 Articles de foi, l'affirmation que les cérémonies et les coutumes étaient conformes à la liberté évangélique.

Peter Lorimer, D. D. *John Knox and the Church of England*. P. 30 et ss.

[2] Laing. *K. W.* IV, p. 43.

à Calvin, avec Whitingham, malgré sa prétention de l'avoir montré sous un jour favorable, n'était guère fait (ses défenseurs actuels le reconnaissent), pour gagner à ce livre la sympathie du réformateur. Dans une lettre écrite aux pasteurs de Genève à la même époque, il déclare se joindre à ceux qui affirment qu'on doit arracher ces plantes sur lesquelles peut se cueillir plutôt la superstition qu'une véritable piété, cela toujours au nom du même principe qu'il lui paraît téméraire et impie de vouloir orner les actes mêmes du Christ (il parle de la Cène), de cérémonies imaginées par les hommes. Il ajoute que la simplicité de l'acte accompli par Christ, bien qu'il puisse paraître ridicule à la chair, lui semble plus conforme à la lumière de l'Evangile de Christ qu'une ostentation laborieuse et superstitieuse de piété [1].

Toutes ces citations me paraissent justifier l'opinion basée sur une étude sérieuse de ces luttes, que, bien loin de songer à revenir en arrière, Knox n'avait accepté de contribuer à la liturgie de compromis que poussé par la nécessité de marquer une nouvelle étape dans la voie d'une réforme de plus en plus complète de l'église. Il va d'ailleurs jusqu'à dire dans le sermon prononcé par lui après l'intervention de Cox et de ses compagnons, « que l'un des péchés qui avaient attiré les fléaux de Dieu sur l'Angleterre, était la nonchalance à réformer la religion

[1] Corpus Reformatorum. XLIII, p. 370-371. Cette lettre y porte la signature *Timoterius,* mais elle est certainement de Knox. Il faut lire très probablement *Sinclerius,* nom adopté souvent par Knox. — Voir ch. I, p. 61.

quand l'occasion et la possibilité en avaient été données, et que désormais il s'agissait de prendre garde comment on poserait les fondements et comment l'on marcherait en avant [1]. » C'est là une affirmation à laquelle il est souvent revenu soit dans ses lettres, soit dans les prières composées par lui au nom de l'église. En face d'une telle divergence de principes, l'accord était impossible malgré tous les efforts, et la rupture inévitable.

Knox et son parti furent les premiers à en appeler au pouvoir civil, et à lui rappeler les conditions auxquelles il avait accordé aux Anglais la permission de s'établir, et leur avait concédé une église. Le sénat leur donna raison et exigea la mise en usage de la liturgie de Poullain et de Calvin. Tout en ayant l'air de céder, les adversaires du réformateur firent tout pour l'éloigner. Ils dénoncèrent au magistrat un écrit qu'il avait composé à Dieppe l'année précédente, et qui contenait des attaques violentes contre Philippe II, contre la reine Marie et contre l'empereur lui-même (Charles-Quint) [2]. Les sénateurs effrayés firent prier Knox par ses amis de quitter la ville et même l'Empire. Le 26 mars il partit pour Genève, puis dans le courant de l'été se rendit à Dieppe où il pouvait mieux qu'à Genève garder le contact avec l'Eglise d'Ecosse.

Les Anglicans, après avoir gagné à leur cause Adolphe Glauburg, neveu du sénateur qui s'était montré

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 44.
[2] Laing. *K. W.* III, p. 165-216. — Bibliographie, nº 7.

favorable aux calvinistes, obtinrent la permission de célébrer le culte d'après le Prayer Book. Ils crurent en avoir fini avec les oppositions, d'autant plus qu'ils faisaient quelques concessions en retranchant du culte plusieurs cérémonies par trop catholiques. Mais ils se trouvèrent vis-à-vis d'un groupe compact d'hommes qui professaient tous les mêmes principes que J. Knox, soit qu'ils les eussent déjà en Angleterre, comme Whitingham, Anthony Gilby, Williams, Fox, Cole et l'écossais W. Kethe, soit que, comme Christophe Goodman, ils eussent été gagnés par l'influence du bouillant écossais. Lorsqu'on voulut les obliger à se soumettre à la majorité, ils s'y refusèrent absolument, et demandèrent à pouvoir se joindre à une autre église, probablement celle des wallons de Poullain, ce qui leur fut nettement interdit. L'intervention de Calvin, auquel Whitingham avait envoyé une lettre, le jour même du départ de Knox et probablement par ce dernier, et à qui Cox et son parti avaient aussi écrit pour se justifier et accuser violemment Knox et ses compagnons, ne servit à rien, et aggrava plutôt la situation.

Les adversaires du Prayer Book se comptèrent ; ils écrivirent au pasteur et à la congrégation pour les avertir qu'ils avaient obtenu une église dans une autre ville, et pour réclamer contre l'épithète de schisme qu'on avait attachée à leur entreprise. Après une entrevue pénible destinée à traiter cette question de schisme, les chefs puritains répondirent à cette demande : « Quelle est donc la cause de votre départ ? » en donnant sept raisons dont les principales et les

plus générales étaient : qu'on avait enlevé l'ordre de la discipline et qu'on ne l'avait pas remplacé puis, et surtout, qu'on introduisait dans le culte des actes empreints de superstition papistique, et des cérémonies inutiles qui mettaient une charge, un joug et des entraves sur la congrégation toute entière [1].

Trois semaines après, l'émigration était un fait accompli. On avait pu la prévoir. Déjà au commencement de l'été Whitingham s'était rendu à Bâle, à Zurich et à Genève. Dans deux au moins de ces villes, Bâle et Genève, il avait reçu l'assurance qu'une église serait concédée à ses amis. Le 10 juin (était-ce au moment du passage de Whitingham ?), « spectable Calvin a proposé que aucuns Anglois seroient en désir de se retirer Icy pour la parolle de Dieu, et qu'il plaise à Messieurs leur octroyer eglise pour pouvoir prescher et [ad]ministrer les sacremens... — Arresté Que on advise de chercher lieu propice pour les dicts Anglois ou ilz puissent prescher et d'en conferir avec Monsieur Calvin [2] ».

Ils pouvaient d'autant mieux compter sur l'appui de Calvin que celui-ci avait déjà montré une grande bienveillance aux Anglais persécutés. Sir Richard Morison, un seigneur réfugié qui devait mourir en exil, lui avait écrit de Strasbourg en date du 17 avril 1555. « Si Cheke (un de ses amis) a péché contre votre bonté, je dois

[1] *Troubles de Francfort*. P. XLIX et L.

[2] Registres du Conseil. Vol. 49, 1555, f° 102. — Th. Heyer. *Notice sur la colonie anglaise établie à Genève de 1555 à 1560*. Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Vol. IX, p. 337-390.

confesser, très savant Calvin, que depuis plusieurs mois j'ai agi de même..... Vrai il y a des raisons de craindre que vous renonciez à l'hospitalité que vous avez si libéralement accordée aux Anglais. Lorsque vous nous avez reçus dans votre maison, et en êtes devenu un simple locataire, était-ce pour que pendant tant de mois vous ne receviez pas de moi un atome de gratitude ?.... Adieu très courtois Calvin, et pardonnez-moi, je ne sais si je dois dire mon silence ou mon ennuyeuse lettre[1]. »

Le 21 septembre Whitingham écrit à Calvin que, leurs meubles étant partis, ils iraient vers lui à aussi grandes journées que possible. Quant à ceux qui étaient à Bâle, ils espéraient qu'ils viendraient avec eux profiter des fruits de l'œuvre de Calvin, et non seulement jouir des bénédictions qu'ils trouveraient auprès de lui, mais se les approprier et les cultiver[2].

« Peu de jours après, » dit le chroniqueur des Troubles de Francfort « l'église persécutée quitta Francfort pour Bâle et Genève. Quelques-uns restèrent à Bâle avec Maître Fox[3]. Les autres vinrent à Genève et furent reçus avec grande faveur et beaucoup de courtoisie par les magistrats, les ministres et le peuple[4]. » Ils arrivèrent le 13 octobre, d'après le Livre des Anglois et, le 24 du même mois, Calvin se

[1] *Original letters relative to the english Reformation.* Cambridge, 1846, p. 147.

[2] Corpus Reformatorum. XLIII, p. 786. Heyer. *Ibid.* P. 343 et 377.

[3] Fox publia à Bâle son Histoire des Martyrs.

[4] *Troubles de Francfort.* P. LIX.

présenta de nouveau devant le Conseil. Il lui rappela la demande qu'il avait précédemment faite en leur faveur; il dit qu'on lui avait alors promis pour eux St. Germain ou Nostre Dame la Nove[1], puis il ajouta : « Autrefoys les dictz Anglois ont reçu les autres nations, et leur ont donné Eglise. Mais maintenant il a pleu à Dieu de les affliger par quoy requiert leur pourveoir[2]. » On chargea trois conseillers d'examiner et de rapporter.

Sans attendre la réponse, les réfugiés qui venaient d'arriver, ainsi qu'un petit groupe d'anglais fugitifs déjà antérieurement établis à Genève, se constituèrent en église le 1er novembre, comme nous l'atteste le Livre des Anglois en ces mots :

Md that the Church was erected the first of November (1555).

Le même jour, « lorsque l'église eût été ainsi érigée, alors Christopher Goodman et Anthony Gilby furent appointés pour prêcher la parole de Dieu et administrer les sacrements en l'absence de John Knox[3] ». Le 11 novembre le Conseil leur accorda, ainsi qu'aux réfugiés italiens, l'usage de l'église de Marie la Nove, et le 25 du même mois cet usage fut ainsi réglé : Les services des Italiens auraient lieu le jeudi, vendredi et samedi, et ils prêcheraient à leur heure accoutumée (probablement le dimanche). Les services des Anglais seraient fixés aux lundis, mardis et

[1] Le Temple actuel de l'Auditoire.

[2] Reg. du Cons. Vol. 50, 1555, fol. 17 v°. — HEYER. *Ibid.* P. 344.

[3] *Livre des Anglois.* P. 49.

mercredis, et leur prédication mise à neuf heures. Sur leur demande on leur donna pour sonner leurs cultes une cloche dite de la Temousaz, et l'on munit l'église d'une chaire et de bancs. Ils devaient présenter au Conseil les ministres qu'ils s'étaient choisis, pour être examinés et confirmés [1].

C'est ce qui eut lieu le vendredi 29 novembre, jour où MM. Goodman et Gilby prêtèrent serment entre les mains des magistrats [2].

Telle est l'origine, telle fut la fondation de l'Eglise anglaise de Genève, dont le Dr A. F. Mitchell indiqua la position et décrivit l'activité dans ce même temple en 1867, lors de l'inauguration des cultes écossais à Genève.

« Ici le puritanisme fut organisé comme une école distincte, si ce n'est comme un parti distinct de l'église. ..... Ici furent pour la première fois proclamés dans notre langue natale, et incorporés dans des traités formels, ces principes de gouvernement constitutionnel et de limitation des « pouvoirs supérieurs » qui sont aujourd'hui universellement acceptés par la race anglo-saxonne. Ici fut pour la première fois délibérément adoptée et résolument mise en pratique, parmi les chrétiens anglais, une forme de constitution ecclésiastique qui éliminait le sacerdotalisme, et enseignait aux membres de l'Eglise leur vraie dignité et leur responsabilité, comme prêtres du Dieu vivant et comme témoins de Christ dans le monde. Ici fut

[1] Reg. du Cons. Vol. 50, f° 46, v°.
[2] Reg. du Cons. Vol. 50, f° 51.

employé pour la première fois ce Livre de l'Ordre commun qui devait servir longtemps de régulateur du culte public dans l'Eglise entièrement réformée d'Ecosse, et dont le bon évêque Grindal devait se voir obligé de dire qu'il ne pouvait pas réprouver les rites dans leur simplicité, si bien qu'il en incorpora plusieurs prières, en tout ou en partie, dans les services spéciaux qu'il organisa de temps en temps. Ici fut presque entièrement composé, d'après le modèle du Psautier français, un Psautier anglais en vers, qui constitua la base du Psautier si longtemps utilisé en Angleterre aussi bien qu'en Ecosse. Ici fut décidée et menée à bien une traduction des Ecritures dans notre langue maternelle, qui pendant près d'un siècle continua à tenir son rang au milieu de traductions composées plus à loisir, et bien plus favorisées par les autorités.

« C'est ainsi que Knox et ses infatigables associés s'occupaient lorsqu'ils étaient libres de suivre leur propre penchant. L'Angleterre y aurait gagné si ses gouvernants avaient agi envers eux comme l'avaient fait Calvin et les Genevois, et si, au lieu de réprimer sévèrement leurs formes de cultes et de gêner cruellement leurs consciences, ils avaient essayé de tirer les meilleurs avantages possibles de la richesse de connaissance et de vie chrétienne sérieuse qu'ils rapportaient avec eux dans leur pays natal[1]. »

[1] A.-F. Mitchell. *The scottish Reformation.* Edinburgh, 1900, p. 90-92. — *Livre des Anglois.* Notice préliminaire, p. 4.

Nous nous attacherons maintenant à décrire cette activité sous ces différents titres :

Les Membres de l'Eglise.

La Constitution et la Liturgie. Le Psautier.

Les Ecrits théologiques.

Les Ecrits politico-ecclésiastiques.

La Traduction de la Bible.

CHAPITRE PREMIER

Les Membres de l'Eglise.

Pour apprendre à connaître les hommes qui fondèrent l'Eglise anglaise à Genève le 1er novembre 1555, ou qui s'y rattachèrent dans la suite, nous avons, en premier lieu, deux documents statistiques très importants au point de vue des noms, mais incapables par leur caractère même de nous donner sur les membres de cette église des renseignements un peu complets et intéressants. A leur défaut nous devrons recourir à des notices biographiques sur certains d'entre eux, tout en nous attachant à pratiquer vis-à-vis de ces écrits un esprit critique qui leur manque bien souvent. Je veux parler surtout des articles biographiques insérés dans un grand ouvrage de *Wood* publié en 1691 sous ce nom *Athenae Oxonienses* [1], et des *Mémoires ecclésiastiques de Strype* [2]. Nous trouvons des renseignements plus nombreux

[1] Anthony A Wood. *Athenae Oxonienses.* Edit. Blifs, London, 1813, 4 vol. gd 4o.

[2] John Strype. *Ecclesiastical Memorials*, Oxford, 1822, 3 vol. 8o de 2 parties chacun.

et plus sûrs dans les lettres publiées par la Société Parker en 1845 et en 1847 sous ce titre : *Original letters relative to the english Reformation,* et surtout dans l'admirable encyclopédie biographique intitulée *Dictionary of National Biography, edited by Leslie Stephen*, qui parut à Londres de 1885 à 1903. Vingt et un des membres de l'Eglise anglaise à Genève ont trouvé une place dans ses colonnes. Mais pour la plupart des autres nous serons obligés de nous en tenir aux simples indications fournies par les sources statistiques ci-dessus indiquées.

La plus importante est sans contredit celle qui se trouve dans un cahier manuscrit déposé dans les archives de l'Etat de Genève, par les membres de la communauté anglaise, au moment de dissoudre ce corps. C'est un gros cahier petit in-folio (39 c. sur 20 c.) soigneusement relié en parchemin à recouvrements, contenant 149 pages chiffrées et divisé en 5 parties [1].

Les scribes de la Seigneurie ont inscrit sur la couverture ce titre en français : *Livre des Anglois,* et sur la première page qui n'est pas chiffrée ces mots : *les noms de ceux* de l'Eglise Angloise qui ont été receus à la Bourgeoisie de ceste ville de Genève, à sçavoir Guilliaume Whitingham, Jehan Bodeleigh, Guilliaume Williams, Jehan Knoxe, Christophle Goodman, Jehan Baron.

[1] Le *Livre des Anglois* a été publié à Londres en 1831 par J. Southernden Burn, et inséré par lui en 1862 dans la seconde édition de son *History of Parish registers*. Il a été transcrit en grande partie par Th. Heyer dans son mémoire sur la *Colonie anglaise à Genève*. Il a été réédité avec soin, avec notes et un fac-simile par A. Ferrier Mitchell (sans date).

Les pages 1 à 6 contiennent les noms des personnes admises dans l'église sous ce titre (en anglais) :

Les noms de toutes les personnes qui ont été reçues et admises dans l'Eglise et la Congrégation anglaise à Genève, comme membres de la dite Eglise, ainsi que le jour et l'année où chacune d'entr'elles a été reçue et admise, comme il appert clairement de ce qui suit. Cette liste se subdivise en 3 catégories :

1° Les personnes qui vinrent ici le 13e d'octobre de l'an 1555 pour profiter des privilèges qui venaient d'être accordés à l'église. 15 noms, 27 individus.

2° Les personnes qui habitaient Genève avant le dit 13 octobre 1555. 10 noms, 20 individus.

3° Toutes les personnes qui vinrent ici après que la dite église eût été fondée le 1er novembre 1555.

En 1556	35 noms	53 individus
En 1557	37 »	67 »
En 1558	7 »	10 »
En 1559	2 »	2 »
	81 noms	132 individus.

Donc en tout 106 noms comprenant 179 individus.

A ce nombre il faut ajouter 7 noms comprenant 7 personnes mentionnés dans les 4 autres parties du Livre et non dans la première. Au total 113 noms comprenant 186 personnes.

Les pages 7 à 48 sont blanches.

En tête de la page 49 se trouve ce titre :

Les noms des ministres, anciens et diacres, choisis annuellement et élus au sein de l'Eglise et congrégation anglaise à Genève, pour y exercer le ministère,

avec la date du jour et de l'année où ils furent choisis et élus.

Les élections eurent lieu : en 1555 le 1er novembre et le 16 décembre, les années suivantes, soit en 1556, 1557 et 1558, le 16 décembre. Le résultat en est consigné dans les pages 49 et 50.

Les pages 51 à 72 sont blanches.

En tête de la page 73 se trouve ce titre :

Les noms de tous les enfants qui ont été baptisés dans l'Eglise et congrégation anglaise à Genève de temps en temps depuis la fondation de la dite église. Ainsi que les noms et prénoms des pères et des parrains, avec le jour et l'an auquel chacun d'eux a été baptisé.

On y compte 19 baptêmes inscrits dans les pages 73 et 74. — Les pages 75 à 104 sont blanches.

Dans la page 105 on trouve les mariages au nombre de 9 sous ce titre : *Les noms de toutes les personnes qui ont été unies par le mariage dans l'Eglise et la congrégation anglaise à Genève de temps en temps depuis la fondation de cette église et les noms des hommes qui ont présenté les épouses à l'église. Ainsi que le jour et l'année où ces mariages ont été conclus, comme il appert ci-après.*

Les pages 106 à 128 sont blanches.

La cinquième liste porte ce titre en tête de la page 129 :

Les noms de ceux de la congrégation anglaise de Genève qui ont été ensevelis là de temps en temps, depuis la fondation de l'Eglise, avec les noms de leurs maris ou parents ou maîtres s'ils en avaient. Et aussi

le jour et l'année de leur sépulture, comme il appert ci-après.

Elle contient 18 noms dont 7 sont ceux d'enfants en bas âge.

Si donc le Livre des Anglois nous donnait une statistique exacte, nous aurions, pour composer l'Eglise anglaise, 113 ménages ou personnes isolées et 186 individus. Mais ces chiffres sont quelque peu modifiés par le *Registre des Habitants* dans lequel nous trouvons 26 Anglais ayant reçu les droits à l'habitation, dont le Livre des Anglois ne fait aucune mention. Il est bien peu probable, cependant, qu'ils soient restés en dehors de l'action de l'église.

De ces 26 personnes d'ailleurs, il n'en est que deux qui aient une notoriété un peu grande, et qui aient joué un rôle un peu important dans les grands drames religieux qui se sont déroulés, soit avant soit après le règne de Marie Tudor. L'un d'entre eux *Thomas Bertram* nous est indiqué comme ayant été ministre de l'île de Jersey dès l'origine de la Réformation, l'autre, un Ecossais, a dû être un ami de John Knox, *Sir James Sandilands de Torphichen.*

Nous n'avons pas à beaucoup nous étonner de cette omission de quelques noms dans un registre d'église dans les colonnes duquel nul ne devait être forcé de se faire inscrire, et où nous avons pu relever des traces évidentes de négligence, puisqu'un homme aussi connu que le vénérable évêque Miles Coverdale, le traducteur de la Bible, n'est pas inscrit dans le registre des réceptions dans l'église, et ne se trouve mentionné que comme ayant été nommé ancien le

16 décembre 1558, et exerçant les fonctions de parrain au baptême d'Eléezer fils de John Knox.

Un fait plus étrange qui n'a été, je le crois, signalé jusqu'ici par personne, c'est que, sur 186 personnes inscrites d'une façon ou d'une autre dans le Livre des Anglois, il en est 50, soit un quart du nombre total qu'on ne trouve pas dans le Registre des Habitants. Et cependant on était très sévère à Genève à cet égard; mais il est probable qu'immédiatement après le triomphe de Calvin et du parti des Réfugiés sur celui des Libertins essentiellement autochtones, on n'y regarda pas de très près vis-à-vis de ceux qui étaient réfugiés pour cause de religion, et l'on s'abstint d'inscrire immédiatement comme habitants beaucoup de ces immigrants dont on ne savait pas s'ils s'établiraient pour un certain temps à Genève. Je crois qu'on peut trouver un indice de cette manière d'agir dans le fait que beaucoup d'Anglais ne furent reçus comme habitants que plusieurs mois, ou même plus d'un an après leur arrivée à Genève et leur inscription dans le registre de l'église. *Richard Amondesham,* mentionné dans le Livre des Anglois comme arrivé à Genève avant la constitution de l'église du 1er novembre 1555, ne fut reçu à l'habitation que le 14 octobre 1557 (il mourut à Genève le 20 septembre 1558).

La date du 14 octobre 1557 est d'ailleurs celle d'un grand nombre d'inscriptions dans le Registre des Habitants. On semble avoir alors recherché tous ceux qui résidaient à Genève depuis un certain temps sans avoir une situation bien régulière au point de vue

civil, pour faire une fournée d'admissions. On reçut ce jour-là 44 Anglais, ce qui avec les autres membres de leurs familles fait 55 individus. Parmi eux nous pouvons signaler *Rouland Hall*, imprimeur qui devait attacher son nom à l'impression de la Bible anglaise de Genève.

Les Anglais qui arrivèrent à Genève le 13 octobre 1555, et qui furent reçus avec empressement par Calvin, les Conseils et les membres de l'Eglise genevoise, étaient seulement au nombre de 27, y compris les femmes et les enfants ; mais ils étaient tous des exilés volontaires qui, pour rester fidèles à leurs convictions puritaines, n'avaient pas craint de renoncer aux grands avantages que, même dans l'exil, leur offrait la ville libre de Francfort. Nous trouvons parmi eux ceux qui, par la force des choses, furent dès l'origine et devinrent de plus en plus les chefs de l'église, William Whitingham alors un laïque, mais un maître, Anthony Gilby, qui fut nommé ministre de la congrégation en attendant la venue de Knox que l'on continuait à regarder comme son pasteur, parce que l'on voulait continuer à Genève l'Eglise de Francfort, et Christophe Goodman, qui fut pasteur de l'Eglise de Genève tout le temps qu'elle dura.

William Whitingham, dont nous avons déjà raconté l'activité à Francfort, était tout naturellement désigné pour servir d'intermédiaire entre les réfugiés anglais et les autorités civiles et religieuses de la petite République de Genève. Né en 1524 dans le comté de Chester, il appartenait à une bonne famille. C'était

un homme fort instruit qui avait étudié dans plusieurs collèges d'Oxford (Brazenose, All Souls, Wolsey) et qui, ses études finies, avait obtenu d'aller les prolonger un certain temps à l'étranger. Il séjourna à Paris, où il accompagna à la Cour l'ambassadeur d'Angleterre, puis à Orléans. De là il se rendit dans plusieurs universités allemandes, et vint enfin à Genève, où il fit un assez long séjour pour devenir l'ami de Calvin dont il s'appelait volontiers l'élève et le disciple. Revenu en Angleterre à l'expiration de son congé, il trouva les choses bien changées par la mort d'Edouard VI. Aussi, après avoir facilité le départ de Pierre Martyr, qu'il avait connu à Strasbourg en 1550 [1], réussit-il à échapper lui-même par sa présence d'esprit. Après un court séjour en France, il se rendit à Francfort, et enfin à Genève. Sa connaissance de la langue française, la décision de son caractère, ses relations avec Calvin, en firent à bien des égards le chef de l'Eglise anglaise, surtout avant la venue de Knox et pendant les nombreuses absences de ce dernier. Il n'en fut jamais cependant pasteur en titre, au moins officiellement. Cependant, dans une biographie contemporaine de Whitingham [2] nous lisons que Knox ayant dû partir pour retourner en Ecosse peu de temps après la venue à Genève de Whitingham et de ses compagnons, Calvin qui ne trouvait pas suffisants pour le remplacer les autres pasteurs présents à

[1] Hubertus Vermilio. *Corpus Reformatorum*. XLII, 460.

[2] Peter Lorimer. *John Knox and the Church of England*. London, 1875, Appendice, p. 303-317.

Dictionary of national Biography. LXI, p. 150 et ss.

Genève, s'adressa à Whitingham pour l'obliger à prendre sa place. Celui-ci allégua qu'il se sentait beaucoup mieux qualifié par ses études précédentes, ses voyages et sa connaissance des langues pour un service civil, et qu'il n'avait pas les dons qui pussent le rendre digne de la charge pastorale. Calvin ne voulut accepter aucun refus; en le conjurant plus qu'en le persuadant il l'amena à succéder à J. Knox comme pasteur. Le Livre des Anglois ne nous dit rien de semblable. Il nous montre Knox nommé pasteur dès le 16 décembre 1556, et constamment réélu à cette charge jusqu'en 1559. D'un autre côté, il est question dans l'histoire postérieure de Whitingham, d'une consécration qu'il avait reçue à Genève et dont certains anglicans contestaient, mais sans succès, la validité. Il est certain aussi que Knox fut absent de Genève à plusieurs reprises, comme nous le verrons plus loin, et pour des temps assez longs. Whitingham peut donc avoir été appelé à le remplacer provisoirement, comme Gilby l'avait été avant sa venue, particulièrement lorsque Knox quitta Genève en 1557 avec l'intention, qu'il ne put réaliser, de retourner en Ecosse. Toujours est-il que dans le Livre des Anglois, Whitingham est inscrit comme ancien pour 1556 et 1557 et comme diacre pour 1559, tandis qu'aucune fonction officielle ne lui fut attribuée le 16 décembre 1557 pour l'année suivante, juste au moment où Knox se trouvait absent.

Whitingham fut un écrivain fécond, et cependant un petit nombre de ses écrits parurent sous son nom. On lui attribue la préface de la Liturgie de l'Eglise

anglaise qui fera l'objet de notre prochain chapitre, une part prépondérante dans sa composition, ainsi que la traduction en latin qui parut conjointement au texte anglais. On le donne comme l'auteur de la traduction latine imprimée à Genève en 1556 d'une brochure de l'évêque martyr N. Ridley sur la Sainte Cène, et de la préface qui la précède. Il traduisit en anglais une brochure latine de Théodore de Bèze sur la Prédestination (1556), et signa la préface d'un pamphlet de Goodman sur les limites de l'obéissance due aux puissances supérieures (1558). Il revisa à peu près seul le Nouveau Testament de Tindale, et le fit paraître en 1557 précédé d'une préface, mais sans y mettre son nom. C'est encore à lui qu'on attribue les Epîtres dédicatoires que les réfugiés adressèrent à la Reine Elisabeth, la première en 1559 en lui envoyant le Livre des Psaumes traduit en prose anglaise, et la seconde en 1560 en lui faisant parvenir la version anglaise de la Bible entière dont Whitingham avait été le principal ouvrier. Il resta même à Genève après la dispersion de son église pour terminer cette traduction, et ne quitta la ville qu'en 1560.

Anthony Gilby, natif du comté de Lincoln, était né en 1510 environ; il avait fait ses études à l'Université de Cambridge où, au dire de Bale, il avait obtenu un grand renom pour sa connaissance des langues anciennes. Auteur d'une réponse aux attaques de Gardiner, alors évêque de Winchester, contre les hérésies au sujet de la Cène, il avait aussi publié en 1551 et en 1553 des commentaires sur les Prophètes

Michée et Malachie, le dernier en faveur de la prédestination. On possède encore le commentaire sur Michée, mais celui sur Malachie est resté jusqu'ici introuvable. Exposé à la vindicte de Gardiner devenu très puissant après la mort d'Edouard VI, Gilby s'enfuit en 1554 à Francfort. Là, comme nous l'avons vu, il collabora à la Liturgie que Knox, Whitingham, Fox et Cole avaient préparée, mais qui n'avait pas pu obtenir l'assentiment général. Lorsqu'elle fut attaquée, ce fut lui qui supplia à genoux les réfugiés de se mettre d'accord, et obtint l'élaboration de la Liturgie de compromis que troubla bientôt la venue de Cox. Dès lors Gilby se rattacha nettement au parti de Knox et, lorsque les Anglais arrivèrent à Genève, il fut provisoirement nommé pasteur en attendant la venue du réformateur écossais. Les années suivantes, il exerça les fonctions d'ancien. Nous le retrouverons parmi les auteurs d'œuvres théologiques et politiques[1].

Son collègue *Christophe Goodman*, quelque peu plus jeune que lui, (il était né vers 1519), fut élevé comme Whitingham au collège de Brazenose, à Oxford, et devint professeur de théologie dans cette université. En 1554 il se réfugia à Strasbourg auprès de Pierre Martyr; il y signa la lettre que les réfugiés de cette ville écrivirent à ceux de Francfort en faveur de la Liturgie d'Edouard VI[2]. Evidemment il changea d'opinion car déjà à Francfort, puis dès l'arrivée des

[1] Laing publie une biographie intéressante d'Anthony Gilby, en appendice du vol. IV de son édition des œuvres de John Knox, p. 543-552. — *Dictionary of nat. biography*. XXI, p. 339.
[2] *Troubles de Francfort*. P. XXIII.

fugitifs à Genève, nous le trouvons au premier rang des adhérents les plus décidés aux principes qu'ils défendaient. Il fut immédiatement choisi comme un des deux pasteurs de la congrégation anglaise, et fut reporté chaque année à cette fonction. Nous aurons à nous occuper de lui comme d'un écrivain polémique énergique, et même violent [1].

Parmi les exilés arrivés avec les précédents de Francfort, nous pourrions encore signaler *John Staunton* nommé diacre la première et la deuxième années, *Christophe Seburne* ou *Plumer* qui ne le fut qu'un an. Le personnage que le Livre des Anglois désigne sous le nom de *John Ponce* est-il l'évêque *Poynet* dont la vie quelque peu aventureuse prêta aux critiques des adversaires du protestantisme, et qui écrivit à Strasbourg un catéchisme destiné à accompagner la Liturgie de compromis? il est permis d'en douter. En tous cas, il ne resta pas longtemps à Genève; car nous le voyons mourir à Strasbourg, déjà en avril 1556 [2].

Les réfugiés de Francfort n'avaient pas été les premiers à chercher à Genève un refuge contre la persécution. John Knox lui-même y avait passé quelque temps à deux reprises en 1554; puis quelques familles ou individus de conditions différentes étaient venus s'y établir dès le printemps de 1555. A leur tête se trouvait un noble anglais *Sir William Stafford*, seigneur de Chebury et Crofford dans le Staffordshire,

[1] *Dictionary*. XXII, p. 128.
[2] *Dictionary*. XLVI, p. 78.

inscrit comme habitant le 29 mars 1555 avec sa femme Dorothée, Jeanne, sa sœur, Edouard et Elisabeth, ses enfants, une cousine nommée Sandes ou Foster, quatre domestiques hommes et une servante. C'était un personnage considérable qui avait été garde du corps de Henri VIII, et désigné pour accompagner des ambassadeurs dans plusieurs occasions. Il avait épousé en premières noces Mary Boleyn sœur d'Anne Boleyn, la seconde femme du roi Henri VIII. Ancienne maîtresse du dit roi, elle était veuve de John Cary. Ce mariage avait mis Sir W. Stafford en relation avec les plus hauts personnages ; il avait été chargé avec d'autres de recevoir à son arrivée en Angleterre la quatrième femme du roi, Anne de Clèves. Sa première femme étant morte, Sir W. Stafford épousa *Dorothée Stafford*, de la même famille que lui, mais d'une autre branche. Elle était fille de Henri, premier baron de Stafford, dont le père et le grand-père avaient été ducs de Buckingham, mais tous deux déclarés déchus de leurs titres et décapités. Sa mère était apparentée à la famille royale.

Sir William Stafford qui avait joui de la faveur royale sous Henri VIII et sous Edouard VI, fut immédiatement exposé au mauvais vouloir de la reine Marie. Aussi quitta-t-il l'Angleterre peu après son avènement. Il passa à Paris, où il avait des parents de sa femme à l'ambassade d'Angleterre, puis vint à Genève où il s'établit. On l'y appelait seigneur de Rochefort, du nom du lieu de résidence de sa famille, Rochford dans l'Essex. Il entra évidemment en relations suivies avec quelques hommes importants de

Genève. Peu de temps après l'émeute du 15 mai 1555, comme il revenait avec les sieurs de Vérace et de Maillane d'une maison de campagne située au-delà du pont d'Arve, ils furent insultés et attaqués près de ce pont par dix ou douze séditieux fugitifs qui, non seulement les chargèrent d'injures, mais aussi leur donnèrent des coups de plat d'épée ; l'un même de la troupe lâcha contre Stafford un coup de pistolet, qui heureusement ne prit pas feu [1]. Quelque temps plus tard nous lisons à son sujet dans les Registres du Conseil : « Pource qu'il est excellent personnage, homme de bien et de cognoissance, arresté qu'il lui soit permis de porter son épée, à luy seul et non pas à ceux de sa famille [2]. »

Sir William Stafford salua certainement avec joie la fondation de l'Eglise de Genève ; il lui accorda son appui moral et financier, bien qu'à deux reprises le gouvernement de la reine Marie eût mis l'embargo sur des sommes qui lui étaient destinées, parce qu'il avait quitté le pays sans permission. Le 4 janvier 1556 il présenta le premier enfant qui fut baptisé dans la congrégation nouvellement fondée, et obtint de Calvin qu'il en fût le parrain. Malheureusement pour sa famille et pour la jeune église, Sir William Stafford mourut la même année. Il fut enterré à Genève le 5 mai 1556, laissant une veuve et quatre enfants en bas âge. Lady Stafford ayant voulu emmener ses enfants en Angleterre, Calvin craignit qu'elle voulût

[1] Gautier. *Histoire de Genève* (imprimée). III, 619-620.
[2] Reg. du Cons. 1555, f° 155 v°, 19 sept.

se retirer de l'Evangile pour retourner aux souillures du monde, desquelles par le moyen de feu son mari elle avait été retirée. Mais quant à cela qu'il ne l'en peult garder. Toutefois qu'il « parlera pour l'enfant qu'il a porté au baptême en étant requis par le feu père, lequel mesme pour la grande affection qu'il lui portoit, désiroit lui imposer nom Calvin, ce qu'il ne voulut pour chose au monde,..... » Il montre ensuite que, comme parrain, il a promis d'instruire l'enfant dans l'Evangile et requiert qu'il ne soit « ny emmené, ni porté en la papisterie ». Robert Stafford, frère de lady Stafford, répond longuement; il fait valoir les droits de la mère qui veut se retirer en France où l'Evangile est aussi prêché en certains endroits, et ajoute en terminant : « Il est bien esbahy que des ministres qui sont ainsi zélateurs ne vont en France là où il y a du troupeau qu'ils laissent brusler. » Calvin répond « qu'il fait grande moquerie de parler ainsi des ministres. Et quant à luy qu'il est bien marry quand il y a des afflictions et voudrait bien en estre participant, mais qu'il n'est pas en sa liberté d'aller là où il voudroit. Et combien qu'il ne se veuille pas vanter, si est-ce qu'il a été autrefoys à Parys en préparation d'y prescher jusques il y fust bruslé. Mais Dieu l'a épargné. Parquoy ceste moquerie est trop lourde. »

Trois jours après, le Conseil donne raison à Calvin et refuse la demande de Robert Stafford, parce que le père décédé avait déclaré pendant sa maladie qu'il ne voulait point qu'on emmenât ses enfants de Genève, mais qu'ils y fussent nourris et instruits.

Mais comme Robert Stafford en vint aux menaces,

parlant de s'adresser au Roy et d'en obtenir des représailles contre les Genevois, on arresta, dit le Registre, « qu'on ne s'estonne de rien en bienfaisant[1] ».

Lady Stafford maîtresse de ses enfants ne semble pas avoir justifié les craintes de Calvin. Elle se réfugia à Bâle, et fut reçue bourgeoise de cette cité en novembre 1557, avec beaucoup d'égards. En janvier 1559, après la mort de Marie Tudor, elle quitta Bâle et retourna en Angleterre[2].

Le nom qui vient immédiatement après celui de Sir W. Stafford dans le Livre des Anglois est celui de *Thomas Lever,* prédicateur éloquent qui, déjà au commencement de 1554, avait écrit à Bullinger pour se louer de la manière dont Calvin était disposé en sa faveur, grâce à son correspondant. En janvier de l'année suivante, il décrit au même Bullinger sa vie à Genève, qui devait être un peu plus tard celle de plusieurs de ses compatriotes. « Je demeure ici, lui écrit-il, libre de tout emploi public. Je suis tous les sermons et les leçons publiques de Calvin et quelques-unes de celles des autres personnes. J'emploie le reste de mon temps à la publication d'un petit livre en anglais ; il est maintenant sous presse et, si Dieu le permet, sera bientôt envoyé en Angleterre[3]. » Cet exemple n'est pas unique ; nous retrouverons

[1] Reg. du Cons. 1556, vol. I, f° 192, 196, 201. Heyer. *La colonie anglaise.* P. 352.

[2] Dr August Hubert. *Die Refugianten in Basel.* Neujahrsblatt von 1897.

[3] *Original letters relative to the English Reformation.* Publiées par la Société Parker. Cambridge, MDCCCLV, vol. I, p. 155.

les membres de l'Eglise de Genève occupés à publier de petits volumes destinés à être envoyés en Angleterre pendant la persécution des protestants.

Lever ne devait pas rester longtemps à Genève. En février 1555, nous l'avons vu à Francfort où il avait été nommé concurremment avec Knox, et où il représentait les Anglicans modérés, puisqu'il contribua à la rédaction de la Liturgie de compromis. Revenu à Genève, nous ne savons à quel moment, il s'y trouvait déjà avant la fondation de l'église. Mais il ne put lui accorder longuement son concours. Il écrit à Bullinger, de Strasbourg, dès janvier 1556, qu'il est en route pour Wesel, dont l'église lui a adressé un appel auquel il a répondu favorablement, sur le conseil de Calvin et de ses frères, les pieux ministres de l'Eglise anglaise [1]. Peu après, chassé de Wesel par l'intolérance luthérienne, Lever amena sa congrégation en Suisse et, après certaines hésitations, l'établit à Aarau. Il fut donc perdu pour l'Eglise de Genève.

Parmi les autres personnes indiquées dans le Livre comme habitant Genève avant le 13 octobre 1555, nous trouvons encore *Harry Dunce* qui, d'après Burn, doit être le vieil Henry Daunce, le briquetier de Whitechapel qui prêchait l'Evangile dans son jardin chaque jour férié [2].

Tous ces réfugiés, ceux qui arrivèrent à Genève en octobre 1555, et ceux qui y étaient déjà venus auparavant, fondèrent donc, le 1er novembre 1555, une

[1] *Ibid.*, p. 160.
[2] J. SOUTHERNDEN BURN. *Le Livre des Anglois.*

congrégation à laquelle ils donnèrent la constitution et tous les caractères d'une église organisée sous la forme presbytérienne, tant ils avaient de foi dans la valeur des principes pour lesquels ils avaient dû s'exiler et s'attendaient encore à souffrir, et tant ils tenaient à offrir à l'Eglise d'Angleterre le type d'une église constituée conformément aux enseignements des Ecritures.

Pendant ce temps, la persécution sévissait en Angleterre. En 1555, 72 personnes furent brûlées vives, 94 en 1556, 79 en 1557 et enfin 39 en 1558, avant la mort de Marie qui eut lieu le 17 novembre, ce qui ferait en tout 284 martyrs par le feu d'après l'ouvrage capital de l'évêque Burnet. Mais un contemporain très modéré déclare que par l'emprisonnement, les tortures, la famine et le feu, plus de quatre cents personnes périrent pendant ces persécutions. Whitingham, dans la préface qu'il composa en 1556, pour sa traduction latine du traité sur la Cène de l'évêque martyr Ridley, va encore beaucoup plus loin et mentionne 800 personnes comme étant mortes pour leur foi dans les deux premières années de Marie Tudor; il déclare parler ainsi sur le témoignage de personnes dignes de foi. En tous cas la persécution ne connut guère de relâche.

En conséquence, les fondateurs de l'Eglise de Genève virent successivement se joindre à eux des groupes plus ou moins nombreux de fugitifs. Il en vint une vingtaine au printemps de 1556, et un nombre à peu près égal au mois de novembre de la même année. Entre deux, arriva au mois de juillet, avec sa famille, un homme nommé *William Fuller* qui, avec

son épouse nommée *Jane Butler,* avait aidé la future reine Elisabeth dans les difficultés que lui suscitait la jalousie de sa sœur Marie. Il eut le malheur de perdre sa femme pendant son séjour à Genève. Mais le personnage le plus important de ceux qui cherchèrent alors un asile dans cette cité fut *John Knox*, le futur réformateur de l'Ecosse.

Knox était né à Gifford, ou à Morham, dans le comté de Haddington, très probablement en 1513 ou 1515, et non en 1505, comme on le croit généralement et comme l'ont encore imprimé des historiens de la valeur de Hume Brown. L'argumentation du Dr Hay Fleming qui a fait une étude spéciale de la question, et qui rajeunit Knox de huit à dix ans, me paraît avoir tranché définitivement la question [1].

Son père s'appelait William, sa mère était une Sinclair dont il a parfois pris le nom dans certaines occasions où il y avait un vrai danger à porter celui de son père. Il fit ses études, peut-être à Glasgow, certainement à St-André, sous John Major, un des plus grands professeurs de son temps. Il hérita de lui, bien que Major fût demeuré catholique, avec la subtilité scolastique de son exégèse, son indépendance de vue très remarquable pour l'époque vis-à-vis des pouvoirs civils et religieux. En 1543, Knox était ministre des saints autels et, par l'autorité du diocèse de St-André, notaire apostolique, ce qui montre qu'il était plus ou moins nettement entré dans les ordres.

[1] *The Bookman* for sept. 1905, p. 193. — Voir aussi H. Cowan. *John Knox, the hero of the scottish reformation,* 1905. P. 45 et ss.

Peu de temps après, il se convertit au protestantisme sous l'impulsion de Georges Wishart qui revenait du continent avec des convictions ouvertement réformées. Il s'attacha à lui, l'accompagna presque jusqu'au moment de son martyr, approuva le meurtre de son persécuteur Beaton, et fut nommé pasteur au château de St-André pendant le siège qu'y subirent les chefs écossais qui avaient mis à mort le prélat. Pris par les Français, il rama pendant dix-neuf mois sur les galères du roi de France ; là, il subit fortement l'influence d'un autre prisonnier, Balnaves qui, disciple de Luther, mettait au centre de tout son enseignement la doctrine de la justification par la foi.

Relâché à la demande des conseillers d'Edouard VI, Knox fut nommé pasteur à Berwick puis à Newcastle. Nous l'avons vu prendre dès lors position parmi ceux qui voulaient pousser Edouard VI et l'archevêque Cranmer à opérer une réforme de plus en plus radicale de l'église, et user dans ce sens de sa position de chapelain du roi[1]. Obligé de quitter l'Angleterre en 1554, quelque temps après l'avènement de Marie Tudor, Knox se réfugia à Dieppe, puis à Genève où il espérait poursuivre tranquillement ses études sous la direction de Calvin. Mais il fut contraint par ce dernier au mois de septembre, d'accepter la vocation que lui avaient adressée les réfugiés de Francfort. Après y avoir passé par les péripéties que nous avons racontées, Knox revint à Genève pour y préparer une place à ses coreligionnaires et y resta de mai à août 1555.

[1] Introduction, p. 6.

Son espoir de s'y établir à nouveau fut déçu par les instances de Mrs Bowes qui l'arrachèrent malgré lui à ce qu'il appelait ses aises et ses tranquilles études, et le relancèrent dans le ministère itinérant en Ecosse, où il eut la joie de constater le zèle inattendu d'un bon nombre de fidèles pour la cause de la Réforme. Aussi, rendit-il grâce à Dieu de la violence qui lui avait été faite[1].

C'est alors qu'il se maria avec Miss Marjory Bowes, et qu'en juillet 1556 il reçut vocation des membres de l'Eglise de Genève le suppliant, au nom de Dieu, de venir les secourir, puisqu'ils l'avaient choisi comme leur pasteur. Knox ne crut pas devoir se soustraire à cet appel, qui nous montre l'importance accordée par les Réformés écossais et anglais à la petite église réfugiée à Genève. Finalement, il vint s'établir en cette ville, en septembre 1556, avec sa belle-mère, Mrs Bowes, avec laquelle il avait entretenu une correspondance suivie, avec sa jeune femme, et avec un domestique et un élève nommé Patrick. Sa famille s'accrut à Genève par la naissance de deux garçons, Nathaniell, baptisé le 23 mai 1557 et Eléezer, baptisé le 29 novembre 1558.

Knox prit immédiatement dans l'Eglise de Genève la place prépondérante que lui assignaient ses hautes aptitudes et la connaissance qu'il avait des hommes et des choses. Mais il ne put pas, comme il l'aurait désiré, y rester longtemps tranquille. Au bout d'un an, en octobre 1557, il reçut un appel pressant à

[1] *Lettre à Mme Bowes.* LAING. *K. W.* V., p. 217.

retourner en Ecosse et, fortement poussé dans ce sens par Calvin et les pasteurs de Genève, il se rendit à Dieppe où il resta un temps assez long dans l'attente, les événements ne lui paraissant pas favorables pour pénétrer en Ecosse. A la fin de 1557, ou dans les premiers jours de 1558, il revint à Genève sans avoir visité sa patrie, mais après y avoir envoyé quelques lettres et quelques traités importants qui exercèrent une réelle influence. Il resta à Genève jusqu'en janvier 1559, puis en partit définitivement pour n'y plus revenir.

Au printemps de 1557, une autre correspondante habituelle de John Knox, *Mrs. Lock,* amena à Genève son fils, sa fille et une servante. Au mois de mai et de juin de la même année, nouvelle immigration de plus de trente personnes, et de vingt-cinq en novembre. Le mouvement se ralentit en 1558, bien que les persécutions continuassent encore, et nous ne comptons plus que douze inscriptions nouvelles dans le Livre des Anglois. J'ai cherché si on pouvait établir une corrélation entre ces exodes qui se sont produits assez régulièrement au printemps et en automne, et les redoublements de persécutions qui se manifestaient parfois en Angleterre ; mais je n'ai pas réussi à en trouver une, malgré les nombreux détails que la grande histoire de Burnet nous fournit sur les cruautés de Marie Tudor, et surtout de l'évêque Bonner. En 1556 et 1557, il n'y eût pour ainsi dire pas de mois où plusieurs bûchers ne fussent dressés, et où, par conséquent, des protestants ne fussent entraînés à suivre le conseil que

nous avons vu [1] leur avoir été donné de leur prison par Cranmer et Ridley, de se soustraire par la fuite aux plus affreux supplices.

L'église qui se recrutait ainsi par ces douloureuses immigrations comptait dans son sein des hommes d'à peu près toutes les conditions, sauf de celle des agriculteurs qui ne semble pas y avoir été fortement représentée ; cependant le registre des habitants mentionne quatre laboureurs ou fermiers. Il y avait un ou plusieurs représentants de divers corps de métiers venus, soit seuls, soit avec leur famille. Nous remarquons surtout des tisserands, des tailleurs [2] et un tanneur qui alla s'établir à St-Gervais, au quai du Seujet, sans doute pour y exercer son état ; mais nous ne retrouvons pas ici comme à Glastonbury, puis à Francfort, une immigration commune d'hommes pratiquant la même industrie, et l'introduisant, en retour de son hospitalité, dans la ville où ils étaient reçus. Ce phénomène, qui se renouvela souvent plus tard, ensuite des persécutions qui ravagèrent la France protestante, ne semble pas s'être produit à Genève de 1555 à 1559. Seuls quelques négociants sont signalés en 1557 au Conseil comme étant « grans marchans [3] ». Il n'est guère possible cependant de reconnaître à qui cette qualification peut se rapporter d'après les registres et les renseignements que nous possédons.

[1] Introduction, p. 21.

[2] Il paraît, d'après une lettre écrite à Bâle, qu'on recherchait déjà l'étoffe et la coupe des vêtements anglais.

[3] Reg. du Cons. 1557, f° 207 v°, 28 juin.

Parmi les vocations qui n'étaient pas purement ouvrières, celle des apothicaires et celle des imprimeurs étaient représentées dans la colonie [1], cette dernière par Rouland Hall, dont le nom devait être inscrit sur le titre de la Bible anglaise publiée à Genève en 1560 [2].

Un des émigrés, *Thomas Hancock*, venu à Genève en novembre 1556 avec sa femme et son fils, fut inscrit comme savant. Il avait travaillé en Angleterre sous Edouard VI ; mais ayant mal parlé de Gardiner, il dut quitter son pays sous Marie, et surmonter de grandes difficultés pour se rendre à Genève. Il déclara plus tard qu'il y avait vu le Seigneur Dieu si purement et vraiment honoré, et les péchés si directement châtiés que l'on pouvait bien l'appeler une sainte cité. (Burn.)

L'évêque Bale, que nous avons vu établi à Bâle, fait aussi une description enthousiaste de la vie morale et religieuse que pratiquaient alors les habitants de Genève, particulièrement les réfugiés reçus dans ses murs, dans une lettre-préface à sa *Vie des Evesques et Papes de Rome*, qu'il adresse à Simon Sulzer, Bullinger, Calvin et Mélanchton [3]. Il est bien probable qu'il a visité les Anglais

[1] Nous trouvons dans les minutes des notaires de Genève les contrats d'apprentissage de deux jeunes Anglais, membres de la congrégation, l'un comme serrurier, l'autre comme imprimeur chez Jean Crespin.

[2] Il a adopté, en 1562, en souvenir de son séjour à Genève, comme marque de son imprimerie, la clef et l'aigle et la devise : Post tenebras lux. — Bibliographie, nº 34.

[3] Th. Dufour. *Bâle, Zurich et Genève en 1558. Fragment de lettre d'un Anglais.* Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome XVII, 1886.

réfugiés à Genève dont plusieurs sont mentionnés avec de grands éloges dans son livre sur les Ecrivains illustres de la Grande-Bretagne, par exemple John Knox qu'il avait combattu à Francfort[1]. Il n'a cependant pas fait partie de leur église.

Les registres genevois donnent à quelques-uns des réfugiés la qualification de gentilshommes que nous avons vue s'appliquer tout particulièrement à Sir Wm Stafford. Nous pourrions aussi la donner à Whitingham, ainsi qu'à *John Burtwick* chevalier, probablement un Ecossais qui, persécuté par le cardinal Beaton, se réfugia sur le continent. Il vint à Genève où, le 24 février, il épousa une demoiselle bretonne du nom de *Jeanne Bonespoir*. Le même jour, semble-t-il, vit le mariage de la sœur de Sir Wm Stafford, *Jane, veuve Williams,* avec le pasteur de l'Eglise italienne de Genève, *Maximilien Celsus,* comte de Martinengo[2].

Whitingham épousa le 15 novembre de cette même année *Catherine Jaquemyn* d'Orléans, qu'il avait peut-être connue dans cette ville, et qui résidait avec sa famille près de la place de la Taconnerie, à côté de

[1] Scryptorum illustrium... catalogus II, p. 175.

[2] Maximilien Celsus, comte de Martinengo, originaire de Brescia s'était fait connaître comme prédicateur réformé en Italie. Galeazzo Caracciolo, l'organisateur de l'Eglise italienne de Genève était allé en 1552 le chercher à Bâle où il s'était réfugié, et l'avait mis à la tête de la congrégation italienne à laquelle on accorda l'usage de la Madeleine, de St-Germain et finalement en 1555 de Notre Dame la Nove. Les deux époux moururent en 1557, la femme en février, le mari en août.

Nostre Dame la Neufve [1], dans la maison de son oncle Bernier. L'année suivante, ils eurent un fils nommé Zacharie, et en décembre 1558 une fille, Suzanne, qui mourut à la Tour de Boël, le 12 avril 1560 [2].

Lorsque, à défaut d'autres renseignements qui manquent, on considère ces mariages d'anglais avec des personnes appartenant à d'autres nations persécutées, on peut en conclure avec une certaine probabilité que des relations plus étroites s'établirent entre les membres de ces colonies étrangères que cela ne fut le cas avec les citoyens de Genève. Parmi ceux-ci, les partisans décidés de Calvin étaient sans doute bien disposés à l'égard des réfugiés, mais d'autres, surtout les Genevois autochtones, ne voyaient pas de très bon œil ce qu'ils regardaient comme une invasion. Il est significatif qu'aucun mariage n'ait eu lieu entre anglais et genevoises ou genevois et anglaises. Il y avait cependant dans le cercle des exilés des hommes très distingués. Nous pouvons mentionner spécialement *John Bodley* ou *Bodleigh,* de Dunscombe dans le Devonshire qui après avoir

[1] Il est étrange, après cette indication si claire du Livre des Anglois, confirmée par un contrat notarié de Me Iean Ragueau, en date du 31 oct. 1556, qui fixe très nettement le nom des époux et leurs apports respectifs, de voir la légende qui fit épouser à Whitingham, Catherine sœur de Calvin, prendre une telle consistance que nous la trouvons reproduite encore récemment par des historiens anglais sérieux. Doumergue en a fourni une réfutation complète et triomphante dans son magistral ouvrage sur Calvin. — E. Doumergue. *Jean Calvin.* III, Appendice, No V : *Whitingham le prétendu beau-frère de Calvin,* p. 666-679.

[2] *Livre des Anglois.* P. 129. — *Livre des morts.* Vol. III, p. 82.

passé par Wesel et Francfort, fut reçu dans l'Eglise de Genève le 7 mai 1557, et comme habitant le 7 juin de la même année avec toute sa famille qui était nombreuse [1]. Lorsqu'il arriva à Genève il avait trois fils et une fille et, peu après, il lui naquit encore un fils qu'il fit baptiser sous le nom de Zacharie. Il était accompagné de son frère Nicolas et de trois domestiques, deux hommes et une femme. Il chercha immédiatement des maîtres pour ses fils, en particulier pour l'aîné Thomas. Celui-ci, né à Exeter en 1544, avait donc treize ans lors de la venue à Genève de ses parents. Il nous raconte lui-même qu'il suivit pendant deux ans les leçons de Chevalier pour l'hébreu, de Béroald pour le grec, de Bèze et de Calvin pour la religion. Il avait pour maître particulier Philibert Sarasin, médecin célèbre. Cette instruction précoce et solide lui profita, car il devint un diplomate connu, et surtout un littérateur distingué. Anobli sous le nom de Sir Thomas Bodley, il dota et augmenta considérablement la bibliothèque d'Oxford, encore aujourd'hui connue sous le nom de *Bibliothèque bodléienne* [2]. Le père, John Bodley semble avoir occupé une place prééminente dans l'Eglise anglaise de Genève. Il fut nommé ancien en décembre 1557 et 1558, et nous le voyons être parrain en 1558 et 1559 de trois enfants de membres de la colonie. Il fut reçu bourgeois de Genève le 31 mai 1558 [3]. Son grand titre à la reconnaissance de ses compatriotes et du

[1] *Livre des Anglois*. P. 4.
[2] *Dictionary*. V, p. 294.
[3] Reg. du Cons. Vol. 54, 1558, f° 199.

protestantisme anglais tout entier, fut la grande part financière, morale et peut-être littéraire qu'il prit à la traduction et à l'impression de la Bible anglaise qui vit le jour à Genève en 1560. C'est évidemment pour la rendre possible qu'avec *William Williams,* qui s'était réfugié à Francfort l'un des premiers, il monta une imprimerie à Genève en décembre 1558[1], et en confia la direction à Rouland Hall. Cette imprimerie paraît avoir duré un certain temps encore après la dissolution de l'Eglise de Genève ; cependant nous trouvons Rouland Hall établi à Londres dès 1561.

Comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre, la catégorie la plus nombreuse de réfugiés qui composaient l'Eglise anglaise de Genève fut celle des pasteurs et des étudiants, ou plutôt des candidats en théologie. Parmi ces derniers nous pouvons citer *John Baron,* écossais, reçu bourgeois de Genève le 21 juin 1558, qui prit à sa charge avec Whitingham la publication de l'ouvrage de Knox sur la prédestination. Il semble être resté à Genève jusqu'en 1560 pour collaborer à la traduction de la Bible.

Comme ils avaient le plus nettement manifesté leurs convictions anti-catholiques, les pasteurs étaient aussi le plus directement visés par la persécution des évêques Gardiner et Bonner. Nous en avons déjà nommé deux ou trois, ceux qui, venus de Francfort avec Whitingham, constituèrent le véritable corps central de l'église : Gilby, Goodman, Williams.

[1] Reg. du Cons., pour les affaires des particuliers. Vol. 61, 1558, f° 87 v° et 88 v°.

L'an 1556 amena à Genève quatre hommes, entre autres, dont deux au moins ne semblaient pas, d'après leur passé, devoir se joindre à une Eglise aussi nettement puritaine que celle de Genève, et qui d'ailleurs n'y firent pas un séjour prolongé.

James Pilkington du Lancashire, élève de l'Université de Cambridge, avait été exilé pour avoir prêché contre la transsubstantiation [1]. Il passa à Francfort, à Bâle et à Zurich, puis vint à Genève d'où il écrivit à Bullinger en 1556 une lettre pleine de reconnaissance pour l'accueil que lui avait fait le réformateur zuricois, et dans laquelle il cherche à justifier son départ d'auprès de lui [2]. Peu de temps après nous le trouvons dans les Cévennes, puis à Francfort, d'où il répondit favorablement, avec d'autres, aux avances de pacification que l'Eglise anglaise de Genève fit en 1559 à ses sœurs réfugiées comme elle sur le continent [3].

Robert Beaumont du Yorkshire, élève lui aussi de l'Université de Cambridge, devint à Genève un des adhérents convaincus des principes et des institutions calvinistes. Il le montra d'une manière énergique à son retour en Angleterre en 1559 [4].

John Scorye, frère de l'ordre des dominicains de Cambridge, avait été converti au protestantisme et était devenu chapelain de Cranmer, puis de Ridley. Nommé évêque de Rochester puis de Chichester, il avait prêché devant Edouard VI, et avait fait partie

[1] *Dictionary*. XLV, p. 293.
[2] *Original Letters* (Parker Society). P. 136.
[3] *Troubles de Francfort*. P. CLXXXVIII.
[4] *Dictionary*. IV, p. 68.

de la commission nommée par lui pour reviser les lois ecclésiastiques. Sous le règne de Marie, il fit pénitence pour s'être marié, renonça à sa femme et fut admis à prêcher par Bonner. Mais s'étant repenti de cette rétractation, il se rendit à Emden où il devint surintendant de la congrégation anglaise. Grindal voulait l'emmener à Francfort comme pasteur, mais Knox et Lever lui furent préférés par le troupeau. Il passa de là à Wesel et à Genève où il ne semble pas être resté longtemps [1].

On peut en dire autant de *Thomas Sampson*. Celui-ci, après avoir étudié la théologie à Cambridge et Oxford, et le droit à Londres, s'était converti au protestantisme et avait, dit-on, amené à sa foi J. Bradford qui fut depuis martyr. Il fut ordonné prêtre par Ridley et, prédicateur éloquent, obtint de Cranmer le décanat de Chichester. Il réunit de l'argent avec l'aide de Chambers pour aider les étudiants anti-romains persécutés par Bonner ; puis il dut s'enfuir à Strasbourg, d'où il encouragea ses anciens paroissiens à accepter la seconde liturgie d'Edouard VI. Il écrivit à Calvin en février 1555, pendant les troubles de Francfort, pour lui exposer l'objet du débat, le priant de s'y intéresser et de chercher comment on pourrait ramener la paix. « Je sais », ajoute-t-il, « quel poids aura l'autorité de vos lettres sur les deux partis [2] ». Nous avons vu dans l'Introduction que l'intervention du grand réformateur ne réussit pas à

[1] *Dictionary*. LI, p. 8.
[2] *Original Letters*. P. 171.

apaiser le débat, dans lequel en avril 1555 Sampson se rangeait plutôt parmi les adversaires de J. Knox. Aussi ne comprend-on pas très bien pourquoi il vint à Genève l'année suivante. Il ne dut d'ailleurs y faire qu'une courte apparition, car de 1556 à 1558 il écrivit à plusieurs reprises de Strasbourg, de Francfort et de Lausanne [1] à Bullinger et à Pierre Martyr, tandis que nous n'avons pas de lettre de lui datée de Genève. Bullinger écrivit plus tard à Théodore de Bèze signalant la disposition de Sampson à se plaindre toujours des autres, et les ennuis que son caractère avait causés à Vermigli.

William Kethe, un écossais qui avait passé par Francfort au commencement de son exil, et qui avait sans doute vu son compatriote J. Knox à l'œuvre, fut plus fidèle à la nouvelle église dans laquelle il chercha un refuge [2]. Il contribua avec Whitingham à la traduction des Psaumes en vers anglais, et quelques-uns dus à sa plume furent insérés dans le psautier de 1561. On lui doit en particulier la meilleure traduction et la plus populaire du Psaume C, qui se chante encore aujourd'hui d'un bout à l'autre du monde anglo-saxon sous le nom de « the old hundredth ». Il composa aussi une traduction libre en vers du Psaume XCIIII, qui fut ajoutée comme annexe à l'appel de Knox de l'injuste sentence prononcée contre lui par le clergé d'Ecosse [3]. Son humeur conciliante le fit choisir en 1559 pour être le porteur de

[1] *Original Letters*. P. 173-183.
[2] *Dictionary*. *XXXI*, p. 73.
[3] Bibliographie, n° 20.

la lettre que les principaux membres de l'Eglise de Genève envoyèrent aux autres églises de réfugiés, après la mort de Marie Tudor, pour les inviter à une réconciliation générale. Il semble être resté à Genève avec Whitingham et deux ou trois autres, après le grand départ de 1559, afin de mener à bien la publication de la Bible qui parut en 1560.

Un collaborateur zélé de cette œuvre aurait pu se trouver en *Thomas Bentham*, gradé de l'Université d'Oxford, particulièrement réputé pour sa connaissance de l'hébreu et du grec [1]. Après un séjour à Zurich et à Bâle, il vint à Genève et s'y maria avec sa compatriote Maud Faucon. Mais il retourna bientôt en Angleterre, en plein temps de persécution, et y prêcha secrètement l'Evangile. On a de lui une lettre datée de Londres le 17 juillet 1558, adressée à Thomas Lever alors pasteur de la congrégation réfugiée à Aarau. Il se recommande à ses prières et lui raconte que, placé au milieu des dangers les plus grands, il est tranquille et joyeux d'esprit, alors que son âme était fréquemment tourmentée dans le temps où, exilé, il était matériellement libre et à l'aise. La constance que montrent les victimes de la persécution est une source de force pour lui. Il lui demande son avis et celui de Pierre Martyr sur certaines questions difficiles que lui posent des membres de sa congrégation persécutée de Londres, afin de confirmer les conseils qu'il leur donne et qu'il croit conformes à la

[1] *Dictionary. IV,* p. 284.

vérité[1]. Il fit preuve d'un grand courage en assistant au supplice de plusieurs de ses coreligionnaires, et en les encourageant par ses paroles. Il réussit à garder les protestants fidèles à leurs principes dans ces temps difficiles[2].

Un autre élève d'Oxford, *John Pullain*, montra le même courage en Angleterre au milieu des dangers ; puis il se réfugia à Genève en 1557, et y traduisit en vers les Psaumes 148 et 149. Il y resta jusqu'au jour de la dissolution de l'église. Sa carrière subséquente en Angleterre fut courte, car il mourut en 1565[3].

A son nom, nous pouvons joindre celui de *William Cole,* du Lincolnshire, qui mit aussi la main à la grande œuvre de l'église, la traduction de la Bible[4]. Il venait de Zurich où, avec Horne, Pilkington, Parkhurst, Jewell et Laurence Humphrey, il avait largement profité de l'hospitalité bien connue du grand imprimeur et éditeur humaniste Froschover. Celui-ci, qui avait été bien reçu à Oxford en 1550, fit preuve d'une admirable générosité envers les réfugiés anglais.

[1] On venait consulter Bentham sur des questions comme celles-ci : Une jeune femme mariée (at non-age) contre sa volonté, et retenue par force, est-elle ou non la femme légitime de celui avec lequel elle est contrainte de demeurer contre sa volonté ? Ceux qui professent l'Evangile ont-ils le droit de porter leur cause et de poursuivre leur droit devant une cour papale ou d'y répondre s'ils y sont appelés ? Les professants qui n'ont aucune communion avec les Papistes doivent-ils cependant payer la dîme aux Papistes et des impôts, tels que tributs, douanes et subsides, à de mauvais gouvernants et magistrats ?

[2] Strype. *Ecclesiastical Memorials.* III, 2, p. 132-135.

[3] *Dictionary. XLVII,* p. 17.

[4] *Dictionary. XI*, p. 274.

Il établit dans sa propre demeure une sorte d'hôtel où il ne leur faisait payer que les frais de nourriture. Aussi Cole et Humphrey ne tarissent-ils pas d'éloges envers ce généreux mécène.

Nous ne savons pas grand chose sur l'activité à Genève de *Laurence Humphrey* qui n'y vint d'ailleurs qu'en 1558. Mais il y subit en tous cas l'influence du milieu, et retourna en Angleterre calviniste décidé; il resta jusqu'au bout en correspondance avec Zurich et Genève, et s'intéressa avec une grande bienveillance à ceux qui passaient de Suisse en Angleterre. *Peregrinus ipse,* écrivait-il encore vingt ans plus tard, *didici peregrinis miserere* [1]. « Ayant été étranger moi-même, j'ai appris à secourir les étrangers. Je regrette seulement que mes moyens ne correspondent pas à ma bonne volonté. »

Mentionnons encore, pour clore cette longue et fastidieuse liste de pasteurs, le nom vénéré de *Miles Coverdale,* reçu à l'habitation le 24 octobre 1558, parrain le 29 novembre d'Eléezer, fils de John Knox, et nommé ancien le 16 décembre de la même année [2]. Né en 1488, il avait d'abord été élevé dans le couvent des augustins de Cambridge, dont le prieur, Dr. Robert Barnes, avait une tendance vers la Réformation. Ordonné prêtre séculier en 1514, il avait défendu son ancien maître accusé d'hérésie et, pour ce fait, avait été obligé de fuir sur le continent, où il passa une grande partie de sa vie. En 1530 ou 1531,

[1] *Zurich Letters,* seconde série, texte anglais, p. 301, texte latin, p. 184. — *Dictionary. XXVIII,* p. 238.

[2] *Dictionary. XII,* p. 86. — *Livre des Anglois.* P. 50.

il écrivait à son protecteur Cromwell qu'il avait commencé à goûter les Saintes Ecritures, et à respirer le doux parfum des Saintes Lettres. Il le fit si bien qu'en 1535, il publia, chez Christophe Froschover, à Zurich ou chez Jacob van Meteren, à Anvers, la première traduction complète de la Bible qui ait été imprimée en anglais. Obligé par la mort de Cromwell, qui fut exécuté en 1540, de s'établir sur le continent, il fut longtemps pasteur à Berg-Zabern (Deux-Ponts), dans le Palatinat. Là, il traduisit en anglais plusieurs ouvrages de théologiens du continent, entre autres de Bullinger, pour l'instruction et l'édification des fidèles [1]. Sous Edouard VI, il revint en Angleterre, devint évêque d'Exeter, et fut assez humble pour collaborer à la traduction de la Bible de Cromwell qui, à cause de son format, porte le nom de Grande Bible. Emprisonné sous Marie Tudor, il fut relâché par elle à la demande expresse de Christian, roi de Danemark, passa en Danemark, puis à Wesel, et vint enfin à Genève où il fut reçu comme habitant le 24 octobre 1558. Il y trouva ses compagnons d'exil entièrement occupés à la traduction de la Bible, et l'on peut croire qu'il leur accorda son concours, conformément aux principes d'humilité et de dévouement que nous l'avons déjà vu pratiquer. Mais ce ne fut pas pour très longtemps ; nous lisons en effet dans les registres du Conseil que « Lundy quatorze d'augst 1559, fut admis à paraître devant le Conseil, Mile Converdat, evesque du pays d'Angleterre, lequel

[1] Richard Hilles à Bullinger. *Original Letters*. P. 247.

ayant demoré longtemps icy, ou il estoit venu pour la reformation de l'Evangile, est maintenant venu prendre congé pour aller en Angleterre, ou il veut retourner puysque l'Evangile s'y anunce, remerciant de la faveur qu'il a trouvée icy. Arresté quon luy baille congé honeste, nous recommandans à ses prières[1] ».

Tels furent les hommes qui composèrent cette petite congrégation, cette paroisse restreinte qu'on appelle l'Eglise anglaise de Genève. Ce que nous pouvons en savoir, grâce aux registres, aux relations et aux lettres de l'époque, nous la montre très intellectuelle, très vivante, très active, et tout à fait digne de figurer à côté de l'Eglise italienne avec laquelle elle devait partager l'usage de Nostre-Dame la Neufve. L'Eglise italienne plongea des racines beaucoup plus profondes dans le pays et survécut à son émule. Mais les membres de toutes deux considéraient le temps d'exil auquel ils étaient astreints, comme une occasion que Dieu leur fournissait de travailler à acquérir une connaissance plus approfondie de l'Evangile, et comme un appel à fourbir les armes par lesquelles ils espéraient un jour faire prévaloir les doctrines réformées dans leur pays d'origine.

Nous allons voir maintenant comment les membres de la colonie anglaise s'acquittèrent de cette tâche.

[1] C'est donc par erreur que plusieurs historiens ont fait partir Miles Coverdale de Genève en 1558. Mombert. *English Versions of the Bible*. London, 1907, p. 161. — Moulton. *The History of the English Bible*. London (sans date), p. 100.

CHAPITRE II

La Constitution et la Liturgie. — Le Psautier.

Aussitôt établis dans la ville de refuge que leur avait ouverte l'influence alors prépondérante de Calvin, les Anglais se mirent à l'œuvre pour préparer et imprimer la Constitution et la Liturgie de l'église qu'ils venaient de fonder. Ils s'y appliquèrent avec zèle car, dès le 10 février 1556[1], parut à Genève chez l'imprimeur Jean Crespin, un volume petit in-8° contenant outre la confession de foi, la constitution et

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 147, se demande s'il faut fixer cette date conformément à notre manière actuelle de compter les années (à partir du 1er janvier), ou si, suivant le calendrier pascal, nous devons reporter l'apparition de la liturgie à l'hiver 1557. Comme le calendrier natal qui faisait partir l'année du 25 décembre, était déjà accepté à Genève depuis longtemps, nous avons tout lieu de croire que les anglais se seront conformés à l'usage du pays qu'ils habitaient en faisant imprimer un livre à Genève par un typographe genevois. Ils ont agi ainsi, comme il est facile de s'en assurer, dans le Livre des Anglois, où à sept reprises les mois de janvier et février sont mis au commencement de l'année. Il semblerait d'ailleurs étrange qu'ils eussent retardé si longtemps la publication d'une œuvre qui montrait nettement à tous quelle position ils entendaient prendre.

la liturgie de leur congrégation, un recueil de cinquante et un psaumes traduits en vers anglais, avec la musique, ainsi que la traduction anglaise du catéchisme de Calvin, le tout précédé d'une préface [1]. En même temps que ce volume dont la première partie est intitulée : *La Forme des Prières et de l'administration des sacrements, etc., en usage dans la Congrégation anglaise de Genève et approuvée par cet homme célèbre et divinement éclairé Jean Calvin,* ils en firent paraître la traduction latine, destinée à faire connaître leur œuvre aux églises du continent, et à fournir en particulier à Calvin, qui ne savait pas l'anglais, les moyens de donner en connaissance de cause l'approbation qu'ils lui demandaient [2].

Les deux éditions renferment en tête une préface qui porte comme suscription : *A nos frères en Angleterre et ailleurs, qui aiment Jésus-Christ sans feintise, Grâce et Paix* [3].

Elle est généralement attribuée à Whitingham qui, en l'absence de John Knox, peut être considéré comme le « leader » de la petite congrégation, mais écrite au nom de celle-ci toute entière, elle jette un jour intéressant sur les convictions et les sentiments des réfugiés, ainsi que sur les aspirations qui soutenaient leur courage et inspiraient leurs travaux. S'adressant à leurs coreligionnaires restés en Angleterre, ils leur rappellent les grâces et les bénédictions

[1] Bibliographie, nº 9.
[2] Bibliographie, nº 10.
[3] To our Brethren in Englande, and els where, wich love Jesus Christe unfaynedly, Mercie and Peace.

extraordinaires que Dieu avait accordées à leur peuple quelques années auparavant, en l'appelant des ténèbres à la lumière de l'Evangile, et en lui donnant un roi tel qu'Edouard VI, sous le règne duquel l'Evangile était si généralement prêché et répandu que nul ne pouvait exciper de son ignorance pour se soustraire à son action. Mais telle a été l'obstination et l'incrédulité du peuple anglais, que Dieu a dû lui envoyer les châtiments dont il l'avait menacé, et que, les faux prophètes s'étant rendus les maîtres, la parole de Dieu est devenue si rare que bien des personnes qui avaient faim et soif de vérité n'ont pu trouver d'autre nourriture que « le fumier de la papisterie » dont leurs âmes sont empoisonnées.

Dans de telles circonstances, ils conjurent leurs frères restés en Angleterre de se joindre à eux pour se repentir, jeûner et prier dans l'espoir que Dieu, dans sa miséricorde, rendra sa faveur à eux et à leur peuple. Ils insistent fortement auprès d'eux pour qu'ils ne laissent pas endurcir leurs cœurs par l'épreuve, et pour qu'ils craignent, en retournant à l'idolâtrie papale, d'attirer sur eux-mêmes les terribles châtiments de ceux qui sont infidèles après avoir connu le salut. S'ils veulent être comptés à juste titre comme membres du peuple de Dieu, qu'ils ne souillent pas le temple du Saint-Esprit en se livrant de nouveau à l'idolâtrie ; mais qu'ils persévèrent dans la vérité en obéissant à Dieu plutôt qu'aux hommes. « Ou bien qu'ils écoutent l'appel de Dieu qui a pourvu miséricordieusement à leurs besoins en émouvant le cœur des magistrats de villes telles qu'Emden,

Wesel, Francfort et Genève, de manière à leur y préparer des églises fidèles où ils puissent apprendre à craindre Dieu, à se repentir de leurs fautes, à changer leurs vies et à retrouver la faveur de Dieu. »

Quant à eux ils essaient de marcher dans cette voie, profitant de la liberté qui leur est accordée et dans une pleine sympathie pour ceux qui gémissent sous le joug de la servitude.

C'est dans ces sentiments que, malgré leur faiblesse, « ils présentent à leurs frères qui désirent les progrès de la gloire de Dieu et la simplicité de sa parole, une forme et un ordre d'église réformée limités aux bornes de sa parole, que notre Seigneur nous a laissée comme pleinement suffisante pour gouverner toutes nos actions; de telle sorte que tout ce qui peut y être ajouté par les hommes, quelque bon, saint ou beau que cela puisse paraître, est mauvais, coupable et abominable devant Dieu, qui est jaloux et n'admet aucun compagnon ou conseiller.

« Car celui qui est la sagesse du Père, la splendeur de sa gloire, la vraie lumière, la parole de vie, oui, la vérité et la vie elle-même, peut-il donner à son église dont il a payé la rançon par son sang, ce qui ne serait pas pour elle une cause de certitude suffisante ? La parole de vérité peut-elle nous tromper, la parole de vie, nous perdre, la parole du salut, nous damner ? Que Dieu nous garde de tels blasphèmes et dirige nos âmes par son Saint-Esprit de telle manière que non seulement nous nous contentions de sa sagesse, mais nous nous en

réjouissions, mais nous haïssions ce qui lui est contraire[1] ! »

Appuyés sur ces considérations, et se rappelant que la négligence apportée en Angleterre à une réforme complète de la religion a été une des principales causes des châtiments de Dieu, les chrétiens qui ont reçu la grâce d'avoir dans la noble cité de Genève une église entièrement libre, ont présenté à l'approbation de Calvin et d'autres docteurs cette liturgie qu'ils emploient dans leur église, et qui a été reconnue suffisante pour toute congrégation chrétienne, et capable de l'édifier. Ils tiennent encore à se justifier vis-à-vis de ceux qui, tenant à leurs vieilles coutumes plus qu'à la connaissance, ne peuvent pas accepter que l'on s'oppose à telles anciennes cérémonies jusqu'ici acceptées. Eux, pour leur part, ils déclarent que de telles cérémonies inventées par les hommes doivent être abolies, du moment qu'elles ont occasionné des abus, ou sont regardées comme obligatoires, ou font obstacle à la parole de Dieu, ou facilitent des superstitions. Ils présentent comme exemple la destruction par Ezéchias du serpent d'airain que Moïse, sur l'ordre de Dieu, avait conservé dans le sanctuaire ; ils rappellent l'abolition par l'Eglise, du temps de saint Augustin, de la cérémonie du lavement des pieds instituée par Jésus-Christ lui-même, mais qui avait été à tort introduite dans les sacrements. Ils rappellent encore l'opposition faite par saint Paul aux agapes que les Corinthiens avaient mises à la

[1] LAING. *K. W.* IV, p. 161.

suite de la célébration de la Cène dans le but, louable cependant, de soulager les pauvres et d'augmenter l'affection réciproque des membres de l'Eglise. « Voilà pourquoi », disent-ils, « nous avons voulu nous en tenir à la sagesse que nous avons apprise dans le Livre de Dieu, où nous sommes enseignés à prêcher la parole de Dieu purement, à administrer les sacrements sincèrement, et à faire usage des prières et des formes qui y sont approuvées à la gloire de Dieu et pour l'édification de son peuple. Nous pouvons, » ajoutent-ils, « laisser de côté, pour le moment, ce qui concerne la prédication qui est licite à tout homme de Dieu, et les deux sacrements dont notre livre nous donnera une connaissance suffisante[1]. »

Quant au chant, tels ont été les abus qui en ont été faits dans l'Eglise, que plusieurs se demandent s'il peut être introduit dans le culte réformé. Mais, outre qu'il est chaudement recommandé aux fidèles par saint Paul, il est conforme à notre nature et capable de produire une édification durable à la gloire de Dieu. Mais, comme il a été défiguré et transformé par l'Eglise de Rome, il est nécessaire d'en revenir aux anciens usages, et particulièrement au chant des Psaumes de David que Dieu a inspirés, et qui contiennent toute la substance des Ecritures. S'ils ont été mis en vers anglais, c'est en grande partie pour suivre l'exemple du texte original dont les savants hébraïsants déclarent qu'il est rythmé. La plupart

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 164.

ont été empruntés à la traduction en vers du vénérable Thomas Sternholde, à laquelle de légers changements ont été apportés, mais seulement lorsque cela était nécessaire pour rendre plus fidèlement le texte original [1].

Enfin les auteurs croient avoir à peine à se justifier d'avoir terminé leur volume en y insérant purement et simplement le catéchisme de Calvin. Pour eux, il est incontestablement le meilleur, le plus simple, et le mieux ordonné. Indépendamment de cela, ils trouvent, en face des dangers qui assaillent l'Eglise, un grand avantage à voir des églises différentes admettre la même doctrine et le même exposé de leur foi. Aucun autre catéchisme ne pourrait prétendre à ce privilège que celui de Calvin qui a déjà été traduit en hébreu, en grec, en latin, en français, en italien, en espagnol, en hollandais (ou allemand) et en anglais.

En finissant, ils invitent ceux qui souffrent sous la même croix qu'eux, à soumettre leur ouvrage à la pierre de touche de la Parole de Dieu, et à le repousser s'il n'y est pas conforme. Mais s'il l'est, qu'ils s'en servent pour la gloire de Dieu, pour l'édification de l'Eglise et pour la confusion des méchants. Qu'en même temps, ils demandent à Dieu de rétablir sa Parole divine et de confondre Satan, l'Antechrist et tous ses ennemis [2] !

Cette préface, dont j'ai cru devoir donner ici une analyse un peu étendue, nous montre bien ce que

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 167.
[2] Ibid. P. 168.

cherchaient et, on peut bien le dire à cause de la ténacité de leur caractère, ce que voulaient les exilés de Genève. Il ne s'agissait pas seulement pour eux de régler le culte et la constitution de leur petite église ; il fallait fournir à ceux qui, restés en Angleterre, étaient sans cesse exposés au danger de se laisser reprendre par le romanisme ou par ce qu'on a appelé plus tard le ritualisme, une forme de culte très simple, entièrement conforme aux Saintes Ecritures, qu'ils pussent adopter même dans un temps de persécution, et pratiquer dans des réunions secrètes. Il fallait surtout continuer et mener à bien l'œuvre interrompue de la réforme de l'église, qui malgré la piété d'Edouard VI et grâce à la brièveté de sa vie, était paralysée d'un côté par la persécution, de l'autre par l'obstination de ceux qui ne voulaient absolument pas aller plus loin que le point où l'on était arrivé lors de la composition du second livre d'Edouard VI. Et les auteurs de la « Forme des Prières » estimaient que rien ne pouvait y contribuer plus efficacement que la composition de cette constitution et liturgie, et le travail qui devait être ensuite le leur, la traduction des Saintes Ecritures.

Les auteurs, disons-nous, car la liturgie imprimée à Genève en 1556 avait été composée à Francfort au commencement de 1555, comme nous l'avons déjà vu dans l'Introduction [1], par « Maître Knox, Maître Whitingham, Maître Gilby, Maître Fox et Maître T. Cole » qui en avaient été chargés par la Congrégation.

[1] Voir page 27.

C'est, nous dit l'auteur des *Troubles de Francfort* auquel nous empruntons cette citation, « le même ordre de Genève qui existe maintenant imprimé[1] ». Les partisans de la Réforme n'eurent donc plus, une fois arrivés à Genève, qu'à le mettre au point et à l'imprimer, car il répondait entièrement à leur désir de se rapprocher beaucoup, dans leur culte, de la forme réformée calviniste, tout en lui conservant quelques particularités qui le rendissent plus acceptable aux protestants anglais.

Il y a là un fait intéressant qui nous montre, chez les chrétiens du type réformé, une conception de la valeur des rites et des liturgies très différente de celle du catholicisme d'abord, puis aussi de celle qui a prévalu chez les luthériens et chez les anglicans. Ceux-ci attachent une importance très grande à l'unité du culte et du rite. Les réformés ont tenu avant tout à en assurer la simplicité et le caractère essentiellement biblique, et il est vrai qu'ils sont arrivés à donner à toutes leurs liturgies une grande ressemblance, en même temps que, on peut presque dire par la force des choses, ils ont suivi à peu près le même ordre pour leur culte. Mais ils ont déclaré eux-mêmes, à plusieurs reprises, qu'ils ne tenaient pas à l'uniformité du rite et de la liturgie, et qu'ils voyaient même un avantage à certaines diversités. Déjà Jean a Lasco, dans la conclusion de sa « Forme et Manière du Ministère ecclésiastique », se justifie de n'avoir pas copié purement et simplement, pour son église de

[1] *Troubles de Francfort*. P. XXXVI.

Londres, les formulaires déjà en usage dans d'autres églises réformées, mais d'avoir institué de nouvelles cérémonies qui lui sont spéciales. Il se défend d'avoir agi le moins du monde par mépris pour d'autres églises, dont il reconnaît avoir beaucoup appris dans le domaine de la connaissance des choses de Dieu, ou par besoin maladif d'innover, quelque nécessité qu'il pût y avoir de le faire. Il a voulu seulement se rapprocher de la pureté de l'Eglise primitive, tout en accordant pour sa part pleine liberté aux autres églises, et sans nourrir contre elles aucun préjugé.

Valérand Poullain est au moins aussi positif à cet égard ; il conclut déjà en ces termes sa Préface à l'édition française de la Liturgie (1552) : « S'il y a quelqu'un qui s'offense de veoir icy peut-être quelque chose autrement descripte qu'il n'est obserué en d'autres Eglises reformées : Cestui là sache, que la Foy de l'Eglise n'est point violée par diuersité de ceremonies ; (supposé qu'elles ne soyent telles qu'elles engendrent superstición) ains recommandée et confirmée davantage comme respondit très bien Irénée à l'éuesque de Rome [1]. »

C'est absolument dans le même esprit qu'ont agi les auteurs de la Liturgie anglaise de Genève. Ils n'ont jamais voulu établir une de ces formules dont on ne s'écartât pas du tout dans le culte, mais ont laissé une grande liberté à l'Église et aux pasteurs à l'égard de leur propre texte. Nous en trouvons

[1] Forme des Prières, etc. 1552. P. VII.

la preuve dans la liturgie elle-même. L'introduction à plusieurs des prières se termine par ces mots : « Le ministre prononce cette prière ou une prière semblable », et cette expression revient quatre fois dans le volume. De plus ils ont introduit cette note à la fin de la liturgie des dimanches ordinaires : « Il ne sera pas obligatoire au ministre de répéter journellement les prières consignées ci-dessus ; mais commençant par une confession des péchés, il procédera à la prédication. Puis il emploiera la prière d'intercession mentionnée ci-dessus, ou il priera comme l'Esprit de Dieu poussera son cœur à le faire, appropriant sa prière aux circonstances du moment et au sujet qu'il aura traité [1]. »

Si donc nos réfugiés se sont absolument refusés à accepter le Prayer Book d'Edouard VI, c'est par fidélité au principe que tout culte doit être emprunté à la Parole de Dieu, et non en vue de la constitution de ce qu'on pourrait appeler un ritualisme calviniste ou puritain.

Immédiatement après la Préface vient la Confession de foi sous ce titre : « *La confession de notre foi, à nous qui sommes réunis dans la congrégation anglaise de Genève.* » Ce document n'est pas sans analogie avec celui de Valérand Poullain qu'avaient signé en 1554 les représentants de l'Eglise anglaise de Francfort. Comme lui, il suit les différents articles du Symbole des Apôtres, ce qui montre chez ses auteurs le désir de lui donner un caractère ecclésiastique

[1] Laing, *K. W.* IV, p. 179, 182, 186, 190, 194.

et pédagogique plutôt que doctrinal et systématique. La différence est assez frappante avec la confession donnée par a Lasco aux églises étrangères de Londres.

On peut regretter que Knox et ses compagnons n'aient fait aucun emprunt au préambule de la confession de Poullain, remarquable par cette affirmation que nous ne sommes pas originellement chrétiens, mais que nous devons le devenir ou, si on le préfère, renaître et être engendrés à nouveau [1]. D'un autre côté la confession anglaise de 1556 est plus courte, plus nerveuse, plus claire et certainement plus accessible à l'intelligence et à la mémoire des simples membres de l'église que celle de Poullain, et à bien plus forte raison que celle d'a Lasco.

Nous n'avons rien de bien spécial à signaler dans les premiers articles : Dieu le Père éternel, infini, invisible est, conformément à la tradition générale, présenté comme un en substance, triple dans les personnes du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Créateur de toutes choses, il a fait l'homme à son image et gouverne le monde par sa Providence. Jésus-Christ, le seul Sauveur et Messie s'est abaissé jusqu'à nous qui étions devenus des fils de perdition par la chute d'Adam et par nos péchés. Il nous a obtenu par grâce ce qu'il possède par nature, d'être faits enfants de Dieu ; ayant prêché le salut pendant sa vie, il a pris sur lui la punition de nos fautes par la mort à laquelle l'ont condamné injustement les prêtres, et

[1] Ritus ministerii : Professo fidei catholicæ, p. 78 (éd. 1555).

nous a délivrés de la malédiction de la Loi. Il a ainsi accompli, en se soumettant à la malédiction de Dieu, le seul sacrifice qui pût purifier des péchés, en sorte qu'il est blasphématoire d'admettre aucun autre sacrifice comme valable pour expier les péchés des hommes. Par sa résurrection il nous justifie et nous régénère, par son ascension il a repris possession de son royaume; il continue à intercéder pour nous auprès du Père, et gouverne le monde où il est présent par son Esprit, jusqu'au jour où il reviendra juger les vivants et les morts. Le Saint-Esprit, Dieu égal au Père et au Fils, nous régénère, nous sanctifie et rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu ; il nous applique les bienfaits de l'œuvre de Christ.

On voit par cet extrait que rien, jusqu'ici, ne distingue cette confession de foi de l'enseignement traditionnel généralement admis dans les églises réformées du XVIe siècle. Nous y retrouvons plus explicite la doctrine sur l'église, en particulier l'affirmation de l'existence d'une église invisible aux yeux de l'homme, connue de Dieu seul qui, des fils perdus d'Adam a ordonné les uns comme vaisseaux de colère à la perdition, et a choisi les autres, comme vaisseaux de miséricorde pour le salut. Il appelle ces derniers à une vie intègre, pour en faire pour lui-même une église glorieuse. Quant à l'église visible, accessible aux sens, elle possède trois signes distinctifs : 1° la Parole de Dieu placée au-dessus de toute autorité et pleinement suffisante en tout ce qui concerne le salut. Sans elle, ni église ni concile ne peuvent fixer aucun

point concernant le salut ; 2° les sacrements, c'est-à-dire le baptême et la sainte cène, dont l'importance est considérable, et dont la signification est cependant toute spirituelle ; 3° la discipline dont l'application la plus grave est l'excommunication.

Ici la confession de foi va plus loin ; à la censure ecclésiastique elle ajoute l'action du magistrat civil qui, chargé de rendre à chacun la justice, doit défendre le bien et punir le mal, de même que Moïse, Ezéchias, Josias et d'autres chefs pieux, qui ont purgé l'Eglise de Dieu de la superstition et de l'idolâtrie. Il appartient aux magistrats chrétiens de déraciner les doctrines des démons et des hommes qui, comme la messe, le purgatoire et beaucoup d'autres institutions humaines et pernicieuses, détournent les âmes de l'église de Christ. La confession se termine en ouvrant aux élus les plus magnifiques perspectives de vie éternelle auprès de Dieu auquel, comme au Fils et au Saint-Esprit, soit honneur, hommage et gloire dès maintenant et à jamais [1] !

On peut le voir, et il fallait d'ailleurs s'y attendre, la confession de foi que nous avons analysée met en relief tout ce qui est opposé aux doctrines de l'Eglise romaine. Elle met aussi l'accent sur les doctrines de la prédestination et de la trinité, spécialement contraires aux enseignements des anabaptistes, avec lesquels les réformés calvinistes avaient une crainte extrême d'être confondus par les catholiques, les luthériens et les anglicans. Nous aurons à voir par l'étude de

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 169-173.

leurs écrits théologiques, quel rôle considérable ces doctrines et ces appréhensions jouaient dans les préoccupations habituelles des chrétiens anglais réfugiés à Genève. Nous aurons aussi à examiner les affirmations de politique religieuse et ecclésiastique contenues en germe dans la confession de foi. Elles furent plus tard développées par John Knox et ses compagnons d'exil dans des ouvrages qui constituent peut-être ce qu'il y a de plus caractéristique dans leur bagage littéraire à cette époque. Remarquons aussi le caractère essentiellement biblique de cette confession de foi, dont beaucoup d'articles sont rédigés dans les termes mêmes des Saintes Ecritures, et dont toutes les affirmations sont appuyées sur des passages bibliques. Ce document qui n'est pas long ne contient pas moins de 256 références à des passages de la Bible.

Tel qu'il est, il nous offre un exposé intéressant de la foi de ses auteurs.

Bien qu'il n'en soit fait mention nulle part, il est à peu près certain que cette confession de foi était imposée à l'acceptation de tous ceux qui devenaient membres de la congrégation anglaise réunie à Genève. Son titre l'indique ; elle est la confession des membres de l'Eglise et non de l'Eglise elle-même, et cette exigence est conforme aux traditions de l'Eglise de Francfort, dont celle de Genève se donnait comme la continuation. Elle est aussi conforme à la constitution de l'église qui repose sur une base essentiellement démocratique, en ce sens que l'autorité suprême y appartient à la congrégation entière.

c'est-à-dire à ses membres qui doivent l'exercer. Ayant l'autorité, ils doivent avoir la responsabilité. Tous ceux qui exercent une charge dans l'église sont nommés par la congrégation entière, qui seule peut aussi la leur enlever, comme seule elle peut prononcer l'excommunication.

Les fondateurs de l'Eglise anglaise de Genève y instituèrent les trois charges de *ministres* ou *pasteurs*, d'*anciens* et de *diacres*, conformément au pur modèle presbytérien emprunté aux Ecritures. Ils n'allèrent pas tout à fait aussi loin dans le sens du biblicisme que Jean a Lasco qui, par fidélité pour les textes du Nouveau Testament ne voulait dans son église que deux catégories, les anciens (πρεσβυτεροι) et les diacres. Seulement, il faisait une distinction, dans la première catégorie, entre les ministres auxquels étaient confiées la prédication et l'administration des sacrements, et les autres anciens qui participaient comme eux à l'administration de l'église, et pouvaient même en certains cas être appelés à prêcher [1]. A l'exemple de Poullain les exilés de Genève établirent les trois catégories, mais ne le firent aucunement dans un esprit clérical.

Les *ministres* ne pouvaient être choisis que parmi ceux dont les vertus seraient reconnues à la hauteur de leur vocation, et qui pourraient prêcher fidèlement la parole de Dieu. Une dignité spéciale devait leur être attribuée parce que la charge d'annoncer la

[1] Baron DE SCHIKLER. *Les églises du Refuge en Angleterre.* Vol. I, p. 40.

parole de Dieu est la plus importante qui puisse être attribuée à un homme; mais si, comme saint Paul le réclame, les fidèles étaient appelés à honorer en eux les dispensateurs des mystères de Dieu, ils n'avaient à être ni les seigneurs, ni les maîtres du troupeau. Dans les discussions, jugements, élections et autres affaires politiques ils devaient donner des conseils plutôt que des ordres. C'était à eux aussi que revenait la charge de prononcer les sentences d'excommunication que la congrégation toute entière était d'accord d'ordonner pour de justes causes [1].

A côté d'eux, et sur pied d'égalité avec eux en tout ce qui concerne l'administration de l'église, on établit des *Anciens*, choisis parmi les membres pieux, honnêtes, de bonne réputation, sages et attentifs aux intérêts du troupeau. C'était à eux qu'il appartenait, avec les ministres, de gouverner, d'avertir, de prendre les mesures nécessaires, et de tout organiser ce qui concernait l'église. Ils ne différaient des ministres que par le fait qu'ils n'avaient pas à prêcher la parole de Dieu et à administrer les sacrements. Quand il s'agissait de convoquer l'église, ils ne pouvaient rien entreprendre sans les ministres, les ministres à leur tour ne pouvaient rien entreprendre sans eux [2].

Ces quelques lignes renferment en germe cette admirable institution des anciens qui, transportée en Ecosse, a exercé pendant des siècles une immense influence sur la vie de l'église de ce pays,

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 174.
[2] Ibid. P. 176.

et a contribué pour sa bonne part à la préserver du cléricalisme, en initiant les simples fidèles à son gouvernement. Avec l'institution des Presbytères et surtout des Assemblées générales, où les anciens avaient, et ont encore, une part d'autorité égale à celle des ministres, elle a servi à assurer au moins une certaine indépendance à l'église vis-à-vis des prétentions césaropapistes. C'est pourquoi elle a été l'objet de la haine de ceux qui, comme Jacques VI d'Ecosse devenu Jacques Ier du Royaume-Uni, auraient voulu assujettir l'église à la domination royale.

Les *diacres* constituaient la troisième catégorie de fonctionnaires de l'église. « Ils doivent », dit la constitution de 1556, « être de bonne réputation, sages, charitables, en un mot, ornés des vertus que saint Paul réclame d'eux. Ils sont chargés de récolter et de distribuer les aumônes, avec le consentement des ministres et des anciens. En pourvoyant aux besoins des malades et des invalides, ils auront soin de ne pas laisser les bienfaits des gens pieux être gaspillés en faveur des gens paresseux et des vagabonds oisifs [1]. »

C'était la congrégation elle-même qui élisait les membres de ces trois différents corps. Lorsque le besoin se faisait sentir de nommer un ou plusieurs pasteurs, les pasteurs et les anciens réunissaient l'assemblée générale des membres et lui demandaient d'examiner qui pourrait le mieux remplir cet office. S'il y avait du choix, l'assemblée en indiquait deux ou trois qu'elle soumettait à l'examen des

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 176.

ministres et des anciens. Ceux-ci, après s'être enquis sérieusement de la doctrine des candidats, ainsi que de leur connaissance des Ecritures, et s'être informés de leur conduite, indiquaient à l'église celui qu'ils regardaient comme le plus apte à remplir le ministère vacant. Après une semaine, pendant laquelle les oppositions pouvaient encore être élevées contre la personne du candidat choisi, l'église était de nouveau réunie et appelée à l'élire. On procédait de même lorsqu'il s'agissait d'élire les anciens ou les diacres[1].

Cette élection au second degré avait été empruntée à la constitution d'a Lasco, qui l'avait introduite parce qu'il craignait les dangers d'un suffrage universel direct, et voulait cependant soustraire l'élection des pasteurs à l'action prépondérante de l'Etat. Dans le même but, Poullain faisait proposer deux ou trois candidats à la charge d'ancien ou de diacre à la congrégation toute entière, qui choisissait entre eux. Il assurait ainsi l'indépendance de l'église vis-à-vis des magistrats civils, et la participation du troupeau à la nomination de ses autorités ecclésiastiques. Ni les ordonnances de Calvin, ni la constitution de l'Eglise de France de 1559 n'ont accordé une aussi grande part aux membres de l'église dans le choix de leurs pasteurs ou des membres de leurs synodes. On peut même se demander si, en fait, l'Eglise anglaise de Genève n'a pas pratiqué le suffrage universel direct lorsque, de 1555 à 1558 elle procéda, le 16 décembre de

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 175 et 176.

chaque année, à l'élection générale de ses ministres, de ses anciens et de ses diacres. Si John Knox que A. Gilby avait remplacé en 1556 jusqu'à son arrivée, et Christophe Goodman furent constamment réélus comme pasteurs, il n'en fut pas de même des anciens et des diacres. Wm Williams resta seul tout le temps ancien, Gilby le fut pendant trois ans ; Francis Williers et Wm Beauvoir occupèrent pendant trois ans les fonctions de diacres. Les autres furent changés plus souvent, probablement afin de donner une place dans les autorités de l'église à des hommes de la valeur de John Bodleigh et de Miles Coverdale.

Les ministres et les anciens se réunissaient en consistoire tous les jeudis, et connaissaient probablement tout ce qui concernait la direction et l'administration de l'église [1]. Ils avaient aussi à s'occuper de la *discipline* pratiquée d'une façon très sérieuse et, d'après les termes de la constitution, de manière à concilier la pureté de l'église et les droits de la sainteté, avec les exigences de la miséricorde.

Elle devait s'exercer d'abord sur les ministres et les anciens, car il ne fallait pas prêter aux reproches adressés par Jésus aux Pharisiens, de regarder une paille dans l'œil de leur prochain sans voir la poutre qui était dans leur propre œil. Certains vices, comme l'hérésie, le papisme, le schisme, le blasphème, le parjure, la fornication, le vol, l'ivrognerie, l'usure, les batailles, les jeux illicites, devaient amener la déposition des ministres. D'autres fautes moins graves

[1] LAING. *K. W.* IV, p. 177.

comme, en particulier, la négligence dans la préparation de leurs sermons et dans l'étude des Ecritures, la recherche de vaines questions, une tenue débraillée, le mensonge, la calomnie, la flatterie, etc., étaient regardées comme plus supportables bien qu'odieuses, à condition que, fraternellement repris, les pasteurs y renonçassent. Sans cela la pratique ne devait pas en être permise à ceux qui étaient appelés à donner l'exemple de la perfection [1].

Vis-à-vis des fidèles, la discipline ecclésiastique avait un triple but : empêcher que des hommes vicieux fussent considérés comme enfants de Dieu, ce qui est contraire à la gloire du Père Céleste ; préserver les hommes sains de l'église de cette contamination dont parle saint Paul aux Corinthiens à propos de l'incestueux en disant : un peu de levain fait lever toute la pâte ; enfin amener les pécheurs avertis ou excommuniés à une repentance qui les préservât de la perdition éternelle. Elle était privée ou publique. Le pécheur devait d'abord être averti en secret, puis, s'il ne se repentait pas, en présence de deux ou trois témoins et, enfin s'il persistait dans son endurcissement, dénoncé à l'église, ce qui rendait la pénitence publique. Les précautions les plus sérieuses devaient être prises afin que cette action eût pour but de gagner le frère coupable et non de lui nuire, et que toute calomnie fût évitée. L'exercice de la pénitence publique pour la répression des fautes concernant l'église entière appartenait aux ministres et aux anciens qui

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 177-178.

ne devaient pas, sans avertissement ou punition, laisser passer dans la vie des membres de la congrégation chrétienne des vices ou des fautes qui pouvaient la souiller toute entière.

Lorsque ces moyens ne suffisaient pas à ramener le pécheur, alors le dernier remède devait être appliqué, et l'*excommunication* prononcée. Mais rien ne pouvait être fait à cet égard sans la décision de l'église entière. Celle-ci devait prendre bien garde à ne pas être plus disposée à expulser un membre de son sein qu'à y recevoir de nouveau celui chez lequel on reconnaîtrait les fruits d'une véritable repentance. L'excommunié devait pouvoir assister aux sermons, et avoir toute liberté et toute occasion de se repentir. Rien dans les punitions de l'église ne devait aller plus loin que ne le permet la Parole de Dieu et la miséricorde qu'elle réclame [1].

Il ne semble pas que la petite congrégation d'exilés anglais réunis à Genève ait donné lieu à ses autorités d'exercer sur elle cette discipline. Aucun fait de ce genre n'est mentionné, ni dans le Livre des Anglois qui ne contient aucune liste d'excommuniés, ni dans le Registre du Conseil ou dans celui du Consistoire de l'Eglise de Genève. Les historiens ne nous racontent, sur la vie ou la doctrine des membres de l'église, aucun acte qui aurait pu attirer sur eux les avertissements ou punitions prévus par le code disciplinaire.

L'ordre du culte fixé par la liturgie de 1556 était, nous l'avons déjà indiqué, très sensiblement le même

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 203-206.

que celui de la liturgie de Genève à laquelle Knox et ses compagnons avaient fait de très larges emprunts.

Le dimanche matin, lorsque la congrégation était réunie, le culte commençait par l'une des deux confessions des péchés dont le texte est donné. La première porte ce titre : « Une confession de nos péchés appropriée à notre temps et empruntée au chapitre 9 de Daniel. » Comme on pouvait s'y attendre, cette prière reflète, sous leur forme la plus frappante, les convictions que nous avons déjà vu inspirer les réfugiés dans toute leur conduite, et qui avaient trouvé leur expression dans la préface de leur liturgie. Dieu, disent-ils, avait dans sa miséricorde accordé à notre peuple ses plus insignes faveurs ; et ce peuple, au lieu de les accepter et de se laisser gagner par la voix des prophètes que Dieu lui avait envoyés, s'est détourné de la vérité et a obligé le Seigneur à faire tomber sur lui les châtiments dont il est maintenant l'objet. Malgré cela il n'est pas revenu à Lui ; beaucoup sont retournés à l'idolâtrie dont ils avaient été délivrés. Ceux-là même qui ne l'ont pas fait, n'ont pas un repentir suffisant de leurs péchés et ne regardent pas assez au poids de son déplaisir. Ils sont menacés d'être punis du péché par le péché lui-même, à moins que la grâce du Dieu miséricordieux n'intervienne. « C'est pourquoi, » est-il ajouté : « Convertis-nous et nous serons convertis..... nous t'en supplions encore une fois, pour l'amour de ton nom, répands sur nous quelques gouttes bienfaisantes de ta miséricorde accoutumée, incline tes

oreilles, ouvre tes yeux pour contempler les plaies béantes de notre pays, les tristesses continuelles de nos frères affligés et notre malheureux bannissement[1]... ! »

Il devait y avoir quelque chose de grand et de tragique à la répétition de cette prière d'humiliation dans cet auditoire qui, de mois en mois, apprenait de nouvelles persécutions de la bouche même de ceux qui, après y avoir échappé, venaient joindre leurs voix à celles de leurs compagnons d'exil pour demander la délivrance. Elle a quelque chose de plus net, de plus saisissant que la prière, bien grande et bien solennelle cependant, que nous trouvons dans la liturgie de Genève de 1542 pour les temps de peste, guerres, et autres telles adversités qui sont des visitations de Dieu par lesquelles il punit nos péchés.

Ce qui ne pouvait être surpassé, ce que les Anglais se sont contentés de reproduire comme « une confession pour tous les états et tous les temps », c'est la confession des péchés dont Calvin a emprunté les pensées, l'ordre et parfois les termes eux-mêmes, à la liturgie allemande qu'il a trouvée à Strasbourg pendant son exil en cette ville de 1533 à 1541, mais à laquelle il a imprimé en caractères indélébiles la marque de son génie littéraire et religieux. C'est la confession bien connue qui commence par ces mots : « Seigneur Dieu pere eternel et tout puissant, nous confessons et recognoissons sans feintise, devant ta saincte majesté, que nous sommes pouures pecheurs, consceuz

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 179-181.

et nez en iniquitez et corruption, enclins à mal faire, inutiles à tout bien; et que par nostre vice nous transgressons sans fin et sans cesse tes sainctz commandemens, en quoy faisant nous acquerons, par ton iuste iugement, ruyne et perdition sur nous[1]. »

Mais, même ici, Knox et ses collègues ne se sont pas contentés d'une traduction servile. Déjà dans le premier paragraphe, ils ont intercalé après ces mots « inutiles à tout bien » cette courte explication. « Car la chair se révolte toujours contre l'esprit. » Puis à la fin ils n'ont suivi ni l'exemple d'a Lasco, ni celui de Poullain, qui avaient reproduit plus ou moins exactement la formule d'absolution que Calvin avait maintenue dans la liturgie de Strasbourg, et qu'on lui avait fait enlever à Genève. Mais ils ont complété la demande à Dieu de leur faire produire des fruits qui puissent lui être agréables, par ces mots dans lesquels, ils ont mis plus que Calvin l'accent sur l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ : « Non pas à cause de la valeur de ces fruits, mais pour les mérites de ton fils bien aimé Jésus-Christ, notre seul Sauveur que tu as donné en oblation pour nos péchés, et pour l'amour duquel nous savons avec certitude que tu ne nous refuseras rien de ce que nous te demandons en son nom, et conformément à sa volonté. Car ton Esprit garantit à nos consciences que tu es notre Père miséricordieux et que tu nous aimes assez,

[1] A. Erichson. *Die calvinische und die Altstrassburgische Gottesdienstordnung.* Strasbourg, 1894, p. 16.

F.-C. Ebrard. *Die französisch-reformierte Gemeinde in Frankfurt am Main.* Frankfurt, 1906, Anlage I, p. 153-155.

nous qui sommes tes enfants, pour que rien ne soit capable de nous priver des faveurs de ta grâce céleste. A Toi, donc, o Père, ainsi qu'au Fils et au Saint-Esprit soit honneur et gloire aux siècles des siècles! Ainsi soit-il [1]. »

Quelque intéressante que soit cette adjonction à la confession calviniste, on peut se demander si elle a bien su garder le caractère sobre et lapidaire que Calvin avait trouvé dans la liturgie de Strasbourg, et qu'il avait si admirablement rendu dans la sienne. Elle montre en tout cas une certaine indépendance des Anglais vis-à-vis de l'œuvre de leur grand protecteur.

Comme la Liturgie de Genève, celle des Anglais laisse à la discrétion du ministre la forme de la prière qui suit le chant d'un psaume et précède immédiatement le sermon.

L'indépendance de nos auteurs vis-à-vis de la liturgie de Genève est peut-être encore plus frappante dans le texte de la prière dite d'intercession, qui était destinée à suivre immédiatement la prédication et qui porte ce titre : « Une prière pour tous les états de l'Eglise de Christ. » Sans doute nous y trouvons les supplications habituelles en faveur de ceux qui sont dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, afin qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité ; en faveur des pasteurs, bergers et ministres, afin qu'ils soient trouvés fidèles et capables de réunir les brebis égarées ; en faveur des autorités et particulièrement

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 181.

des conseils de la cité dans laquelle ils ont trouvé un refuge; en faveur des affligés, des malades, des victimes de toutes espèces de plaies ou de persécutions, afin que Dieu leur donne la patience et la constance, et qu'Il les délivre enfin de leurs souffrances et de leurs épreuves; en faveur de l'Eglise, afin que Dieu la garde des loups dévorants. Mais tout cela est exprimé dans un style plus rapide, plus personnel que dans la liturgie genevoise, et avec des allusions directes aux circonstances spéciales de leur église qui nous transportent d'une manière très vivante au sein de cette petite congrégation de persécutés. On y trouve une demande en faveur de la patrie anglaise autrefois libre, maintenant soumise à l'esclavage de Babylone, qui fait penser aux psaumes de la captivité. La prière toute entière respire une grande ferveur qui la rend vraiment très intéressante même en comparaison de celles que nous trouvons dans les autres liturgies calvinistes [1].

Le culte se terminait par la récitation textuelle de l'oraison dominicale et du symbole des apôtres. Puis, après le chant d'un psaume, le pasteur donnait la bénédiction sous la double forme que l'on trouve dans le livre des Nombres et dans la seconde épître aux Corinthiens.

L'Ordre du baptême pratiqué dans l'Eglise anglaise de Genève présente, vis-à-vis de la liturgie de Calvin, les mêmes caractères de fidélité dans le fond, et d'indépendance dans l'ordre et la forme. On sent que le

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 182-185.

but poursuivi dans les deux cas est quelque peu différent. Calvin a voulu poser d'une main ferme la base des sacrements tels qu'ils étaient pratiqués dans l'église réformée, et en affirmer la valeur et la portée spirituelle vis-à-vis du catholicisme. Aussi son formulaire du baptême commence-t-il par une sorte de traité sur la régénération, et passe-t-il ensuite au cas spécial de l'enfant dont les parents demandent l'admission dans l'église.

Knox et ses collègues poursuivent un but plus pratique. La base doctrinale a été posée et est acquise ; ils se préoccupent des questions présentes, et commencent par justifier le baptême des petits enfants, par le proclamer même voulu de Dieu, vis-à-vis des anabaptistes dont ils ont un soin jaloux de se distinguer. « Les témoignages du Saint-Esprit nous assurent », disent-ils, « que les enfants des chrétiens font partie du peuple de Dieu, et que la rémission des péchés leur appartient en Christ. C'est pourquoi on ne peut, sans injustice, les priver du signe commun aux enfants de Dieu [1]. » Puis ils font ressortir les bienfaits de cet acte d'obéissance, les avantages qui en dérivent dans la lutte contre le péché et la chair, en même temps que la responsabilité et les encouragements qui en découlent pour ceux qui l'ont reçu, et pour les parents qui le leur font administrer. On le voit, l'édification joue ici un plus grand rôle que dans la liturgie de Calvin, qui a cependant une grande valeur à cet égard. Ainsi, la prière qui

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 187.

termine l'exhortation et précède l'administration du baptême, est magnifique. Calvin y reproduit, en la développant, la liturgie de Farel ; et son texte adopté presque tel quel par les Anglais de l'Eglise de Genève [1], a été conservé jusqu'à nos jours sans grandes modifications.

D'après la liturgie anglaise de 1556, le père ou le parrain devait réciter les articles de la foi (était-ce le symbole des apôtres ou la confession de foi placée à la tête du volume, je l'ignore), mais ne prenait aucun engagement. Le baptême une fois administré, le ministre prononçait encore une prière d'action de grâces.

Les membres de l'Eglise anglaise de Genève conservèrent l'habitude de célébrer *la sainte cène* une fois par mois, que Calvin avait rapportée de Strasbourg, mais qu'il ne put faire prévaloir à Genève. La liturgie de ce sacrement reproduit presque exactement le texte de celle de Calvin. Nous remarquons seulement deux suppressions, l'une au commencement, l'autre vers la fin de l'exhortation du ministre aux communiants, et nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'elles en ont quelque peu gâté la magnifique ordonnance. Par contre, cette exhortation est terminée, dans le texte anglais, par une prière dans laquelle se trouvent reproduites, mais d'une façon plutôt moins heureuse, les pensées émises dans les paragraphes sautés.

Pendant la distribution du pain et du vin que le

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 190.

ministre a bénis, et que les fidèles se partagent et se passent les uns aux autres, on doit lire les Saintes Ecritures. Le but en est ingénieusement indiqué dans la liturgie : on a voulu empêcher l'esprit des communiants d'être trop occupé des éléments matériels du pain et du vin, et le tourner entièrement vers la contemplation de la mort du Sauveur, représentée par le sacrement. L'acte sacramentel est terminé par une courte prière.

La forme du mariage est presque exactement traduite de celle de Calvin qui, du reste, n'avait fait que reproduire textuellement la partie liturgique de la *Déclaration du mariage* qu'on trouve dans *la Manière et fasson qu'on tient es lieus que la grâce a visités,* dont *Farel* est l'auteur. Nous y trouvons, basée sur les passages des Saintes Ecritures qui parlent du mariage, une exhortation aux époux sur la valeur religieuse et la sainteté de leur union, et sur leurs devoirs réciproques, ainsi que les engagements qui les lient désormais indissolublement l'un à l'autre. Seulement, le texte anglais ne contient pas l'excellente prière qui termine la cérémonie. Probablement devait-elle être remplacée par une prière improvisée dont il n'est cependant pas fait mention dans le texte[1].

Les sacrements et le mariage étaient célébrés dans l'église, et ne pouvaient l'être à domicile. Il y a même, en tête de la liturgie du baptême, une note qui interdit aux femmes de baptiser, et qui enjoint aux parents

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 198 à 202.

d'apporter leurs enfants au temple aux heures du culte, afin que la congrégation puisse prendre part au baptême. Il n'est pas dit cependant que celui-ci doive être célébré exclusivement le dimanche ; il pouvait probablement avoir lieu l'un des jours de la semaine réservés aux Anglais par le Conseil.

C'était aussi, sans doute, l'un de ces jours qui était consacré à *l'interprétation des Ecritures*, conformément au texte suivant : « Une fois par semaine, la congrégation se réunit pour entendre une portion des Ecritures exposée par ordre. A ce moment, il est permis à chacun de parler ou de poser des questions comme Dieu y pousse son cœur, ou comme le texte en fournit l'occasion. Mais qu'il le fasse sans impertinence et sans dédain, cherchant plutôt à être utile qu'à contester[1]. » Nous trouvons déjà cette intéressante institution dans les Ordonnances ecclésiastiques genevoises de 1541 ; mais il semble que les laïques n'y jouaient qu'un rôle très restreint, car il n'est pas même mentionné dans les articles 13 et 14 qui traitent la question.

La liturgie de Genève contient encore un paragraphe sur *la visitation des malades*, à propos de laquelle une grande latitude est laissée à la prudence du pasteur. Il lui est recommandé d'user envers les malades de tous les moyens capables de les relever par les douces promesses de Dieu, tout en les avertissant sérieusement, s'il ne les voit pas suffisamment pénétrés du sentiment de leurs péchés. Il doit aussi pourvoir

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 178.

à leurs nécessités matérielles, directement ou par des intermédiaires [1].

Ce court paragraphe montre, vis-à-vis de la liturgie de Calvin, les mêmes égards et la même indépendance que nous avons pu constater dans la liturgie du dimanche et dans celle du baptême.

Les Anglais sont encore plus indépendants à l'égard *de la sépulture*. L'Eglise de Genève avait supprimé tout service religieux ; Knox et ses collaborateurs conservèrent la présence du pasteur aux enterrements, mais sans cérémonie religieuse, jusqu'au moment où, l'enterrement terminé, le pasteur conduisait les fidèles à l'église où il leur adressait une sérieuse exhortation concernant la mort et la résurrection. On voit quelle était chez ces réformés la crainte de retomber dans le culte des morts et les pratiques superstitieuses du catholicisme [2].

Le recueil de *Cinquante et un psaumes*, qui suit celui des Prières et Ordonnances avec une pagination différente, en fait cependant partie intégrante. Evidemment les fidèles devaient apporter au culte leur livre de prières contenant le psautier, ainsi que le catéchisme. Les psaumes en vers avec musique que nous trouvons dans notre recueil, et dont le chant est chaudement recommandé aux fidèles dans la préface, sont d'abord ceux qu'avait traduits en vers Thomas Sternholde, gentilhomme de la garde-robe du roi Henri VIII. Poète et musicien, il les avait traduits et adaptés à

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 202.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 203.

être chantés avec accompagnement d'orgue. Son sort présenta quelque analogie avec celui de Clément Marot, et lui aussi charma la Cour, et en particulier le jeune roi Edouard VI, par le chant des psaumes qu'il avait ainsi traduits. Il publia lui-même 19 psaumes en 1548. Son intention était de mettre en vers le psautier tout entier, mais il ne put y arriver et mourut l'année suivante, laissant son œuvre incomplète entre les mains de son disciple John Hopkins. Celui-ci publia en 1549 37 psaumes de Sternholde, et en ajouta sept traduits par lui-même, tout en protestant qu'il ne songeait pas à comparer une œuvre aussi pauvre que la sienne à celle de son maître [1]. Ce petit volume fut incorporé par les Anglais de Genève dans leur livre de prières. Ils y joignirent 7 autres psaumes et les dix commandements traduits et mis en vers par la plume féconde, mais en somme médiocrement poétique, de Whitingham. Ce recueil pouvait suffire pour le moment aux besoins du culte de la petite congrégation qui se réunissait à l'église de Nostre Dame la Neufve ; il forma, comme nous serons appelés à le reconnaître, le noyau des Psautiers anglais et écossais qui se développèrent et devinrent complets dans la décade suivante.

Indiquons, pour terminer, *le catéchisme de Calvin*, suivi des questions que l'on posait aux enfants lorsqu'ils étaient admis à la Sainte Cène, emprunté à

[1] Al such Psalmes of David as T. Sternhold, late Grome of the Kinges majesties robes did in hys lyfe time drawe into english meter. London 1549. Preface dedicated to the King Edouard VI.

la traduction anglaise de la liturgie de Genève publiée à Londres en 1550. Les auteurs nous ont donné eux-mêmes dans la préface[1] les raisons pour lesquelles ils ont reproduit textuellement ce catéchisme.

Lorsque la confession de leur foi et la constitution de leur église eurent été lues et approuvées par tous les membres de la congrégation, celle-ci réunie, sans doute, le dimanche qui en suivit la publication, fit monter à Dieu une fervente prière dont nous trouvons le texte à la fin du volume. Après avoir confessé à Dieu leur indignité qui avait attiré sur eux les misères de l'heure présente, tous ensemble Lui rendirent grâces de la délivrance qu'Il leur avait accordée en les amenant dans cette cité complètement réformée pour professer son nom, souffrir pour la cause de l'Evangile, et en devenir ainsi les témoins devant tous les hommes. Ils Lui demandèrent de les rendre capables par son Esprit d'avoir une conduite telle qu'elle pût réduire au silence ceux qui les accusaient, et d'accorder sa bénédiction à l'entreprise qu'ils avaient commencée en réunissant leurs frères pour célébrer son saint nom [2].

Le petit volume que nous venons de décrire joua, comme nous serons appelés à le voir, un grand rôle dans l'élaboration du Livre de l'Ordre commun de l'Eglise d'Ecosse. Il semble même qu'il ait eu immédiatement, et malgré les persécutions, d'autres débouchés que ceux que pouvait lui fournir la petite

[1] Voir page 85.
[2] Laing, *K. W.* IV, p. 212 et ss.

congrégation de fugitifs réunie à Genève, à l'usage direct de laquelle il avait été rédigé. Un bon nombre d'exemplaires ont dû être expédiés clandestinement en Angleterre et en Ecosse.

En effet deux ans s'étaient à peine écoulés que ses auteurs durent le faire réimprimer par les soins de James Poullain et d'Antoine Reboul. Dans cette nouvelle édition, dont on ne connaît jusqu'ici qu'un exemplaire retrouvé en 1876[1], ils ne se bornèrent pas à reproduire intégralement celle de 1556. L'inépuisable Whitingham y ajouta neuf psaumes et le cantique de Siméon qu'il avait récemment traduits, tandis que John Pullain signa de son nom les psaumes 148 et 149. De plus les éditeurs joignirent à celles qui avaient paru en 1556, six nouvelles prières dont l'une au moins, « la complainte au sujet de la tyrannie exercée envers les saints », nous apporte l'écho des douloureuses préoccupations de l'année néfaste qui devait heureusement être la dernière des persécutions.

Tout cela était bien fait pour attester la vitalité de la vaillante petite église qui célébrait son culte à Nostre Dame-la-Neufve.

[1] Bibliographie, n° 19.

CHAPITRE III

Les écrits théologiques.

Après avoir constitué leur église, comme nous venons de le voir, les Anglais se mirent immédiatement à l'œuvre pour s'efforcer d'en faire un foyer de connaissance religieuse et de vie spirituelle, qui portât la lumière et la chaleur de l'Evangile jusque dans leur pays d'origine.

Ils n'eurent, pour cela, qu'à user des ressources particulièrement abondantes alors dans leur ville d'adoption. Les Réformateurs et leurs disciples déployaient en effet, à cette époque, une incroyable activité intellectuelle, théologique et religieuse, par laquelle ils agissaient puissamment au dehors. Profitant du triomphe complet qu'ils venaient d'obtenir sur les Libertins, Calvin et ses amis se livraient, malgré les dangers auxquels les exposait la malveillance des Bernois, à une production littéraire si considérable que la seule énumération des ouvrages dus à leur plume remplirait d'étonnement les littérateurs les plus féconds. Les nombreuses imprimeries qui existaient alors à Genève, et que dirigeaient des hommes de haute culture comme Jean Crespin, Conrad Badius,

les Estienne, Bourgeois, Reboul, Rivery, Barbier et Courtois, et d'autres encore, ne cessaient de reproduire les éditions des Saintes Ecritures et les œuvres de théologiens comme Calvin, Viret, Théodore de Bèze. Les ballots de livres et de traités destinés à répandre la doctrine calviniste sous toutes ses formes partaient, parfois dans les balles des colporteurs, parfois sous le couvert de marchandises diverses, pour les pays comme la France, les Pays-Bas, l'Italie, l'Angleterre et la Haute-Allemagne.

Calvin seul, et je ne parle ici que des ouvrages publiés pour la première fois et non des réimpressions, fit paraître, pendant la période de 1555 à 1560, ses commentaires sur l'Harmonie des Evangiles et sur saint Jean, son commentaire sur les Psaumes, ses leçons sur Osée et sur les autres petits prophètes, en latin, puis en français. Il revisa si complètement son Institution de la Religion chrétienne, dans les deux langues, qu'il lui donna lui-même ce nouveau titre : « Institution de la Religion Chrestienne, nouvellement mise en quatre livres et distinguée par chapitres, en ordre et méthode bien propre ; augmentée aussi de tel accroissement qu'on la peut presque estimer un livre nouveau [1]. » En même temps il publia six volumes de sermons et homélies sur des sujets importants comme les dix commandements, la divinité et l'humanité de Jésus-Christ et la prédestination, ainsi que huit brochures de controverse, soit sur ces deux derniers sujets, soit sur les sacrements.

[1] L'édition latine est de 1559, l'édition française de 1560.

Pendant cette même période, Viret fit imprimer à Genève des éditions nouvelles de six écrits qu'il avait déjà livrés à la publicité, et la traduction française d'un ouvrage antérieurement composé en latin : « Du vray ministère de la vraye Eglise de Jésus-Christ et des sacrements d'icelle [1]. » En outre il donna aux imprimeurs de Genève cinq ouvrages nouvellement écrits. Trois d'entre eux traitent la somme des doctrines chrétiennes, en particulier la prédestination, le quatrième s'adresse aux chrétiens évangéliques obligés de vivre en pays où on ne leur permet pas de professer ouvertement leur foi, et le dernier s'attaque aux vœux et serments exigés de certaines personnes dans l'Eglise catholique [2].

Théodore de Bèze, bien qu'il ait passé à Lausanne la plus grande partie de cette période, fit paraître à Genève sa traduction latine du Nouveau Testament, avec notes, dont les éditions successives devaient rendre de grands services à la fixation du texte et à l'interprétation des Ecritures. Il prit une part active, par diverses brochures, à la controverse élevée entre Calvin et Castellion sur la prédestination ; il défendit le premier, à propos de la condamnation de Servet, par la publication d'un traité « de l'authorité du Magistrat en la punition des hérétiques ». Pour justifier son abjuration auprès de ses parents restés catholiques,

[1] Voir dans Jean Barnaud. *Pierre Viret, sa vie et son œuvre.* Saint-Amour, 1911, la bibliographie Nos I, II, III, VIII, XII, XVIII, XIX.

[2] Barnaud. *Op. cit.*, bibliographie, Nos XX, XXI, XXIII, XXIV et XXV.

il écrivit une brève, mais intéressante « Confession de la foi chrétienne », qui fut souvent traduite en plusieurs langues. Enfin il enrichit, mais sans arriver à le compléter encore, le psautier de Clément Marot[1].

Farel fit, à la même époque, imprimer à Genève un écrit sur le « vray usage de la Croix de Jésus-Christ ». L'imprimeur Jean Crespin édita lui-même ses « Acta Martyrum », et Bernardino Ochino ses « Dialogues sur le Purgatoire », qui avaient paru primitivement en italien. D'autres encore publièrent des ouvrages exégétiques, comme Michel Cop sur les Proverbes et l'Ecclésiaste, et Antoine du Pinet sur l'Apocalypse, ou des brochures d'apologétique et de controverse, comme Jean de Hénault sur l'état de l'Eglise et Guy de Brès son « Bâton de la foi chrétienne ». Garnier avait écrit une « Briève et claire confession de la foi chrétienne », quatre ans avant Théodore de Bèze.

Cette liste est certainement loin d'être complète ; nous devons pourtant y joindre l'énumération de quelques ouvrages de théologie allemande traduits en français, qui parurent alors à Genève. Ce sont les commentaires de Luther et Mélanchton sur plusieurs prophètes, l'opuscule de Bucer sur le royaume de notre Seigneur Jésus-Christ, des traités de Bullinger sur la perfection des chrétiens et sur tous les points de la religion chrétienne, ainsi que de nombreux sermons du même réformateur zurichois sur l'Apocalypse et d'autres sujets. On imprima aussi, en latin puis en

[1] Auguste Bernus. *Théodore de Bèze à Lausanne*. P. 37-72.

français, l'histoire de Sleidan sur le règne de Charles-Quint, et la traduction française des biographies de Luther, d'Oecolampade et de Zwingli. Tous ces écrits montrent combien était grande alors, chez les théologiens calvinistes, la préoccupation d'affirmer et de maintenir leurs rapports avec ceux d'autres pays protestants.

Un exemple intéressant à cet égard était aussi donné à cette époque par les membres de l'Eglise italienne de Genève. Ils y faisaient imprimer plusieurs écrits importants, traduits par eux en leur langue. Déjà en 1551, Giulio Domenico Gallo Caramagnese avait fait paraître en italien la liturgie et le catéchisme de Calvin. Giovanni Luigi Paschale dédia en 1555 sa version du Nouveau Testament à Galeazzo Caracciolo, fondateur de l'Eglise ; puis il publia dans la même langue « Les Actes des vrais successeurs de Jésus-Christ et de ses apôtres, et des Apostats de l'église papale », dont Viret est l'auteur, plus une paraphrase en vers des Psaumes. Est-ce aussi lui qui édita la version italienne de l'Institution chrétienne dont l'auteur est appelé Giulio Cesare P. ? Plusieurs le prétendent. Le traducteur nous dit avoir pris pour base de son travail le texte français plutôt que le texte latin, afin de rendre son style plus clair et plus léger. Francesco Cattani publia, en 1560, une traduction de la Confession de foi de Théodore de Bèze. En retour, deux ou trois traités dus à des Italiens comme Pierre Martyr, Francisco Negro et Giulio Milanese, furent traduits en français et parurent sans nom de lieu à Genève à la même époque. Juan Perez, pasteur de

l'Eglise espagnole, y fit aussi imprimer, en 1556, les Commentaires de Juan Valdes sur l'Epître aux Romains et sur la Première épître aux Corinthiens.

Les Anglais, à leur tour, portèrent dès l'abord leur activité littéraire sur les deux questions doctrinales qui passionnaient alors les esprits, et qui faisaient l'objet des plus nombreuses controverses : les sacrements et la prédestination. Ils la commencèrent par la publication de deux brochures qui parurent déjà en 1556 ; elles sont toutes deux attribuées à Whitingham, l'une sans qu'on possède à cet égard de témoignage contemporain, tandis que nous avons sur l'autre des attestations positives. La première, traduite de l'anglais en latin, montre que les réfugiés tenaient à faire connaître aux chrétiens du continent la personne et les doctrines de leurs compatriotes qu'ils regardaient comme de bons et fidèles réformés. La seconde, traduite du latin en anglais, fournit une des nombreuses preuves de leur désir de faire pénétrer en Angleterre, malgré la persécution, les enseignements des Réformateurs genevois, regardés par eux comme leurs maîtres.

On peut ajouter que la première de ces traductions a une origine singulièrement dramatique. Nicolas Ridley, nommé évêque de Londres sous Edouard VI, avait été dépossédé, dès l'avènement de Marie, par Et. Gardiner devenu grand chancelier, qui poursuivait de sa haine tous les collaborateurs de Cranmer et du jeune roi. Ridley fut bientôt emprisonné et, après une captivité de plus d'un an, brûlé vif à Oxford avec Hugues Latimer, le 16 octobre 1555. Il

écrivit pendant sa captivité plusieurs ouvrages pour la défense des doctrines réformées, en particulier un traité sur la sainte cène dans lequel il s'efforça de réfuter les assertions de Gardiner en faveur de la transsubstantiation [1].

Après avoir cité les textes des trois évangiles et de la première épître aux Corinthiens, il indique d'abord ce que protestants et catholiques affirment en commun, en opposition aux Eutychiens et surtout aux Anabaptistes ; et il en profite pour faire un appel intéressant pour son temps au respect mutuel des convictions sérieuses. Puis il expose ainsi le point essentiel du débat entre catholiques et protestants : Qu'est-ce qui constitue la matière du sacrement, la substance naturelle du pain ou la substance naturelle du corps de Christ lui-même ? De là tout dépend. Dans ce dernier cas, nous avons à affirmer la transsubstantiation, la présence corporelle et même charnelle du corps de Christ dans l'hostie, l'adoration due au sacrement comme au Christ lui-même, la réalité du sacrifice du Christ offert par le prêtre. Dans le cas où le pain est la matière du sacrement, toutes ces affirmations tombent. Christ est dans le ciel, bien que son action et sa présence se fassent sentir au fidèle, comme les rayons du soleil pénètrent ceux qui y sont exposés, alors que l'astre lui-même reste dans le firmament ; aussi ceux-là seuls qui sont en communion avec le Christ par leur foi participent-ils réellement au sacrement. L'auteur s'attache

[1] Bibliographie, nº 13.

ensuite à soutenir cette dernière doctrine par des raisonnements empruntés à l'enseignement des Ecritures, particulièrement aux textes mêmes de l'institution de la cène, et finalement par le témoignage de nombreux Pères de l'Eglise.

Malgré l'allure quelque peu scolastique de ce traité, Ridley s'y fait remarquer par sa largeur d'idées et sa charité. Il le commence par une admirable prière, dans laquelle il demande au Père Céleste d'éclairer de la lumière de sa vérité ceux qui, retenus dans les liens de l'erreur, croient servir Dieu alors qu'ils combattent contre Lui. Il le prie de lui accorder la grâce de leur pardonner comme Etienne, comme Paul et comme le Sauveur lui-même disant sur la croix : Père, pardonne leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

On voudrait voir, il faut le dire, un peu plus de cet esprit animer le traducteur qui présente aux chrétiens du continent le traité du vénérable martyr[1]. Mais on comprend l'indignation qu'il éprouve à la vue des horribles persécutions qui ravageaient alors l'Eglise d'Angleterre. « Voici trois ans, » dit-il dans la préface de sa traduction, « que la lumière de l'Evangile a été enlevée à l'Angleterre, la liberté des bons réprimée, les horribles ténèbres de l'hérésie papale arrivées au pouvoir. »

Puis il met en opposition toutes les bénédictions de Dieu autrefois accordées à ce pays, et les calamités qui ont subitement fondu sur lui par la volonté d'une femmelette[2] (muliercula) ; et il y voit la preuve que

[1] Bibliographie, nº 13.
[2] Nicolaï Ridleii de caena Dominica assertio. Praefacio, p. 4.

Dieu a continué, vis-à-vis de ceux qu'il n'a pu vaincre par ses bienfaits, soit de les détourner de leur ingratitude par la contrainte, soit de les soumettre aux derniers supplices, pour l'exemple des autres et leur propre perdition. « Après que les prophètes et les bergers aient été mis à mort ou expulsés, Dieu a placé à la tête de son troupeau et de sa vigne les moines, les frères, les vestales, les sacrificateurs, les valets et émissaires de Satan, qu'on peut appeler de leurs vrais noms des lions, des ours, des loups, des cerfs, des chiens, des porcs et des singes. » Une cruauté inouïe s'est exercée contre tous, n'épargnant ni l'âge ni le sexe. « Je puis paraître dire des choses incroyables », ajoute-t-il, « mais c'est un fait attesté par les lettres de plusieurs, et par les témoins les plus sérieux, qu'en deux ans à peine, plus de huit cents personnes ont été livrées à la mort d'une façon horrible pour la cause de la vraie religion [1]. » Un grand nombre a dû accepter un exil douloureux en France, en Italie, dans toute l'Allemagne et la Savoie. L'instrument de toutes ces horreurs a été un certain Etienne Gardiner dont l'égoïsme et l'ambition sans bornes, sans parler de sa cupidité, ont été châtiés récemment par une mort affreuse. Et quels sont ceux qui ont été les objets de ces persécutions? les hommes les plus pieux et les plus instruits, et en particulier Ridley, cet homme si modéré, d'une intelligence hors ligne, profondément respectable dans sa vie et dans ses mœurs, et versé dans la connaissance des Ecritures.

[1] Ibidem. P. 5.

C'est ce qui a attiré sur lui la haine de Gardiner, Tunstall, Bonner et d'autres, qui l'ont fait brûler à Oxford avec Cranmer et Latimer, après lui avoir fait subir toute espèce de tourments moraux [1].

Le traducteur présente donc ce traité du martyr à tous les chrétiens et fidèles serviteurs du Christ, comme un témoignage de sa constance et de son intégrité. Bien que plusieurs des plus illustres aient aussi traité ce sujet, son ouvrage demeure à cause de sa netteté et de sa brièveté, qui ne nuit pas à la solidité de ses preuves. Aussi a-t-on jugé utile de le traduire en latin, et Whitingham en a-t-il volontiers assumé la tâche, afin de faire connaître au monde entier la pureté de la religion qui était professée sous le règne de l'excellent roi Edouard d'Angleterre. Il demande à Dieu de faire pénétrer dans les âmes des puissants, avec la connaissance de la vérité, le courage d'assurer la protection de l'église, et de la délivrer de toutes ses souillures. Il le supplie, en terminant, de ne pas se souvenir, vis-à-vis des exilés et de l'Angleterre elle-même, des crimes qui ont lassé sa patience, mais de se rappeler sa miséricorde et ses promesses aux cœurs repentants et véritablement contrits [2].

Ainsi Whitingham révélait aux réformés du continent les persécutions qui ravageaient alors son pays, et les enseignements d'un de ses plus admirables martyrs. En même temps il initiait ses propres compatriotes au redoutable problème de la prédestination,

[1] Ibidem. P. 8-10.
[2] Ibidem. P. 12.

à propos duquel Calvin et Théodore de Bèze étaient justement alors engagés dans d'ardentes controverses avec Bolsec, Castellion et d'autres encore. La même année 1556, il traduisit un court traité que Théodore de Bèze avait fait paraître en 1555 sous ce titre : *Summa totius Christianismi, sive descriptio et distributio causarum salutis electorum et exitii reprobatorum, ex sacris literis collecta et explicata.*

Cette première édition latine de l'ouvrage de Théodore de Bèze nous est signalée par M. Bernus qui, tout en donnant le titre, déclare qu'elle a échappé jusqu'ici à toutes ses recherches[1]. La première édition de la traduction de Whitingham ne nous est d'ailleurs connue que par le libraire André Maunsell (catalogue des livres imprimés en anglais concernant la théologie, etc. Londres 1595), et par Herbert (Typographia antiqua, page 1595). Maunsell l'indique sous ce titre : *Beza, his briefe declaraccion of the chiefe poyntes of Christian religion set forth in a table of Predestination, Printed at Geneva by Jo. Rivery, 1556*[2]. Heureusement, nous en possédons une seconde édition qui parut à Londres chez David Moptid et John Mather, sans date, mais évidemment en 1560 ou peu après[3]. Elle est aussi mentionnée par Herbert (Typographia antiqua, page 884). Il croit y voir une réimpression pure et simple de l'édition de 1556, et s'appuie sur le fait que les versets ne sont pas indiqués dans les citations de la Bible, ce qui en fait remonter la composition avant 1557, date de l'introduction des versets dans le Nouveau Testament édité à Genève par Whitingham. Cela nous paraît très probable.

[1] Auguste Bernus. *Théodore de Bèze à Lausanne.* P. 66.
[2] Bibliographie, n° 11.
[3] Bibliographie, n° 37.

En 1576 John Stockwood fit paraître à Londres une nouvelle traduction anglaise du traité de Théodore de Bèze, à laquelle il joignit un court traité de J. Foxe sur l'élection, et un autre d'Anthony Gilby sur l'élection et la réprobation, dont nous aurons à parler plus longuement. Le tout est mis sous ce titre significatif : *Le Trésor de la vérité touchant l'œuvre fondamentale du salut de l'homme, et les points essentiels de la religion chrétienne*[1]. Or voici ce qu'il écrit dans sa Préface : « Après que j'eusse traduit en anglais ce pieux, savant et bienfaisant traité de Maître Théodore de Bèze sur l'élection et la prédestination éternelle de Dieu, un exemplaire de ce même traité, mis en anglais par ce savant et pieux père, Maître Whitingham, et imprimé à Genève du temps de la reine Marie tomba entre mes mains. Je m'apprêtais à interrompre la continuation de mon travail qui devenait inutile, et pouvait m'attirer le soupçon d'orgueil et de recherche de moi-même, à vouloir entreprendre la traduction de cet ouvrage déjà si savamment traduit par un père aussi pieux et aussi instruit. Mais je dus reconnaître, ce que j'ignorais, que c'était comme si le livre de Bèze n'avait jamais été traduit. En effet, depuis sa première traduction par Maître Whitingham, il a été augmenté par son auteur, et divisé en un autre et meilleur ordre de chapitres, chacun desquels consiste en une série de brèves sentences, on peut dire d'articles, et chacune de ces sentences est prouvée par de simples et nombreux témoignages tirés de la Parole de Dieu, et placés immédiatement à sa suite. » — Après examen j'ai reconnu que le texte donné par Stockwood, dans son édition de 1576, est conforme, non seulement au texte latin qu'on trouve dans les *Tractationes theologicae* de Théodore de Bèze à la date de 1570, mais aussi au texte

[1] Bibliographie, nº 43.

français contenu dans le petit volume imprimé à Genève en 1560 sous ce titre : *Briefve exposition de la table ou figure contenant les principaux points de la religion chrétienne.*

Le texte est sensiblement le même dans toutes les éditions, bien que la traduction de Whitingham présente certaines abréviations, dans toutes il est partagé en huit chapitres. Mais dans la traduction de Whitingham, ceux-ci sont donnés en bloc, et suivis de références bibliques qui ne sont qu'indiquées. Dans les éditions postérieures, au contraire, chaque chapitre est divisé en un certain nombre d'aphorismes plus ou moins longs, à la suite de chacun desquels se trouvent des passages de l'Ecriture cités tout au long. Il est donc bien probable que, tant qu'on n'aura pas retrouvé l'édition de Théodore de Bèze de 1555, c'est la traduction de Whitingham qui nous en fournira le texte.

L'auteur, après avoir appuyé sur des citations de saint Augustin l'affirmation que la question de la prédestination n'est ni curieuse ni inutile pour l'Eglise de Dieu (ch. I), nous montre le conseil éternel de Dieu comme caché en lui-même, mais comme finalement révélé par ses effets (ch. II). Il commence à être mis à exécution, tant dans les choses qui sont communes aux élus et aux réprouvés (ch. III), que dans celles qui concernent chacune de ces deux classes d'hommes (ch. IV et V). Il s'accomplira finalement à l'égard de tous (ch. VI). Dans le VIIe chapitre, l'auteur montre comment on peut enseigner cette doctrine d'une manière utile, et dans le chapitre VIII comment chacun peut se l'approprier à soi-même avec profit.

Si les premiers chapitres ont un caractère didactique et intellectuel, les deux derniers montrent que,

pour les Réformateurs de Genève, la prédestination ne constituait pas seulement un chapitre de la dogmatique, mais était regardée comme essentielle à la vie chrétienne. Ce point de vue fut entièrement adopté par leurs disciples anglais. Whitingham, en traduisant cet opuscule, a eu constamment devant les yeux le but de faire pénétrer dans les cercles réformés de l'Angleterre un enseignement qu'il considérait comme faisant partie intégrante de la doctrine réformée, bien mieux, comme en étant le couronnement.

Nous en avons la preuve évidente dans un traité sur l'élection et la prédestination qu'Anthony Gilby ajouta la même année à la traduction dont son ami et compagnon d'exil était l'auteur.

Nous ne connaissons l'édition originale de ce traité que par le catalogue de Maunsell (p. 54); il l'indique comme ayant paru à Genève, en 1556, chez James Poullain et René Houdouin[1]. Une seconde édition parut à Londres, sans date, chez Moptid et Mather, dans le même format et avec les mêmes caractères que la traduction de Whitingham[2]. Enfin Stockwood le mit dans son *Trésor de la Vérité* imprimé à Londres en 1576 par Thomas Woodcocke[3], à la suite de la traduction de la Table de Théodore de Bèze, de 38 aphorismes tirés des œuvres de ce dernier, et de notes de Foxe sur l'élection.

« Voici trois ans », nous dit Gilby « que j'ai écrit sur ce sujet... dans un certain commentaire sur le

[1] Bibliographie, n° 12.
[2] Bibliographie, n° 38.
[3] Bibliographie, n° 43.

prophète Malachie... Mais ce traité a été presque entièrement détruit par la rage des persécuteurs. Aussi m'a-t-il semblé nécessaire d'enseigner à nouveau, à la gloire de Dieu, la doctrine de la prédestination. Celle-ci proclame en effet hautement la miséricorde de Dieu envers ses élus, qu'Il arrache au péché pour en faire des serviteurs de la justice, et elle rabaisse complètement notre nature corrompue qui, sans cela, ferait de nous des orgueilleux et des présomptueux, ou nous conduirait par l'infidélité au désespoir. En dehors de cette doctrine, nous n'avons pas la foi, mais une hésitation continuelle, telle que nous la possédions du temps de notre papisme, ou bien une vaine présomption de feinte sainteté qui nous amène à nous appuyer sur notre croyance et sur nos œuvres, pour nous regarder comme parvenus à la perfection, à l'exemple des anabaptistes. »

Gilby a voulu d'abord proclamer cette vérité en publiant la Table de Théodore de Bèze, traduite par son ami Whitingham. Et certes la base fondamentale de la doctrine y est si solidement posée, et ses points essentiels si bien déduits, qu'il semblait impossible de le faire en si peu de lignes. Mais il a cru devoir y ajouter quelques enseignements plus simples à l'usage des ignorants qui ne peuvent atteindre à la profondeur des formules de Théodore de Bèze. Il espère par là découvrir les richesses de la miséricorde de Dieu dans le choix de ses enfants, aux yeux de ceux qu'illuminera le Saint-Esprit.

Gilby insiste sur l'assurance donnée à la foi des saints par la certitude, puisée dans les Écritures, que

Dieu les a choisis avant la fondation du monde pour se les consacrer à lui-même ; qu'Il a si bien écrit leurs noms dans le livre de vie que tout leur salut repose uniquement sur son conseil immuable ; et que ni la mort, ni le diable, ni l'enfer ne peuvent les accuser, eux qui sont greffés en Christ, et appelés par ses desseins éternels..... Rien non plus n'est aussi capable de rabaisser la nature humaine et son orgueil, que cette contemplation de la majesté de Dieu, qui rend si différents les uns des autres ceux qui sont tous naturellement des enfants de colère. (Eph. II, 3.)

Ce n'est pas que l'auteur ignore les objections que l'on fait à cette doctrine, comme d'être un obstacle à la foi de certains et de prêter, chez d'autres, aux abus d'une liberté charnelle. Mais il la trouve si positivement, si complètement enseignée dans les Ecritures, et en particulier dans les écrits de saint Paul, que ceux qui tentent de l'infirmer ou de la calomnier ne peuvent que s'opposer à la gloire de Dieu, ou renier les Ecritures.

Nous ne croyons pas nécessaire de poursuivre plus loin l'analyse de ce traité, parce qu'il n'apporte guère d'éléments nouveaux à cette question si largement controversée, surtout à cette époque. Mais nous remarquons le fait que Gilby y vise à l'édification plus qu'à l'instruction proprement dite. Sans doute il adhère fermement à la doctrine de la réprobation éternelle des damnés, et la présente, en l'appuyant sur un bon nombre de citations des Ecritures, comme la contre-partie nécessaire de l'élection des saints ;

mais il s'efforce d'y apporter des tempéraments que nous ne trouvons pas au même degré dans les œuvres d'autres écrivains calvinistes de son temps. Mentionnons surtout cette élection, prise dans son sens le plus absolu, le plus inconditionnel, à laquelle Gilby recourt pour affirmer que Dieu a choisi des hommes pour les sauver, indépendamment de toute révélation et de toute œuvre qui en soit la conséquence. Il y comprend les cent vingt mille Ninivites que Dieu déclare à Jonas s'être réservés parmi les idolâtres de leur cité, et les quatre mille Israélites qui, du temps d'Elie, n'ont pas fléchi le genou devant Baal. Il y joint le nombre inconnu de Juifs qui, au milieu des persécutions et des rigueurs de l'exil subies par leur nation depuis des siècles, lui ont conservé le titre glorieux de peuple élu. Il va plus loin encore, et affirme l'élection absolue d'hommes que le Dieu miséricordieux s'est choisis et réservés en tous temps, en tous pays, sans égard pour l'apparence des personnes, même à travers les siècles d'ignorance pendant lesquels régnait le papisme avec ses idolâtries et ses hypocrisies. Quand, comment, où et sur qui s'exerce cette miséricorde salutaire ? Cela reste le secret de la majesté de Dieu. Car, d'après le jugement des hommes, tous sont exposés à la réprobation divine. Jonas et Elie ne se l'imaginaient-ils pas à l'égard des Ninivites et du peuple d'Israël, et l'apôtre Pierre ne croyait-il pas à la perdition de tous les païens, avant que Dieu lui eût ouvert les yeux, et lui eût montré que dans toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable ?

Il est vrai que Gilby distingue deux sortes d'adversaires de la doctrine de la réprobation. Les uns se montrent manifestement réprouvés, obstinés, intentionnellement méchants, et crient en blasphémant : Nous voulons suivre nos propres passions ; qu'avons-nous besoin de prendre garde à notre conduite ? Si nous devons être sauvés comme Jacob, nous serons sauvés ; si nous sommes maudits et rejetés comme Caïn, nous serons damnés. Pour ceux-là il n'a aucune pitié, aucun ménagement. « Je ne crains pas », leur dit-il, « de vous offenser par mes écrits : vous ne prenez garde à rien de ce qui est dit ou écrit, bien que vous ayez coutume de jurer, de trépigner et d'écumer de rage furieuse, quand vous entendez quelque chose de contraire à votre poison. Mais les saintes Ecritures de notre Dieu..., sont justement adressées à de tels chiens, à de tels porcs pour rendre témoignage à la condamnation qu'amène le rejet et le mépris de la lumière qui vient de Dieu. »

Quant aux autres qui, bien qu'élus et enfants de Dieu, n'ont pas encore accepté la doctrine de l'élection et de la réprobation, Gilby se montre plein de bienveillance à leur égard. Loin de vouloir les offenser, il leur demande de le laisser affirmer tranquillement devant eux, et pour la décharge de sa conscience, ce qu'il est certain d'avoir reçu. Il les a de même souvent écoutés lorsqu'ils affirmaient le contraire. Il les invite donc à se tourner avec lui vers le Père céleste, à reconnaître devant Lui leur commune faiblesse, et à Lui demander l'illumination

de leurs cœurs par le Saint-Esprit. Et il en donne l'exemple dans une prière très édifiante. Puis se tournant vers ses contradicteurs chrétiens, il leur dit : « Si vous pouvez, chers frères, vous soumettre à la sagesse de Dieu, opérant ce qu'il veut en vous, pauvres et faibles créatures, je ne doute pas que tous les obstacles qui vous retiennent ne soient aisément levés. »

Il continue en réfutant les objections habituellement opposées à la prédestination par les mêmes arguments que les autres défenseurs de cette doctrine ; puis il termine son traité en ces termes : « Nous concluons, avec saint Paul dans l'épître aux Romains, que nous sommes sauvés et justifiés librement, par grâce, non par les œuvres (sans cela la grâce ne serait pas la grâce), car tous ont été enfermés sous le péché afin que la miséricorde s'exerce envers tous ceux à qui il plaît à Dieu de la montrer. Et en face de ces grands mystères de l'élection et de la réprobation, nous nous écrions avec l'apôtre : O profondeur de la richesse de la sagesse de Dieu ! Combien ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles ! Car qui Lui a donné quelque chose le premier, qu'il en mérite la récompense ? De Lui, par Lui et pour Lui sont toutes choses. A Lui soit donc la gloire aux siècles des siècles. Ainsi soit-il ! »

Whitingham et Gilby ne pouvaient songer à épuiser dans les brochures que nous venons d'examiner, le sujet de la prédestination si amplement traité par Calvin dans la dernière édition de l'Institution chrétienne, et dans ses controverses contre Bolsec et Castellion. Aussi n'y prétendaient-ils nullement ; ils

avaient pour seul but de défendre cette doctrine auprès des chrétiens persécutés d'Angleterre et d'Ecosse. Un fait qui vint deux ans plus tard, agiter leur petite église, montra qu'ils n'avaient pas fait œuvre inutile.

Dans le courant de 1558, les réfugiés à Genève reçurent de leurs coreligionnaires restés en Angleterre, avec prière d'y préparer une réponse, un traité important écrit en anglais et destiné à combattre les partisans de la prédestination, que l'auteur appelle *careless by necessitie*[1] (insouciants par nécessité ou plutôt par déterminisme, pour employer un terme moderne). C'était l'œuvre d'un anabaptiste dont le nom n'est indiqué ni dans l'ouvrage lui-même, ni dans la réfutation qui en fut entreprise au nom de l'Eglise anglaise de Genève.

David Laing croit pouvoir l'attribuer à un anabaptiste nommé Robert Cooke[2] qui, d'après Strype[3], réussit à pénétrer jusqu'à la cour du roi Henry VIII, où il obtint une charge. C'était un homme courtois, instruit, bon musicien, mais fatigant par sa verbosité et par ses controverses continuelles avec Javel, Parkhurst et le Dr Turner. Bien qu'il combattît le baptême des enfants et niât le péché originel, il sut se maintenir en charge sous Edouard VI ; mais il dut s'exiler quelque temps pendant le règne de Marie. Strype nous le montre comme reçu plus tard à la cour d'Elisabeth, et devenu un des seigneurs de

[1] Confutation of the Errors of the Careless by Necessitie. LAING. *K. W.* V, p. 24.

[2] LAING. *K. W.* V, p. [16] et ss.

[3] STRYPE. *Ecclesiastical Memorials*, vol. II, p. 70.

sa chapelle, mais, paraît-il, au prix d'une rétractation plus ou moins sincère de ses opinions anabaptistes.

On peut se demander si cet écrit a jamais été imprimé ; aucun exemplaire n'en a été découvert jusqu'ici. Knox, en le réfutant, parle d'un passage comme absolument incompréhensible et probablement défiguré, dans l'exemplaire qu'il a sous les yeux. Nous ne connaissons d'ailleurs le traité de Cooke, comme le livre de Celse contre le christianisme, que par celui qui a été chargé de le réfuter. Je dois dire toutefois, après examen, que John Knox me paraît avoir reproduit *in extenso* l'ouvrage qu'il avait pour mission de combattre, ce qu'on peut appeler en tous cas un acte de grande probité littéraire, car les injures n'y sont pas épargnée aux prédestinatiens. Seulement il en a rendu la lecture singulièrement difficile, en le divisant en 48 sections très inégales dont il s'efforce de réfuter à mesure les raisonnements.

L'auteur anabaptiste accuse ses adversaires de trois erreurs capitales qu'il combat l'une après l'autre, soit directement, soit par la réfutation des arguments de leurs défenseurs.

Il expose la première en ces termes :

« Dieu n'a pas créé tous les hommes pour qu'ils soient sauvés, par quelque moyen que ce soit, mais, avant la fondation du monde, il en a choisi pour le salut un certain nombre qui ne composent qu'un petit troupeau, et a réprouvé et prédestiné à la condamnation le reste qui est innombrable ; tout cela parce qu'il lui a plu ainsi [1]. »

[1] Laing. *K. W.* V, p. 30-37.

C'est là, ajoute-t-il, une affirmation qu'on ne peut soutenir par le simple témoignage des Ecritures, dont les prédestinatiens tordent le sens contrairement à l'intention du Saint-Esprit. En réprouvant ainsi, avant sa naissance, l'homme fait à son image, Dieu serait plus dur que l'homme, plus dur même que l'animal qui a pour sa progéniture une affection naturelle. Il vaudrait mieux nier Dieu avec les athées, quelque graves que soient leurs erreurs, que d'en faire un tyran pire que le diable. Celui-ci peut seulement tenter à la perdition, tandis que ce Dieu oblige au mal les objets de sa réprobation, et cela pour satisfaire son bon plaisir, ce qui constitue un blasphème. Cette théorie de la prédestination absolue anéantit la doctrine de la chute, car avant celle-ci l'homme innocent ne pouvait être prédestiné à la perdition. Ou il a été bon, et alors il n'a pu être dès l'origine prédestiné au mal, ou il a été mauvais dès l'origine, et c'est Dieu qui est l'auteur du péché. Si c'est le péché qui cause la réprobation, cela ne peut être l'ordre absolu de Dieu ; car celui-ci serait la cause de la cause, la cause suprême. Dieu serait l'auteur du mal, contrairement aux Ecritures, à l'enseignement des hommes de Dieu et à notre foi.

Cela dit, l'auteur s'attache à réfuter les principaux arguments doctrinaux et scripturaires par lesquels ses adversaires appuient leur doctrine. Il nie que l'élection exige nécessairement comme contre-partie la réprobation, et que, sans celle-ci, la prescience infaillible de Dieu ne puisse se concilier avec sa toute puissance. Sans doute les premiers convertis de la

Pentecôte, que le livre des Actes nous déclare destinés à la vie éternelle, ont été élus par la libre grâce de Dieu. Mais cette élection ne les a pas libérés de l'obligation de la foi, et n'implique pas non plus un décret de réprobation contre ceux qui n'acceptèrent pas alors l'Evangile.

La seconde erreur grave dont il regarde les prédestinatiens comme coupables est la suivante :

« Les élus, bien qu'ils pèchent gravement, ne sont jamais exclus de la faveur et de l'élection de Dieu, et ne peuvent aucunement finir par la perdition. Ainsi Adam, lorsqu'il a péché, et David, lorsqu'il a commis adultère et homicide, ont été, même alors, l'objet de la faveur de Dieu et ses bien-aimés. Ils n'ont jamais été privés de son élection et n'ont pas pu l'être. Les réprouvés au contraire, comme Saül et Judas, n'ont jamais possédé la faveur et l'élection de Dieu ; nul d'entre eux n'a pu parvenir au salut [1]. »

Cette erreur est suivant l'anabaptiste entièrement contraire à la morale et au salut. Elle entraîne ses sectateurs à une insouciance fatale, et les pousse à juger les hommes moins d'après leur conduite que d'après leur adhésion à cette doctrine. Grâce à elle les Calvinistes sont devenus persécuteurs ; ils ont fait mourir Servet et d'autres, dont le sang crie vengeance, et a d'ailleurs été déjà partiellement vengé par les persécutions exercées par la reine Marie. Grâce à elle ils écrivent des livres pour justifier la punition et la mise à mort de leurs contradicteurs. Cette

[1] Laing. *K. W.* V, p. 206.

erreur est si grave qu'elle tend à rendre, au fond, inutile et sans effet toute l'œuvre de la rédemption par Jésus-Christ. Aussi l'auteur insiste-t-il longuement pour prouver que l'élection, bien qu'entièrement gratuite, bien qu'inconditionnelle, peut être perdue par la défection et l'infidélité de celui qui en est l'objet, malgré l'opinion des sages, des philosophes et des universitaires, qui n'est pas toujours celle de l'Evangile.

Enfin il combat la troisième grande erreur des prédestinatiens qui consiste à dire, suivant lui :

« Dieu a deux sortes de volontés, une volonté révélée et une volonté secrète connue de Lui seul. Par la volonté révélée de Dieu aucun homme ne devrait tomber dans la perdition; mais ceux qui périssent le font par la volonté secrète de Dieu, en vertu de son commandement. Ce n'était pas la volonté de Dieu qu'Adam péchât, mais en vertu de la volonté secrète de Dieu, Dieu a voulu la chute d'Adam [1]. »

Or jamais Moïse, ni les prophètes, ni Jésus, ni les apôtres n'ont attribué à Dieu cette double volonté, qui donne de lui l'idée d'un être faux, double, menteur en somme, idée indigne de sa sainteté. Elle n'est pas nécessaire, comme le prétendent les prédestinatiens, au maintien de l'omnipotence divine. Car Dieu, tout en étant tout-puissant, peut supporter que l'homme fasse le mal, alors qu'il pourrait l'empêcher en détruisant le coupable. L'endurcissement, malgré toutes les affirmations contraires, doit être attribué

[1] Laing. *K. W.* V, p. 302.

au pécheur, dont il est le suprême châtiment, et non à Dieu qui ne peut faire le mal. C'est dans ce sens que doivent être interprétées toutes les paroles des Ecritures invoquées par les partisans de la prédestination pour soutenir leur cause, paroles qui ont l'air, il est vrai, de faire remonter à Dieu l'endurcissement des réprouvés.

Comme conséquence, l'auteur montre quels sont les attributs du Dieu de ses adversaires, et les oppose à ceux du vrai Dieu. Quant au premier, sa colère dépasse de beaucoup sa miséricorde, car il a réprouvé la plus grande partie des créatures avant la fondation du monde. Il est lent à la miséricorde, prompt à la colère; il ne veut pas qu'on intercède auprès de lui, pour obtenir le salut de ceux qu'il a auparavant réprouvés. Il n'est pas non plus tout-puissant, car il est lié par son décret absolu et sa prescience infaillible. Il a deux volontés contradictoires; car il dit une chose et en pense une autre. Il est le Prince des Ténèbres, car de lui viennent les mauvaises pensées qui sont ténèbres [1].

Quant au vrai Dieu, sa miséricorde surpasse toutes ses œuvres. Il a fait tous les hommes à son image en Jésus-Christ, auprès duquel il n'y a point de condamnation. Lent à la colère, il est prompt à pardonner; il veut être prié par tous, et offre à tous la repentance et le pardon par la foi. Il est tout-puissant, il ne veut la mort d'aucune créature, mais veut que tout homme soit sauvé et parvienne à la connaissance

[1] Laing. *K. W.* V, p. 391.

de la vérité. Il n'a qu'une volonté souverainement bonne. Il ne tente personne au péché, mais il est le Père de toute lumière, et vient pour détruire les œuvres du Dieu des Libertins insouciants, car il hait la méchanceté et les méchants [1].

« Ces deux Dieux, de nature opposée, engendrent des enfants semblables à eux et, par conséquent, de nature opposée. Le faux Dieu des prédestinatiens engendre des enfants sans miséricorde, fiers, ambitieux, envieux, persécuteurs des autres pour cause de conscience, médisants, impatients, disputeurs et séditieux. Comme leur Père, ils disent une chose avec leur bouche, et en pensent une autre dans leurs cœurs. Ils ne peuvent être libres ni de pensées souillées, ni d'impulsions mauvaises, car ils ont reçu ce venin de leur Père. Le vrai Dieu au contraire engendre des enfants miséricordieux, humbles, modestes, aimants, patients. Ils ont l'horreur du sang, ne persécutent personne, disent le bien, détestent toute dispute et toute raillerie. Ce que dit leur bouche, ils le pensent en leur cœur; ils sont toujours poussés par de bonnes pensées et de pieuses révélations, car telle est la grâce qu'ils reçoivent abondamment de leur Père [2]. »

Après avoir présenté ce double tableau, l'anabaptiste demande aux lecteurs de juger justement; il prie Dieu d'ouvrir les yeux de leur intelligence, afin qu'ils puissent connaître où est la vérité. « Quant à vous, hommes insouciants, » ajoute-t-il en terminant, « vous

[1] Laing. *K. W.* V, p. 395.
[2] Laing. V, p. 419.

devriez prendre tout ce que j'ai dit en bonne considération, premièrement parce que c'est la vérité, secondement parce que vous tenez toutes choses comme faites par nécessité. Je n'ai donc pas pu faire autrement que de l'écrire [1]. »

Lorsqu'ils eurent reçu ce traité, les Anglais de Genève se hâtèrent de donner à l'un d'entre eux la mission honorable, mais difficile, de le réfuter. Il était, en effet, impossible de méconnaître le danger qu'il pouvait faire courir à la fraction calviniste et puritaine de l'Eglise d'Angleterre. Leur choix tomba sur John Knox, que leur désignaient ses études antérieures en Angleterre et ses aptitudes théologiques personnelles. D'ailleurs, il était déjà au courant des doctrines anabaptistes, contre lesquelles il avait prévenu ses frères d'Ecosse dans une lettre écrite de Dieppe le 1er décembre 1557. Il s'était même montré disposé à en entreprendre un jour une réfutation plus complète [2]. Enfin il semble, d'après un ou deux passages de sa réponse, qu'il avait une certaine connaissance personnelle de l'auteur du manifeste qu'il entreprenait de combattre [3]. Ce fut donc volontiers, sinon sans crainte, qu'il se mit à l'œuvre pour déposer, comme il le dit, sur la table du Seigneur le talent confié à sa charge [4]. Mais il ne put pas achever son travail à Genève. Il prit en effet congé de cette ville le 28 janvier 1559, et se rendit à Dieppe, puis, au mois de

[1] Laing. *K. W.* V, p. 464 et 465.
[2] Laing. VI, p. 261-275.
[3] Laing. V, p. 420, cf. p. 128.
[4] Laing. V, p. 25.

mai, en Ecosse, où commença pour lui la grande œuvre de réformation qui lui incombait. Nous ne savons donc pas très bien où il termina son livre.

Le 9 novembre 1559, Guillaume Whitingham et John Baron présentèrent le manuscrit de leur ami au Conseil de Genève, et demandèrent l'autorisation de l'imprimer[1]. « Le 13me du même mois, dit le registre, étant ouï le rapport du sieur Lect qui en a communiqué avec les sieurs ministres ; a été arresté : qu'on leur permet de l'imprimer, moyennant que dessus n'y ait pas imprimé à Genève. Et aussi que les dicts Guilliaume et Jean Barron promettent de répondre en cas que dans le dict traité, composé par le dict J. Knowx, il s'y trovât chose contre la doctrine catholique et ortodoxe[2]. » Le premier coup de trompette sonné en 1558 par le bouillant Ecossais, et dont nous aurons à parler plus loin, avait décidément rendu prudents les Seigneurs du Conseil de Genève.

L'ouvrage de Knox parut en 1560 sous ce titre : *Une réponse à un grand nombre de cavillations blasphématoires écrites par un anabaptiste, adversaire de la prédestination éternelle de Dieu, et réfutées par John Knox, ministre de la parole de Dieu en Ecosse. Où l'auteur décèle si bien l'habileté et la fausseté de cette secte, que l'homme pieux, connaissant cette erreur, pourra être confirmé dans la vérité par la Parole évidente de Dieu*[3].

Comme le dit fort bien Hume Brown, Knox nous

[1] Reg. du Cons. 1559, fº 141 vº.
[2] Reg. du Cons. 1559, fº 144 vº.
[3] Bibliographie, nº 25.

donne dans sa préface la partie la plus digne et la plus impressive de son livre ; il s'y élève à une hauteur d'argumentation qui en fait le digne champion d'une grande cause[1]. De même que Calvin, Théodore de Bèze et Gilby, il attache une importance capitale à la prédestination. Elle n'est pas seulement pour lui une doctrine théologique, mais une partie intégrante du trésor de la foi ; aussi se sent-il obligé par sa conscience de la défendre.

« Voyant que la libre grâce de Dieu, » dit-il, « est ouvertement attaquée et dédaigneusement rejetée, je regarde tout homme qui aspire à la vie éternelle comme obligé de confesser Jésus-Christ, dont les blasphémateurs font tout ce qu'ils peuvent pour supprimer la gloire. Quelques-uns pensent que, puisque la raison humaine n'arrive pas à comprendre comment Dieu peut être juste, tout en faisant dans son conseil cette différence entre les hommes, il vaut mieux garder le silence sur ces mystères que de troubler l'esprit des gens par des discussions curieuses. Je confesse volontiers que toute curiosité doit être évitée, et que nous avons à contempler avec sobriété le mystère incompréhensible de notre rédemption. Mais je déclare, d'un autre côté, la doctrine de la prédestination éternelle de Dieu si nécessaire à l'Eglise que, sans elle, la foi ne peut être ni fidèlement enseignée, ni solidement établie ; que, sans elle l'homme ne peut être ramené à la connaissance de lui-même et à une véritable humilité ; enfin

[1] Hume Brown. *John Knox*. I, p. 250.

que, sans elle, il ne peut être ni ravi d'admiration devant l'éternelle bonté de Dieu, ni entraîné à le louer comme il le doit. Aussi je ne crains pas d'affirmer que, s'il est nécessaire d'établir la vraie foi en nos cœurs, de nous amener à une vraie humilité et de nous pousser à louer Dieu pour ses grâces librement accordées, il ne l'est pas moins d'enseigner la doctrine de la prédestination éternelle de Dieu. Car, d'abord, il n'y a pas de moyen plus sûr de fonder et d'établir la foi, que d'entendre et de croire que notre élection, scellée dans nos cœurs par l'Esprit de Dieu, repose, non sur nous-mêmes, mais sur le bon plaisir immuable de Dieu[1]. » Secondement, ajoute Knox, c'est de cette doctrine que découle toute véritable humilité. Car, lorsque nous considérons les conditions, si différentes les unes des autres, de ceux que la nature avait faits égaux, il est impossible que les enfants de Dieu n'en soient pas sincèrement humiliés dans leurs cœurs.

« Soyons donc sûrs, chers Frères, » dit-il en terminant sa préface, « que nulle autre doctrine ne constitue la foi, et ne rend l'homme humble et reconnaissant envers Dieu. Nulle ne le rend attentif (carefull) à obéir aux commandements de Dieu, comme cette doctrine qui dépouille tellement l'homme de tout pouvoir et de toute vertu, qu'aucune gloire de son salut ne lui appartient plus, mais qu'elle revient tout entière à Christ et à Christ seul[2]. »

[1] Laing. *K. W.* V, p. 25.
[2] Laing. V, p. 30.

Knox, ayant ainsi affirmé la nature et la nécessité de la prédestination, entreprend la réfutation des arguments de son adversaire. Nous l'avons déjà vu, il suit le texte de son traité page par page, paragraphe par paragraphe, le divise en quarante-huit sections, et celles-ci en numéros auxquels il répond un à un. Il est facile de comprendre quelle allure hâchée et fatigante cette méthode donne à son argumentation.

Après avoir protesté contre l'épithète d'insouciants par nécessité infligée aux prédestinatiens par l'auteur anabaptiste, il met en relief la différence, volontairement ignorée par ce dernier, entre le fatalisme stoïcien, contre lequel Calvin s'est toujours élevé, à l'exemple de saint Augustin, et le déterminisme religieux proposé par ces deux théologiens. Pour lui, la doctrine calviniste de la prescience et de la providence de Dieu, ainsi que de la prédestination, s'accorde pleinement avec la notion chrétienne du Dieu vivant.

Il en vient ensuite aux trois erreurs capitales que son contradicteur impute aux partisans de cette doctrine. Il examine avec soin la valeur et la portée de ses accusations, et reprend un à un ses arguments philosophiques, doctrinaux et scripturaires pour les réfuter en s'appuyant sur les saintes Ecritures et sur les écrits de Calvin et de Théodore de Bèze, qu'il cite abondamment[1].

[1] Les citations de Calvin sont empruntées à son traité *de aeterna Dei praedestinatione* de 1552, et à ses *Reponses aux Libertins* de 1545. Celle de Théodore de Bèze est prise dans un écrit contre Castellion de 1558.

Il s'élève avec raison, à plusieurs reprises, contre le procédé, dont Castellion n'est pas non plus toujours innocent, qui consiste à ne pas citer textuellement les affirmations de ses adversaires, mais à les exagérer ou à les isoler de leur contexte, de manière à les rendre absurdes ou odieuses. Il nie, par exemple, que ce soit par suite d'une sorte de bon plaisir capricieux que Dieu ait conçu dès l'éternité le double décret de l'élection et de la réprobation. Tout en reconnaissant que la volonté de Dieu, à laquelle tout doit être ramené, est souvent mystérieuse et incompréhensible à notre raison, il cherche à montrer, par de nombreux arguments et de nombreux exemples, qu'elle est conciliable avec sa bonté infinie et sa parfaite justice. Enfin il s'attache à réfuter l'affirmation des anabaptistes que Dieu prédestine les réprouvés à la perdition, seulement après la chute, et particulièrement après leurs fautes graves. Elle lui paraît, comme à ses maîtres, porter atteinte à la souveraineté de Dieu.

Knox examine ensuite la seconde erreur capitale signalée par son adversaire. Il ne fait pas de difficultés à admettre, comme exprimant la doctrine orthodoxe, l'affirmation que les élus ne perdent ni la faveur ni la grâce de Dieu, lorsqu'ils se rendent coupables de fautes graves, tandis que les réprouvés ne possèdent jamais la faveur de l'élection, et ne peuvent en aucune manière parvenir au salut. Il demande seulement qu'on ne l'isole pas, de manière à la rendre odieuse à ceux auxquels elle est expliquée. Il n'en proteste que plus énergiquement contre l'imputation

d'immoralité que lui fait l'adversaire, et contre les conséquences antinomiennes qu'il en tire, pour accuser les prédestinatiens de les mettre en pratique. N'affirmons-nous pas, au contraire, dit-il, que Dieu, en nous appelant par sa grande miséricorde à être ses enfants, nous a sanctifiés et nous a amenés à marcher dans la sainteté et la pureté tous les jours de notre vie ? Ne nous reconnaissons-nous pas obligés de lutter contre les mauvais désirs et les affections perverses restés dans notre nature corrompue? Ne déclarons-nous pas, enfin, que si nous ne trouvons pas le Saint-Esprit agissant en nous, nous ne pouvons pas être assurés de notre élection ? La doctrine orthodoxe est bien plus efficace pour conduire l'homme dans la bonne voie, en lui rappelant qu'il a toujours à lutter en lui-même contre le péché, que la vaine espérance donnée par les anabaptistes à leurs sectateurs de parvenir déjà ici-bas, par le pouvoir de leur libre volonté, à une telle perfection qu'aucun péché ne puisse plus les troubler[1].

Passant du domaine de l'individu à celui de la société, Knox oppose à toutes les calomnies de son adversaire l'état de la cité de Genève, où la doctrine qu'il défend est enseignée, acceptée et maintenue. Il la montre, cette cité pauvre aux yeux des hommes, mais riche des grâces de Dieu, comme odieuse aux hommes charnels de ce monde, bien moins à cause de la doctrine qui y est enseignée, que par suite de la justice rigoureuse et de la discipline

[1] LAING. *K. W.* V, p. 210; voir aussi p. 121.

sévère qui y sont exercées. C'est contre cette rigueur, bien plus que contre l'invasion des étrangers, que les Libertins se sont élevés. Ils ont cru un moment triompher de Calvin et de ses défenseurs, mais ils ont été ensuite réprimés par la puissance de Dieu. Comment, en face d'un tel spectacle, affirmer que les calvinistes enseignent au peuple une vie d'insouciance et de libertinage [1]?

Puis Knox proteste contre l'allégation que les supplices de Servet et d'un ou deux anabaptistes brûlés en Angleterre soient dus à la cruauté inspirée aux prédestinatiens par leur doctrine, et que les persécutions de la reine Marie en soient une juste vengeance. Il défend énergiquement Calvin et les magistrats de Genève à propos de l'exécution de Servet. Il soutient qu'ils ont obéi en cette circonstance au devoir imposé par l'Ecriture sainte aux magistrats chrétiens de punir le blasphême même de mort, et il s'attache à prouver par de nombreuses citations que le médecin espagnol s'était montré gravement coupable de ce crime. Nous devons remarquer ici que Knox appuie sa théorie sur des textes exclusivement empruntés à l'Ancien Testament. Il en est de même lorsqu'il combat les droits de la libre conscience affirmés par Castellion, et déclare que, pour avoir le droit de les invoquer, cette conscience doit être entièrement soumise à l'enseignement des Ecritures [2]. On le voit, les réfugiés anglais, bien que persécutés pour cause de

[1] Laing. *K. W.* V, p. 211-215.
[2] Laing. *K. W.* V, p. 221-231.

conscience, en étaient restés sur cette grave question entièrement au point de vue de l'immense majorité des protestants de leur siècle.

Knox passe ensuite à la troisième erreur que l'anabaptiste impute à ses adversaires, de statuer deux volontés de Dieu opposées et contradictoires, l'une révélée et charitable, l'autre secrète et au fond cruelle, et de le représenter ainsi comme ayant un cœur double et faux. Il s'attache à montrer que c'est là une indigne caricature de la doctrine orthodoxe, difficile il est vrai à comprendre, parce qu'elle pose des questions que la raison humaine a bien de la peine à résoudre..... si elle y arrive [1].

Nous nous trouvons ici en face de ce problème qui a tourmenté et tourmentera la pensée humaine de tous les siècles. Comment concilier la toute-puissance de Dieu, qui a créé l'univers entier et qui le gouverne suivant sa sagesse et sa libre volonté, avec le mal sous toutes ses formes, dans tous les domaines, avec les catastrophes, les iniquités, les ruines physiques et morales, et surtout avec la destruction complète de ceux que notre cœur nous présente comme faits pour la vie? Knox s'attache longuement à montrer que l'explication donnée par Castellion et ses disciples, que Dieu permet le mal pour un temps et le laisse passer par longanimité, n'est après tout qu'un expédient. Si on veut, dit-il, maintenir la toute-puissance et la libre volonté de Dieu, on doit affirmer qu'Il ne permet et ne supporte le mal que parce qu'Il

[1] Laing. *K. W.* V, p. 304.

le veut bien. En définitive, tout ce qui existe dans le monde créé par Dieu pour la manifestation de sa gloire, doit être ramené à la volonté suprême du Dieu souverain, comme à sa cause première. « De même que Dieu dans son éternelle divinité est simple et un, sa volonté, eu égard à lui-même, est dès l'origine simple et une, en vue de sa gloire. Mais eu égard au fait que les instruments de cette volonté (dans lesquels la gloire de Dieu doit toujours être manifestée), sont multiples, la volonté de Dieu, une en elle-même, a, en considération de ces instruments divers des aspects, des effets et même des buts différents [1]. » C'est pourquoi on peut en un sens attribuer à Dieu des volontés différentes, d'une part la volonté sainte qui commande le bien à tous, et de l'autre cette volonté générale, supérieure qui détermine toute l'œuvre de Dieu, et qui non seulement a prévu le mal comme le bien, mais l'a préordonné et le fait servir lui aussi à l'accomplissement de ses desseins. C'est dans ce sens qu'on peut dire, conformément à un grand nombre de passages de l'Ecriture, que Dieu a endurci ceux qui étaient destinés à être les instruments de sa juste colère.

Dans toute cette tractaction théologique Knox reste fidèle au déterminisme augustinien et calviniste. Celui-ci constitue, il faut le reconnaître, un des plus hauts et des plus hardis systèmes de théodicée qui aient jamais été édifiés.

Enfin il aborde à son tour les conclusions pratiques,

[1] Laing. *K. W.* V, p. 314.

et combat celles de son adversaire que nous avons exposées.

Après avoir revendiqué l'honneur de son Dieu outragé, et réfuté les arguments plus ou moins universalistes des anabaptistes, Knox s'en prend à leurs prétentions à une charité et une sainteté supérieures. Il les accuse de ne pas être purs de l'hérésie des Manichéens, et s'appuye pour le faire sur une conversation qu'il a eue à Londres avec l'un d'entre eux avant la mort d'Edouard VI [1]. Puis il s'attaque à leur prétendue sainteté, en montrant où a conduit leur hérésie qui, peu après la Réformation, s'est introduite partout où l'Evangile a été prêché. Pour mettre en pleine lumière les fruits qu'elle a portés, il emprunte à l'historien Jean Sleidan deux longs et importants chapitres de ses *Commentaires sur l'état de la religion et de la république, sous le règne de l'empereur Charles-Quint*. Le premier raconte toute l'histoire des anabaptistes d'Allstedt en Thuringe, sous la direction de Thomas Münzer, le second rappelle les événements qui se passèrent quelques années après à Münster en Westphalie, et dont la fin fut l'écrasement des anabaptistes conduits par Jean de Leyde et ses compagnons.

Knox conclut de cette épouvantable tragédie, comme il l'appelle lui-même, que si par malheur les anabaptistes étaient les maîtres, ils ne produiraient pas d'autres fruits que leurs pères. Aussi les adjure-t-il, de peur d'être exposés à de terribles jugements

[1] On peut se demander d'après certaines expressions qu'emploie Knox, si son interlocuteur n'était pas l'auteur de l'écrit qu'il réfute. LAING. *K. W.* V, p. 420.

dont les instruments seraient, non les enfants de Dieu, mais d'autres ennemis de son nom qu'eux-mêmes, de trembler et de se convertir à Dieu pour échapper à la vengeance, à la confusion et à la honte dans ce monde et dans l'autre[1].

En terminant cette analyse du livre le plus considérable qu'ait écrit John Knox, nous sommes obligés de regretter que ses nombreux travaux et ses constantes préoccupations ne lui aient pas laissé le loisir de méditer plus longuement sa réponse à l'anabaptiste. Il aurait pu la présenter ensuite sous une forme plus brève, plus logiquement établie, et par conséquent, plus concluante. La méthode qui consiste à prendre une à une toutes les affirmations, toutes les raisons, toutes les citations de l'adversaire pour y répondre immédiatement, a pu être conforme à la manière usuelle de discuter à son époque, elle n'en est pas moins fatigante pour le lecteur et déconcertante pour l'esprit. Knox, en écrivant ce traité, s'est trop souvenu des enseignements de son premier maître, le vieux scolastique Major, et ne s'est pas assez laissé diriger par la sobre et ferme dialectique de son nouveau maître Calvin. Il a beau lui emprunter plus d'un argument, et s'appuyer souvent sur son autorité, il n'a certes pas su s'assimiler son exégèse ; son traité s'en serait avantageusement ressenti[2].

[1] Laing. *K. W.* V, p. 461-464.

[2] Voir, pour le développement de cette affirmation, un article intitulé : *De la Genèse des doctrines religieuses de John Knox,* dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Mai-Juin 1906. P. 196-199.

Si cette appréciation de l'important écrit du Réformateur paraît sévère, qu'il nous soit permis de citer quelques lignes que lui consacre son dernier biographe, le professeur Hume Brown. Après avoir rendu compte avec éloge de la préface, il ajoute : « Knox discute ensuite en détail dans 400 pages, la critique de son adversaire contre la doctrine de la prédestination. Il est difficile d'imaginer une tractation plus déprimante. Lorsque le lecteur est arrivé au bout de la discussion, la nature abstraite du sujet, les répétitions sans fin, les subtilités de mots auxquels se livrent les deux contradicteurs, la violence étourdissante de leur langage le laissent dans un état de vague ahurissement, qui peut être un hommage à l'habileté des disputeurs, mais qui n'éveille certes pas en lui un sentiment de piété [1]. »

Comme conclusion à tout ce chapitre, nous devons d'ailleurs constater que le domaine proprement théologique n'est pas celui où Knox et ses collaborateurs ont rendu les plus grands services, et marqué de leur empreinte le développement postérieur de la pensée religieuse de leur pays. Le temps où ils vivaient à Genève était une époque de lutte intense, et l'on comprend que cette circonstance ait donné à leurs livres de doctrine un caractère à la fois polémique et apologétique et, par conséquent, une valeur passagère et transitoire. Il a fallu à Calvin tout son génie, pour le rendre capable de composer, en pleine lutte politique, des écrits dont quelques-uns restent,

[1] Hume Brown, *John Knox*. I, p. 259.

à travers les siècles, comme des monuments de la pensée humaine.

John Knox et ses compagnons devaient produire des œuvres plus durables, malgré le but présent qu'ils y poursuivaient, dans le domaine politico-ecclésiastique qui était au fond le leur, et dans lequel on peut dire qu'ils ont été de véritables novateurs. C'est sur ce terrain que nous sommes maintenant appelé à les suivre.

CHAPITRE IV

Les écrits politico-ecclésiastiques.

Si l'on ne peut pas dire que les Anglais réfugiés à Genève aient fait réaliser de grands progrès aux doctrines religieuses réformées qu'ils ont empruntées presque sans changements à Calvin et à ses collaborateurs, il n'en est pas de même des doctrines qui ressortissent de la politique ecclésiastique. Engagés dans des luttes tragiques contre les puissances catholiques, au sein de pays déjà passablement pénétrés par les principes de la Réforme, ils ont dû, parmi les premiers, résoudre des questions de conscience et prendre des décisions pratiques, au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis de ces puissances. Par là ils ont été amenés à poser des principes nouveaux, et à affirmer des doctrines regardées alors comme subversives, qui sont devenues, dès lors, des sortes d'axiomes pour tous les esprits libéraux.

L'homme qui joua le principal rôle dans ces luttes ne fut pas, comme on aurait pu s'y attendre, tel réfugié qui, comme sir William Stafford, avait vécu à la cour d'Angleterre, ou qui, comme Whitingham,

avait reçu une éducation politique, ce fut le théologien John Knox. Il n'est pas facile d'en pénétrer les causes, qui rentrent pour une large mesure dans le domaine intime de la personnalité. Nous pouvons cependant nous demander si la nationalité écossaise de John Knox n'est pour rien dans l'indépendance de caractère nécessaire à cette entreprise. Elle se manifesta chez lui dès sa jeunesse, alors qu'il se mit hardiment aux côtés de Wishart persécuté, et s'enferma dans la citadelle de St-André avec les barons qui avaient vengé son martyre sur le cardinal Beaton. Elle ne le quitta pas en Angleterre, lorsqu'il fut, d'un côté l'objet des faveurs d'Edouard VI, et de l'autre le point de mire de la malveillance des favoris de Northumberland, qui parlaient avec dédain d'un certain Ecossais renégat, dont l'influence sur le jeune roi était trop considérable à leur gré. Elle ne devait jamais le quitter, ni en face de Marie Stuart et de ses partisans, ni vis-à-vis des hommes qui l'aidèrent à réformer l'Ecosse, lorsqu'il les jugea infidèles à la cause de l'Evangile ou de la patrie [1].

D'un autre côté, tous ses biographes sont d'accord pour attribuer une action sérieuse sur la formation de sa pensée politique à son vieux maître John Major, dont il suivit les leçons à l'université de St-André [2].

[1] Il est fait largement usage, dans cette tractation, d'un article intitulé *De la Genèse des doctrines politiques de John Knox,* inséré dans le Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français, Mai-Juin 1907, p. 193-219. Il est suivi d'une note sur John Major, p. 219-221.

[2] Hume Brown donne John Knox comme élève de Major à Glasgow en 1522; mais si nous reportons, avec Hay Fleming,

John Major, théologien, historien et philosophe, né en 1469 dans les environs de Haddington, joua un grand rôle au commencement du XVI[e] siècle dans le monde universitaire en Ecosse, puis à Paris, et finalement dans son pays natal. Il publia des ouvrages de philosophie et d'exégèse pénétrés du plus pur esprit scolastique, qui lui attirèrent d'un côté les railleries de Rabelais, et de l'autre les éloges et la considération de plusieurs grands hommes de son temps. Le cardinal Wolsey essaya, mais en vain, de le retenir à Oxford.

Si Major est resté, en religion, catholique décidé et inféodé à la théologie du moyen âge, il est beaucoup plus avancé, beaucoup plus libéral dans le domaine politique. Son livre intitulé : *Histoire de la Grande Bretagne, tant de l'Angleterre que de l'Ecosse*[1], paraît être un des premiers où l'histoire de ce pays soit écrite à un point de vue critique[2]. Major y professe à plusieurs reprises des doctrines qui portèrent plus tard le nom de constitutionnelles.

Il se demande par exemple si le roi Jean d'Angleterre (1199-1216) outrepassa ses droits, lorsqu'excommunié par Innocent III avec son royaume, il fit hommage de celui-ci au pape pour lui et ses successeurs,

la naissance du Réformateur à 1513 au plus tôt, nous sommes obligés de retarder les rapports entre ces deux hommes jusqu'en 1530, à St-André.

[1] *Historia Majoris Britanniae tam Angliae quam Scotiae per Joh. Majorem nomine quidem Scotum professione autem theologum, e veterum monumentis concinnata. Venundatur P. B. Ascensio.* Parisis, 1521. — Bibl. nat. de Paris, — British Museum.

[2] Vie de John Major par Aeneas J. G. Mackay, en tête de l'Histoire de la Grande Bretagne, traduite en anglais par Archibald Constable, Edinburgh, 1892, p. LXXXIV-LXXXVII.

et imposa à son peuple le denier de saint Pierre. Il conclut à l'affirmative pour diverses raisons : « D'abord le roi tient ses droits royaux d'un peuple libre, et il ne peut les céder à personne contre la volonté de celui-ci. Puis le roi agit injustement qui, sans prendre conseil des nobles de son royaume, accorde à autrui des revenus qu'il tire de son peuple. S'il impose par là une charge à ce dernier, sans son consentement explicite ou interprétatif, le peuple n'est pas obligé de payer la taxe à laquelle on veut le soumettre[1] ». Dans un autre chapitre de son histoire, Major discute les droits respectifs de Bruce et de Baliol qui se disputèrent le trône d'Ecosse à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Il établit d'abord leurs généalogies, et en conclut qu'elles donnent quelque apparence de justice à la décision du roi Edouard d'Angleterre en faveur de Baliol. Mais Baliol s'est rendu indigne de régner en renonçant à ses droits en faveur du roi d'Angleterre ; il a donc été justement exclu du trône, ainsi que ses enfants, par ceux à qui seuls appartenait la décision. « En effet un peuple libre confère l'autorité à son premier roi, et le pouvoir de celui-ci dépend du peuple entier. Le pouvoir de Fergus, le premier roi d'Ecosse, n'a pas eu d'autre source, et vous trouverez, où et quand vous voudrez, qu'il en est ainsi depuis le commencement du monde. Je déclare que telle est la cause pour laquelle les rois de Juda ont été établis par Dieu..... Il est impossible de nier qu'un roi tient de son peuple

[1] *Historia majoris Britanniae,* Livre IV, ch. 3.

le droit de gouverner, droit auquel vous ne pouvez attribuer aucune autre origine. » Et voici ce que Major en conclut : « Un peuple peut priver de toute autorité son roi et sa postérité, quand l'indignité de ce roi appelle une telle mesure, aussi bien qu'il a eu à l'origine le pouvoir de le nommer roi..... Le roi n'a pas de son royaume la possession inconditionnelle que tu as de ton manteau [1]. »

Dans son ouvrage sur le quatrième livre des Sentences de Pierre Lombard, Major va encore plus loin, si possible, et pose le principe fondamental sur lequel tout repose : « D'où il est clair », écrit-il, « que le roi est établi pour le bien du peuple, comme le membre supérieur du corps entier, et non inversement..... En second lieu il s'ensuit que le peuple entier est au-dessus du roi, et dans certains cas peut le déposer..... Le roi n'a pas sur son royaume le libre pouvoir que j'ai sur mes livres [2]. »

Ces citations suffisent pour montrer avec quelle hardiesse un scolastique comme J. Major pouvait battre en brèche la théorie du droit divin des rois, au nom de l'histoire et de la vérité. Aussi ne devons-nous pas être étonnés de voir John Knox s'approprier les principes de son vieux maître, les affirmer toujours plus nettement, et s'efforcer de les mettre en pratique dans ses luttes contre l'autorité royale, que des femmes exerçaient toute entière en faveur de la cause catholique, et dans le but d'écraser la Réforme.

[1] IBIDEM, Livre IV, ch. 17 et 18.

[2] Johan. MAJOR. *In quartum Sententiarum quaestiones utilissimae. Parisiis*, 1521, fol. LXXVI.

Knox resta quelques mois en Angleterre après l'avènement de Marie Tudor, mais, voyant qu'elle ne tenait aucune de ses promesses de tolérance, et qu'elle se préparait à persécuter les protestants, il se réfugia à Dieppe en février 1554. Il écrivit de cette ville une lettre profondément attristée, mais pleine de viriles exhortations à ses anciens paroissiens de Londres, Newcastle et Berwick. Il y exprime déjà ouvertement les sentiments de révolte que lui inspire la conduite de Marie, « dont l'esprit hautain, plus raide en ses opinions que docile à la vérité, ne supporte aucunement la présence des prophètes [1] ».

Un peu plus tard, tourmenté par ses pensées de révolte, il se rendit à Genève, puis à Zurich. Là il posa à Bullinger quatre questions qu'il vaut la peine de relever, car elles nous montrent de quel côté s'orientait sa pensée en ces temps troublés.

La première, qui avait une portée rétrospective, concernait la légitimité de la royauté d'Edouard VI et de l'obéissance que les Réformés lui avaient accordée, légitimité que contestaient les partisans de Marie Tudor. « Le fils d'un roi dont le père est mort, doit-il, par droit de naissance, et malgré que la faiblesse de son âge ne lui permette pas encore d'administrer son royaume, être considéré comme magistrat de droit divin ? »

Bullinger répondit nettement par l'affirmative, en

[1] John Knox. *Lettre pieuse d'avertissement et d'admonition aux fidèles de Londres, Newcastle et Berwick, et à tous autres dans le royaume d'Angleterre qui aiment la venue de notre Seigneur Jésus-Christ,* 1554. Laing, *K. W.* III, p. 187.

l'appliquant spécialement à Edouard VI de bien heureuse mémoire. « Son père l'avait désigné comme son successeur ; les Etats du royaume l'avaient reconnu, couronné et pourvu de conseillers. Rien n'a donc manqué à ce règne plus béni que celui de tous ses prédécesseurs. »

La seconde question était plus délicate : « Une femme peut-elle, de droit divin, présider et gouverner un royaume, et transférer à son mari ses droits souverains ? » Le réformateur de Zurich répond prudemment : « Sans doute, d'après l'Ecriture, le rôle de la femme est celui de l'obéissance et non celui du gouvernement. Mais si une femme est reconnue comme reine, conformément aux lois et coutumes du pays, si elle est ou mariée ou assistée par de sages conseillers, il serait hasardeux pour des chrétiens de s'opposer à l'ordre établi. » Si elle est impie, Bullinger conseille la patience jusqu'au moment où Dieu se choisira des instruments de délivrance, comme Jéhojadah en face d'Athalie. Il garde une sage réserve en ce qui concerne l'attribution par une reine à son mari d'une partie de ses pouvoirs. Sur ce point cependant il invoque les lois et coutumes du pays comme primant les droits royaux.

Puis vient la question fondamentale : « Faut-il rendre l'obéissance à un magistrat qui impose l'idolâtrie, et qui condamne la vraie religion ? Les autorités qui détiennent encore militairement des villes et des forteresses ont-elles le droit de repousser cette puissance impie loin d'elles-mêmes et de leurs amis ? » Bullinger répond en posant le devoir absolu du

chrétien de refuser l'obéissance à tout ordre contraire à la volonté de Dieu nettement exprimée dans sa Parole. « L'histoire de Daniel, les commandements exprès de Dieu (Matth. X), ainsi que l'exemple des apôtres (Actes IV et V) et ceux de nombreux martyrs cités dans l'histoire de l'Eglise, nous montrent que nous ne devons pas obéir au roi ou au magistrat lorsqu'ils donnent des ordres impies contre Dieu ou contre son culte légitime. Mieux vaut exposer au danger sa personne, sa vie et ses biens. » Nous voyons même les Arméniens approuvés par l'historien Eusèbe de s'être révoltés contre les empereurs romains qui voulaient leur imposer l'idolâtrie. « Toutefois, sous prétexte de réclamer ses justes droits, on poursuit souvent de tout autres buts, les pires sujets viennent alors se mêler aux bons, et les temps actuels sont pleins de dangers. » Aussi Bullinger déclare-t-il ne pouvoir juger, pour chaque cas particulier, sans une connaissance complète des circonstances qu'en l'occasion présente il ne possède pas. Il faut, lorsqu'on se trouve dans cette situation, user de beaucoup de prières, de beaucoup de sagesse, mais tout préférer à l'idolâtrie, même la mort, si cela est nécessaire.

Enfin Bullinger déclare devoir laisser au jugement des personnes pieuses, bien au courant des circonstances et guidées par l'Esprit de Dieu, la décision à prendre sur le dernier point au sujet duquel J. Knox le consulte : « A quel parti les chrétiens doivent-ils se rattacher lorsqu'une noblesse pieuse résiste à un souverain idolâtre ? » Il recommande surtout d'écarter les causes de conflit par la piété, par une sincère

repentance et par une inébranlable confiance en Dieu. Celui-ci n'abandonne jamais son Eglise, et Il lui accordera la délivrance.

Bullinger fit parvenir sa réponse à Calvin par Thomas Lever et John Knox qui avaient été ses hôtes à Zurich pendant quinze jours. Il leur remit en même temps une lettre dans laquelle il les recommandait chaudement à son correspondant [1]. Calvin donna une approbation complète au point de vue adopté par Bullinger. Tous deux étaient obligés à la réserve et à la prudence par la position éminente qu'ils occupaient dans le monde protestant tout entier. Bien que nous n'ayons aucune indication de John Knox à cet égard, nous ne pouvons nous empêcher de croire, contrairement à l'avis de Mc Crie, mais avec Hume Brown, que John Knox n'en fut que médiocrement satisfait. Il aurait désiré une approbation plus complète des opinions quelque peu révolutionnaires qu'il avait déjà exposées, en février, dans sa lettre à ses amis anglais.

Il retourna à Dieppe où il s'efforça d'obtenir des renseignements plus complets sur l'état de l'Angleterre et de l'Ecosse [2], et où il se rendit un compte exact de la gravité de la situation. Toutes les craintes qu'il avait manifestées à l'égard du règne de Marie commençaient à se réaliser. Inspirée par l'empereur Charles-Quint, qui avait eu le premier l'idée de la marier à son fils Philippe II, conseillée par le

[1] Original Letters. P. 743-744.
[2] Hume Brown. *John Knox*. I, p. 158.

cardinal Pole et par Gardiner dont elle avait fait son chancelier, la reine commençait à mettre à exécution son dessein de soumettre son peuple à la juridiction de l'Eglise de Rome. Elle envoyait aux évêques des instructions très sévères qui leur prescrivaient d'imposer à leur clergé l'abolition de toutes les règles établies par son frère, et de visiter leurs diocèses pour réprimer les hérésies. Ils devaient empêcher les prédicateurs et les régents, sous peine de graves punitions, de prêcher les doctrines regardées comme subversives. Ils devaient particulièrement sévir contre les prêtres qui avaient profité pour se marier de la permission précédemment accordée. Ceux-ci étaient privés de leurs bénéfices, obligés de quitter leurs femmes et astreints, même s'ils cédaient, à aller exercer leur ministère dans d'autres paroisses. Des milliers de prêtres furent alors réduits à la misère, ainsi que leurs familles; tandis qu'on en favorisa d'autres, célibataires il est vrai, au moins de nom, mais dont un grand nombre menaient une vie dissolue. Les évêques devaient obliger aussi les populations à suivre régulièrement le culte public rétabli selon les rites catholiques.

Ces mesures provoquèrent des mouvements de résistance surtout dans les diocèses où, comme Bonner à Londres, les évêques les appliquaient avec cruauté. Mais ce qui fit naître la plus grande irritation contre la reine, ce fut son projet de mariage avec Philippe II, projet auquel Gardiner lui-même lui avait conseillé de renoncer. Les Anglais ne pouvaient accepter la pensée de voir les fiers Espagnols intervenir

dans leurs affaires, et exercer chez eux une autorité que d'autres peuples, comme celui des Pays-Bas, avaient une peine singulière à supporter. Aussi une révolte avait-elle éclaté en janvier et février 1554, sous la direction de Wyatt, non pas tant contre la reine elle-même que contre son alliance matrimoniale avec l'Espagne. Cette révolte venait d'être réprimée dans le sang de plus de soixante de ses adhérents, Jane Grey avait été décapitée, et la princesse Elisabeth restait soumise à une étroite surveillance. Le Parlement, corrompu par l'or espagnol, avait donné son assentiment au mariage de la reine, et accordé à Philippe II les prérogatives royales en Angleterre. Sous la direction et avec les conseils d'un tel prince, on pouvait s'attendre à tout, même à l'établissement de l'inquisition, et plusieurs indices montrent que ce n'était pas à tort [1].

On comprend la douleur et l'indignation qui s'emparèrent du cœur de Knox lorsqu'il apprit ces nouvelles. La première s'exprima dans *Deux lettres à ses frères affligés d'Angleterre*, dans lesquelles il les exhorta à ne pas désespérer, mais à se rappeler les délivrances accordées par Dieu à son Eglise, lorsqu'elle avait passé par de pareilles épreuves. Quant à l'indignation elle se fit jour dans une brochure, qu'il fit imprimer à *Kalykow* (pseudonyme probable de Dieppe), et qui pénétra subrepticement en Angleterre [2]. Cette *Fidèle admonition à ceux qui professent*

[1] Burnet. *History of the Reformation of the Church of England*. Vol. III, part. I, p. XXXIII et 5.

[2] Bibliographie, n° 7.

la vérité divine en Angleterre est en réalité un violent pamphlet contre ceux qui gouvernaient alors ce pays.

Knox part du récit de la multiplication des pains et de la tempête qui se déchaîna la nuit suivante sur le lac de Génézareth, et mit en danger la vie des disciples de Jésus, pour en faire l'application aux événements contemporains. Le vent qui a toujours soufflé contre l'Eglise de Dieu, et qui maintenant soulève les flots de la persécution contre les fidèles, est dû, suivant lui, à la malice et à la haine du diable dont il voit les suppôts dans les gouvernants du jour. Il compare, en particulier, à Sebna, le conseiller félon du roi Ezéchias, le marquis de Winchester qui, après avoir violemment protesté contre l'élévation au trône de Marie Tudor, va maintenant ramper et s'agenouiller devant elle [1].

La reine elle-même est mise sur le même pied qu'Athalie, Hérodias, et surtout Jésabel. « N'est-ce pas elle qui, fausse, inconstante et fière, a manqué à toutes ses promesses, sauf à celles qu'elle a faites au pape, à la honte de son noble père ? N'est-ce pas elle qui maintenant se montre ouvertement traîtresse envers la couronne impériale d'Angleterre, et opposée aux justes lois de son pays, en y introduisant comme roi un étranger, un fier espagnol, pour préparer la honte et la déchéance de la noblesse, ... pour amener la ruine du trésor, de la marine et des fortifications du royaume, pour abaisser et asservir le peuple, pour

[1] Laing. *K. W.* III, p. 283.

renverser le christianisme et la vraie religion, et pour conduire finalement à une catastrophe la chose publique et la prospérité de l'Angleterre[1] ? »

S'adressant au peuple tout entier il s'écrie ailleurs : « O Angleterre ! Angleterre ! si tu t'obstines à retourner en Egypte, si tu contractes mariage, alliance ou ligue avec les princes qui favorisent l'idolâtrie, comme l'empereur (Charles-Quint), qui n'est pas moins ennemi du Christ que ne l'a jamais été Néron, si par amitié pour de tels princes, tu retournes à tes anciennes abominations, tu seras frappée et conduite à la désolation par ceux mêmes dont tu recherches les faveurs, et qui te détournent du Christ pour te mettre au service de l'Antechrist[2] ! »

En face de toutes ces misères et de toutes ces appréhensions, Knox recommande aux fidèles de l'Angleterre, de ne pas plus se désespérer que ne l'ont fait les disciples, au plus fort de la tempête, sur le lac de Génézareth, mais de regarder au Christ, comme Pierre, dans la faiblesse de leur foi. Si cette foi demeure, dit-il, le Seigneur étendra sa main sur vous et vous délivrera. « Comment accomplira-t-il cette œuvre miséricordieuse ? Il n'appartient ni à vous de le demander, ni à moi de le définir. Tous vous devrez saisir les moyens que la main de Dieu mettra à votre portée, même s'ils sont opposés à votre propre satisfaction. » Knox ne croit pas que, subitement et par un seul moyen, tous les fidèles de l'Angleterre

[1] Laing. *K. W.* III, p. 295.
[2] Laing. *K. W.* III, p. 308-309.

seront prochainement délivrés de l'idolâtrie. « Les uns en seront libérés par la mort glorieuse des martyrs, d'autres par l'exil avec toutes ses privations et ses souffrances, d'autres enfin auront le privilège de rester dans leur pays malgré la haine des idolâtres, même princes ou prélats, sans jamais fléchir le genou devant Baal [1]. » En conclusion Knox invite tous ses lecteurs à se présenter avec lui devant le trône du Père Céleste pour, dans l'amertume de leur cœur, lui confesser sincèrement les péchés qui ont amené de tels malheurs sur eux et sur leur peuple. Puis il fait appel à la miséricorde de Dieu en faveur de ceux qui sont appelés hérétiques, et qui sont maltraités pour avoir professé la vérité telle que l'enseigne sa Parole. Il prie le Seigneur de réprimer l'orgueil des tyrans altérés de sang qui les oppriment. Comme il n'y a pour eux aucune espérance d'amendement, que Dieu fasse tomber sur eux sa vengeance, et qu'il permette aux siens de voir le sang des saints réclamé de la main de ces impies ! « Que la mort les saisisse bientôt, que la terre les engloutisse, et qu'ils descendent promptement en enfer !..... Alors les disciples du Christ pourront annoncer ouvertement l'Evangile dans l'Angleterre délivrée [2]. »

Telles sont les espérances du réformateur à cette époque de persécutions. Il n'est guère possible de découvrir par quels moyens il croit que ce résultat si désiré pourra être obtenu. Un seul passage significatif semble indiquer cependant qu'il attend et qu'il

[1] Laing. *K. W.* III, p. 325-326.
[2] Laing. *K. W.* III, p. 327-328.

appelle de ses vœux, pour un temps plus ou moins éloigné, une nouvelle révolte contre le régime abhorré de Marie Tudor. « Que Dieu, dit-il, au nom de ses miséricordes, suscite quelque Phinée, quelque Elie ou quelque Jéhu, en sorte que le sang des idolâtres calme la colère de Dieu, et que celle-ci ne consume pas la multitude toute entière[1] ! »

Cette exclamation lui a été vivement reprochée dernièrement encore par Andrew Lang qui y voit tout un programme de révolution anti-loyaliste[2].

Quelle impression produisit ce pamphlet sur ceux qui le reçurent les premiers en Angleterre ? Nous n'avons pas pu en trouver des indices sérieux. Evidemment un grand nombre de lecteurs furent soutenus par les recommandations sérieuses, encourageantes et même profondément pieuses qui y alternent avec les violentes invectives trop habituelles à cette époque. Mais l'accent de révolte qui y règne fit une mauvaise impression sur plusieurs, même parmi les protestants décidés, et aliéna à Knox leurs sympathies. Nous avons déjà vu[3] ses adversaires de Francfort s'en servir pour le dénoncer aux autorités de cette ville, et pour obtenir son éloignement de l'Empire. Répondant à Calvin qui le défendait, ils soutinrent que ce pamphlet outrageux de Knox avait jeté beaucoup d'huile sur les flammes de la persécution en Angleterre. « Avant sa publication, disaient-ils, aucun frère

[1] Laing. *K. W.* III, p. 309.
[2] Andrew Lang. *John Knox and the Reformation.* London, 1905, p. 48-51.
[3] Introduction, p. 35.

n'avait été mis à mort, mais à peine a-t-il paru que les bûchers ont été allumés, où ont péri beaucoup d'hommes excellents, tandis que bien d'autres ont été exposés à perdre leurs propriétés et même leur vie, pour le seul fait d'avoir eu cet ouvrage en leur possession, ou de l'avoir lu[1]. » Il est bien douteux qu'un écrit composé par un exilé comme John Knox ait pu exercer assez d'influence pour allumer par réaction les bûchers de Smithfield. Mais, évidemment, les injures dont le réformateur les couvrait ne contribuèrent pas à diminuer le zèle des persécuteurs.

Bien que ce manifeste ne rentre pas dans le cadre de l'histoire de l'Eglise anglaise de Genève, il devait être signalé comme un témoignage des sentiments de la plupart de ses membres envers leurs adversaires, et de leurs espérances pour l'avenir. Il pourra nous servir à mieux comprendre dans quelles dispositions furent écrits deux pamphlets importants, destinés à agir spécialement sur les chrétiens d'Angleterre, qui parurent à Genève trois ans et demi après l'Admonition de 1554, soit au commencement de 1558.

A cette dernière époque, nous l'avons déjà vu[2], les persécutions sévissaient avec fureur en Angleterre contre les partisans du protestantisme. La reine, malheureuse dans toutes ses entreprises et dans toutes ses espérances, subissait de plus en plus l'influence de l'Espagne, et croyait détourner la colère du ciel en faisant couler le sang des hérétiques. D'un autre côté, Marie de Guise, régente d'Ecosse, qui avait

[1] Original letters, p. 761.
[2] Chapitre I, p. 60 et 64.

d'abord semblé vouloir adopter vis-à-vis des protestants une règle de conduite plus modérée, avait aussi jeté le masque. Elle excitait l'archevêque de St-André à user, même contre son gré, de ses pouvoirs de légat du pape et de primat d'Ecosse, pour faire œuvre de répression contre les hérétiques du royaume. En même temps elle mariait sa fille, Marie Stuart, au dauphin de France, et contribuait ainsi à entraîner l'Ecosse dans l'orbite d'une France alors dominée par les Guises, et par suite foncièrement catholique [1].

John Knox, exaspéré de voir ces trois femmes barrer le chemin à toute entreprise destinée à unir l'Angleterre et l'Ecosse dans une foi et une politique communes, donna alors lui-même la réponse à la question qu'il avait posée à Bullinger sur la légitimité de la royauté féminine, et fit sonner son *Premier coup de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes*. Ce traité, parut en 1558, sans indication de lieu ou de nom d'auteur [2], mais fut certainement imprimé en secret à Genève par Jean Crespin dans

[1] T. LINDSAY. *A History of the Reformation*. II, p. 292. Hume BROWN. *John Knox*. I, p. 229.

[2] John Knox écrit à la fin de la préface que la crainte de châtiments corporels n'est ni la seule, ni la principale cause pour laquelle il cache son nom. Il a l'intention de sonner trois coups de trompette sur le même sujet, si Dieu le lui permet ; il le fera deux fois sans se nommer, mais la troisième il prendra le blâme sur lui-même afin d'en décharger toute autre personne. (LAING. *K. W.* IV, p. 371.) Il n'a d'ailleurs jamais songé à en renier la paternité, ce qui rend bien étrange le fait que Wood l'ait attribué à Goodman. (Athenae Oxonienses, I, col. 721).

les premiers mois de cette année[1]. Composé probablement vers la fin du séjour que Knox fit alors à Dieppe, il était destiné beaucoup plutôt aux protestants persécutés de l'Angleterre qu'aux Anglais réfugiés à Genève ou dans d'autres villes du continent. Knox a eu d'ailleurs dès l'origine le sentiment des oppositions violentes que devait soulever son livre. Il sait, nous dit-il dans la préface, qu'on l'accusera de fomenter des séditions, il connaît le danger que court l'éditeur, comme l'auteur, et même le lecteur ou toute personne qui approuve cette affirmation, à déclarer monstrueux l'empire exercé par la femme sur l'homme ou sur le pays. Mais, comme c'est là pour lui une des vérités révélées les plus importantes, comme ce pouvoir est à ses yeux une des plus grandes et des plus damnables énormités qui existent dans l'univers, il a été contraint d'écrire par sa conscience de prophète. « Il s'attend à être appelé ridicule, indiscret, malfaisant, semeur de séditions, et même à être un jour (bien qu'il n'en puisse prévoir la date), flétri comme traître. Mais, à l'exemple d'Ezéchiel, il considère le silence de ceux que Dieu a appointés sentinelles et gardiens en Israël, comme une grave atteinte portée à la majesté divine. C'est pourquoi il décharge ici sa conscience, sans s'arrêter à l'offense possible que le monde en pourra ressentir[2]. » Quand un homme se sent ainsi poussé par ce qu'il regarde comme un devoir impérieux, il n'est pas de conseils

[1] Bibliographie, n° 17.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 367, 370, 371.

de prudence qui puissent le retenir. Knox nous en fournit largement la preuve dans la tractation de son sujet.

Voici la thèse qu'il se propose d'exposer et de défendre :

« Elever une femme à exercer la supériorité, la domination ou l'autorité sur un empire, une nation ou une cité, est un acte contraire à la nature, il offense Dieu parce qu'il s'oppose à sa volonté révélée et à l'ordre qu'il a établi, il est finalement subversif de tout bon ordre, de toute équité et de toute justice[1]. » La nature en effet, suivant l'auteur, nous montre qu'on ne doit pas donner aux femmes l'autorité dans l'état ; car, dans les choses civiles, leur vue est aveuglement, leur force faiblesse, leur conseil sottise, leur jugement démence. « J'en excepte, » ajoute-t-il par une restriction sur laquelle il s'est appuyé plus tard pour se justifier vis-à-vis de la reine Elisabeth, « quelques femmes que Dieu, par privilège spécial et pour des raisons connues de Lui seul, a fait sortir du rang de la femme, et je parle seulement des femmes telles que la nature et l'expérience nous les montrent exister aujourd'hui[2]. »

L'auteur appuie ses affirmations sur les déclarations des philosophes anciens, Aristote en particulier, et sur les principes du droit romain. Puis il passe à la partie centrale de son argumentation, et va la chercher dans les saintes Ecritures, unanimes suivant lui à déclarer le gouvernement des femmes contraire

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 373.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 374.

à la volonté révélée de Dieu et à ses ordres exprès. Il s'appuie naturellement sur la malédiction prononcée contre la femme après le premier péché. Déjà avant celui-ci, elle avait été mise par Dieu à un rang inférieur à celui de l'homme. A bien plus forte raison a-t-elle dû lui être soumise après la chute, et être considérée comme incapable d'exercer une puissance supérieure. Comment revêtirait-on du pouvoir suprême dans l'état celle à qui saint Paul ne permet pas de prendre la parole dans l'église [1] ? Knox invoque encore le témoignage des Pères de l'Eglise, de Tertullien, d'Ambroise, de Chrysostome, de Basile et d'Augustin qui tous regardent comme insensé et coupable l'acte de mettre une femme sur le trône [2].

C'est là l'insigne folie qu'a commise l'Angleterre quand elle s'est donné comme reine une Jésabel qui la livre entre les mains des Espagnols. Elle a agi contrairement au bon ordre établi par Dieu lui-même, lorsqu'il a dit aux Israélites dans le désert : « Tu établiras sur toi un roi que choisira l'Eternel ton Dieu, tu prendras un roi du milieu de tes frères, tu ne pourras pas te donner un étranger qui ne soit pas ton frère (Deut. XVII, 15) [3]. » Prendre une sœur, au lieu d'un frère, pour la mettre sur le trône royal paraît à Knox violer aussi gravement la loi divine que de laisser cette femme remettre à un étranger, à un ennemi né des droits de la nation, une partie de son pouvoir royal.

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 380.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 381-390.
[3] Laing. *K. W.* IV, p. 397.

Nous pouvons constater ici, comme presque partout dans l'exégèse de Knox, l'influence de la dialectique de l'École. Elle est encore aisée à constater lorsqu'il réfute longuement les arguments de ceux qui se réclament de la coutume établie et de la législation de diverses contrées sur lesquelles des reines ont exercé une autorité bienfaisante. Mais, quelque importance et quelque intérêt qu'il ait pu attribuer aux arguments et aux exemples invoqués de part et d'autre, aux enseignements des Pères de l'Eglise, ou à la législation des différents peuples, tout cela plie à ses yeux devant une considération majeure qu'il nous présente en ces termes : « Ni la tyrannie des princes, ni la sottise des peuples, ni les lois mauvaises contraires à la volonté de Dieu, ni même la félicité qui peut en découler ici-bas, ne rendent légitime une chose que Dieu a manifestement condamnée dans sa Parole [1]. »

Ici nous ne trouvons plus le disciple des anciens scolastiques, mais l'élève de Calvin qui, formé à son école, applique sans restriction le principe de la théocratie, comprise dans son sens primitif, aussi bien dans le domaine de l'état que dans celui de l'église. Pour lui, comme pour le Réformateur de Genève, la loi suprême de l'un et de l'autre doit être la volonté révélée de Dieu clairement exprimée dans sa Parole. Au nom de ce principe, Knox considère comme ennemis de Dieu tous ceux qui acceptent des mains d'une femme une autorité, des charges ou des honneurs, et qui contribuent ainsi à maintenir son pouvoir.

[1] LAING. *K. W.* IV, p. 413.

Aussi invite-t-il les magistrats, les nobles, les états et le peuple lui-même à rechercher attentivement quelle cause ils auront à défendre désormais. Si Dieu suscite quelque noble cœur décidé à réclamer la liberté du pays, et à supprimer cet empire monstrueux d'une femme, que les hommes tentés de le défendre se disent qu'en agissant ainsi ils se révolteraient contre Dieu lui-même[1]. Qu'ils se gardent d'étayer ce mur sans fondements, dont la chute écrasera tôt ou tard ceux qui auront travaillé à le soutenir ! « Et maintenant, ajoute-t-il, que tout homme soit averti, car la Trompette a sonné une première fois[2]. »

Tel est ce pamphlet, car malgré sa longueur c'est un pamphlet, le plus célèbre, si ce n'est le mieux connu des ouvrages composés par John Knox. Nous ne pouvons cependant pas le considérer comme le meilleur de ses écrits politiques. La passion y joue un trop grand rôle, même si l'on tient compte de la colère que suscitaient en lui les persécutions dont il était le témoin. Nous le verrons s'adresser, dès la même époque, avec beaucoup plus de prudence et de sagesse à ses coreligionnaires écossais, lorsqu'il fut appelé à les soutenir dans leurs luttes contre l'absolutisme catholique et contre les abus du pouvoir royal. Le sentiment de sa responsabilité envers son propre peuple le maintint alors dans les limites d'une modération qui ne porta aucune atteinte à la fermeté de ses principes.

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 417.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 420.

John Knox arriva à Genève dans les premiers mois de 1558, avec le manuscrit du « Premier coup de Trompette » qu'il allait donner à l'imprimeur. Il y trouva ses compagnons d'exil aussi indignés que lui par les cruautés de Marie et de ses conseillers, et aussi désireux d'amener leurs compatriotes à secouer ce joug odieux. Comme lui, ils avaient agité la question de l'obéissance aux autorités idolâtres et persécutrices, et l'avaient résolue dans le même sens.

Vers la fin de l'année précédente son collègue dans le pastorat Christophe Goodman avait prêché à Sainte-Marie-la-Neufve un sermon sur ce texte significatif : « Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu. » A la demande instante et réitérée de quelques hommes instruits et pieux, il s'était décidé, non sans peine, à le développer sous une autre forme, et à le faire imprimer. Il voulait faire connaître la vérité concernant l'obéissance due aux magistrats, non seulement aux exilés de Genève, mais encore à leurs frères d'Angleterre et d'ailleurs. C'est là ce que nous déclare Whitingham dans la préface tout à fait approbative qu'il a mise à la tête du livre de Goodman[1]. Celui-ci porte ce titre quelque peu long, mais singulièrement instructif du but poursuivi par son auteur :

Comment les puissances supérieures doivent être obéies par leurs sujets, et en quoi il peut être légitime de leur désobéir et de leur résister par la Parole de

[1] William Whitingham à tous ceux qui aiment à connaître la vérité et à la suivre : Grâce et paix. Genève, 1er janv. 1558.

Dieu, tandis que le sous-titre révèle l'occasion qui lui a mis la plume à la main : *Où est aussi mise au jour la cause de toute la misère qui règne présentement en Angleterre, ainsi que le seul moyen d'y porter remède* [1].

C'est un tout petit volume destiné à passer de main en main, on pourrait presque dire de poche en poche, parmi les réformés de l'Angleterre. Il devait servir à les encourager dans leur résistance à leurs persécuteurs, et à préparer le moment où ils pourraient secouer le joug qui pesait sur eux.

Goodman fait ressortir, dans une courte préface, la distinction qui existe entre la vraie obéissance à la volonté de Dieu, source de toute espèce de biens, et la fausse obéissance au jugement corrompu des hommes et à leur raison orgueilleuse, source de toute espèce de maux [2]. Puis il compare la situation présente des chrétiens anglais avec celle des apôtres au moment où ceux-ci ont commencé à prêcher l'Evangile. Ces derniers ont trouvé vis-à-vis d'eux les Juifs qui, vaincus par la puissance du Saint-Esprit agissant chez les apôtres, ont employé la menace et les châtiments pour arrêter la diffusion de l'Evangile. Les papistes, à leur tour, tout en prétendant se réclamer du Christ, ont complètement corrompu sa doctrine. Aussi veulent-ils, lorsqu'ils sont vaincus par la puissance de la parole de Dieu, réduire au silence les partisans de l'Evangile par les menaces et les

[1] Bibliographie, n° 16.

[2] C. Goodman. *How superior powers oght to be obeyd.* Pp. 9-14.

persécutions. Mais les Juifs ont rencontré la noble résistance des apôtres qui leur ont répondu : « Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu », et qui ont refusé, jusqu'à la mort, de se soumettre à leurs ordres iniques.

En Angleterre, par contre, le plus grand nombre s'est laissé égarer par une fausse doctrine professée même par des hommes instruits et pieux, qui avaient autrefois rendu un digne témoignage de leur foi à la gloire de Dieu. Ceux-ci ont pensé et enseigné (par la permission de Dieu et pour nos péchés), qu'il n'est en aucun cas légitime de désobéir aux puissances supérieures, mais qu'on doit plutôt baisser la tête et se soumettre à tout châtiment et à toute tyrannie. Ils se sont crus suffisamment déchargés devant Dieu de leur office, en obéissant aux ordres de leurs supérieurs, quelqu'impies et quelqu'irraisonnables qu'ils pussent être [1]. Ils n'ont pas su opposer aux ennemis la fière réponse faite par Pierre et par Jean au sanhédrin, et sont ainsi devenus des chiens muets, bien que ministres du Dieu vivant. Ils ont laissé, sous prétexte d'obéissance, le champ libre aux papistes ; et ceux-ci n'ont pas craint de s'attaquer aux rois les plus pieux et les plus pacifiques, à l'exemple et à l'instigation du cardinal Pole qui, justement condamné comme traître sous les rois légitimes, a été ensuite reçu à Londres comme un Dieu [2].

A leur suite, et toujours d'après le même principe,

[1] Ibidem. Ch. III, p. 30.
[2] Ibidem. Ch. III, p. 33.

les conseillers s'attachent à accomplir les desseins de leur reine illégitime et impie. Les nobles oublient la mission, que leurs titres eux-mêmes leur imposent, de défendre la vraie religion, les lois et la prospérité du pays, et d'être un bouclier pour celui-ci en temps de guerre, et un frein pour les princes en temps de paix. Aussi pratiquent-ils vis-à-vis de ces derniers une abjecte soumission. Les juges et les magistrats, de ministres de la justice sont devenus ministres de l'injustice, de défenseurs des innocents et des faibles, leurs tyrans et leurs oppresseurs, d'une façon si horrible que les autres nations en sont effrayées. Le peuple tout entier voyant ces infamies, se croit obligé d'accomplir la volonté tyrannique de cette reine illégitime et de ses tonsurés, bien que sa conscience et la Parole de Dieu déclarent coupables ceux qui agissent ainsi [1].

Comme John Knox, Goodman oppose à ce principe d'obéissance inconditionnelle celui de la théocratie calviniste, en vertu duquel toute obéissance aux pouvoirs humains, même les plus élevés, est désobéissance envers Dieu, lorsqu'elle est contraire à sa sainte volonté. « Aucune autorité » déclare-t-il positivement « ne doit être mise sur le même rang que celle du souverain Maître. Celui qui suit le bon berger doit aussi refuser d'en suivre un autre, si celui-ci ne le conduit pas dans la voie du bon berger. Il n'a pas à tenir compte du fait que celui auquel il résiste est un roi, une reine ou un empereur. Qu'est-ce qu'un

[1] Ibidem. Ch. III, pp. 35-38.

roi, qu'est-ce qu'une reine ou un empereur en face du Maître des cieux et de la terre[1] ? »

Ce n'est pas qu'au nom de ce principe fondamental Goodman conteste la légitimité de l'autorité royale; mais il entend qu'elle soit réglée par les enseignements et les commandements de la Parole de Dieu, expression de sa volonté souveraine. Ainsi l'Angleterre a délibérément violé les ordres du Seigneur, lorsqu'appelée à choisir un successeur à Edouard VI, elle n'a pas mis à sa tête un roi entre ses frères, un digne fils de son peuple, comme le lui commandait la sainte Écriture, mais s'est soumise à une femme exclue par son sexe même de la dignité royale[2]. « Chose pire encore, elle a appelé à la royauté une bâtarde, une femme engendrée dans un adultère incestueux par son père, dont l'union a été condamnée par le jugement unanime des universités de France, d'Angleterre et d'Italie aussi bien au civil qu'au religieux. Celle qui a été ainsi indûment choisie comme reine s'est montrée une peste publique, une émule de Jésabel et d'Athalie. Elle a trahi la cause de Dieu, et a manqué aux promesses qu'elle avait faites aux chers amis qui l'avaient aidée à monter sur le trône. Elle a interdit la pratique du culte célébré pendant le règne précédent, bien qu'elle eût promis de le respecter. Elle a été jusqu'à abolir les lois établies par son père et par son frère, jusqu'à condamner comme hérétique son noble frère Edouard. Non contente d'opprimer les vivants et de les mettre à mort, elle a

[1] Ibidem. Ch. V, p. 46.
[2] Ibidem. Ch. V, pp. 49-52.

exhalé sa rage sur les corps de plusieurs saints dès longtemps enterrés, les a fait tirer de leurs tombeaux et les a livrés aux flammes. Enfin, dans le mépris complet de son peuple d'Angleterre, elle s'est alliée par mariage avec cet adultère de Philippe roi d'Espagne, en faveur duquel elle continue à trahir sa propre nation [1]. »

Goodman va jusqu'au bout dans son opposition à l'exercice de la royauté par une femme. « Marie, dit-il, eût-elle été aussi légitime que sa sœur, cette pieuse dame, ce doux agneau libre de tout sang étranger et de tout orgueil espagnol, cependant, lorsque survint la mort du prince légitime Edouard VI de pieuse mémoire, on n'avait pas à se demander quelle femme on allait nommer reine. On aurait dû choisir un homme apte à gouverner le peuple dans la crainte de Dieu, et à préserver le pays de toute oppression exercée par les tyrans du dedans et les ennemis du dehors [2]. » Paroles imprudentes qui lui attirèrent l'animadversion de celle qu'il appelait une princesse pieuse et un doux agneau, mais à laquelle il refusait les droits à la royauté. La reine Elisabeth ne sut pas oublier les griefs que la princesse persécutée pouvait avoir eus contre ceux qui l'avaient cependant plus d'une fois défendue dans les temps d'adversité.

Ces hommes n'étaient cependant pas des révolutionnaires. Goodman, en particulier, prêche à plusieurs reprises dans son livre l'obéissance vis-à-vis

[1] Ibidem. Ch. VIII, pp. 96-100.
[2] Ibidem. Ch. V, p. 53.

des rois qui se soumettent eux-mêmes à la volonté de Dieu, et qui cherchent le bien de leurs peuples. Il pousse la concession jusqu'à écrire : « Si les princes et les magistrats sont rudes et chagrins (frowarde) ou même méchants, impies et réprouvés de Dieu comme Saül, tant qu'ils ne s'élèvent pas contre Dieu et contre ses lois, mais qu'ils les font observer par d'autres, tant qu'ils punissent les coupables et défendent les innocents, nous leur devons l'obéissance, comme des serviteurs chrétiens la doivent à des maîtres sévères et méchants. Ne nous attribuons pas le droit de juger les cœurs, il n'appartient qu'à Dieu ; mais tenons-nous en à ce que manifestent les actes extérieurs des puissants. Si au contraire ils transgressent les lois de Dieu et obligent les autres à en faire autant, ils perdent tout droit à l'honneur et à la soumission de la part de leurs sujets ; ils n'ont plus alors à être regardés comme des magistrats, mais comme des coupables qu'il faut châtier [1].

Dans ce cas il ne suffit pas de refuser de faire ce qu'ils commandent ; il faut faire le contraire, chacun suivant l'état où il se trouve et la charge qui lui a été confiée. Aucune raison ne légitime une infraction quelconque à la volonté de Dieu. Rien ne peut excuser les conseillers et les magistrats supérieurs ou inférieurs qui, par leur obéissance aux ordres partis d'en haut, participent aux persécutions ou aux cruautés exercées envers les enfants de Dieu. S'ils ne se soustraient pas à de tels ordres, s'ils ne font pas

[1] Ibidem. Ch. IX, pp. 118-119.

tout ce qu'ils peuvent pour sauver les victimes des persécutions, ils deviennent les complices des puissants, et ils contribuent, pour leur part, à attirer les châtiments de Dieu prêts à fondre sur l'Angleterre en punition de ses crimes [1]. »

Ce devoir de la résistance aux pouvoirs ennemis de la volonté de Dieu paraît capital à Goodman. Après avoir longuement réfuté les objections qu'on peut lui faire, soit au point de vue du Nouveau, soit même à celui de l'Ancien Testament [2], il déclare astreints à cette résistance non seulement les magistrats et les conseillers, mais le commun peuple lui-même. Celui-ci n'a pas le droit de s'en croire déchargé par son ignorance, par le fait qu'il ne participe pas au gouvernement ou par la crainte des châtiments auxquels il s'expose en le pratiquant.

« Sans doute les magistrats auraient tort d'accorder à leurs sujets une trop grande liberté. Celle-ci amènerait infailliblement la licence, le renversement des lois et de l'ordre public, la ruine politique et économique, en un mot le désordre et la confusion. D'un autre côté, le peuple ne doit pas supporter qu'on lui enlève toute liberté et tout pouvoir, qu'on le traite comme composé d'animaux dénués de raison et de jugement, et qu'on l'oblige à regarder comme légitimes tous les actes de ses gouvernants, quelque éloignés qu'ils puissent être de la raison et de la piété. Il ne doit pas accepter qu'on en agisse avec lui, comme s'il n'y avait aucune différence entre des

[1] Ibidem. Ch. V, p. 62-63.
[2] Ibidem. Ch. IX et X, pp. 106-142.

esclaves enchaînés et des sujets libres, et que, sans lui reconnaître aucun droit et aucune part dans le pays où il habite, on le regarde comme créé de Dieu uniquement pour servir en esclave ses rois et ses gouverneurs. Les rois sont, au contraire, choisis par Dieu pour conserver son peuple, dont ils ne sont eux-mêmes que des membres, malgré leur autorité. Aussi doivent-ils user de leur pouvoir non pour réduire leurs sujets en servitude, mais pour les fortifier, les défendre et les nourrir comme les membres d'un même corps. Le peuple peut être assuré par la Parole de Dieu que la liberté lui appartient de droit, parce que Dieu lui-même, s'adressant aux princes dans cette Parole, leur fait voir en leurs sujets des frères et les membres d'un même corps. Il leur enjoint par conséquent de les gouverner avec humilité et avec amour. Aussi, lorsqu'un peuple se laisse enlever les droits que Dieu lui a accordés par son insigne faveur, est-il lui-même coupable de la transformation de ses rois et de ses gouverneurs en tyrans et en cruels oppresseurs [1] ».

Pour éviter ces dangers il est nécessaire que des deux côtés on se soumette à la volonté de Dieu, et qu'ayant appris à la connaître on soit obligé de la pratiquer. Les gouvernants mettront donc tous leurs soins à faire connaître au peuple la loi supérieure de Dieu par la prédication fidèle de sa parole, et ils aboliront toute loi humaine qui lui est contraire. Le peuple de son côté n'échappera à la tyrannie qu'en

[1] Ibidem. Ch. XI, pp. 148-150.

retenant cette parole comme son bien suprême ; il devra consentir à tout perdre, terres, biens, maisons, pays, père et mère, femme, enfants et même la vie plutôt que d'être privé de ce trésor céleste, de cette perle de grand prix [1].

« Si tous agissaient ainsi, » dit ailleurs Goodman, « nous aurions un royaume où les gouvernants aimeraient et protégeraient leurs sujets, et où ceux-ci, à leur tour, obéiraient avec joie à leurs supérieurs. Tous ensemble, bénis de Dieu, craints de leurs ennemis, libres de toute idolâtrie et de toute fausse religion, ils seraient regardés par toutes les autres nations comme le peuple le plus sage et le plus puissant du monde [2]. »

Les droits du peuple et ceux des rois sont donc fondés sur un même principe, l'obéissance à la volonté de Dieu exprimée dans sa Parole. Le peuple doit la pratiquer en refusant absolument de se soumettre aux ordres contraires à cette Parole que peuvent lui donner les princes. L'Angleterre aurait dû agir ainsi dernièrement, elle qui s'était soustraite sur plus d'un point à l'obéissance vis-à-vis d'un roi pieux comme Edouard VI. Si elle avait su le faire, si elle avait opposé une résistance énergique et même obstinée à ceux qui lui imposaient comme reine la Jésabel qui l'opprime maintenant, les droits du peuple auraient été respectés, et la tyrannie idolâtre ne se serait pas établie en haut lieu. Alors on

[1] Ibidem. Ch. XI, p. 148-150.
[2] Ibidem. Ch. VIII, p. 105.

n'aurait pas à se demander, comme on y est obligé aujourd'hui, s'il est possible d'obéir à la volonté de Dieu [1]. Mais cela, il faut le faire tout de même, il faut le faire malgré tout. Il faut tout préparer, tout organiser, tout essayer pour résister à la tyrannie de la reine et de ses tonsurés, et pour renverser leur pouvoir impie.

Ce que j'enseigne là, nous déclare Goodman, n'est pas une doctrine subversive de l'ordre, mais la seule doctrine véritable et solide, la seule qui puisse amener la paix et la tranquillité, la seule qui puisse éviter les émeutes et les révoltes. Quelle loi en effet peut être plus parfaite que la loi de Dieu [2] ? Que ceux qui entreprennent cette œuvre n'aient en vue ni leur gain, ni leur avancement personnel, comme l'ont fait les évangéliques charnels. Qu'ils n'y cherchent pas non plus la satisfaction de leurs rancunes, mais qu'ils s'appliquent uniquement à étancher leur soif d'obéissance à la volonté de Dieu ! Et Celui à qui ils veulent tout soumettre les aidera et les bénira [3]. Sans doute ils peuvent objecter qu'ils ne sont pas les plus forts, que le grand nombre est du côté de la reine et du pape. Aussi Goodman ne leur conseille-t-il pas de se jeter inconsidérément dans le danger, mais d'attendre avec patience, en priant Dieu de leur donner des signes de sa miséricorde. Et le jour viendra certainement où il mettra en leurs mains le pouvoir d'agir [4].

[1] Ibidem. Ch. XIII, p. 171.
[2] Ibidem. Ch. XIV, p. 191-192.
[3] Ibidem. Ch. XIV. p. 196-197.
[4] Ibidem. Ch. XIV, p. 199-200.

« Mais » disent les timides, « Dieu n'a pas approuvé l'entreprise de sir Thomas Wyatt, ce vaillant capitaine qui s'est élevé contre la reine Marie, puisqu'il ne lui a pas donné le succès. Il l'a laissé condamner et mettre à mort comme un traître, ainsi que ses nobles partisans et défenseurs, Henry Lord Gray, le marquis de Dorset et le duc de Suffolk. Et cependant ce n'était ni la pauvreté, ni l'ambition, ni l'avarice qui leur avaient mis les armes à la main, mais seulement l'amour de l'Evangile et le désir de libérer leur pays du joug étranger [1]. » Mais d'abord, répond Goodman, on ne peut pas toujours juger de la justice d'une cause d'après le succès qui lui est accordé. Dieu permet parfois pour un temps la défaite des siens. Puis Wyatt et ses compagnons ont succombé sous les coups de la trahison du plus grand nombre; les nobles les ont lâchement abandonnés, les soldats et le peuple, trahissant eux aussi le pays, ont aidé leurs ennemis à réprimer leur entreprise, et les ont laissé honteusement mettre à mort [2].

« O Londres ! Londres ! » s'écrie l'auteur à ce souvenir, « toi qui te vantes d'être la Jérusalem de l'Angleterre, toi où Christ a été prêché, où la vérité évangélique a été le mieux connue, rappelle-toi comment tu as abandonné ce vaillant capitaine, malgré les promesses que tu lui avais faites. Et cependant tu aurais pu, en le suivant, donner l'exemple à toutes les villes de l'Angleterre et faire trembler les papistes du

[1] Ibidem. Ch. XIV, p. 202-204.
[2] Ibidem. Ch. XIV, p. 209-210.

monde entier. Dieu veuille que, par cette défaillance, par ton honteux abandon de Dieu et par le meurtre de ses serviteurs et de ses prophètes, tu n'aies pas attiré sur toi de tels châtiments que de ta superbe cité il ne reste pierre sur pierre [1] ! »

Malgré cette objurgation, Goodman insiste pour que les fidèles ne se laissent pas décourager par l'insuccès de la tentative de Wyatt. La justice d'une cause et non son succès doit être leur seule règle. Le peuple doit demander le concours des hommes capables de le donner ; ceux-ci doivent l'accorder de grand cœur. Tous ensemble doivent travailler à restaurer le règne de Christ, seul capable de donner la paix et la liberté, et s'efforcer de chasser l'antechrist et ses adhérents qui tiennent l'Angleterre dans l'esclavage des corps et des âmes. Si leur entreprise ne réussit ni la première, ni la seconde fois, Dieu voyant leur zèle et leur ferveur, leur viendra en aide et confondra finalement leurs ennemis.

Vous n'avez pas, leur dit-il, à attendre que de nouvelles révélations divines nous montrent votre devoir. Sa Parole vous l'indique clairement [2]. Tant que les serviteurs de Dieu forment la plus faible partie du peuple, tant que les moyens d'agir leur sont enlevés, ils doivent se réfugier dans la prière et s'appuyer uniquement sur Dieu pour lui rester fidèles, et ne rien faire de ce qu'on leur commande contre Lui et contre leur conscience. Qu'ils répondent à ceux qui veulent

[1] Ibidem. Ch. XIV, p. 211

[2] Ibidem. Ch. XIV, p. 212-213.

les contraindre à agir autrement : « Dieu permet, Dieu défend. Si vous nous persécutez vous en répondrez devant Lui, si vous nous brûlez, vous serez les meurtriers des serviteurs de Dieu, et vous serez châtiés comme tels. » Si c'est là votre réponse, ajoute Goodman, vos souffrances n'en seront pas augmentées, car on ne pourra vous ôter que ce que Dieu permettra. Si même vous le glorifiez par votre mort, vous changerez la mort en vie, la misère en félicité. Si au contraire vous espérez sauver votre vie par de honteuses compromissions, vous êtes sûrs de la perdre, et cela avec tristesse et trouble de conscience. De tristes exemples l'ont récemment montré, comme ceux de Francis Spera qui s'est tué, du juge Hales qui s'est noyé, ou du juge Mersan qui est tombé en démence. Tant il est vrai que celui qui voudra sauver sa vie la perdra, mais que celui qui perdra sa vie pour le service de Dieu la sauvera [1].

Le Seigneur a d'ailleurs accordé un secours à la faiblesse de ses serviteurs. Il leur a permis de se réfugier dans des pays où il a préparé les cœurs de frères étrangers à les accueillir avec pitié et avec joie. Ils peuvent y servir Dieu en paix, entendre sa parole, participer à ses sacrements et, ainsi fortifiés, se préparer à donner leurs vies pour le service de Dieu, en combattant sous la bannière du Christ [2].

Mais qu'ils évitent soigneusement de se retirer dans des pays ou des cités papistes comme Paris,

[1] Ibidem. Ch. XV, p. 216-221.
[2] Ibidem. Ch. XV, p. 224.

Rouen et Orléans en France, ou Rome, Venise et Padoue en Italie. Ce serait abandonner leurs frères en exil, et risquer fort de subir l'influence du catholicisme ambiant..... Qu'ils n'aillent pas non plus se réfugier dans quelque coin ignoré où ils puissent se contenter de célébrer un petit culte privé, et de lire chaque jour un chapitre ou deux des Ecritures, sans s'intéresser à leurs pauvres coreligionnaires, et sans profiter des ressources mises à leur portée dans les lieux de refuge où des églises sont constituées, et où la parole de Dieu est fidèlement prêchée. Ils n'ont pas le droit de cacher ainsi leur drapeau, de dire chaque jour dans leur prière : Que ton nom soit sanctifié ! lorsqu'ils le blasphèment par leurs actes. Ils n'ont pas le droit de dire : Que ton règne vienne ! lorsqu'ils établissent le règne de Satan par leurs lâches concessions, ni de répéter : Que ta volonté soit faite ! lorsqu'ils accomplissent celle de l'Ennemi des âmes [1].

« Ces leçons, dit Goodman en terminant, peuvent être dures pour la chair, elles sont faciles pour l'esprit. La voie du Seigneur est une voie droite, ferme, sûre et réconfortante. Vous avez promis d'y marcher avec le Christ dont vous portez le nom, et de renoncer au monde et à la chair pour accorder à votre Maître tout honneur et toute obéissance sur cette terre, à la face des hommes. Lui, de son côté, vous accordera dans les cieux la gloire de son Père. Qu'à lui donc, comme au Père céleste et au Saint Esprit, soient louange et gloire, aux siècles des siècles ! [2] »

[1] Ibidem. Ch. XV, pp. 225-232.
[2] Ibidem. Ch. XV, pp. 233-234.

Tout n'est pas parfait, il s'en faut de beaucoup, dans cet important manifeste. Le ton et le style de la prédication y sont très sensibles (nous n'oublions pas qu'à l'origine c'était un sermon), et en alourdissent singulièrement la marche. On y trouve de nombreuses répétitions, ainsi que de longues et souvent fastidieuses discussions de passages des saintes Ecritures qui n'ont pas même toujours le mérite d'une saine exégèse. De plus Goodman nuit souvent à sa propre cause par la violence de ses attaques, particulièrement contre le reine Marie et ses conseillers, ainsi que par l'insistance avec laquelle il conteste d'une façon encore plus absolue que John Knox le droit des femmes à gouverner un pays. Ces réserves ne doivent pas, cependant, nous faire méconnaître la valeur politique des affirmations contenues dans ce traité. Pour la première fois peut-être dans le conflit entre protestants et catholiques, au moins en pays de langue anglaise, le droit du peuple à choisir ses rois, à leur donner le pouvoir et à le leur enlever en cas d'indignité a été fermement, clairement, positivement affirmé, vis-à-vis des prétentions absolutistes des souverains d'alors. Et nous n'avons plus ici, comme chez John Major, de la théorie pure dont l'auteur se sert pour juger les événements de l'histoire. Nous entendons sonner un appel vigoureux aux magistrats, aux juges et au peuple lui-même à user de leurs droits pour combattre la tyrannie et surtout la tyrannie de Rome.

Goodman ne fut pas d'ailleurs le seul à tirer du système théocratique de Calvin les conséquences pratiques que le grand Réformateur n'avait guère pu

appliquer ailleurs que dans la petite république de Genève. Au mois de juillet de 1558, John Knox joignit à deux écrits importants destinés à l'Ecosse dont nous aurons encore à parler, un *avis au lecteur* dans lequel il s'excuse de n'avoir pas publié plus tôt son second Coup de trompette. Il attend encore les réfutations du premier dont on lui a parlé, soit pour réformer ses opinions, soit pour motiver plus clairement son jugement. En attendant, et pour décharger sa conscience, il fait imprimer les thèses qu'il se propose de développer et de défendre dans son second ouvrage[1]. Les voici :

1) Ce n'est pas le sang seul ou la proximité du sang qui donne à un roi le droit de régner sur un peuple professant Jésus-Christ et sa vérité éternelle ; on doit observer dans l'élection de ce roi les règles que Dieu a établies pour l'élection des juges inférieurs.

2) Aucun idolâtre manifeste, aucun transgresseur notoire des préceptes divins ne doit être promu à un gouvernement, à un honneur ou à une dignité dans un pays, dans une province ou dans une cité qui s'est soumise à Jésus-Christ et à son Evangile.

3) Ni serment, ni promesse ne peuvent obliger un tel peuple à servir ou à conserver des tyrans opposés à Dieu et à sa volonté évidente.

4) Si on a promu inconsidérément au pouvoir une personne perverse, ou si on a choisi par ignorance un homme qui se montre ensuite indigne de gouverner le peuple de Dieu, (et c'est le cas de tous les

[1] Le second Coup de trompette n'a jamais été sonné.

idolâtres et des cruels persécuteurs), ceux qui l'ont ainsi nommé, appointé et élu peuvent très justement le déposer et le punir[1].

Il n'est pas possible d'affirmer plus clairement le droit des magistrats et des peuples fondé sur la base théocratique, en opposition avec l'autocratie royale basée sur la théorie du droit divin des rois.

Nous ignorons absolument quelle impression les deux pamphlets de Knox et de Goodman produisirent sur les Réformés anglais auxquels ils étaient adressés, et quelles espérances ils éveillèrent chez eux. Mais nous sommes obligés de constater qu'ils excitèrent une vive opposition chez la plupart de ceux qui en eurent connaissance. Le martyrologe Fox lui-même, ayant reçu de Knox son premier Coup de trompette, lui écrivit une lettre de répréhension fraternelle qui ne convainquit guère le Réformateur. Celui-ci, tout en maintenant son point de vue, reconnut cependant dans sa réponse la rude véhémence et les affirmations inconsidérées de son écrit[2].

Les catholiques profitèrent naturellement de l'occasion pour reprocher aux protestants de s'être indûment révoltés contre Rome sous prétexte de réformer la religion. Ils les accusèrent d'avoir soulevé les haines et la révolte contre la vertueuse Marie, ce modèle de reine, ce rare trésor, ce joyau sans prix, et d'avoir conspiré contre elle pour la faire tuer par l'épée, le poignard et le poison. Ce fut entre autres un bachelier

[1] Bibliographie, n° 20. Laing. *K. W.* IV, p. 539-540.
[2] Ibidem. V, p. 5.

en droit nommé *Frarin*, de Louvain, qui se fit un peu plus tard leur porte-parole. Son livre, écrit en latin en 1565, fut traduit en anglais et complété par John Fouler, qui le fit suivre de trente-six petites gravures sur bois, destinées à faire connaître la vérité catholique aux chrétiens illettrés. La plus saillante est celle que nous publions ici.



No Queene in her kingdome can or ought
to syt fast,
If Knokes or Goodmans bookes blowe
any true blast.

D'un autre côté, les protestants anglais exilés sur le continent et rattachés au parti anglican s'inquiétèrent assez vite de l'impression fâcheuse que les pamphlets de Knox et Goodman ne pouvaient manquer de faire sur Elisabeth, récemment montée sur le trône d'Angleterre. Craignant la défaveur qui pourrait en rejaillir sur eux tous, ils semblent s'être concertés et avoir choisi celui qui se serait chargé de répondre aux deux réfugiés de Genève. Comme il mourut sur ces entrefaites, ils confièrent cette tâche à John Aylmer, exilé à

Strasbourg puis à Zurich, plus tard évêque de Londres. Celui-ci publia, le 25 avril 1559 à Strasbourg, un traité qu'il intitula : *Un Port de refuge pour les fidèles et loyaux sujets contre le coup de vent (Blast) qui a récemment soufflé concernant le gouvernement des femmes, dans lequel sont réfutées toutes les raisons alléguées dernièrement à cet égard par un étranger, avec une brève exhortation à l'Obéissance.* L'exergue, emprunté aux Proverbes, ch. XXXII : *Beaucoup de filles ont une conduite vertueuse, mais toi tu les surpasses toutes,* montre bien à qui s'adressait l'ouvrage, et de qui il s'agissait de capter la faveur. Les éloges à la reine Elisabeth y sont d'ailleurs poussés au point de flatterie où s'abaissaient volontiers à cette époque les hommes les plus graves et les plus dignes, comme Thomas More et Cranmer, lorsqu'ils s'adressaient à des rois. L'auteur va jusqu'à dire que le souvenir des vertus de la reine lui fait oublier le sujet de son livre.

Préparé à loisir dans un temps plus sûr et plus paisible, son traité est beaucoup moins violent que celui dont il entreprend la réfutation. Ancien exilé lui-même, Aylmer est persuadé de l'honnêteté et de la piété de l'auteur du Coup de trompette ; s'il s'était borné à parler de la reine qui occupait récemment le trône d'Angleterre, il n'aurait rien dit de trop. Le règne de Marie était contraire à la nature, à la raison, à la justice, et par conséquent illégitime. Knox a seulement eu le tort de conclure du particulier au général et de regarder comme illicite la domination de toute reine. Cela d'autant plus qu'en Angleterre le pouvoir des rois n'est pas absolu, mais tempéré par le parlement

dans lequel la noblesse et la bourgeoisie peuvent parer aux dangers de l'autorité suprême exercée par une femme. Il est à regretter que ces privilèges n'aient pas été revendiqués par les Lords et par les Communes vis-à-vis du cardinal Pole, le diabolique conseiller de Marie.

Les raisonnements d'Aylmer, comme ceux de Knox d'ailleurs, ont un caractère scolastique. Il cherche à prouver que, si les femmes ont le droit de posséder, elles doivent avoir aussi celui de régner. Il conteste, ou tout au moins s'efforce d'atténuer la valeur des arguments tirés par Knox des écrits de saint Paul contre le gouvernement des femmes. D'une façon générale, il enseigne comme un devoir l'obéissance passive.

Ce livre n'a en réalité qu'une valeur occasionnelle. On ne peut pas dire cependant que les précautions prises par Aylmer et ses compagnons d'exil aient été inutiles. Elisabeth fut en effet très fortement irritée contre Knox et Goodman à cause de leurs écrits, et elle le leur fit durement sentir.

Knox, qui avait quitté Genève à la fin de janvier 1559, arriva à Dieppe au milieu de mars. Là il apprit que la reine lui faisait absolument refuser, à cause de son pamphlet, l'octroi d'un passeport qui lui permît de traverser l'Angleterre. Il ne put rien obtenir, malgré tous les efforts qu'il fit, soit par l'intermédiaire du premier ministre de la reine William Cecil, soit en s'adressant directement à la souveraine. Il est vrai que, dans aucune de ses lettres, Knox ne fait montre des qualités de courtisan qui étaient si développées chez Aylmer. Il y maintient toutes les affirmations de son

livre, tout en ajoutant que, si quelqu'un le croit ennemi de la personne et même de l'autorité de celle que Dieu a maintenant appelée au pouvoir, il se trompe entièrement à son égard. Il accepte l'œuvre miraculeuse que Dieu a accomplie pour rassurer les affligés par ce faible instrument. Il veut obéir à la toute-puissance de Dieu élevant qui il lui plaît pour combattre ses ennemis, bien que la nature et les ordonnances divines répugnent à un tel gouvernement. Si la reine veut bien reconnaître que Dieu, par une dispensation spéciale de sa miséricorde, a rendu légitime en elle ce que la nature et la loi de Dieu refusent à la femme, nul en Angleterre ne sera mieux disposé que lui à soutenir cette autorité légitime[1].

Aussi n'est-il pas étonnant que la reine Elisabeth ait tenu bon, malgré l'intérêt majeur que pouvait avoir pour elle-même, aussi bien que pour celui qui allait se mettre à la tête du mouvement réformateur en Ecosse, une entrevue où ils auraient pu se concerter sur la conduite à tenir vis-à-vis des puissances catholiques. Knox fut donc obligé de s'embarquer à Dieppe pour se rendre directement à Leith, port d'Edimbourg, où il arriva le 2 mai 1559.

Il ne fut pas d'ailleurs le seul avec Goodman à qui Elisabeth fit sentir le poids de son ressentiment. Calvin lui-même eut à en souffrir. Peu après l'avènement de la reine, il lui avait envoyé son commentaire sur Esaïe, d'abord dédié à Edouard VI, puis revu et réédité en 1559. Mais il vit revenir son messager

[1] Lettre à Cecil du 10 avril 1559. Laing. *K. W.* VI, p. 19.

avec le volume dont elle n'avait pas voulu accepter la dédicace, prévenue qu'elle était contre Calvin à cause de quelques ouvrages publiés à Genève, pensait-elle avec son approbation. Calvin écrivit au ministre Cecil pour se défendre en termes qui n'étaient certes pas tendres pour les malencontreux pamphlets de Knox et de Goodman. Tout en se reconnaissant opposé en principe au gouvernement des femmes, il raconta à Cecil que, deux ans auparavant, il avait traité ce sujet avec John Knox dans une conversation particulière. Il était arrivé à cette conclusion : Puisque certaines femmes sont appelées par Esaïe les mères nourricières de l'Eglise, il peut y en avoir qui soient légitimement appelées à la royauté par les lois de leur pays. Quant au livre de Knox, Calvin dit être resté un an entier à en ignorer l'existence. Lorsqu'il l'a connu il en a formellement exprimé son déplaisir. Mais il a pensé qu'un éclat devait être évité, et que mieux valait faire le silence à un moment où une opposition déclarée aurait pu, à cause de l'acte inconsidéré d'un seul homme, amener l'expulsion des malheureux exilés, non seulement de Genève, mais du monde entier [1].

Toutes ces démarches furent inutiles et, quelques années plus tard, Théodore de Bèze dut écrire à Bullinger : « Quant à notre église, la reine l'a en telle aversion qu'elle ne m'a jamais écrit un mot pour reconnaître l'envoi de mes *Annotationes*. Le motif en est double ; nous passons pour trop sévères et trop positifs, et cela déplaît à ceux qui craignent les

[1] Lettres de Zurich, II, p. 35.

reproches. Puis, autrefois, du vivant de la reine Marie, deux livres ont été publiés ici en anglais, à notre insu, l'un par Maître Knox contre le gouvernement des femmes, le second par Maître Goodman sur les droits des magistrats. Dès que nous en avons eu connaissance nous en avons été fort ennuyés, et nous en avons interdit la vente. Mais la reine tient obstinément à ce qu'elle s'est mis en tête[1]. »

Hume Brown se demande à juste titre si c'étaient là les seules raisons pour lesquelles Elisabeth tenait rigueur soit à Knox, soit à l'Eglise de Genève et à ses chefs. Elle savait cependant qu'elle pouvait trouver chez eux ses alliés les plus sûrs dans la lutte grandiose qu'elle allait entreprendre contre les puissances catholiques. L'historien de John Knox croit trouver à cette aversion une cause plus profonde dans l'opposition qui existait entre la religion, la théologie et la politique des calvinistes, et la conception que la reine se faisait de la vie, ainsi que la position qu'elle allait prendre comme souveraine du peuple anglais[2].

Il semble d'ailleurs que Knox ait pu s'attendre à être mal reçu par Elisabeth. En effet, dès qu'il eut appris la mort de Marie, et avant de quitter Genève, il rédigea *une brève Exhortation à embrasser promptement l'Evangile jusqu'ici supprimé et banni par la tyrannie de Marie*. Il l'adressa non à la nouvelle reine ni à ses ministres ou aux évêques, mais directement *au Royaume d'Angleterre et à ses Etats,* auxquels il

[1] Lettres de Zurich. Ed. Parker, II, p. 131.
[2] Brown. *John Knox*. I, p. 242-244.

souhaita de recevoir de Dieu, avec la repentance, un esprit de sagesse, d'intelligence et de discernement [1]. Knox y expose nettement le programme de réformation intégrale qui, ébauché sous Edouard VI, avait suscité les luttes de Francfort, et avait été mis en pratique dans l'Eglise de Genève. Il propose à ceux auxquels il écrit de le reprendre tout entier et de le mettre immédiatement à exécution.

« Je n'avais pas osé espérer, dit-il, que Dieu userait si vite de sa miséricorde envers le peuple anglais. Je n'aurais jamais imaginé qu'Il serait ainsi venu frapper à sa porte, l'appeler dans les rues en lui offrant le pardon de son iniquité, et même entrer chez lui, alors que ce peuple l'avait rejeté et s'était rendu coupable du meurtre de ceux qui lui prêchaient la repentance. Mais quand j'ai mieux connu la bonté infinie de Dieu, qui prend une nation sous sa garde et traite alliance avec elle, j'ai compris que Dieu ne veut l'abandonner que si elle se rend absolument indigne de sa protection. »

Le Réformateur en profite pour remettre sous les

[1] Bibliographie, n° 22. Laing. *K. W.* V, p. 503-522. La première partie du volume consiste en *une Epitre écrite par John Knox, un des ministres de l'Eglise anglaise de Genève, aux habitants de Newcastle et de Berwick*, encore du vivant de Marie. Il reproche à ses anciens paroissiens leurs lâches concessions au papisme, et les invite à une repentance immédiate, sincère et profonde, sans laquelle ils ne sauraient échapper aux châtiments de Dieu qui menacent l'Angleterre. L'Exhortation au Royaume d'Angleterre et à ses Etats occupe la deuxième place. La troisième partie contient *une liste des martyrs qui ont souffert sous Marie Tudor*. Ce petit opuscule excessivement rare avait entièrement disparu ; Mc. Crie le biographe de Knox ne le connaissait pas. Il fut retrouvé par Laing l'éditeur de ses œuvres.

yeux de ses lecteurs les nombreux appels de Dieu à Israël, et les révoltes perpétuelles de ce peuple qui finalement a dû être rejeté de Dieu. Aussi présente-t-il à l'Angleterre cette histoire, qui occupe au moins la moitié de son traité, comme le miroir dans lequel tous doivent se regarder pour développer en eux-mêmes une sincère et profonde repentance. Car tous, en pliant les genoux devant les idoles, ils ont été, quelques excuses qu'ils mettent en avant, des idolâtres et comme tels des complices du meurtre des martyrs [1]. Ceux-là seuls ont été indemnes qui sont morts pour l'Evangile, qui se sont abstenus de toute idolâtrie, ou encore qui ont quitté le pays, montrant ainsi leur répulsion pour les crimes qui s'y commettaient. Que tous donc tremblent, confessent et se repentent sincèrement, et Dieu leur pardonnera dans sa miséricorde infinie. Car il n'est pas de crime qu'Il ne veuille ensevelir dans un oubli perpétuel, si les coupables reviennent de tout leur cœur au Seigneur qu'ils ont si gravement offensé.

Mais qu'ils ne l'oublient pas, cette repentance réclame une réformation dans laquelle toute injustice, toute violence, toute oppression et toute fraude, soient abolies, quelque long temps qu'elles aient été maintenues et quels qu'en soient les auteurs. Que la religion et le culte soient purgés de toute la lie du papisme ; que l'Angleterre, regardant comme exécrable tout ce qui n'a pas été consacré par la Parole de Dieu, supprime immédiatement toute la

[1] Laing. *K. W.* V, p. 513-514.

pompe extérieure des cérémonies du culte et l'accumulation des rites qui n'ont rien à faire avec l'édification. Qu'elle ne se laisse pas prendre au piège qui consiste à estimer comme nécessairement bonne et acceptable aux yeux de Dieu la religion que le Roi et le Parlement approuvent et décrètent. Seule la Parole de Dieu doit être la mesure et la règle de la religion. Ce qu'elle commande doit être pratiqué, ce qu'elle ne commande pas doit être rejeté. Knox réclame qu'on ne laisse plus prévaloir dans le Parlement les voix qui disent : « Ceci est bon et acceptable à notre jugement, le peuple peut le supporter ; cela n'est pas contraire à la Parole de Dieu. Quand le peuple sera plus instruit nous irons plus loin. » Toutes ces tergiversations, même celles qui ont été pratiquées autrefois sous Edouard VI, sont à ses yeux inspirées par l'hypocrisie.

Il demande qu'on soumette le royaume entier au joug de la discipline exigée par la Parole de Dieu, et qu'une fois les règles posées, nul ne puisse les changer ou les abolir. Que celui qui, prince, roi ou empereur essaierait de le faire, soit regardé comme ennemi de Dieu, et par conséquent indigne de régner. Que tous ceux qui chercheraient à détruire la religion divine une fois établie pour rétablir l'idolâtrie soient mis à mort. Ici encore nous voyons John Knox se mettre plutôt au point de vue de la théocratie qu'à celui de la pleine liberté de conscience.

Il fait cependant un pas du côté de la liberté, en réclamant que le peuple tout entier soit instruit dans la connaissance de la religion approuvée de

Dieu. Pour cela il faut qu'aucun chien muet, aucun papiste, aucun de ceux qui ont persécuté les serviteurs de Dieu ne soit mis à la tête du peuple, pour empoisonner les âmes que Christ a rachetées par son sang. Il faut ensuite que l'on cesse d'attribuer bénéfice sur bénéfice à des hommes qui n'ont pour ainsi dire aucune tâche à accomplir, mais que chacun reçoive la part du champ qu'il peut vraiment cultiver. Qu'on ne confie à aucun homme une charge au-dessus de ses forces ; qu'au lieu d'un fier prélat incapable de s'acquitter de sa tâche, on ait dix évêques véritablement actifs. Que dans chaque grande ville un homme instruit vaque à la prédication, entouré d'aides capables d'instruire le peuple. Qu'on ait bien soin d'obliger tous les ministres à prêcher vraiment, et à ne pas se contenter de chanter et de murmurer les Psaumes et les prières de l'Eglise. La parole vivante a pour les âmes affamées et altérées une toute autre valeur que la lettre lue ou chantée. D'un autre côté, que les ministres du Seigneur ne s'immiscent plus dans la direction des affaires civiles, sauf pour l'exercice de la discipline qu'ils pratiqueront d'un commun accord avec les magistrats, et à laquelle tous, même les rois devront se soumettre. Enfin, et c'est là que nous reconnaissons le futur auteur du Premier livre de la Discipline de l'Eglise d'Ecosse, Knox réclame la fondation, dans toutes les villes importantes, d'écoles dont la surveillance soit confiée à des hommes éclairés et pieux, qui préparent dans la jeunesse une élite d'hommes dont l'Eglise de Christ puisse faire usage. En terminant, Knox presse l'Angleterre d'accomplir

sans délai toutes ces réformes afin d'éviter les catastrophes que ses fautes ont méritées. Qu'elle s'assure alors en l'Eternel, et Il sera son rocher et sa forteresse.

Il est aisé de comprendre qu'un tel manifeste ne fut pas de nature à concilier à son auteur la faveur d'Elisabeth si, comme cela est probable, elle en a eu connaissance. La reine, en effet, avait adopté un tout autre programme, dès le moment où elle était montée sur le trône. Sans doute elle avait adhéré au protestantisme auquel elle resta constamment et énergiquement favorable, montrant son attachement à la Bible et sa répulsion pour la messe, pour les images, et pour les cérémonies papistes. Mais elle aimait la pompe et la magnificence dans le culte comme dans les autres domaines, et elle nourrissait une forte aversion pour la stricte discipline des réformés calvinistes. D'autre part, ayant le désir de s'attacher la population toute entière du royaume, elle tenait à user de ménagements envers ceux qui sortaient à peine du catholicisme. Enfin elle avait de très sérieuses raisons politiques de tenir à ce que la religion de son pays eût une grande analogie, au moins extérieure, avec le luthéranisme[1]. Aussi restait-elle dans la réorganisation de l'église et du culte, ainsi que dans la fixation de la doctrine, plutôt en deça qu'au delà du degré de réformation atteint à la fin du règne de son frère. Elle venait de charger de cette réorganisation des hommes dont plusieurs avaient été exilés pendant

[1] LINDSAY. *History of the Reformation.* II, p. 414.

le règne de Marie, entre autres Pilkinton, Cox, Jewell, Aylmer, Grindal qui avaient défendu contre John Knox et ses amis le deuxième Prayer Book d'Edouard VI. Une fois la doctrine officielle fixée et les formes du culte établies, elle n'était pas femme à accepter des diversités qu'elle considérait comme dangereuses pour sa sûreté, son honneur et son crédit. Assez large dans les questions de doctrine, elle restait inflexible dans ses exigences de conformité aux ordonnances cultuelles[1].

Les plans de Knox et de ses partisans étaient donc condamnés à un échec extérieur presque complet, au moins en Angleterre et pendant le règne d'Elisabeth. Ils ont eu néanmoins une grande valeur historique pour ce pays en fournissant, comme Lorimer l'a très bien montré, la première esquisse des réformes que les puritains ne cessèrent de réclamer, et même le texte presque exact des divers programmes qu'ils présentèrent à l'appui de leurs revendications. Nous pouvons nous demander d'ailleurs, avec le même historien, si Knox n'avait pas, dans sa brochure, accordé son propre programme à un diapason trop élevé pour qu'il pût être réalisé tel quel dans le gouvernement politique et ecclésiastique d'un grand pays[2]. Et ajouterons-nous, était-ce véritablement, malgré les apparences, ce qu'il attendait ?

Déjà sous Edouard VI, alors que ses conseils étaient toujours écoutés et souvent suivis, le réformateur

[1] Strype. *Annals of the Reformation.* I, part. 1, p. 127-128.
[2] Lorimer. *John Knox and the Church of England.* P. 218.

écossais s'était toujours considéré plus ou moins comme un étranger en Angleterre. Il n'avait jamais voulu prendre directement part au gouvernement de l'église et de l'état. C'est aussi pour cela, croyons-nous, qu'il avait refusé l'épiscopat et même une charge pastorale importante à Londres. Et il garda jusqu'au bout cette position.

Partout et toujours, dans ce pays, nous le voyons prendre la place et s'attribuer les privilèges du prophète, qui écoute la voix de Dieu révélée dans sa Parole, qui affirme les droits de Dieu et qui proclame sa volonté, sans s'inquiéter de l'opinion des puissants, des réclamations des ennemis et des haines suscitées par ses paroles. Dans le petit livre que nous venons de résumer, comme dans son pamphlet contre le gouvernement des femmes, il déclare que ses affirmations, quelque insensées qu'elles puissent paraître à la raison humaine, ont reçu pour lui leur garantie de la bouche même de Dieu [1]. Et ailleurs, parlant du prophète Zacharie lapidé par les Israélites : « Si mon sang, dit-il, devait être versé comme le sien, cependant, comme j'ai le témoignage d'une bonne conscience que je ne parle par malice envers personne, je ne cesserais de vous crier qu'à moins que vous ne vous repentiez sincèrement, Dieu vous demandera compte du sang répandu [2]. » Partout et toujours, il pose les principes tels qu'ils lui paraissent ressortir de l'examen des Ecritures, qu'il s'agisse de la doctrine,

[1] Laing. *K. W.* V, p. 506.
[2] Laing. *K. W.* V, p. 514. (Citation abrégée à la fin.)

du gouvernement de l'église ou même du gouvernement de l'état. Il en demande souvent la réalisation immédiate sans beaucoup se préoccuper des difficultés suscitées soit par l'état actuel des esprits, soit par les puissances auxquelles on peut avoir affaire. Il est et veut rester un prophète et rien qu'un prophète du Dieu vivant, vis-à-vis de ce pays auquel il a consacré une partie de son activité, et auquel il a donné une large place dans son cœur. De là sa tendresse, de là aussi ses violences.

Est-ce diminuer cette personnalité si complexe que de constater une différence assez grande entre la manière d'agir, de parler et surtout d'écrire de John Knox envers sa propre patrie l'Ecosse, et celle que nous venons de lui voir pratiquer vis-à-vis de l'Angleterre? Nous ne le pensons pas. Il pouvait se présenter aux Anglais comme un semi-étranger qui venait du dehors parler au nom du Seigneur, laissant aux hommes du pays la tâche de mettre en pratique les principes qu'il proclamait. En Ecosse cela ne lui était pas possible. Les nobles et les magistrats, qui se rallièrent les uns après les autres à la Réforme, l'appelèrent à la prêcher dans leurs châteaux et dans leurs cités, et des congrégations évangéliques se formèrent de divers côtés à sa voix. Aussi se trouva-t-il bien vite engagé dans le mouvement protestant, et obligé d'assumer une grande part de responsabilité dans son organisation. Par là il fut mis en face, non seulement des principes auxquels il resta constamment fidèle, mais encore des contingences et des nécessités de l'heure présente. Et il sut s'y adapter.

Il montra plus de prudence et plus de modération dans les lettres et dans les appels qu'il envoya de Dieppe et de Genève à ses concitoyens écossais que dans les ouvrages destinés à l'Angleterre.

Après avoir lancé en Ecosse le mouvement réformé, Knox reconnut que sa présence susciterait de terribles orages dans son pays, et en mai 1556, il accepta l'appel pressant de l'Eglise de Genève l'invitant à venir se mettre à sa tête. Avant de partir, il céda à la demande de deux nobles Réformés les comtes Mareschal et Glencairne, et fit parvenir par ce dernier une lettre respectueuse à Marie de Guise. Elle avait pour but de disposer plus favorablement la régente envers les protestants et d'obtenir d'elle un adoucissement de leur sort [1]. Il n'y est pas même question de l'indignité des femmes à occuper le trône, bien qu'on n'y puisse trouver aucune trace des flatteries de cour si habituelles alors vis-à-vis des princes. Dès l'abord, Knox affirme à la reine que la pitié et la miséricorde envers les fidèles malheureux assurent aux grands non seulement des faveurs temporelles, mais la certitude d'être eux-mêmes les objets de la miséricorde de Dieu. Si lui un de ses infimes sujets, lui l'objet de ses préventions comme hérétique, il ose s'adresser ainsi à elle, c'est qu'il a pu constater combien le cœur de sa Souveraine a été adouci par la grâce de Dieu, et son déplaisir apaisé envers les partisans de la Réforme. Il en est profondément réjoui, non pas tant pour lui-même que pour le bien

[1] Bibliographie, n° 14.

que la reine en retirera, si elle persévère dans cette commisération envers des hommes injustement accusés[1]. Aussi se sent-il encouragé à prendre la hardiesse de l'avertir du danger qui la menace si elle continue à protéger une religion empoisonnée que tant d'hommes haut placés défendent par le fer et par le feu. Il la prie de ne pas se laisser retenir par le fait que cette religion est encore prêchée et soutenue par le plus grand nombre, surtout des puissants, mais de la juger d'après la règle de la Parole de Dieu. « Si la régente est convaincue par les appels qu'il lui adresse, elle ne pourra pas agir dès l'abord comme elle le voudra dans le sens de la Réforme ; mais qu'elle fasse ce dont elle sera capable. Elle ne pourra pas abolir immédiatement toute superstition, ni même renvoyer tous les pasteurs infidèles ; mais au moins qu'elle ne soutienne plus l'idolâtrie par ses édits et qu'elle ne permette plus à la fureur du clergé de mettre à mort et de dévorer les membres du corps du Christ. Plus tard elle pourra favoriser le vrai culte dû à Dieu, et réprimer la tyrannie des impies[2]. » Knox sait qu'il risque d'engager dans un cruel conflit celle à laquelle il écrit ; mais il lui promet, si elle s'y décide, l'appui de la grâce du souverain Juge.

Le ton grave et conciliant de cette lettre aurait dû convaincre Marie du sérieux des convictions de son auteur. Mais en digne fille des Guise, habituée

[1] Knox pouvait ainsi parler parce que Marie de Guise, à cette époque, croyait trouver son intérêt à ménager les protestants.

[2] Laing. *K. W.* IV, p. 83.

aux raffinements et aux perfidies de la cour de France d'alors, elle fut incapable de comprendre ce langage d'allure prophétique. Elle ne sut y trouver que la sauvage présomption d'un fanatique dangereux [1]. Quelques jours après l'avoir reçue, — l'avait-elle même entièrement lue? — elle tendit la lettre de Knox à James Beaton archevêque de Glasgow en lui disant : « Qu'il plaise à Monseigneur de lire une pasquinade [2]! »

Il ne semble pas que ces paroles méprisantes soient immédiatement parvenues aux oreilles de John Knox. Mais lorsqu'il en fut informé il en fut profondément irrité. Il n'aimait pas qu'on se moquât de lui, il n'acceptait pas qu'on comparât ses sérieux avertissements aux libelles sarcastiques contre le pape et contre les cardinaux que les Romains collaient au pied de la statue de Pasquin.

Deux ans après, Marie de Guise joignait tous ses efforts à ceux de la reine d'Angleterre pour combattre la Réforme. John Knox alors réédita la lettre qu'il avait écrite à sa Souveraine, et joignit à chacun de ses paragraphes des additions conçues dans un esprit tout semblable à celui du premier Coup de trompette qu'il venait justement de faire sonner [3]. Il lui rappelle cette fois son sexe qui aurait dû l'exclure du pouvoir, sauf une permission spéciale de Dieu. Il lui reproche l'avarice et la cruauté dont elle se rend coupable, aussi bien que les prêtres de son royaume

[1] Hume Brown. *John Knox*. I, p. 309.
[2] Laing. *K. W.* I, p. 252.
[3] Bibliographie, n° 18.

qu'il compare aux faux prophètes dont s'entourait la reine Jésabel [1]. Il la met en garde contre la coupable et dangereuse théorie de l'autorité absolue des rois. Un seul possède un tel pouvoir, c'est Dieu. Que la régente prenne garde de ne pas continuer à l'offenser en remettant l'autorité à des prélats qui sont tout sauf de vrais évêques de Dieu, et à des juges qui sont les meurtriers des saints [2].

Dieu a déjà commencé à exercer ses jugements à son égard, et Knox lui rappelle, non sans quelque cruauté, ses deux fils enlevés dans l'espace de six heures, et son mari le roi Jacques V atteint par une mort prématurée et peu honorable [3]. Aussi l'invite-t-il à se hâter de se soustraire aux châtiments de Dieu par une sincère conversion qui l'amène à condamner la superstition et l'idolâtrie dans laquelle elle a été élevée [4]. Quant à lui il ne cessera de lui crier que la religion que les princes et les papistes défendent par l'épée et par le feu, n'est pas la vraie religion du Christ. Tout ce qu'il demande de la reine, c'est qu'elle l'admette à prêcher librement cette religion, et à en prouver la vérité par des arguments empruntés à la Parole de Dieu [5].

L'histoire ne nous dit pas si Marie de Guise reçut jamais cette édition augmentée et singulièrement aggravée de l'appel qu'elle avait traité avec mépris.

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 452 et 450.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 441-443.
[3] Laing. *K. W.* IV, p. 453.
[4] Laing. *K. W.* IV, p. 450.
[5] Laing. *K. W.* IV, p. 437, 443, 459.

Mais nous devons reconnaître qu'elle ne dut pas y trouver de quoi l'apaiser envers son auteur.

Tout autre est le ton du Réformateur dans sa correspondance avec les nobles et les chefs du protestantisme écossais. Il y reste le prophète qui leur rappelle les grands principes posés par la Parole de Dieu, mais il agit aussi en sage conseiller qui sait s'adapter aux circonstances. Ce double caractère se fait sentir dans deux lettres écrites par Knox, à la fin de 1557, à ceux qui l'avaient pressé de se rendre en Ecosse pour prendre avec eux la direction du mouvement réformé. Dans la première, adressée *aux Nobles d'Ecosse,* en date du 27 octobre[1], il se plaint d'avoir appris, en arrivant à Dieppe, que plusieurs des hommes, autrefois zélés et fervents pour cette entreprise, manquent de la hardiesse et de la constance nécessaires pour la poursuivre. D'autres manifestent quelque honte d'y avoir participé, tandis que certains même sont tout prêts à nier d'y avoir consenti. En de telles occurences il lui est impossible de se rendre pour le moment auprès d'eux. Mais il tient à montrer aux nobles écossais la grandeur de leur responsabilité. Il les invite à continuer l'œuvre qu'ils ont commencée, même en sachant qu'elle suscitera de violentes oppositions, et en prévoyant qu'elle leur imposera de douloureux sacrifices.

Ces conseils du réformateur portèrent enfin des fruits. Le 3 décembre 1557, les nobles écossais traitèrent à Edimbourg un traité d'alliance (Bond) dans

[1] Laing. *K. W.* I, p. 320-323.

lequel « ils promirent devant Dieu et son assemblée d'employer tout leur pouvoir, toute leur fortune et leur vie elle-même, à maintenir, avancer et établir la parole de Dieu et son église, et de faire tous leurs efforts pour avoir de fidèles ministres capables d'administrer purement et fidèlement l'Evangile et les sacrements à son peuple [1] ». Ce traité, signé par les comtes d'Argyle, de Glencairne et de Morton, ainsi que par Lord Lorne et par John Erskine de Dun, est en général désigné comme le premier *Covenant* scellé par les Réformés d'Ecosse pour la défense mutuelle de leurs personnes et de leur foi.

Se glissa-t-il dans ce mouvement quelques actes d'impatience? Quelques-uns de ses promoteurs laissèrent-ils percer des ambitions malsaines? Cela est probable. Toujours est-il que John Knox envoya de Dieppe le 17 décembre, *aux Nobles et à quelques autres qui professent la vérité en Ecosse*, une assez longue lettre destinée à calmer les impatients et à décourager les ambitieux [2].

« Le bruit est arrivé jusqu'à moi, dit-il, sans que je puisse en affirmer l'exactitude, que quelques-uns en Ecosse commencent à s'opposer à l'autorité et à se révolter contre elle. Aussi ma conscience ne me permet-elle pas de retenir le conseil et même l'ordre que je vous communique dans la crainte de Dieu, et dans

[1] Laing. *K. W.* I, p. 326-327 M.

[2] Laing. *K. W.* IV, p. 276-286. — Quelques jours auparavant Knox leur avait écrit une autre lettre pour les mettre en garde contre les doctrines et les agissements des anabaptistes. Laing. *K. W.* IV, p. 261-275. — Cf. Ch. III, p. 141.

l'assurance de parler selon sa vérité. Qu'aucun de ceux qui travaillent à la gloire du Christ ne se soustraie à l'obéissance de l'autorité dans les choses légitimes, et n'assiste ceux qui voudraient troubler le repos public dans leur propre intérêt. Je vous exhorte au nom des compassions du Christ, à rechercher les faveurs de l'autorité en toute simplicité et loyale obéissance, jointes à la confession ferme et hardie de votre foi, afin de réaliser, s'il est possible, les progrès de la cause à laquelle vous travaillez, ou tout au moins afin d'éviter les persécutions. Si, après l'avoir humblement demandée, vous ne pouvez obtenir cette satisfaction, protestez ouvertement et solennellement de votre obéissance aux autorités dans toutes les choses qui ne sont pas clairement contraires à la volonté de Dieu. Puis faites l'épreuve loyale de leur consentement ou de leur refus de laisser prêcher fidèlement l'Evangile du Christ, et de laisser administrer les sacrements conformément à l'institution biblique, à vous, à vos frères et à tous les sujets du royaume. En cas d'insuccès, vous pourrez légitimement, je vais plus loin, vous devrez défendre vos frères exposés à la persécution et la tyrannie, même de la part de princes ou d'empereurs. Mais, c'est à la condition que vous ne refusiez pas à ces derniers l'obéissance légitime, et que vous n'aidiez ni n'encouragiez ceux qui ne recherchent dans l'autorité que leur propre gloire, ou l'oppression et la ruine des autres[1]. »

Il semble vraiment qu'on lise Calvin dans son

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 284-285.

Commentaire sur Matthieu, et dans le dernier chapitre de l'Institution chrétienne, ou même le sage et prudent Bullinger dans sa réponse aux questions de l'auteur. Et pourtant celui-ci proteste qu'il n'y a pas là d'opposition avec ce qu'il a écrit précédemment. « Car pour lui il y a une grande différence entre l'obéissance légitime due aux princes, et la flatterie qui consiste à accomplir leurs désirs au dépens de la chose publique [1]. »

Il est intéressant de voir Knox donner de si sages conseils à ses compatriotes, alors qu'il rédigeait à Dieppe son premier Coup de trompette. Sa pensée, mûrie encore dans le calme, relatif d'ailleurs, de son dernier séjour à Genève, s'exprima dans deux lettres qu'il écrivit peu après à ses amis d'Ecosse. Il y fait preuve de la même modération, tout en affirmant d'une façon quelque peu plus accentuée le droit et le devoir des chrétiens de résister aux tyrans.

Le premier de ces opuscules est un *Appel de la cruelle et injuste sentence prononcée contre lui par les faux évêques et le clergé de l'Eglise, adressé à la Noblesse et aux Etats de ce pays* [2]. En 1556 en effet Knox, alors en Ecosse, avait été sommé de paraître devant la cour ecclésiastique d'Edimbourg ; mais comme il était venu se présenter sous la protection de plusieurs nobles, et particulièrement d'Erskine de Dun, on avait abandonné provisoirement la plainte. Le procès contre lui avait été repris après son départ pour

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 286.

[2] Bibliographie, nº 20. Laing. *K. W.* IV, p. 467-520.

Genève ; il avait été condamné à mort par contumace et brûlé en effigie à la croix d'Edimbourg [1].

Cowan explique fort bien que, si cet appel d'une sentence prononcée deux ans auparavant par les évêques peut paraître tardif, il arrivait en réalité à son heure, à un moment où la reprise des persécutions montrait ce que l'on devait attendre du clergé écossais, avec la connivence plus ou moins manifeste de Marie de Lorraine [2]. Evidemment Knox a moins voulu plaider sa propre cause que celle des martyrs comme Milne, vieux pasteur brûlé à Saint André le 28 avril 1558, deux jours après le mariage de Marie Stuart. Il en appelle de la sentence des hommes d'église à un concile général où toute controverse religieuse sera tranchée uniquement par l'autorité de la Parole sacrée de Dieu, conformément à la demande qui en a été faite par un grand nombre de pays, de cités et de souverains attachés à la Réforme. Il récuse l'autorité des prélats qui l'ont condamné, comme celle d'hommes qui, devant ce concile, devraient être accusés d'hérésie et de crime, pour ne pas avoir fidèlement instruit le troupeau qui leur était confié [3]. En attendant il affirme son droit et celui de toutes les victimes de la persécution suscitée par les prêtres, d'en appeler, comme Jérémie et comme saint Paul, du jugement de l'église visible, à l'autorité du magistrat civil qui est obligé par la loi de Dieu d'entendre leurs

[1] Laing. *K. W.* I, p. 251 et 254, IV, p. 458.
[2] Cowan. *John Knox*. P. 188-189.
[3] Laing. *K. W.* IV, p. 470.

réclamations et de les défendre contre toute tyrannie cléricale [1].

Ce faisant, Knox ne se place pas, comme on le ferait de notre temps, au point de vue de la liberté de conscience, dont l'Etat doit se constituer le défenseur en faveur de tous. Il réclame ses droits au nom de l'honneur de Dieu, au nom de la vraie religion chrétienne pour laquelle les autorités civiles ne doivent pas se montrer moins zélées que les princes païens ne l'ont été pour la gloire de leurs dieux [2].

Il va plus loin et affirme, en s'appuyant sur l'exemple de Moïse, des rois fidèles de Juda comme Ezéchias et Josias, ainsi que sur l'enseignement de saint Augustin, qu'il appartient au magistrat civil et à la noblesse d'établir la réforme religieuse dans le pays sur lequel Dieu les a établis, et où il leur a donné charge d'âmes [3]. Si les rois à qui incombe proprement cette mission n'en sont pas dignes, si, aveuglés par la superstition, ils deviennent ennemis de Dieu et persécuteurs des membres du Christ, les nobles et les magistrats sont encore plus obligés de défendre la vérité. Ils ne sont pas établis pour flatter les princes, mais pour les conseiller, les avertir et réprimer en eux ce qui est contraire à la volonté de Dieu, sous peine de trahir la mission que Dieu leur a confiée. Faute d'agir ainsi, ils ne seront pas moins responsables que les princes des effroyables malheurs qui ne peuvent

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 472.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 485.
[3] Laing. *K. W.* IV, p. 486-494.

manquer de fondre sur les peuples rebelles, et ils y seront entraînés avec eux [1].

Que les chefs écossais ne se laissent pas gagner par l'exemple des nobles, des juges, des magistrats, et des citoyens de l'Angleterre. Ceux-ci devraient non seulement résister à Marie, cette Jésabel qu'ils appellent leur reine, mais la punir de la peine capitale elle, sa bande de prêtres idolâtres, et tous ceux qui l'assistent de leurs conseils, pour avoir ouvertement commencé à supprimer l'Evangile, à répandre le sang des saints et à établir l'idolâtrie papale. Quant à ceux auxquels Knox s'adresse, leur devoir est clair : « S'ils sont baptisés en Jésus-Christ et s'ils le déclarent, ils doivent aussi reconnaître que le soin de la religion leur appartient, et que Dieu leur a mis l'épée à la main pour la punition des idolâtres obstinés [2]. »

Cet écrit important du Réformateur contribua largement à encourager les membres de la Congrégation dans la lutte qu'ils entreprirent alors contre Marie de Lorraine.

Ne l'oublions pas cependant, si cela devint possible, c'est que Knox fit appel dès 1558, à l'intervention d'une nouvelle classe de la population qui avait été jusqu'alors laissée en dehors de toute participation aux affaires publiques. Craignant que la noblesse ne sût pas ou n'osât pas prendre sur elle toute la responsabilité qui lui incombait, Knox adressa en même temps *à la Communauté de l'Ecosse* une lettre

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 495-507.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 507.

beaucoup plus brève que son appel à la Noblesse et aux Etats, mais non moins énergique et en somme plus saisissante [1].

Il invite les bourgeois à se joindre aux nobles et aux Etats pour faire cesser la tyrannie des évêques et des prêtres. Cette mission leur appartient, bien qu'ils n'aient encore aucune part au gouvernement. Ne sont-ils pas des créatures de Dieu, formées à son image, pour la rédemption desquelles le précieux sang du Fils unique de Dieu a été répandu, et auxquelles Dieu a commandé que son évangile fut prêché ? Sur ce point tous les hommes sont égaux [2]. Ils doivent donc exiger des autorités qu'elles leur fournissent de vrais pasteurs et qu'elles expulsent ceux qui, sous ce nom, dévorent le troupeau au lieu de le paître. S'ils ne l'obtiennent pas, ils devront se procurer eux-mêmes des prédicateurs fidèles pour leurs villes et pour leurs villages, les entretenir et les défendre contre leurs persécuteurs. Alors ils auront pleinement le droit de refuser le tribut à leurs évêques et à leurs prêtres, jusqu'à ce que ceux-ci rentrent en eux-mêmes et reprennent fidèlement leur tâche [3].

Largement répandu en Ecosse, le pamphlet de Knox y exerça une grande influence ; il réveilla dans le peuple la conscience de ses droits, en lui prêchant ses devoirs. On fut bientôt obligé de compter avec lui. Les nobles admirent des représentants des villes et

[1] Bibliographie, n° 20. Laing. *K. W.* IV, p. 522-538. Voir la note de Laing et les remarques de Mc Gavin, p. 522, note 1.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 527-528.
[3] Laing. *K. W.* IV, p. 534.

des bourgs dans une convention où l'on discuta la question du refus de l'obéissance à la reine-régente[1] (octobre 1559). Ces principes nouveaux eurent même un certain retentissement en Angleterre. Le mois suivant, l'archevêque de Cantorbéry Matthieu Parker, récemment installé par Elisabeth, écrivait au ministre W. Cecil : « Que Dieu nous garde d'un fléau semblable à celui que Knox tente d'installer en Ecosse : Le peuple appelé à être le maître des affaires ! » (the people to be the orderer of the things).

L'année 1558 fut donc fertile en appels adressés par les Réfugiés de Genève, à leurs concitoyens. Ce fut, pour l'Angleterre, le premier Coup de trompette de Knox et le traité de Goodman, et pour l'Ecosse, pour ses nobles, ses Etats et ses bourgeois les deux épîtres que nous venons d'examiner. La situation était si grave, les craintes pour l'avenir étaient si légitimes parmi les partisans sérieux de l'indépendance nationale et de la Réforme dans ces deux pays, qu'ils ne pouvaient pas garder le silence. C'est ce que nous déclare Anthony Gilby au commencement d'une *Admonition à l'Angleterre et à l'Ecosse pour les appeler à la repentance* qu'il fit imprimer avec les deux lettres de Knox[2]. Douloureusement frappé de voir les deux parties de la Grande-Bretagne, faites pour s'unir dans une foi et une indépendance communes, se séparer et se mettre, l'une sous le joug de l'Espagne, l'autre sous celui de la France, Gilby prévoit pour elles les plus terribles

[1] LAING. *K. W.* I, p. 442-443. COWAN. P. 211.
[2] Bibliographie, n° 20. LAING. *K. W.* IV, p. 553-571.

catastrophes. Aussi se hâte-t-il de les appeler, lui aussi, à la repentance, s'il en est temps encore, ou de décharger au moins sa conscience, afin qu'elles ne puissent pas prétendre ne pas avoir été averties[1]. Sa brochure contient des exhortations très semblables à celles qu'ont fait entendre ses compagnons d'exil, tempérées peut-être par une note de douceur et de bienveillance conforme à son caractère. Aux objurgations du prophète s'y joignent les appels de la miséricorde de Dieu révélée par le Christ dans son sacrifice[2].

Le trait le plus frappant de cet écrit est l'intérêt passionné dont l'auteur fait preuve pour le rapprochement des deux pays qui lui sont également chers. Il les compare aux deux fils de la parabole dont l'un refusa d'abord d'aller travailler dans le champ paternel, mais se repentit et y alla, tandis que l'autre fit à son père de belles promesses, mais ne les tint pas.

Le premier, c'est suivant lui l'Ecosse qui, dès l'abord, ne voulut pas écouter les prédicateurs de la vérité et refusa l'obéissance à Dieu. Gilby lui reproche d'avoir écouté les prêtres qui, dans un but intéressé, ont amené le roi Jacques V à manquer à sa promesse de se rencontrer avec Henri VIII, et ont occasionné une guerre honteuse. Il blâme ses chefs d'avoir empêché le mariage de leur jeune reine Marie Stuart avec Edouard VI[3]. Maintenant l'Ecosse commence à se réveiller et à réclamer que la voix des

[1] Laing. *K. W.* IV, p. 553.
[2] Laing. *K. W.* IV, p. 555-557.
[3] Laing. *K. W.* IV, p. 559-560.

prédicateurs de l'Evangile soit écoutée en son sein. Qu'elle se garde seulement d'imiter l'avarice et la sagesse mondaine qui ont paralysé toute réforme sérieuse de la religion et des mœurs en Angleterre [1]. Celle-ci, comme le second fils de la parabole, a semblé répondre à l'ordre paternel et a fait de belles professions d'obéissance. Mais où en sont les fruits? Ici Gilby critique plus sévèrement que qui que ce soit la personne, les mœurs et l'œuvre d'Henri VIII. Il le compare à un sanglier qui, avec l'aide de ses semblables, a creusé et remué le terrain, arraché le bon comme le mauvais, et produit une telle confusion de la loi et de la religion que seul un miracle a pu faire pousser quelques bons fruits après le travail de pareils jardiniers. Et c'est ce sanglier, ajoute-t-il, qu'on a dû, sous peine de trahison, appeler le chef de l'église, elle qui ne doit en avoir qu'un, le Seigneur Jésus-Christ [2] !

A peine a-t-on pu travailler à la vigne du Maître sous Edouard VI, pendant le règne duquel aucune classe de la nation n'a véritablement fait tout son devoir. Et que dire des temps actuels, de ceux de la reine Marie, si ce n'est que l'Angleterre y a perdu même le droit d'être comptée au nombre des enfants de Dieu [3] ?

[1] LAING. *K. W.* IV, p. 561-562.

[2] Il nous paraît intéressant de trouver sous la plume des réformés conséquents les dénonciations les plus sévères des passions honteuses d'Henri VIII, et de l'avidité de la noblesse qui s'est appropriée les biens du clergé et des moines, alors que beaucoup d'auteurs catholiques voient dans ces vices les causes effectives de la Réforme en Angleterre.

[3] LAING. *K. W.* IV, p. 563, 564, 566.

Et toujours revient en conclusion, dans cette brochure comme dans les autres, l'appel de Jean-Baptiste : Repentez-vous, afin que vous obteniez le pardon de vos péchés. Et toujours, au milieu des objurgations les plus instantes, des dénonciations les plus sévères se révèle chez Knox, Goodman, Gilby et leurs compagnons d'exil, le même amour intense pour le pays dont ils ont été chassés, le même désir ardent de le voir retrouver l'indépendance politique dans la soumission à la volonté de Dieu. Ce sont des puritains que plusieurs peuvent trouver fanatiques, mais, à coup sûr, ce sont d'ardents patriotes et de courageux citoyens dont l'exemple est singulièrement réconfortant.

CHAPITRE V

La Traduction de la Bible.

Tout ce que nous avons pu voir dans les chapitres précédents nous montre la place considérable, on peut dire prépondérante, accordée aux saintes Ecritures par les Anglais réfugiés à Genève. Ils n'ont certes pas laissé de côté ce que des théologiens postérieurs ont appelé le principe matériel du protestantisme, la justification par la foi, preuve en soit leurs débats sur la prédestination. Mais ils ont mis spécialement en relief le principe formel, l'autorité de la Parole de Dieu. Convaincus de l'inspiration plénière de la bible ils en ont fait le fondement de tout l'édifice qu'ils ont voulu construire.

Dans la lutte qu'ils ont soutenue à Francfort contre des coreligionnaires persécutés comme eux pour la cause protestante, ils sont restés invariablement fidèles à ce principe : Tout dans le culte public et privé doit être emprunté aux Ecritures ; on doit abolir tout ce qu'on y a ajouté à travers les siècles, dans les cérémonies et dans les prières. Arrivés à Genève, ils ont constitué sur une base uniquement biblique leur

église qui, dans leur intention, devait servir de type à celle de leur pays d'origine. Ils ont emprunté au Nouveau Testament les charges qu'ils y ont établies et le droit, qu'ils ont donné aux simples fidèles, d'intervenir dans son gouvernement. S'ils ont adopté, sans y rien changer, les doctrines des calvinistes, c'est qu'eux aussi, ils les ont crues directement enseignées par les auteurs sacrés. Enfin ils ont fait reposer l'organisation civile et politique de la nation sur la volonté de Dieu positivement révélée dans sa Parole. Cette volonté est pour eux la règle absolue à laquelle tous doivent se soumettre, que les autorités doivent imposer, et au nom de laquelle les fidèles doivent réclamer la liberté.

Pour que tout cela puisse se faire, il faut que chaque fidèle puisse juger si ce qu'on lui enseigne ou ce qu'on veut lui imposer est conforme aux saintes Ecritures. Il doit donc pouvoir se les procurer facilement et les lire dans sa propre langue. Les Anglais de Genève acceptèrent pleinement cette exigence posée par tous les Réformés, exigence qui a fait, et fait encore du protestantisme un foyer d'instruction pour tous les peuples soumis à son influence, et pour tous les champs missionnaires qu'il est appelé à cultiver. Eux aussi disaient, comme les ministres de Genève dans une épître à laquelle Whitingham fit plus tard allusion : « Il n'y a rien de plus nécessaire pour obtenir une véritable connaissance de la doctrine du salut, et pour pouvoir résister à toute erreur et à toute hérésie, que de posséder le texte des Ecritures fidèlement traduit[1]. »

[1] *Troubles de Francfort.* P. CXCII.

Or cette condition de tout progrès dans l'église et dans la nation était bien loin d'être réalisée au moment où les Anglais arrivèrent à Genève, au moins en ce qui concerne leur langue maternelle. Whitingham, écrivant quelques années plus tard sur ce sujet, accuse hautement les savants de son pays de ce déficit. « S'ils avaient, dit-il, mis à obtenir pour leur peuple une traduction fidèle de la bible correctement imprimée, la moitié du sérieux, du zèle, des soins qu'ils apportent à des affaires bien moins nécessaires, ils auraient, je n'en doute pas, rendu un grand service à la cause du règne de Dieu. Mais la plupart de nos Bibles anglaises sont si mal traduites, au dire des savants, et si incorrectement imprimées, comme les simples fidèles peuvent le constater, que celui qui a besoin d'avoir une connaissance exacte des Ecritures risque fort de voir lui échapper le sens exact de bien des passages [1]. » Il est permis de trouver sévère et même injuste cette appréciation émise par Whitingham sur les travaux de ses prédécesseurs, alors qu'il en avait largement profité pour établir sa propre version.

Un magnifique effort avait été fait dès 1523 pour mettre la bible à la portée du peuple anglais. *William Tindale,* le premier, à l'âge de cinquante ans, avait pris la résolution de tenter cette œuvre difficile et dangereuse. Vers 1520 il répondit à un prêtre catholique romain, qui déclarait vouloir se passer plutôt de la loi de Dieu que de la loi du pape : « Je défie le pape et toutes ses lois et, si Dieu épargne ma vie, avant

[1] *Troubles de Francfort.* P. CXCIII et CXCIIII.

que bien des années aient passé, j'amènerai un gars qui conduit la charrue à en savoir plus long que toi sur les saintes Ecritures [1] ». Fidèle à son engagement Tindale consacra, on peut dire sacrifia sa vie toute entière à cette tâche. Il aurait voulu y associer l'évêque de Londres Tunstall, mais il fut bientôt obligé d'écrire : « Je compris que non seulement il n'y avait pas de place pour traduire le Nouveau Testament dans le palais de Monseigneur de Londres, mais qu'il n'y en avait pas non plus pour cela dans toute l'Angleterre [2]. » Il partit pour l'Allemagne où il prépara et fit imprimer en 1525 une traduction anglaise du Nouveau Testament. L'influence de la version de Luther et celle de la Vulgate s'y font certainement sentir, mais on peut dire avec vérité qu'elle est tirée directement du texte original. Une nouvelle édition corrigée parut à Anvers en 1534 [3].

Eadie (*The English Bible*. I, p. 142) et Mombert (*The English Versions of the Bible*, p. 88-98) prouvent victorieusement le caractère original du Nouveau Testament de Tindale. Le traducteur défend lui-même en ces termes, dans son traité sur l'obéissance du chrétien, son droit de traduire la bible en langue vulgaire et de la traduire directement du texte hébreu et grec [4].

[1] Eadie. *The English Bible*. I, p. 114.

[2] Ibidem. I, p. 116.

[3] The newe Testament dylygently corrected and compared with the Greke by Willyam Tindale: and fineshed in the yere of oure Lorde God A. M. D. and XXXIIIJ. in the moneth of Nouember.

[4] W. Tindale, Doctrinal treatises, Parker Society Edition. P. 148.

« Les sermons des apôtres que tu lis dans le livre des Actes et tous leurs autres discours ont été prêchés, sans aucun doute, dans leur langue maternelle. Pourquoi ne pas les transcrire dans la nôtre ?..... Saint Jérôme a bien traduit la bible dans sa langue maternelle, pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant ? Les adversaires prétendent que la bible ne peut pas être bien traduite dans notre langue, que celle-ci est trop rude. Elle n'est pas aussi rude qu'ils ne sont de fieffés menteurs. La langue grecque s'accorde mieux avec l'anglais qu'avec le latin ; les particularités de l'hébreu s'adaptent mille fois mieux à l'anglais qu'au latin. L'expression est la même et, dans des milliers de passages, tu n'as qu'à traduire le texte directement en anglais, mot pour mot. Tu es obligé, par contre, de te donner beaucoup de peine et de recourir à des périphrases pour le rendre en latin, et lui donner en cette langue la même douceur et la même grâce qu'en hébreu, tout en restant fidèle au sens de l'original. Dans mille cas tu obtiendras une meilleure traduction en anglais qu'en latin. »

Cinq ans plus tard (1530), il publia sa traduction anglaise du Pentateuque, puis celle du livre de Jonas. Mais les persécutions de ses ennemis l'empêchèrent d'achever l'œuvre à laquelle il tenait tant qu'il y travailla encore dans sa prison. Après avoir brûlé ses livres, ils finirent par l'envoyer lui-même sur le bûcher (1535).

Sa version, écrite dans un style ferme et clair bien qu'un peu rude qui, nous dit Mombert, était en avant de celui de son époque, resta la base de toutes celles qui l'ont suivie. Elle joua assez approximativement pour l'anglais le rôle de la version d'Olivétan pour la langue française.

Miles Coverdale, qui réussit le premier à faire imprimer une traduction complète de la bible en anglais[1], n'avait ni les connaissances linguistiques ni la fermeté de langage de Tindale. Il nous dit lui-même avoir travaillé sur des versions allemandes (celle de Luther et surtout celle de Zurich), et latines (la Vulgate et Pagninus), et enfin sur le texte de Tindale. Son œuvre est cependant intéressante. Elle possède des qualités de grâce et de délicatesse qu'on ne trouve pas au même degré dans celle de son prédécesseur. J. Eadie, dans son grand ouvrage sur la Bible anglaise, dit entre autres : « Une partie importante du charme indéfinissable que possède la Bible anglaise et qui l'a rendue chère à tant de générations est due à Coverdale. Il a le don des demi-tons dans la musique du style... Tindale nous a donné une esquisse fermement et admirablement dessinée. Coverdale y a ajouté les touches légères qui l'adoucissent et la rendent harmonieuse. Les traits caractéristiques de Tindale sont la hardiesse de la forme et de l'expression ; les lignes délicates et les ombres sont données par son successeur, soit dans sa propre version, soit dans la Grande Bible qu'il a plus tard revisée et publiée[2]. »

Après la mort sanglante de Tindale, *John Rogers,* son disciple et son ami, qui devait être, lui aussi, martyr sous Marie Tudor, recueillit les papiers et les manuscrits de son maître. Il fit paraître en 1537 sous

[1] Biblia. The Byble : that is, the holy Scripture of the Olde and New Testament, faythfully & truly translated out of Douche & Latyn into Englyshe. M,D,XXXV.

[2] Eadie. *The English Bible.* I, p. 302.

le pseudonyme de Thomas Matthew, une Bible[1] dans laquelle il inséra, de l'œuvre de Tindale, non seulement le Pentateuque et le Nouveau Testament déjà publiés, mais encore les livres historiques de l'Ancien Testament qui existaient en manuscrit. Il la compléta par des emprunts faits à celle de Miles Coverdale[2]. « La main d'un éditeur soigneux se fait partout sentir dans cette œuvre, » nous dit Moulton. « Ce qu'elle nous apporte de nouveau est caractéristique, ce sont les notes qui portent tantôt sur le sens du texte et de la traduction, tantôt sur des explications de mots, tantôt sur des questions de doctrine ou de controverse. L'auteur y fait de nombreux emprunts à Olivétan, à Pellican et à Luther. Elles fournissent un commentaire intéressant et non sans valeur du texte biblique[3]. » Malgré ces qualités le caractère composite de cette Bible l'empêcha de devenir vraiment populaire. D'un autre côté, on ne put pas l'admettre comme version officielle, à cause de l'âpreté dans la controverse qui caractérise les notes.

Thomas Cromwell, chancelier d'Henry VIII, s'en rendit bientôt compte ; tenant à faire pénétrer la version anglaise dans le clergé et dans le peuple, il engagea Miles Coverdale à entreprendre une nouvelle traduction. L'humilité et la souplesse de caractère du

[1] The Byble, which is all the holy Scripture : In whych are contayned the Olde and Newe Testament truly and purely translated into Englysh by Thomas Matthew. M,D,XXXVII.

[2] Chose curieuse, Rogers préféra pour le livre de Jonas le texte de Coverdale à celui de Tindale.

[3] W. F. Moulton. *The History of the English Bible.* London, sans date, p. 129.

digne écrivain furent assez grandes pour lui permettre de prendre comme base de son travail la version de Matthew Rogers [1], et d'en faire une sérieuse revision à l'aide surtout des textes latins de Münster, pour l'Ancien Testament et d'Erasme pour le Nouveau Testament. Il y introduisit des changements presque aussi sérieux dans les parties empruntées à sa première traduction que dans celles qui venaient de Tindale. Les notes de la version de Matthew furent supprimées, et celles qui devaient les remplacer ne virent jamais le jour [2].

Cette Bible, un peu moins composite que la précédente, mais gâtée par quelques additions au texte empruntées à la Vulgate, fut néanmoins la version officielle pendant une vingtaine d'années au moins. Son immense format la rendait peu accessible au public, malgré les efforts de Cranmer pour en faire abaisser le prix [3]. Cependant elle répondait à un besoin si réel que sept éditions en parurent dans l'espace de trois ans. Mais dès lors ce mouvement se

[1] H. W. Hoare. *The English Bible*. Wyclif to Coverdale. The nineteenth Century, May 1898. P. 792-793.

[2] The Byble in Englyshe, that is to saye the content of all the holy scrypture, bothe of ye olde and newe testament, truly translated after the veryte of the Hebrue and Greke textes, by ye dylygent studye of dyuerse excellent learned men expert in the forsayde tonges. 1539.

[3] A cause de son très grand format on l'appelle « la Grande Bible. » Elle porte souvent aussi le nom de Bible de Cranmer, parce que l'archevêque composa pour la 2me édition (1540) une intéressante préface qui fut reproduite dans toutes les éditions subséquentes. Mais l'initiative de sa publication appartient à Thomas Cromwell qui en assura l'exécution. Aussi maintenant l'appelle-t-on plutôt la Bible de Cromwell.

ralentit beaucoup. Aucune version ne vit plus le jour tant que vécut Henri VIII, et les obstacles se multiplièrent d'en haut à la diffusion des Ecritures en langue vulgaire.

La ferveur pour la possession des livres saints se réveilla avec l'avènement au trône d'Edouard VI. Pendant son règne de moins de sept ans, il ne parut pas moins de treize éditions de la bible entière et de trente-cinq du Nouveau Testament. Mais après sa mort, la réaction fut terrible ; on fut obligé de cacher avec soin les exemplaires de la Bible anglaise, car la répression ne s'exerça pas moins contre les livres que contre les hommes. Des milliers de volumes eurent le même sort que le noble traducteur Rogers, le premier martyr de ce règne. Miles Coverdale n'échappa au bûcher que grâce à la protection du roi de Danemark. Les chrétiens évangéliques anglais se trouvèrent alors dans une grande disette d'exemplaires des Ecritures qui étaient cependant à la base de leurs convictions.

Les exilés de Genève s'efforcèrent de pourvoir à cette disette, aussitôt qu'ils se sentirent en lieu sûr, et qu'ils eurent constitué solidement leur Eglise. Whitingham fut le premier à entreprendre cette grande tâche. Il avait devant les yeux l'exemple des éditeurs de la cité du refuge qui firent paraître, en 1555, au moins trois éditions françaises du Nouveau Testament [1]. Il avait aussi celui des petites églises

[1] W. J. VAN EYS. *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments en langue française des XVe et XVIe siècles,* 2me partie, N. T., p. 106-108.

réfugiées, italienne et espagnole. *Giovanni Luigi Paschale* traduisit le Nouveau Testament d'après l'original et en publia deux éditions, l'une en italien seulement, et l'autre avec la traduction française en regard[1]. *Juan Perez* pasteur à Genève fit paraître, en 1556, un Nouveau Testament en langue castillane[2]. Toutes ces éditions imprimées en format portatif étaient accessibles à toutes les bourses et faciles à dissimuler.

Jaloux de procurer de pareils avantages à son peuple, Whitingham se mit courageusement à l'œuvre, après avoir réuni les documents qu'il avait à sa portée [3]. Il réussit dans l'espace restreint de quinze mois, à composer et à faire imprimer une édition in-12 du Nouveau Testament enrichie de nombreuses notes marginales, qui parut le 12 juin 1557. Malgré la brièveté du temps consacré à sa composition on peut dire qu'elle fait époque sur certains points dans l'histoire de la Bible anglaise[4].

En tête se trouve l'épître adressée par Calvin aux fidèles pour leur montrer en Christ la fin de la loi.

[1] *a)* Del Nuovo Testamento di Jesu Christo nostro Signore Nuova e fedel traduttione dal testo Greco in lingua volgare Italiana... Nel. LV. — *b)* Idem... stampata di nuouo in compagnia d'un altra buona traduttione in lingua Francese : e amendue partite per versetti. M.D.L.V.

[2] El Testamento Nvevo de Nvestro Senor y Salvador Jesu Christo. Nueua y fielmente traduzido del original Griego en romance Castellano. M.D.LVI.

[3] Whitingham ne signe son œuvre nulle part, mais constamment il emploie la première personne du singulier dans son avis au lecteur, et parle comme ayant travaillé seul à la traduction. Tous les historiens de la Bible anglaise s'accordent à la lui attribuer.

[4] Bibliographie, nº 15.

Puis le traducteur rend compte, dans un court avis au lecteur, du but qu'il poursuit et des moyens qu'il a employés pour le réaliser. « Il a eu spécialement en vue les agneaux qui sont déjà en partie dans le bercail du Christ, mais qui errent en partie au loin par ignorance, et retardent ainsi le jour où le bon Berger les trouvera pour les réunir à son troupeau. C'est surtout à eux qu'il a pensé lorsqu'il a traduit le Nouveau Testament. Il y a été poussé par son zèle, encouragé par les conseils d'hommes pieux et entraîné par les occasions que lui fournissaient le lieu où Dieu l'a fait résider. La provision de connaissance religieuse abonde en effet à tel point à Genève qu'on peut regarder cette ville comme le miroir et le modèle de la vraie religion et de la vraie piété. »

Whitingham déclare ensuite « avoir revisé soigneusement le texte anglais à l'aide des textes grecs les plus approuvés, et des meilleures traductions étrangères, comme les savants pourront s'en assurer, de manière à obtenir le sens réel des passages, la propriété des termes et la clarté de la phrase. »

Tous les historiens de la Bible anglaise sont d'accord pour affirmer que le texte anglais ainsi revisé par Whitingham est celui de Tindale plutôt que celui de la Grande Bible, bien qu'il ait certainement eu celle-ci sous les yeux et lui ait fait quelques emprunts. Parmi les textes grecs les plus approuvés dont il dit s'être servi, il faut mettre au premier rang le Nouveau Testament Grec publié à Genève en 1551 par Robert Estienne. C'était alors la plus récente et la meilleure des éditions. C'est aussi la première dans

laquelle le savant éditeur ait partagé tout le Nouveau Testament en versets, et ait imprimé chacun de ceux-ci à la ligne.

Or le Nouveau Testament anglais de 1557 reproduit cette disposition typographique que son auteur justifie par l'exemple des meilleures éditions de son temps, et par un usage qu'il dit avoir trouvé pratiqué dans des exemplaires grecs anciens. Elle a été considérée comme réalisant un grand progrès par les contemporains de Whitingham et, plus tard, par de nombreux historiens de la Bible anglaise. Malgré cela, elle nous paraît comme à Milligan ne pouvoir se justifier qu'au nom de la commodité des références, mais tendre à détruire la continuité de la période, et à obscurcir le sens de l'original [1].

Une autre innovation introduite par Whitingham a eu un succès presque aussi grand, et ne nous paraît pas plus heureuse. Elle consiste à mettre en italiques ou entre parenthèses, les mots et les membres de phrases qui ne se trouvent pas dans l'original, mais que le traducteur a dû ajouter pour parer à la dureté ou à l'obscurité résultant d'une traduction entièrement littérale. Ce mode d'agir a été considéré aussi comme un progrès, et a été reproduit jusqu'à nos jours dans presque toutes les éditions.

Les traductions en langues étrangères que Whitingham dit avoir consultées pour établir la sienne sont très probablement, pour l'allemand, celle de Zurich, et pour le français, la dernière revision de la Bible

[1] G. Milligan. *The English Bible, a sketch of its history.* London & Edinburgh, 1895. P. 80.

d'Olivétan faite par Calvin à l'aide de quelques collaborateurs. Enfin il a certainement utilisé la version latine du Nouveau Testament avec notes que Robert Estienne avait chargé Théodore de Bèze de composer[1]. Il est facile d'en constater l'influence soit sur le texte du Nouveau Testament, soit sur quelques variantes indiquées par Whitingham, soit enfin et surtout sur les notes qu'il a mises en marge de son volume.

Il attache en effet une grande importance à ces notes qu'il déclare dans son avant-propos pouvoir rendre des services aux savants comme aux ignorants. « A ma connaissance, dit-il, je n'ai laissé sans explication aucun passage qui puisse paraître obscur à un homme quelque peu versé dans les saintes Lettres. En opposition avec ceux qui ont faussé le sens des textes sacrés, j'ai reproduit les explications des plus savants commentateurs, en faveur de ceux qui sont le plus avancés dans la connaissance des Ecritures. Aussi les lecteurs qui n'ont pas le moyen de se procurer leurs commentaires, ou qui n'ont pas le temps ou l'occasion de les lire, pourront-ils les remplacer par ce livre. »

Abstraction faite d'un certain manque d'humilité visible dans cette déclaration, il est juste de dire que Whitingham a dû rendre de très réels services à un grand nombre de lecteurs par ces notes soigneusement rédigées et par les sommaires très bien composés qu'il a mis en tête des différents livres. Son

[1] Ch. III, p. 117. Cf. Auguste Bernus. *Théodore de Bèze à Lausanne*, p. 63. Ce Nouveau Testament parut en 1556. Il constitue le 3me volume de la Bible latine in folio que R. Estienne publia en 1557.

Nouveau Testament est le produit d'un travail très consciencieux bien que rapide. Ecrit dans une langue claire et accessible à tous, il réalise un progrès marqué sur toutes les versions antérieures, surtout au point de vue de la diffusion dans le peuple. Aussi ne se répandit-il pas uniquement dans les églises réfugiées sur le continent ; il pénétra en Angleterre malgré les édits de Marie Tudor, et y trouva de nombreux acheteurs. Nous en avons une preuve caractéristique dans les réclamations d'un prêtre d'Auburn qui, recherché pour ses convictions protestantes et conduit à la geôle de Paternoster Row à Londres, se plaignit ensuite d'y avoir été dépouillé de sa bourse, de sa ceinture, de son Psautier et d'un Nouveau Testament de Genève [1].

Whitingham et ses collègues ne crurent pas avoir entièrement accompli leur devoir envers le peuple protestant de l'Angleterre et de l'Ecosse en le dotant de ce Nouveau Testament. Ils se sentirent obligés de préparer pour son usage une nouvelle traduction de la bible entière. Tout les poussait de ce côté dans la ville où ils avaient trouvé un refuge ; nombreux étaient ceux qui y travaillaient à améliorer les versions des saintes Ecritures.

Robert Estienne, par exemple, ne se contenta pas de publier sa grande édition de la Bible latine avec notes dont nous avons parlé. En face du refus des membres de la Compagnie des pasteurs d'entreprendre une

[1] Eadie. *The English Bible.* II, p. 8.
Mombert. *English Versions of the Bible.* P. 244.

revision complète de l'Ancien Testament français, il se mit lui-même à l'œuvre et y travailla jusqu'à la fin de sa vie, dans la mesure de ses forces. Il prépara ainsi la magnifique édition in-folio de la Bible française que son fils Henri Estienne publia en 1560. Le Nouveau Testament est dû à Calvin et à Théodore de Bèze établi à Genève dès 1558. Leur revision obtint l'agrément de la Compagnie des pasteurs, et fut introduite dans plusieurs autres éditions de l'époque avec cette mention: « Quant au nouueau (Testament), il a esté reueu et corrigé sur le Grec par l'aduis des ministres de Geneue [1]. »

Il nous paraît bien probable que les réfugiés italiens commencèrent déjà alors à reviser la traduction publiée en 1531 par Bruccioli. Leur version, terminée en 1562, parut dans le même format in-4° avec les mêmes illustrations et les mêmes cartes que la Bible anglaise de 1560 et l'édition française de Barbier et Courteau de 1561 [2].

Avec de tels exemples sous les yeux, les réfugiés anglais nous disent eux-mêmes avoir été poussés à entreprendre la traduction de la bible « par un

[1] Hi. Estienne, 1560; Antoine Rebul, 1560; Nicolas Barbier et Thomas Courteau, 1561; Antoine Rebul, 1562; François Jaquy et François Perrin, 1562, etc.

[2] *La Bibia*, che si chiama il vecchio Testamento, nuouamente tradutto in lingua volgare secondo la verita del testo Hebreo, con molte & utili annotationi e figure e carte per piu ampia dichiaratione di molti luoghi, edificii & supputationi. Quanto al nuouo Testamento è stato riueduto e ricorretto secondo la verità del testo Greco, e di molte & utili annotationi illustrato, con vna semplice dichiaratione sopra l'Apocalisse. Stampato Apresso Francesco Durone, L'Anno M.D.LXII.

sentiment profond de reconnaissance envers Dieu qui, malgré leurs défaillances et leurs rechutes, les a appelés à la merveilleuse lumière de son Evangile. Aussi n'ont-ils pas cru pouvoir mieux montrer leur gratitude envers Lui qu'en travaillant à répandre sa Parole, qui est la clef du royaume des cieux, la lumière sur leur sentier, leur réconfort dans l'affliction, leur bouclier et leur épée contre Satan, le miroir où ils peuvent contempler la face de Dieu, et la seule vraie nourriture de leurs âmes. »

« D'autres sans doute ont entrepris cette œuvre avant eux, mais grâce à leur ignorance des langues étrangères, comparée aux connaissances actuelles, leurs versions ont grand besoin d'être revues et corrigées. Si les auteurs s'emploient à cette tâche ce n'est pas qu'ils aient une haute opinion de leurs propres forces, bien au contraire, mais ils en ont été vivement sollicités par des hommes dont ils révèrent la science et la piété. Ils y ont aussi été encouragés par des frères qui se sont montrés prêts à n'épargner aucun sacrifice pour procurer un si grand bienfait à l'Eglise de Dieu, malgré la dureté des temps et la rage des persécuteurs [1]. Aussi ont-ils voulu profiter des occasions que leur offrait la présence d'hommes instruits et pieux et l'accès à des traductions en diverses langues, pour mettre la main à cette œuvre formidable. Ils l'ont

[1] L'auteur des *Troubles de Francfort* nous dit que la publication de la Bible et des Psaumes en prose et en vers fut commencée aux frais des membres de l'Eglise qui en étaient le plus capables. (P. CXCII, cf. Ch. I, p. 69 et 70). John Bodley était à la tête de ces généreux donateurs.

fait avec la crainte que leur inspirait leur insuffisance, mais avec une grande vénération, et en demandant à Dieu l'assistance de son Esprit [1]. »

Les auteurs de la Bible de Genève la présentent constamment comme le résultat d'un travail collectif. Mais il est difficile d'indiquer avec une certaine précision les noms de ceux qui s'y employèrent régulièrement et ceux de leurs collaborateurs occasionnels. En tous cas Whitingham joua le premier rôle avec Anthony Gilby, connu pour son érudition hébraïque, et auteur de commentaires sur Michée et sur Malachie. Ils furent habituellement aidés par William Cole, par William Kethe et par John Baron, et d'une façon plus intermittente par Goodman, par John Knox et par le vénérable Miles Coverdale.

Nous lisons dans la biographie de Whitingham contenue dans les Athenæ Oxonienses de Wood : « Peu après (que Whitingham eut remplacé Knox comme pasteur), Miles Coverdale, Christophe Goodman, Anthony Gilby, Thomas Sampson, William Cole du Collège du Corps de Christ et notre auteur (Whitingham) entreprirent la traduction de la Bible anglaise. Mais bien avant qu'elle fut terminée la reine Marie mourut. Alors, la religion protestante ayant reparu en Angleterre, les pasteurs exilés quittèrent Francfort et Genève pour retourner dans leur pays. Toutefois,

[1] Ces citations sont empruntées à l'avant-propos de la Bible qui porte ce titre : « A nos bien-aimés dans le Seigneur, les Frères de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, etc. Grâce, miséricorde et paix en Jésus-Christ. » Il nous montre que les traducteurs avaient en vue les chrétiens de ces pays plutôt que les églises, et l'usage domestique plutôt que l'emploi ecclésiastique.

Whitingham, avec un ou deux autres, décidés à mener à chef leur entreprise, restèrent à Genève un an et demi après qu'Elisabeth eut ceint la couronne royale[1]. »

Presque tous les historiens de la Bible anglaise mentionnent A. Gilby et T. Sampson comme ces compagnons fidèles de Whitingham. Pour Gilby cela est très probable. Mais il suffit de parcourir la liste des lettres écrites par Sampson à Bullinger et à Pierre Martyr pour constater qu'inscrit en 1556 dans le « Livre des Anglois », il ne put faire à Genève des séjours de longue durée[2]. Le 15 décembre 1558, il fait savoir de Strasbourg à Pierre Martyr qu'il est sur le point de passer en Angleterre. Il lui écrit le 10 janvier 1560 : « Je suis maintenant en Angleterre depuis une année qui n'a guère été tranquille [3]. » Il n'a donc pu donner un concours régulier à l'œuvre commune. Nous inscririons plutôt comme collaborateur Thomas Bentham, un hébraïsant distingué, sans les récits que nous fait Strype de ses prédications à Londres pendant les persécutions[4]. Par contre, Miles Coverdale prit congé de la Seigneurie le 14 août 1559; Goodman arriva à Edimbourg le 20 septembre de la même année, venant de Genève avec la femme et les deux fils de John Knox. John Baron, enfin, citoyen de Genève dès 1558, se trouvait encore dans cette ville en mars 1560[5]. Ces trois hommes purent donc aider Whitingham et ses collègues pendant plusieurs mois.

Les traducteurs prirent le texte de la Grande Bible pour base de leur travail, mais montrèrent une grande

[1] Anthony a Wood : *Athenæ Oxonienses,* I, col. 447.
[2] *Original letters* : Table, p. ix.
[3] *Zurich Letters,* I, p. 2 et 62.
[4] Ch. I, p. 74.
[5] Reg. du Cons. Vol. 56, f° 16.

indépendance à son égard. Ils le revisèrent et le corrigèrent soigneusement à l'aide des nombreux documents anciens et modernes qu'ils avaient à leur portée [1]. Dans certaines parties même ils élaborèrent une traduction originale. Ils se proposèrent constamment comme but de serrer de plus près les originaux hébreux et grecs et d'en faire mieux ressortir le sens. « Nous avons voulu, disent-ils, dans la mesure de nos connaissances, rendre fidèlement le texte sacré, et l'exposer avec sincérité dans tous les passages difficiles. Dieu nous est témoin que nous nous sommes efforcés, par tous les moyens, de rendre dans leur pureté les enseignements du Saint-Esprit pour fonder la foi et la charité des fidèles sur une base solide.

Après avoir cherché à bien comprendre la pensée des auteurs bibliques, nous avons travaillé à la rendre dans son intégrité. Aussi avons-nous conservé aux mots leur sens propre, à l'exemple des Apôtres qui, parlant aux Gentils, se sont astreints à rendre en grec la phrase hébraïque dans sa vivacité native, plutôt que de donner à leur langage la mollesse et l'élégance de celui des Gentils. »

Ils s'appliquaient jour et nuit, nous disent-ils

[1] Les sources auxquelles ils puisèrent furent entre autres, pour l'Ancien Testament le texte hébreu de Bomberg (1518) et les traductions latines de Pagninus (1528), de Münster (1534-1536), de Leo Judae (1542) et de Robert Estienne (1557). — Pour le Nouveau Testament ils utilisèrent surtout le Testament grec de Robert Estienne (1551), et la version latine de Théodore de Bèze. Ils se servirent aussi des traductions allemandes de Wittemberg et de Zurich, et de la version française de Genève.

eux-mêmes, à ce travail, lorsque leur parvint, semble-t-il par Zurich, la nouvelle que la reine Marie Tudor était morte le 17 novembre 1558, et avait été suivie immédiatement dans la tombe par son conseiller le cardinal Pole [1]. Sa sœur Elisabeth, qui lui succédait sans conteste, était un partisan décidé du protestantisme et montrait déjà alors son attachement aux saintes Ecritures. Aussi les traducteurs eussent-ils vivement désiré lui offrir leur œuvre comme don de joyeux avènement. Ils comprenaient bien d'ailleurs l'utilité d'un acte qui pouvait la rendre favorable à leur cause. Mais ils n'étaient guère arrivés qu'au milieu de leur tâche.

Ils voulurent cependant profiter de l'occasion, et se hâtèrent de faire imprimer à part le Livre des Psaumes nouvellement traduit par eux en prose, avec les notes marginales. Ils y joignirent deux tables, dont l'une suit l'ordre alphabétique, et l'autre contient des passages des psaumes groupés suivant ce qu'on appelait alors les *loci communes* de la foi. Ensemble elles constituent une sorte de concordance du Psautier [2].

Ils mirent en tête du volume une épître dédicatoire à Elisabeth dans laquelle ils saluent son accession au trône comme un grand bienfait de Dieu, mais lui parlent avec franchise. « Si, semblable à la reine de Saba, elle recherche de tout son cœur la sagesse divine auprès du vrai Salomon, le Seigneur Jésus-Christ,

[1] Pierre Martyr à Calvin. Lettre du 1er décembre 1558. Op. Calv. XVII, col. 391.

[2] Bibliographie, nº 21.

son règne sera si bienfaisant que l'on n'aura plus à attendre de nouvelles bénédictions, sauf celles qui résulteront du retour glorieux du Seigneur venant délivrer ses serviteurs et punir ses ennemis. »

Les traducteurs sont d'autant plus encouragés à dédier le Livre des Psaumes à la jeune reine, qu'ils trouvent une analogie frappante entre sa destinée et celle de David. Comme lui, elle a été pendant tout le temps antérieur à son règne, en butte à la haine et aux embûches de ceux qui cherchaient sa mort ; comme lui elle en a été délivrée par la grâce de Dieu. Et maintenant, comme lui, elle est exposée à de nombreux dangers, spécialement de la part de ceux qui feignent d'être ses amis tout en méditant sa perte, et de la part des flatteurs qui, sous couleur de la servir, ne songent qu'à leurs propres intérêts. Elle pourra donc trouver dans ce livre les moyens de résister à ses ennemis, en s'appuyant uniquement sur Dieu, et en recourant constamment à la prière. Qu'elle se montre jalouse de la gloire du Seigneur, obéissante à sa volonté et soigneuse de supprimer la papisterie, le vice et l'idolâtrie, et de faire briller dans son royaume la lumière de la sainte Parole. « Si vous honorez Dieu, ajoutent-ils, si vous travaillez à l'avancement de son règne, Il vous honorera à son tour, Il établira solidement votre règne, Il vous bénira par le don d'une pieuse postérité et vous maintiendra dans une parfaite paix. »

La reine retirera les plus grands avantages de la méditation du Livre des Psaumes. Elle en profitera pour recourir à Dieu dans les jours où elle devra

constater sa faiblesse, et elle pourra reconnaître qu'Il ne la laisse pas succomber. Elle y trouvera un réconfort dans les épreuves par lesquelles elle aura encore à passer. « Elle y apprendra à gouverner sa maison, à se choisir de sages et fidèles conseillers, à distinguer ceux qu'elle pourra admettre dans son intimité, de ceux qu'elle devra expulser de sa cour et de ses états. Ainsi deviendra-t-elle plus sage que ses maîtres, si elle veut sincèrement mettre en pratique les conseils qu'elle trouvera dans ce livre. »

Le choix des conseillers de la reine est un des points qui tiennent le plus au cœur de nos exilés. Ils continuent à lui décrire les avantages de la méditation des Ecritures et particulièrement des Psaumes, en lui montrant les fruits spirituels d'amendement, d'humiliation et de foi que tous, et elle en particulier, peuvent y cueillir. Puis ils concluent :

« Ainsi dans le cours de notre vie, dans notre propre réformation et dans celle de notre maison, nous n'arrivons pas sans doute à la perfection, mais nous y tendons sans cesse. Dans ce but marchons d'abord dans l'innocence et la droiture ; autrement nos prières ne pourront pas être exaucées, et Dieu ne soutiendra pas notre cause. Purifions ensuite nos maisons, autant que cela dépend de nous, des menteurs, des flatteurs et des personnes souillées. Enfin n'admettons auprès de nous comme amis et comme conseillers que des hommes qui aient la crainte de Dieu dans le cœur, et qui soient au-dessus de tout soupçon d'avarice ou de cruauté. Ils devront être jaloux pour la parole de Dieu, et libres d'ambition et de vaine

gloire. Ils devront haïr le vice, aimer la vertu et ne pas préférer la subtilité de la raison et de la politique à la sagesse enseignée par l'Ecriture. Aussi emploieront-ils leur instruction, leur expérience et leur prudence uniquement à favoriser la vérité et à faire avancer la gloire de Dieu.

« Si la reine veut bien chercher, elle aussi, la sagesse dans sa sainte Parole, Dieu lui-même la bénira abondamment, et fera de son royaume un modèle pour les autres nations qui y trouveront la lumière bénie de l'Evangile. »

L'impression du livre des Psaumes fut terminée le 10 février 1559, et ses éditeurs l'envoyèrent immédiatement à Elisabeth. Ce joli petit psautier fut sans doute le bienvenu chez elle. Mais, grâce à son caractère hautain et peu porté à l'humilité on peut se demander s'il en fut de même des recommandations prudentes, sages et pieuses, mais quelque peu pédantes de la préface. Elle ne fut heureusement pas la seule à profiter de ce remarquable travail. Les lecteurs auxquels Whitingham et ses compagnons s'adressent à la fin du volume paraissent y avoir trouvé profit et édification, puisqu'une seconde édition, en tout semblable à la première, parut à Londres dix-neuf ans plus tard (1578) [1].

Cet épisode terminé, les traducteurs se remirent courageusement à l'œuvre, malgré les graves perturbations amenées dans leur congrégation par le départ du plus grand nombre de ses membres. Leur travail

[1] Bibliographie, n° 44.

dut avoir pour eux à ce moment un intérêt spécial. Ils traduisirent alors les livres poétiques et prophétiques directement d'après l'original [1]. Puis ils entreprirent la version des Apocryphes, la première qui ait été faite sur le texte grec et non d'après la Vulgate [2]. Enfin ils se montrèrent très consciencieux en ne se contentant pas de reproduire tel quel le Nouveau Testament publié par Whitingham en 1557. Ils le revisèrent avec soin à l'aide des documents qu'ils avaient sous les yeux, et réalisèrent ainsi le double progrès de serrer de plus près l'original, et de donner plus d'unité à l'œuvre toute entière.

Les traducteurs pensèrent certainement avoir réalisé un progrès par cette revision, bien que la version de Whitingham ait conservé sur certains points un caractère plus marqué d'originalité et de fraîcheur [3]. Ils publièrent en 1560 un Nouveau Testament de format portatif, sans préface et sans notes, évidemment destiné aux simples fidèles. Le texte est le même que celui de la Bible [4]. Il eut plus tard de nombreuses éditions de tous formats. Le Nouveau Testament de 1557 par contre ne fut jamais réimprimé jusqu'au XIX[e] siècle.

Chacun des livres de leur Bible est précédé d'un

[1] H.-W. Hoare. *The english Bible from Henry The eighth to James the first.* The nineteenth Century, April, 1899, p. 649.

[2] Moulton. *Loc. cit.* P. 165. Les notes sont beaucoup moins nombreuses dans les livres apocryphes que dans le reste de la bible.

[3] Moulton (p. 159) et Mombert (p. 257) nous fournissent des comparaisons intéressantes entre le Nouveau Testament de 1557 et celui de 1560.

[4] Bibliographie, n° 24.

sommaire soigneusement rédigé. Le texte est accompagné de notes marginales nombreuses, dont une partie est originale, tandis que le reste est emprunté à Calvin et à Théodore de Bèze. Elles avaient, nous l'avons déjà vu à propos du Nouveau Testament de 1557, une grande importance aux yeux de leurs auteurs. Il s'agissait de fournir aux lecteurs de la bible en Angleterre et en Ecosse des éclaircissements que les pasteurs d'alors étaient pour la plupart incapables de leur donner, et d'expliquer l'Ecriture sainte à ceux que l'isolement ou la persécution privait d'autres secours religieux.

Comme on pouvait s'y attendre, notes et sommaires reflètent les préoccupations politiques et ecclésiastiques qui agitaient alors l'esprit des réfugiés, et portent l'empreinte fortement marquée de leurs doctrines calvinistes. On y trouve des assertions anti-absolutistes et anti-catholiques nettement accentuées. Mais il est juste d'ajouter que c'est loin d'être le cas habituel. Les auteurs y visent le plus souvent à l'instruction ou à l'édification [1]. « Le commentaire abrégé contenu dans ces notes » nous dit l'historien Moulton, « est généralement bien fait et utile. Il fournit des renseignements historiques et géographiques, il éclaircit bien des passages obscurs. Très souvent il fait ressortir des récits bibliques les observations et les enseignements qu'ils renferment, et met au jour les

[1] Sur 250 notes qui accompagnent l'épître aux Romains dans l'édition de 1560, six ou sept seulement ont une portée dogmatique.

inductions que l'on peut tirer de tel ou tel texte[1]. » Avec ces sommaires et ces notes, avec les deux tables mises à la fin du volume, avec les cartes et les gravures qui l'illustrent, la Bible de Genève offrit à ses lecteurs les moyens de parvenir à une connaissance assez approfondie des Ecritures. Elle leur fournit aussi des armes nombreuses pour les controverses dans lesquelles ils étaient tous plus ou moins engagés.

Leur version terminée, les traducteurs se disposèrent à l'envoyer à Elisabeth avec une épître dédicatoire. Celle de l'année précédente ne pouvait plus servir. Les choses avaient changé depuis lors. La reine, plus solidement assise sur son trône commençait à poser les bases d'un empire dont le caractère protestant s'affirmait déjà nettement, malgré les précautions rendues nécessaires par la puissance encore grande du parti catholique. Aussi Whitingham et ses collègues purent-ils la comparer à Zorobabel chargé de reconstruire le temple et de restaurer le peuple d'Israël. Sans cacher à la jeune souveraine les difficultés de sa tâche, ils se montrent heureux de pouvoir lui apporter leur concours en lui envoyant la Parole de Dieu, base fondamentale de tout l'édifice temporel et spirituel qu'elle est appelée à construire. Fidèles, trop fidèles dirons-nous, aux principes de la théocratie calvinienne, ils l'invitent plus énergiquement encore que dans leur épître précédente

[1] Moulton. *The history of the English Bible*. P. 162.

à supprimer les obstacles, et à arracher impitoyablement tout ce qui, comme de mauvaises herbes, non seulement dépare son œuvre, mais menace de la ruiner entièrement. Ils l'exhortent à imiter l'exemple du pieux roi Josias qui renversa toutes les idoles, et fit mourir les faux prophètes et les sorciers. Si elle craint les troubles qui pourraient en résulter dans son royaume, qu'elle se rappelle un autre roi de Juda, Asa, béni et vivant en paix avec son peuple tant qu'il a entièrement aboli l'idolâtrie et favorisé la vraie religion, mais entraîné dans des guerres malheureuses lorsque, par crainte des hommes, il s'est relâché de sa ferveur.

Après cet appel à la répression, quelque peu étrange de la part d'hommes qui venaient de subir des persécutions pour cause de conscience, les auteurs invitent Elisabeth à demander à Dieu son Esprit. Ils la conjurent de faire répandre partout dans son royaume la connaissance de la Parole de Dieu et d'imposer à tous l'obéissance à sa sainte Loi. Que comme les rois pieux de Juda elle établisse partout des ministres pour enseigner la vérité, et des juges pour exercer la justice, d'après les prescriptions de cette loi. Car si Dieu ne règne pas par sa parole dans les cœurs et dans les âmes, tous les efforts des hommes pour fonder un édifice solide sont vains et de nul effet. Aussi les auteurs demandent-ils que chacun, suivant la place qu'il occupe dans le corps de Christ qui est l'église, soit appelé à consulter les ministres et les prophètes concernant la volonté de Dieu révélée dans sa Parole. Car les plus sages, même

parmi les rois, tombent dans de graves erreurs lorsqu'ils négligent de chercher à connaître cette volonté.

Après avoir développé devant la reine ce programme de théocratie calvinienne, les auteurs lui écrivent avec respect, mais sans flatterie et sans affectation d'un loyalisme servile : « Les yeux de tous ceux qui craignent Dieu dans tous les pays regardent à votre pays comme offrant un bel exemple à ceux qui croient. Les prières de tous les fidèles s'élèvent constamment à Dieu pour la conservation de votre Majesté. Ils contemplent la merveilleuse bonté de Dieu, qui vous a délivrée de la gueule des lions, et qui vous a fait instruire dès votre jeunesse dans les saintes Lettres. Aussi leur espoir à tous est-il grand de voir un jour quelque œuvre merveilleuse de sa grâce accomplie par votre Majesté, pour le réconfort de son Eglise. Que le Seigneur des seigneurs, le Roi des rois, qui a toujours défendu les siens, vous fortifie, vous encourage et vous conserve ! Puissiez-vous réédifier les ruines de la maison de Dieu, pour sa gloire, pour la décharge de votre conscience et pour le bonheur de tous ceux qui aiment la venue de notre Seigneur Jésus-Christ ! »

Malgré l'appel à la violence qui la dépare, cette épître, écrite d'une main ferme, courageuse et respectueuse à la fois, est à notre avis bien supérieure à celle qui précède le livre des Psaumes. Elle est digne de ceux qui l'ont envoyée comme de celle qui l'a reçue.

La Bible de Genève sortit le 10 avril 1560 des

mains de l'imprimeur Rouland Hall. C'est un beau volume in-4° d'un aspect agréable et d'une lecture facile[1]. Mieux que cela c'est une œuvre remarquable qui réalise de grands progrès sur les versions antérieures.

« Elle est » nous dit l'historien Eadie, « le résultat du travail volontaire d'anglais au cœur noble, qui n'auraient pu mieux employer les loisirs forcés que leur faisait l'exil. Leur solide érudition et leur connaissance approfondie de leur langue maternelle s'y manifestent par beaucoup d'expressions heureuses qui ont survécu par suite de leur admission dans des traductions postérieures. Bèze était leur oracle, et il méritait cet honneur, car c'était un maître helléniste d'une haute valeur et d'un goût raffiné. Le style de cette version écrite avant la naissance de Shakespeare, est clair, nerveux, vigoureux. On y entend le langage honnête et cordial d'hommes convaincus que leur langue maternelle n'a pas besoin d'être ornée de termes étrangers ou relevée par d'ingénieuses combinaisons de mots. Sa force réside en effet dans sa simplicité, et sa grandeur dans ses termes les plus familiers [2]. »

Hoare ne porte pas un jugement moins favorable dans un article sur la Bible anglaise au 16[me] siècle

[1] Bibliographie, n° 23. — Son nom officiel est la Bible de Genève *(the Geneva Bible)*, ou la Bible genevoise *(the Genevan Bible)*. On l'appelle aussi familièrement *The breeches Bible* (la Bible aux culottes) par suite de la traduction de Genèse, III, 7, qui s'y trouve. Celle-ci ne lui est cependant pas spéciale, et existe aussi dans des traductions antérieures de ce passage.

[2] Eadie. *The English Bible.* II, p. 30.

inséré dans le Nineteenth Century d'avril 1899. « Ecrite d'un style net et vigoureux dit-il, cette version littérale et pourtant bien anglaise réalise un véritable progrès sur toutes les traductions anglaises de la bible qui l'ont précédée. En même temps elle est digne de marcher de pair avec les meilleures productions littéraires de son époque [1]. » Nous ne nous étonnerons donc pas de lui voir jouer un rôle important, soit dans les controverses puritaines des décades suivantes, soit dans l'élaboration des Bibles anglaises postérieures et en particulier de celle de 1611.

[1] Hoare. *The English Bible.* The nineteenth Century, April 1899, p. 650.

CHAPITRE VI

La Fin de l'Eglise.

« Il arriva, » nous dit l'auteur des Troubles de Francfort, « que Dieu commença à montrer sa faveur à l'Angleterre en éloignant par la mort la reine Marie, et en plaçant sur le trône sa majesté la reine actuelle, que Dieu conserve longtemps ![1] » Dès qu'ils apprirent cet événement les membres de l'Eglise anglaise de Genève se réjouirent à la pensée de voir bientôt cesser leur exil. Ils ne s'étaient en effet établis que d'une façon provisoire dans la ville de refuge, et n'y avaient pas vraiment pris racine. Il en était de même, semble-t-il, des autres églises ou colonies de protestants réfugiés dans différentes villes du continent. On n'en signale aucune comme ayant survécu au mouvement qui porta tous ces exilés à retourner dans leur île, dès qu'ils pensèrent pouvoir le faire avec sécurité. Il faut bien dire qu'ils n'avaient guère eu le temps, en cinq ans, de s'assimiler à des populations de langue et d'habitudes assez différentes des leurs.

Avant de quitter Genève, les membres de l'Eglise

[1] *Troubles de Francfort.* P. CLXXXVI.

tinrent à faire une démarche auprès de leurs compatriotes réfugiés sur le continent, afin d'amener entre eux tous une réconciliation complète [1]. Celle-ci leur semblait avec raison nécessaire en vue du travail qui allait être le leur en Angleterre, et dans le but de pouvoir répondre aux attaques des catholiques qui leur reprochaient leurs divisions intestines.

Ils déléguèrent à Aarau, Bâle, Strasbourg, Worms et Francfort l'écossais William Kethe; celui-ci connaissait plusieurs de ces congrégations, et sa personne devait leur être sympathique. Il était porteur d'une lettre spécialement adressée aux églises d'Aarau et de Francfort, mais probablement destinée à être communiquée à toutes celles qu'il allait visiter [2].

Dans ce message très conciliant les anglais de Genève déclarent pardonner de tout leur cœur aux membres des autres congrégations les manquements que ceux-ci peuvent avoir commis à leur égard, et leur demandent de leur accorder à leur tour un plein pardon. Ils prient qu'on cesse de se disputer entre frères au sujet de cérémonies inutiles ou de bagatelles de cet ordre, pour s'en tenir à la prédication de l'Evangile et à la diffusion de la saine doctrine. Ils se

[1] Le rapprochement avait déjà commencé à se faire avec les exilés de Francfort. Peu auparavant, Horn et Chambers, anciens adversaires de Knox, avaient visité l'Eglise de Genève, et avaient subvenu à ses besoins par des dons généreux dont ils étaient les porteurs. *Troubles de Francfort*. P. CLXXXVI.

[2] Cette lettre, datée du 15 décembre 1558, est signée des noms les plus connus de l'Eglise. Il en est un cependant, celui de William Bevoyes qui ne se trouve ni dans le Livre des Anglois, ni dans le Registre des Habitants. Il faut probablement lire William Beauvoir.

déclarent cependant attachés aux principes que, pendant leur bannissement, ils ont vu pratiquer par la grâce de Dieu dans les meilleures églises étrangères, et à la profession desquels ils resteront fidèles [1].

William Kethe fit diligence ; il semble être allé tout droit à Francfort, car il en repartit déjà au commencement de 1559, avec une lettre de l'Eglise datée du 3 janvier. Elle avait été probablement rédigée par Pilkington qui la signa le premier.

Heureux et reconnaissants des sentiments exprimés par leurs frères de Genève, les membres de l'Eglise de Francfort se trouvent un peu embarrassés pour parler de pardon réciproque. Tous ceux qui ont participé aux luttes de 1555 sont partis, excepté quatre dont un seul, Richard Bowles, est un homme instruit. Leurs successeurs ne doutent pas cependant qu'ils n'aient des sentiments de bienveillance envers ceux qu'ils ont autrefois combattus. Pour leur part ils sont prêts à travailler avec ceux-ci aux progrès du règne de Dieu. Mais ils ne croient pas devoir s'engager quant aux rites, décidés qu'ils sont à accepter les formes de culte que leur offrira un parlement réformateur. Toutefois si ce dernier acceptait des projets de lois ecclésiastiques contraires aux principes réformés, ils se joindraient à leurs amis de Genève pour les repousser [2].

La lettre des exilés d'Aarau, écrite le 16 janvier par Lever, donne aux sentiments exprimés par les

[1] *Troubles de Francfort.* P. CLXXXVII.
[2] *Troubles de Francfort.* P. CLXXXIX.

chrétiens de Genève, une adhésion encore plus complète et plus cordiale que celle des Francfortois. N'ayant jamais été mêlés aux conflits antérieurs ils saluent avec joie l'ère nouvelle de paix et de liberté qui semble s'ouvrir pour leur patrie [1].

A peine Kethe fut-il revenu de son ambassade, que la plupart des membres de l'Eglise quittèrent Genève. Nous lisons dans les Registres du Conseil que « Les dictz Anglois et leurs ministres ont présenté supplication au nom de plusieurs ministres et autres d'entre eulx, proposans qu'il a pleu à Dieu mettre la parolle de Dieu en leur pays et liberté d'enseigner, à quoy ils se veulent emploier et se retirer avec congé et licence, remercians aussi du bon recueiul qu'ilz ont heu icy et quilz demeureront à jamais obligez a ceste Seigneurie. Arresté qu'on leur donne congé et s'ilz en veulent lettres leur soient faites en bonne forme [2]. » Puis ils partirent.

Cette émigration de près de deux cents personnes ne resta pas inaperçue dans la petite cité huguenote, la population s'y intéressa aussi bien que les conseils et les cercles officiels de l'état et de l'église. L'un des colloques composés par Mathurin Cordier, le maître de Calvin, pour enseigner le latin aux enfants du collège nous en offre un indice intéressant.

Il met en scène deux citoyens dont le premier fait part à son ami de son inquiétude sur le sort de son père parti depuis quatre mois pour un voyage d'affaires, et dont il est sans nouvelles.

[1] *Troubles de Francfort.* P. CXC.
[2] Reg. du Cons. Vol. 54, f° 361 (24 janvier 1559).

Tout à coup son interlocuteur lui dit : « Que dirois-tu si ton père était allé en Angleterre pour trafiquer ? Car il y a là maintenant très grande liberté. — Quelle liberté dis-tu ? — De l'Evangile que l'on entend là très librement. — Dis-tu que l'Evangile est maintenant en Angleterre ? — C'est une chose certaine. — Et que l'idolâtrie en est chassée ? — Entièrement. — O bonnes nouvelles plaisantes à ouyr ! — Ains très plaisantes. » Puis l'informateur ajoute : « Tiens donc maintenant pour tout certain ce que tu ignorois, et afin que tu le croyes mieux, escoute ceci d'avantage : la plus grande partie des Anglois qui s'estoyent à cause de l'Evangile, retirés en ceste ville, comme en lieu de franchise, retournent en leur pays, il y a ia plus de quinze jours..... Voire mesme un certain Anglois, personnage non menteur ny babillard, racontait ces jours passés à mon père qu'il avait receu de là certaines lettres, esquelles entre autres choses estoit ceci : que de toutes pars tous les fugitifs pour le nom de Christ estoyent bien humainement receus en Angleterre, et traittés fort bénignement[1]. »

L'Eglise ne fut pas entièrement dissoute après ce grand exode. Goodman en resta sans doute le pasteur jusqu'à son départ qui eut lieu à la fin d'août 1559. On ne célébra plus de baptêmes ni de mariages. Mais Erkenwalde Raulins, négociant qui venait de Francfort, fut enterré en avril 1559[2]. L'année suivante, Whitingham accompagna au cimetière la dépouille

[1] MATURIN CORDIER. *Les Colloques en latin et en français.* Livre III, colloque 27. Edition de 1593. P. 325-327.
[2] R. JUNG. *Die englische Flüchtlings-Gemeinde,* p. 58.

mortelle d'une fillette de quinze mois, née et morte en exil[1]. Chose plus surprenante, Charles Williams et un Ecossais, David Linsey, se firent inscrire comme membres de l'Eglise dans le courant de 1559. Peut-être venaient-ils, comme tant d'autres, étudier dans la nouvelle académie[2].

Au mois d'août ce fut le tour de Miles Coverdale de faire ses adieux à la Seigneurie. Il retourna à Londres, où il prêcha le 12 novembre à la Croix de Saint-Paul. J. Bodley le suivit en septembre avec sa famille, muni d'un congé régulier du Conseil[3].

John Baron resta à Genève jusqu'au mois de mars 1560. Avant de partir pour l'Ecosse il tint à obtenir, avec l'assurance du maintien de ses droits de bourgeoisie, le renouvellement pour trois ans de son privilège pour l'impression du livre de Knox sur la prédestination[4].

Le grand œuvre de la traduction de la Bible terminé, Whitingham, avec ceux qui étaient restés pour l'accomplir, entre autres A. Gilby et Rouland Hall, « se présenta devant le Conseil pour, au nom de luy et de ses compagnons, remercier Messieurs du bon traitement qu'ils ont heu en ceste ville, et que pour servir à l'église de leur pays il est requis qu'ils se transportent par delà, priant les retenir pour humbles serviteurs de la Seigneurie se offrans qu'en tout et partout où ils auront moïen de faire service à la Seigneurie et aux particuliers de ceste

[1] *Livre des Anglois*. P. 129.
[2] Ibidem. P. 6.
[3] Reg. du Cons. Vol 55, f° 91.
[4] Reg. du Cons. Vol. 56, f°s 16 et 17.

(ville), qu'ils le feront de tout leur pouvoir. Requérans de leur donner attestation de la vie et conversation qu'ils ont tenue en ceste cité. Et ont présenté le livre de ceux de leur nation qui sont venus demourer en la ville, pour perpétuelle mémoire[1]. — Arresté qu'on leur baille honneste congé et attestation du contentement qu'avons heu d'eux. Et seront exhortés de prier pour nous, et faire aux estrangiers rière eux comme on leur a fait, et soient toujours volontaires à porter bonne affection à ceste cité. Et qu'on retient ceux qui sont bourgeois ou sujetz pour telz à l'avenir[2]. » Une attestation en bonne forme de ce congé leur fut remise. Mieux que tout autre peut-être, ce document montre l'impression favorable que les vertus, l'activité, le dévouement des réfugiés anglais avaient produite sur les autorités genevoises.

CONGE POUR LES ANGLOYS[3]

Nous sindiques et Conseil de Genève à tous faisons notoire et manifest comme auiourdhuy date des presentes se sont par devant nous présentez honorables et scavans Guillaume Vittinguen et William Williams noz bourgois, lesquelz tant à leurs noms propres que des autres de la nation d'Angleterre, que nous avons receuz en nostre Cité et soubz nostre protection lorsqu'ilz y sont venus, fuyans les idolatries papistiques qui cy devant ont

[1] Le Livre des Anglois. Cf. ch. I. P. 44.
[2] Reg. du Cons. Vol. 56, f° 44 v° (30 mai 1560).
[3] Livre des Abergements. Reg. 22, f° 88, v°.

régné audit pays d'Angleterre, et les persécutions qu'on y faisoit contre ceux qui faisoient profession de la doctrine Chrestienne selon la sainte reformation que Dieu a mise en nostre Cité. Et nous ont humblement remerciez de l'humain recuieul que nous leur avons fait et des benefices qu'ilz ont receuz en nostre Ville. Confessans y avoir vescu par la grâce de Dieu en grande payx et tranquilité, nous suplians maintenant puys que Nostre Seigneur a aussi donnée la liberté de son saint Evangile au pays de leur naissance leur donner gratieux conge et licence d'y retourner pour y servir à Dieu et au dict Pays à l'avancement dudict saint Evangile autant qu'il leur en fera la grâce. Et leur donner attestation de leur bon portement en nostre dicte cité. Et aussi suyvant la bonne volunté que nous avons envers eulx retenir ceux que nous avons receuz à Bourgeois et ceux que nous avons receuz à subiectz et les leurs tousiours en telz degredz, veu que de leur part ilz veulent touiours nous estre tenuz.

Nous ayans iceux noz bourgois ouys et entenduz, combien que nous avons trouvé en eulx telle modestie et vertu pendant le temps qu'ils ont esté avec nous, que nous en avons receu grand contentement et plaisir comme de ceux qui servans à Dieu nous ont aussi esté obéissans et agréables en tous endroitz, totefoys nous esjouissans grandement au Seigneur de la sainte cause de leur retour en leur pays qu'il a pleu au Seigneur de revisiter. A leur requeste bénignement inclins, par meure délibération de nostre Conseil leur avons donné et outroye gratieux conge selon qu'ilz nous en ont requys, les retenans néanmoins pour eux et les leurs comme nostres es degredz de Bourgoisie et fidélité avec les tiltres, privilèges et appartenances d'ycelles qualitez par eulx acquises en nostre Cité, comme ilz l'ont suplié, et en tant que les libertez et coustumes de nostre Ville le peuvent porter. Prians Nostre

Dieu et Protecteur qu'il les ayt touiours en sa saincte garde et protection. En foy de quoy leur avons données les présentes soubz nostre seau commung et signet manuel de nostre secrétaire ce 30 du moys de may 1560.

Signé et paraphé :

J. F. BERNARD.

Ainsi accompagnés par les vœux des autorités de la cité où ils avaient vécu pendant cinq ans et demi, les derniers exilés quittèrent le sol de la cité de Calvin avec leurs familles. Ce fut la fin de cette Eglise, petite par sa durée, petite par le nombre et par la position sociale de ses membres, mais grande par leur labeur incessant et par leur indomptable énergie, grande aussi par l'ampleur des idées qu'ils remuèrent et par la solidité des principes qu'ils professèrent. Ils accomplirent des œuvres en dehors de toute proportion avec leur importance numérique et avec le temps qui leur fut accordé. Ils déposèrent dans le sein des deux nations auxquelles ils appartenaient des germes féconds, qui devaient se développer dans les décades suivantes, et qui exercèrent une grande influence sur les destinées religieuses et politiques de la Grande-Bretagne.

Il ne semble pas qu'aucune famille anglaise soit restée à Genève après les départs de 1559 et de 1560. Un seul anglais fut reçu bourgeois entre 1560 et 1570. Ce fut l'écossais *Henry Scrimger*, homme doué de grandes aptitudes et recommandé à Calvin par de hauts personnages. Le Réformateur le retint en 1561 pour lui donner dans l'Académie la place de professeur de philosophie. Il

mourut à Genève ainsi que sa femme, née de Saussure[1]. Malheureusement nous ne possédons pas le Registre des Habitants de cette période (1560-1572). Nous ne trouvons dans le Registre des décès de cette époque qu'une fille d'André Yong anglois, morte le 2 sept. 1562. Le livre des Anglois de son côté porte les noms de James et de John Yong, mais non celui d'André. Les lettres de Knox, de Goodman et de Whitingham à Calvin ne renferment de salutations pour aucun anglais, et Calvin à son tour n'en mentionne aucun dans ses réponses.

En face de ce silence, nous nous demandons si J. Knox ne pensait pas à Dieppe plutôt qu'à Genève lorsqu'il écrivait à Wood, le 14 fév. 1568 :

« Que Dieu fortifie ce petit troupeau disséminé au milieu duquel j'ai vécu autrefois la conscience tranquille et le cœur à l'aise. Je serais heureux d'y finir mes jours, si cela pouvait s'accorder avec la volonté de Dieu. Voyant qu'il a plu à sa Majesté souveraine de faire prospérer audelà de toute attente l'œuvre pour laquelle j'ai quitté cette compagnie, je voudrais retourner vivre parmi ses membres, s'ils avaient besoin de moi, avec autant de joie que j'en ai jamais eu d'être délivré de la rage de mes ennemis. Je ne puis donner de ce désir d'autre justification que celle-ci : Mon cœur en a soif[2]. »

[1] Charles Borgeaud. *L'Académie de Calvin*. P. 73-76.
[2] Laing. *K. W.* VI, p. 559.

EPILOGUE

Lorsque les exilés protestants arrivèrent du continent, de Francfort, de Strasbourg, d'Aarau, de Bâle et de Zurich comme de Genève, ils ne reçurent pas dès l'abord en Angleterre l'accueil qu'ils attendaient et dont ils étaient dignes. Des récits contemporains nous les montrent profondément découragés en voyant qu'on ne faisait presque aucune attention à leurs personnes, et qu'on ne donnait aucun ordre pour leur rendre leurs anciennes places et leurs anciens bénéfices[1]. Et cependant ces hommes, qui revenaient pauvres en Angleterre, y rapportaient des trésors d'expérience et de savoir puisés dans les églises et les universités étrangères. Strype mentionne Jewell, Sandys et Cox, les anciens adversaires de John Knox, et spécialement le martyrologue Fox comme ayant connu une véritable disette dans leur propre pays vers la fin de 1559[2].

La position du plus grand nombre des anciens réfugiés s'améliora graduellement, à mesure que le nouveau régime s'affermit, et que l'Eglise anglicane

[1] Jewell à Bullinger, Zurich Letters I, p. 32.
[2] *Strype Annals,* I, 1. P. 192-196.

fut plus fortement constituée. Plusieurs d'entre eux, parmi les plus modérés, furent appelés aux fonctions de doyens ou même d'évêques, et participèrent directement à la réorganisation ecclésiastique, soit comme reviseurs du Prayer Book, soit comme corédacteurs des 39 articles publiés en 1561[1].

Presque tous ces ecclésiastiques furent cependant

[1] James Pilkinton travailla en 1559 à la revision du Prayer Book. Nommé évêque de Winchester, puis de Durham, il protégea Whitingham contre ses adversaires.

John Scorye devint évêque d'Hereford en 1559.

John Bentham, évêque de Lichfield et Coventry dès 1560, se tourna contre les puritains.

Miles Coverdale fut installé en 1563 à St. Magnus (Londres). Il démissionna bientôt, mais continua à prêcher jusqu'à sa mort (1568).

Thomas Lever, chanoine de Durham, puis archidiacre de Coventry, eut à souffrir comme non-conformiste.

John Pullain, recteur à Copford, puis archidiacre à Colchester, représenta le parti calviniste à la Chambre Haute.

Perceval Wiburne, après avoir signé les 39 articles, fut nommé chanoine à Rochester, mais dut plus tard se retirer comme non-conformiste.

Thomas Sampson refusa l'évêché de Norwich, mais devint chanoine à Durham, puis doyen de Christchurch. Lui aussi fut privé de sa charge, comme non-conformiste.

William Cole reçut la présidence de Corpus Christi College, Laurence Humphrey celle de Magdalen College à Oxford ; tous deux avaient pour mission de remonter le niveau de l'Université tombé très bas entre les mains des papistes. Cole fut aussi doyen de Lincoln et Humphrey évêque de Winchester, malgré la malveillance de Parker.

Robert Beaumont déploya une activité semblable à Cambridge, d'abord comme maître de Trinity College, puis comme vice-chancelier de l'Université.

William Kethe exerça à deux reprises les fonctions de chapelain militaire. Il fut recteur de Okeford supérieur, dans le Comté de Dorset.

plus ou moins compromis dans les luttes au sujet des rites, des cérémonies, de la sainte cène et des vêtements sacerdotaux, qui sévirent surtout pendant les premières années du règne d'Elisabeth. Le nombre fut petit de ceux qui acceptèrent pleinement les ordonnances royales à ce sujet, et qui se soumirent sans réserve à l'autorité de l'archevêque Thomas Parker. Plusieurs furent cités devant lui, admonestés, privés de leurs sièges ou de leurs places, et même emprisonnés pour n'avoir pas voulu se conformer à toutes les prescriptions royales et ecclésiastiques. Quelques-uns demandèrent des conseils à Calvin et à Bèze, à Pierre Martyr et à Bullinger, sur la conduite qu'ils devaient tenir en face de ces exigences. Parfois ils sollicitèrent leur intervention lorsqu'ils furent poursuivis. Mais les démarches des Réformateurs suisses n'aboutirent guère à une amélioration de leur sort.

On pouvait s'attendre à voir les réfugiés de Genève, qui avaient été les promoteurs les plus ardents d'une réforme complète de l'église, continuer dans la même voie après leur retour dans leur patrie. Cette attitude leur acquit une certaine réputation d'intransigeance auprès de leurs compatriotes. Déjà en 1559, un prêtre de Londres nommé Earl signale avec joie la réapparition dans le culte du Prayer Book d'Edouard VI que le peuple fut heureux de recevoir. Mais il fait une exception à l'égard de ceux qui étaient revenus récemment d'auprès de Calvin. Il espère cependant qu'ils se soumettront comme les autres[1].

[1] *Strype Annals,* I, 1. P. 200.

Un peu plus tard, Nicolas des Gallars, que l'Eglise de Genève avait envoyé à Londres comme pasteur de l'Eglise française, s'exprime assez sévèrement sur le compte des anciens réfugiés. « Ceux qui ont été chez nous », écrit-il à Calvin en juillet 1560, « ne gardent aucune mesure ; malgré cela ils veulent à tout prix obtenir mon appui et mon assentiment. Sans doute, je condamne les restes de la superstition qu'on trouve encore en ce pays. Mais lorsque la pureté de la doctrine est assurée, je ne pense pas qu'on doive s'exposer à un schisme à cause de ces pauvres restes de papisme. Nos anciens hôtes en ont une telle horreur qu'ils ne veulent pas même entrer dans les temples, ni prendre part à des prières qu'ils appellent des marmottages, ou au chant des hymnes qu'ils prétendent être exécuté presque comme chez les papistes. Ils ne veulent pas non plus participer à la Cène du Seigneur, parce que les fidèles doivent fléchir les genoux pour recevoir les éléments sacrés, et parce que les ministres revêtus de vêtements sacerdotaux chantent presque toutes les paroles de la messe, sauf que la langue est changée, et qu'on a retranché certains actes par trop idolâtres et détestables. Je leur réponds ce que le Seigneur me donne de dire. Mais comme ton opinion et celle de nos frères aurait sur eux bien plus d'autorité que la mienne, en montrant que nous sommes d'accord, je te prie, si cela ne t'ennuie pas, de me répondre sur ces points, afin que je n'aie pas l'air d'être seul de mon avis [1]. »

[1] Galasius Calvino. Op. Calv., XVIII, col. 142.

Il ne semble pas que des Gallars ait exagéré en dépeignant ainsi la manière d'agir des anciennes ouailles de Knox et de Goodman. Elle est trop conforme à leurs sentiments et à leurs principes. Il est évident qu'elle ne dut pas leur attirer la faveur des autorités supérieures de l'Eglise anglicane, ni celle de la reine Elisabeth, même en faisant abstraction du ressentiment qu'elle gardait aux adversaires du gouvernement des femmes. Aussi passèrent-ils dès cette époque par des temps difficiles.

Goodman, qui ne pouvait pas alors rentrer en Angleterre à cause de son pamphlet, écrivit à Calvin un an plus tard de St-André en Ecosse : « On agit par trop durement avec les nôtres qui ont été auprès de vous. Mais c'est pour nous le temps de l'épreuve, et il est juste que nous ayons aussi notre part de croix à porter, nous qui, trois et quatre fois heureux, avons joui longtemps d'une parfaite tranquillité de conscience dans votre bienheureuse cité de Dieu. Le souvenir m'en est si doux qu'il suffit, non seulement à diminuer pour moi la dureté de l'épreuve, mais à la supprimer entièrement. Quant à moi, je me sens retenu en Ecosse par le petit nombre des ministres fidèles, jusqu'au moment où les affaires de la religion y seront plus sérieusement arrangées et établies. Alors, si Dieu le permet, je retournerai dans mon pays[1]. »

Calvin répondit à Goodman en lui faisant un cas de conscience de ne pas enlever à Knox, affligé par la

[1] Goodmanus Calvino (13 février 1561). Op. Calv., XVIII, col. 364.

mort récente de sa femme et aux prises avec les plus graves difficultés, le concours d'un compagnon fidèle et avisé. Il estime que son correspondant n'a pas le droit d'abandonner l'Ecosse tant qu'y dure la pénurie de pasteurs qu'il a lui-même signalée. Aussi compte-t-il sur la persévérance de ce frère dévoué pour qu'il ne quitte ce pays que lorsque Dieu y aura établi l'Eglise sur des bases solides [1].

Goodman retourna en Angleterre à la fin de 1565, et fut bientôt choisi par Sir Henry Sidney comme son chapelain pendant la campagne qu'il entreprit alors contre les papistes de l'Irlande [2]. Il revint dans sa patrie en 1568, accompagné par les vœux de Knox qui, bien que privé du réconfort de sa présence et de son intimité, ne lui en souhaita pas moins le secours de Dieu dans la nouvelle tâche qu'il entreprenait [3]. Il fut d'abord nommé pasteur d'Alford près de Chester, puis archidiacre de Richmond. Mais déjà en 1571, il fut traduit devant le tribunal de Lambeth, et obligé de signer une rétractation de ses doctrines antiroyales, et de professer une entière soumission à l'autorité d'Elisabeth [4]. On alla jusqu'à le battre de verges et à lui interdire la chaire. Knox lui écrivit alors pour lui exprimer sa sympathie fraternelle [5].

Peu de temps après, Goodman se réfugia à Chester,

[1] Calvinus Goodmano (23 avril 1561). Op. Calv., XVIII, col. 435.

[2] *Strype Annals,* I, I. P. 187.

[3] Knox to Wood. Laing. K. W. VI, p. 558.

[4] *Strype Annals,* I, I. P. 184; II, I. P. 140.

[5] Laing. K. W. VI, p. 618.

sa ville natale, et y demeura dans la retraite. En 1584, il refusa encore d'adhérer aux ordonnances ecclésiastiques. Mais, comme il n'avait plus aucun bénéfice, on resta désarmé vis-à-vis de lui. Il arriva jusqu'à un âge avancé entouré du respect général, et mourut en 1603.

En 1561, Goodman avait écrit à Calvin entre autres choses : « On a délié la langue de notre Whitingham, auquel on avait imposé le silence à cause de sa trop grande liberté de parole. On l'a fait sans poser de conditions ; il n'en aurait d'ailleurs accepté aucune[1]. » On peut conclure de cette nouvelle donnée par son ancien collègue que Whitingham, revenu en Angleterre en 1560, s'était exprimé avec sa hardiesse ordinaire sur les mesures royales et archiépiscopales. On ne pouvait cependant lui tenir longtemps rigueur, du moment qu'Ambroise Dudley, comte de Warwick, le prenait sous sa protection, et l'emmenait avec lui comme aumônier militaire au Havre de Grâce, qu'il allait défendre contre les Français. Whitingham s'y montra aussi vaillant guerrier et habile négociateur que fidèle pasteur ; il imposa l'admiration à tous ceux qui le virent à l'œuvre, et même aux ennemis. Warwick le tenait en si haute estime qu'il obtint pour lui de haute lutte la charge de doyen de la cathédrale de Durham, malgré les répugnances et les scrupules d'Elisabeth et les réserves de Cecil. Whitingham se mit sérieusement à sa nouvelle

[1] Goodmanus Calvino. Op. Calv., XVIII, col. 361. Le même fait fut raconté à Calvin par des Gallars. Galasius Calvino. Op. Calv., XVIII, col. 341.

tâche, mais au bout de quelques années, son zèle iconoclaste et sa résistance aux prétentions de l'archevêque d'York, Sandys, attirèrent de nouveau sur sa tête les foudres ecclésiastiques. Une commission fut nommée pour le juger, à laquelle on soumit en particulier la question de la validité de son pastorat, sous prétexte qu'il n'avait pas été soumis à Genève à une ordination régulière[1]. Le procès traînait en longueur, grâce surtout à la bienveillance de Grindal envers Whitingham, lorsque celui-ci, déjà malade depuis quelque temps, mourut le 10 juin 1579. Il fut enterré dans la cathédrale de Durham[2]. Chose curieuse, ce furent des Ecossais presbytériens qui détruisirent son tombeau en 1640.

Son ami et fidèle compagnon Antony Gilby eut un sort en somme plus paisible, bien qu'il ne renonçât aucunement à ses convictions puritaines[3]. Il resta probablement quelque temps à Londres avec son fils Goddred. Puis lord Hastings, comte de Huntingdon, l'appela auprès de lui et lui donna la place de vicaire de sa paroisse Ashby de la Zouche, dans le comté de Leicester. Les relations les plus suivies et les plus bienfaisantes s'établirent entre le pasteur et la famille

[1] *Strype Annals*, II, 1. P. 167-175 et 620.

[2] Lorimer a inséré, à la fin de sa monographie sur Knox et l'Eglise d'Angleterre, une biographie de Whitingham écrite par un contemporain. Elle était restée jusqu'alors manuscrite. Voir pages 303-317.

[3] Gilby composa en 1565 un dialogue satirique contre le clergé avide de bénéfices intitulé : *A pleasannt Dialogue betwene a Souldior of Barwicke and an English Chaplain*... To my Reverent Fathers and Brethren in Christ, Master Couerdale, Mai.

de son noble protecteur. Lord Hastings, aidé, il est juste de le dire, par Grindal, alors archevêque d'York, réussit à soustraire son chapelain aux tentatives de persécutions de l'archevêque Parker.

Gilby de son côté traduisit pour l'usage de la famille comtale les six premiers chapitres du Commentaire de Calvin sur le livre du prophète Daniel. Il s'excuse dans sa préface d'avoir abrégé et simplifié ce livre en faveur des fidèles peu instruits qui ne peuvent pénétrer la profondeur de la pensée de Calvin. Elève du Réformateur, il ne craint pas cependant d'avoir mutilé ou défiguré l'ouvrage de son maître[1].

Dix ans plus tard il s'attaqua à la traduction avec paraphrase du Livre des Psaumes que Théodore de Bèze venait de publier et qu'il avait dédiée au comte de Huntingdon. Il la fit passer en anglais afin que « Lady Catherine, sa vertueuse et honorée maîtresse » pût profiter, avec beaucoup d'autres, du don précieux que le Réformateur avait fait à son noble époux[2].

Turner, M. Whitingham, M. Sampson, M. Doctor Humphrey, M. Lever, M. Crowley and others that labour to roote out the weedes of Popery. Signed A. G. Il écrivit un peu plus tard un traité intitulé : *A Viewe of Antichrist, his Lawes and Ceremonies, in our English Church unreformed.*

[1] Commentaries of that divine John Calvine, upon the prophet Daniell, translated into English especially for the use of the family of the ryght honorable Earl of Huntingdon. London, 1570, 4o.

[2] The Psalmes of David truely opened and explained by Paraphrasis ..... Set foorthe in Latin by that excellent learned man, Theodore Beza : And faithfully translated into English by Anthonie Gilbie. London, 1580, 24 mo.

Après avoir vécu encore quelques années à Ashby où il jouissait du prestige d'un évêque, Gilby y mourut en 1585 environ[1].

La correspondance entre Calvin et Goodman, à laquelle nous avons fait allusion, nous révèle la nature des rapports qui subsistaient entre ces deux soutiens de la Réforme. Sans doute Calvin n'avait pas approuvé le ton de la polémique du pamphlétaire contre l'absolutisme royal, ni épousé toutes ses préventions contre le gouvernement des femmes. Mais il voyait en lui un des champions de la réforme complète de l'église, et lui donnait des preuves de l'amitié qui était née entre eux pendant l'exil de Goodman. Celui-ci à son tour gardait au Réformateur les sentiments de respectueuse affection qu'éprouvaient pour lui presque tous ceux qui l'approchaient.

On peut en dire autant de John Knox. Lui aussi avait encouru le déplaisir de Calvin par son premier Coup de trompette. Et pourtant les rares lettres que nos possédons, parmi celles qui furent échangées entre eux, montrent chez Calvin un intérêt très vivement éveillé pour l'œuvre de Réforme accomplie en Ecosse par son correspondant. Il se réjouit des succès rapides obtenus par l'activité de celui-ci, et il communique sa joie à ses alentours. Il s'effraie à la pensée des dangers que court son ami, et s'efforce de lui faire partager sa confiance dans le succès final que Dieu accordera à

[1] Laing donne une courte mais substantielle biographie d'Anthony Gilby. *K. W.* IV, p. 543-552.

leurs prières[1]. A l'occasion il l'exhorte à une certaine prudence, bien qu'il l'approuve d'être strict dans l'application de ses principes. Il s'associe avec sympathie à son deuil, à l'occasion de la mort de sa femme[2]. Partout dans ses lettres on trouve le ton du protecteur fidèle et du sage conseiller.

Knox de son côté écrit à Calvin avec la plus entière confiance. Il l'appelle son père et le consulte sur les questions délicates qu'il est appelé à trancher. Il lui ouvre son cœur et lui raconte les tourments que lui cause l'hypocrisie de certains de ses adhérents, plus encore que l'hostilité des adversaires. Son ton est toujours celui d'un disciple vis-à-vis de son maître, autant et même plus que celui d'un ami vis-à-vis de son ami[3]. C'est plutôt avec Théodore de Bèze que Knox semble avoir entretenu des rapports d'amitié fraternelle basés sur le sentiment de leur égalité réciproque[4].

La plupart des anciens réfugiés qui nous intéressent se rencontrèrent à Londres après être revenus en Angleterre. Ils y virent arriver les uns après les autres ceux qui étaient restés plus longtemps à Genève, entre autres John Bodley, auquel sa valeur intellectuelle et

[1] Calvinus Knoxo (8 nov. 1559) Op. Calv., XVII, col. 666. Laing. *K. W.* VI, p. 95.

[2] Calvinus Knoxo (23 apr. 1561) Op. Calv., XVIII, col. 434, Laing. *K. W.* VI, p. 123.

[3] Knoxus Calvino (24 oct. 1561) Op. Calv., XIX, col. 74. Laing. *K. W.* VI, p. 133.

[4] Beza to Knox. Laing. *K. W.* VI, p. 563 (3 June 1560), p. 613 (12e of April 1572).

sa fortune assuraient une place prépondérante dans leurs rangs.

Non contents de résister aux tentatives faites par les évêques pour les soumettre à l'uniformité, ils continuèrent à répandre leurs principes par la plume, comme ils l'avaient fait pendant leur exil. Ils profitèrent pour cela du retour de Rouland Hall, qui avait mené à bien l'impression de la Bible et du Nouveau Testament de 1560. Nous le trouvons dès 1561 à la tête d'une imprimerie située Golding Lane à l'enseigne des trois flèches. Il l'avait sans doute reprise d'un autre typographe, car lorsqu'il en fonda une pour son compte en 1562, il lui donna pour enseigne la demi-aigle et la clef en souvenir de son séjour à Genève, et prit comme marque typographique l'écu genevois entouré de la devise : Post Tenebras Lux[1].

Les amis et protecteurs de Rouland Hall ne crurent pas pouvoir agir plus efficacement sur l'opinion publique en faveur de leurs principes qu'en reproduisant quelques-uns des traités de Calvin dont l'autorité était grande alors, même dans les milieux anglicans, comme le montre entre autres sa correspondance avec l'évêque Grindal et avec le secrétaire royal William Cecil.

Pensant avec raison que tout ce qui mine dans les esprits les croyances superstitieuses est favorable aux convictions protestantes, ils confièrent au fils d'Anthony Gilby, Goddred, le soin de traduire en anglais le traité contre l'astrologie judiciaire que Calvin avait

[1] Bibliographie. P. 330.

publié en français[1]. Samuel Wythers, un des anciens hôtes de la cité huguenote, s'attacha à rendre en anglais le Traité des Reliques, écrit dans le même esprit, avec une pointe de plus encore contre la hiérarchie romaine et son impudence à exploiter la crédulité des fidèles[2].

Rouland Hall voulut donner à cette polémique un caractère plus édifiant, et montrer en même temps à ses lecteurs ce que doit être la prédication chrétienne. Il fit traduire par divers auteurs quatre sermons contre la souillure de l'idolâtrie, que le grand Réformateur avait publiés en français puis en latin[3]. Il mit en tête une préface dans laquelle il les déclare dignes d'attirer sérieusement l'attention de tous ceux qui veulent recevoir une solide instruction, et capables de fortifier ceux qui ont à passer par les épreuves de la persécution. Il admire la clarté et la simplicité avec lesquelles ce grand savant sait parler au peuple dans l'esprit du Christ, et à l'exemple des apôtres, sans jamais voiler le témoignage qu'il rend à son maître sous les artifices de la parole humaine. Enfin Hall oppose la tractation respectueuse des saintes Ecritures pratiquée par Calvin aux plaisanteries, aux bouffonneries, aux anecdotes burlesques dont s'émaillait surtout en Angleterre la prédication contemporaine. « Les discours du réformateur laissent transparaître, comme un pur cristal, la douce et pure

[1] Bibliographie, n° 29.
[2] Bibliographie, n° 31.
[3] Bibliographie, n° 30.

liqueur de la parole de Dieu, et inspirent le désir d'y goûter abondamment[1]. »

Nos anciens exilés ne crurent pas faire assez en combattant la superstition, ou même en s'efforçant d'édifier leurs concitoyens. Ils voulurent leur prouver que leurs principes politiques n'étaient pas des utopies, et leur montrer au moins une cité du continent où ils étaient réellement mis en pratique. Robert Fills, lui aussi un ancien exilé[2], avait recueilli les lois et ordonnances civiles, politiques et ecclésiastiques en vigueur à Genève, ainsi que certains règlements concernant la police des étrangers et des tavernes, la fréquentation du culte, les jurements, les calomnies et les blasphèmes. Ayant obtenu de les copier dans les registres de la cité, il les traduisit en anglais et les réunit en un petit volume, qu'il fit imprimer à Londres par Rouland Hall[3]. Il le dédia à un homme dont l'influence était alors très grande sur Elisabeth, son écuyer en chef Robert Dudley, comte de Leicester.

Fills veut présenter au favori et à ses compatriotes l'exemple d'une république dans laquelle la Réformation faisait sentir tous ses effets. « Elle est connue au loin, dit-il, comme sagement gouvernée à tous

[1] Foure godlye sermons agaynst the pollution of idolatries. Préface.

[2] Le nom de Robert Fills ne se trouve ni dans la correspondance des exilés, ni dans le « Livre des Anglais », à moins qu'on ne doive lire Fills le nom de *Robert Fielde,* reçu membre de l'Eglise anglaise de Genève le 29 novembre 1557 avec Rose sa femme. Livre des Anglais. P. 5.

[3] Bibliographie, n° 34.

égards. Non seulement les crimes graves y sont réprimés, mais des fautes comme le blasphème, l'hérésie, la fornication charnelle et spirituelle y sont interdites; la religion sincère y est encouragée. Aussi, cette cité offre-t-elle un spectacle digne d'être proposé à l'admiration et à l'imitation des Anglais. » Ce n'est pas que l'auteur soit un amateur de nouveautés et méconnaisse le bien déjà réalisé dans sa patrie. Mais il tient pour certain qu'il y aurait encore bien des progrès à y réaliser, dans le sens indiqué par les lois de Genève.

Il veut aussi répondre aux ineptes calomnies de ceux qui accusent les réfugiés d'avoir fui la persécution pour aller mener au dehors une vie facile et licencieuse. Il suffit de faire connaître les lois en vigueur dans la cité où ils avaient trouvé un refuge, pour montrer à ceux qui sont sincères combien les églises réformées sont plus actives dans la lutte contre le péché que celle où l'on offre aux pécheurs le pardon d'un homme comme valant celui de Dieu, et le rachat de leurs crimes pour de l'argent[1].

Cet opuscule venait à propos; il mettait sous les yeux des chefs politiques et religieux de l'Angleterre l'application pratique de la théocratie calviniste et de la discipline ecclésiastique qu'ils s'obstinaient à repousser. Aussi dut-il exercer une certaine influence sur plusieurs d'entre eux. Quatre-vingt-dix ans après sa première apparition, il n'était pas complètement oublié. L'on en fit alors une nouvelle édition, qui

[1] ROBERT FILLS. *Lawes and Institutes of Geneva.* Préface.

parut à Londres en 1643, au moment où la guerre civile engagée entre Charles Ier et le Parlement, tout pénétré d'éléments puritains, lui donnait une nouvelle actualité [1].

Un peu plus tard, Fills, encouragé par le succès de sa première publication, donna à Serll, le successeur de Rouland Hall à l'imprimerie de la clef et l'aigle, la traduction d'un écrit un peu plus doctrinal, et cependant accessible à tous. Il fit passer en anglais la Confession de foi de Théodore de Bèze [2], avec lequel il avait entretenu des relations personnelles. Ce livre, qui constitue un intermédiaire heureux entre l'Institution chrétienne et le Catéchisme de Calvin, avait déjà été traduit en italien et en hollandais. R. Fills dédia sa traduction au noble protecteur d'Antony Gilby, le comte de Huntingdon, par une épître dans laquelle il prit vivement à partie les menées séculaires du clergé. Il alla jusqu'à déclarer que plus d'une cathédrale en Angleterre ressemblait à une caverne qui servait de refuge à des prêtres paresseux, ignorants et incapables de prêcher.

La réimpression de la Table de Théodore de Bèze, traduite en anglais, et de celle de Gilby sur la

[1] *The Lawes and Statutes of Geneva. London 1643.* Cette édition ne contient pas la préface de Robert Fills. Elle a fait l'objet d'une communication de M. le Prof. Charles Le Fort à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève en 1852. Mémoires. Vol. VIII. P. 439. M. Le Fort fait remarquer que plusieurs ordonnances furent ainsi imprimées en langue étrangère, alors que les Genevois devaient se contenter d'en obtenir des copies manuscrites.

[2] Bibliographie, n° 39.

prédestination, dont nous avons déjà parlé, datent aussi de la même époque [1].

Tout en s'efforçant de répandre leurs principes par la publication de livres nouveaux, au moins pour l'Angleterre, les anciens hôtes de Genève n'oublièrent pas ceux qu'ils avaient publiés et utilisés pendant leur exil, et en particulier leur Liturgie, leur Psautier et leur Bible.

Confiants dans la vitalité de leur œuvre, ils firent imprimer en 1561 deux éditions de la « Forme des prières et de l'administration des sacrements dans l'Eglise anglaise de Genève », donc dans une église qui venait de disparaître. La première a dû être préparée lorsqu'ils étaient encore sur les lieux ; elle est généralement correcte et bien imprimée, mais incomplète. Les Psaumes qui sont indiqués au n° 10 de la table des matières font défaut [2]. Dans la seconde édition, les prières constituent la première partie d'un petit volume in-16, où l'on trouve en outre 87 Psaumes, le catéchisme de Calvin, plusieurs prières spéciales et la confession de foi qu'on imposait à ceux qui venaient étudier à l'académie de Genève [3]. Ce livre a certainement été imprimé après le départ des Anglais ;

[1] Ch. III. P. 125 et 128.

[2] Bibliographie, n° 26. L'absence des Psaumes n'est pas fortuite. Il n'y a aucune lacune dans la numérotation des feuillets à la place où ils auraient dû être insérés, c'est-à-dire entre les prières et le catéchisme.

[3] Bibliographie, n° 27. L'Académie y porte le nom d'Université.

bien qu'il ait été confié à un excellent typographe, Zacharie Durand, il est plein de fautes qui dénotent chez les correcteurs une connaissance très imparfaite de la langue anglaise[1]. Tel qu'il est cependant, il reste comme un témoin de la persévérance de ses auteurs. C'était tenter une aventure hasardée que de lutter contre le Prayer Book, qui avait pour lui l'autorité morale du pieux roi Edouard VI, et auquel la reine Elisabeth et ses conseillers accordaient un privilège exclusif. Aussi n'est-il pas étonnant que la liturgie calviniste ait été complètement vaincue dans cette lutte, tout au moins en Angleterre et dans les cercles officiels. Elle ne fut guère réimprimée dans ce pays. La seule édition que nous en trouvons dans la première décade après le retour des exilés est celle de 1566, imprimée à l'étranger[2].

La défaite en Angleterre de la forme des prières et de l'administration des sacrements dans l'Eglise anglaise de Genève fut compensée par une victoire complète en Ecosse, où, sous la puissante impulsion de John Knox, l'église venait de se constituer sous la forme presbytérienne. L'éditeur de cette église, Lekprevik, obtint déjà en 1562, de la reine Marie Stuart, le privilège d'imprimer à Edimbourg le recueil qui avait obtenu six ans auparavant la puissante approbation de Calvin[3]. Puis l'assemblée générale de

[1] Notre bibliographie de ce volume ne contient pas moins de 12 fautes notoires que nous avons scrupuleusement reproduites.

[2] Bibliographie, nº 36.

[3] Bibliographie, nº 33.

l'Eglise d'Ecosse décida en 1565 « qu'un ordre uniforme serait établi et gardé dans l'administration des sacrements, dans la solennisation des mariages et dans les funérailles, conformément au Livre de Genève ».

Et ainsi, le livre que Knox et ses amis avaient composé à Francfort au milieu des luttes, sans parvenir à le faire admettre par leurs compagnons d'exil, le livre qui était devenu la charte de la petite congrégation de protestants réfugiés à Genève, vit s'ajouter à son titre fièrement conservé malgré la disparition de leur Eglise, ces mots significatifs : « Approuvé et reçu par l'Eglise d'Ecosse. » Lekprevik en fit une édition complète en 1564-65, y ajouta le calendrier, le Psautier complet en vers avec musique, le Catéchisme de Calvin et d'autres prières spéciales [1]. On appela souvent ce volume : « The Book of Common Order », et plus tard on lui donna le nom quelque peu impropre de « Liturgie de Knox ». Il fut pendant quarante ans le recueil officiel de l'Eglise d'Ecosse, et comme tel il fut souvent réimprimé. On en compte dix éditions au moins avant la fin du 16me siècle. L'une d'entre elles, en langue gaëlique, contribua pour sa part à introduire le calvinisme dans les Highlands, où il devait plus tard pénétrer tout l'esprit de la population. L'usage complet et exclusif de cette liturgie ne fut pourtant jamais imposé en Ecosse [2].

Nous avons déjà indiqué l'importance que les

[1] Bibliographie, n° 35.

[2] Rev. A. Sprott. D. D. *The Book of Common Order of the Church of Skotland.* Edinburgh and London, MCMI. Introduction. P. XIV-LXXIII.

réfugiés anglais attribuaient au Livre des Psaumes mis en vers, et pourvu de mélodies qui permettaient de le faire chanter à l'église par l'assemblée tout entière. Ils tenaient à developper ce moyen d'édification qui accordait au troupeau une part active dans le culte public, et qui faisait pénétrer la Parole inspirée dans la mémoire des simples. Aussi les avons-nous vu préparer et publier en 1556 et 1558 des psautiers encore incomplets qui contenaient l'un 51, l'autre 62 psaumes et quelques chants religieux directement tirés des Ecritures[1].

Ils ne s'en tinrent pas à ces premiers essais, et déjà, au milieu de leurs préparatifs de départ et de leur activité pour terminer leur Bible, ils traduisirent encore quelques psaumes. Cette tâche, ainsi que celle de les coordonner en un volume avec les prières et le Catéchisme de Calvin, fut dévolue à William Kethe. Celui-ci ajouta 25 psaumes traduits par ses soins aux 62 de l'édition précédente, et inséra le tout dans le volume in-16 imprimé à Genève en 1561 par Zacharie Durand, mentionné plus haut à propos de la liturgie[2]. Les psaumes traduits par Whitingham et par Kethe portent l'empreinte de l'influence de Théodore de Bèze, dans la tournure des vers et le choix des mélodies. Aussi peut-on à juste titre appeler ce recueil un Psautier genevois et calviniste.

On pouvait s'y attendre, cette origine et ce ca-

[1] Ch. II. P. 84, 110 et 113.

[2] Bibliographie, n° 37.

ractère lui fermèrent l'accès de l'Eglise anglaise au moins pour le culte officiel. Les représentants de cette Eglise n'attendirent pas sa publication pour préparer eux-mêmes un psautier destiné à être joint au Prayer Book qu'on était en train de reviser. Ceux qui s'en occupèrent étaient des anglicans décidés, mais des protestants sincères comme Cox, l'ancien adversaire de J. Knox à Francfort, Wisedom, Norton, aussi épiscopal en ecclésiologie que calviniste en doctrine[1], et J. Hopkins, le premier éditeur des Psaumes laissés par Sternholde. Ils travaillèrent dans une indépendance complète vis-à-vis des traducteurs genevois. Ils avaient aussi peur de se laisser gagner par l'influence puritaine que les puritains craignaient de revenir à l'ecclésiasticisme anglican. Les deux recueils de 1561 diffèrent déjà assez notablement l'un de l'autre[2]. La différence s'accentua encore lorsque, en 1562, les Anglais réussirent à faire paraître un psautier complet[3]. Dans celui-ci la part de Whittingham est réduite de 16 psaumes à 9, celle de Kethe à 8 et celle de Pullain à 1. Norton par contre fournit 23 psaumes, et J. Hopkins, malgré la modestie qui l'avait fait hésiter à joindre son œuvre à celle de Sternholde, n'en inséra pas moins de 61. Il y avait

[1] Norton publia en 1561 une traduction anglaise de l'Institution chrétienne qui eut plusieurs éditions.

[2] Les Anglais publièrent en 1560 un recueil de 67 psaumes, et un autre de 83 psaumes en 1561.

[3] The whole Book of Psalmes, collected into English metre, by T. Starnhold, I. Hopkins and others, confered with the Ebrue, with apt Notes to syng them withal .... Imprinted at London by John Day. An. 1562.

évidemment chez eux un parti pris de n'admettre que le moins possible ce qui venait de Genève. Le caractère des poésies et de la musique d'un grand nombre de leurs psaumes dénote une influence allemande et luthérienne.

Il était bien difficile aux défenseurs de la tradition genevoise de lutter en Angleterre contre une pareille concurrence. Mais lorsqu'il s'agit de l'Ecosse le même phénomène se passa que pour la Liturgie. L'Eglise de ce pays ne songea pas plus à adopter le Psautier anglais de 1562 que le Prayer Book auquel il était joint. Les 87 psaumes contenus dans le livre publié à Genève en 1561 furent réimprimés intégralement la même année[1]. Ils furent tous insérés dans le volume sanctionné en 1565 par l'Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse, et ceux qui leur furent adjoints sont dus à James Craig, à Robert Pont et à d'autres, tous presbytériens zélés. Ce psautier écossais, héritier légitime de l'œuvre commencée à Genève par Whitingham, par Kethe et par Pullain, eut un grand nombre d'éditions, et resta pendant plusieurs siècles en usage dans l'Eglise d'Ecosse.

Les Anglais revenus de l'exil se trouvèrent pour leur part dans un grand embarras. D'un côté le psautier écossais, héritier et complément du leur, avait évidemment toutes leurs sympathies. D'un autre côté, s'ils le rééditaient avec leur Bible ou leur forme de prières, ils fermaient à ces écrits les portes des églises anglaises. De là vient, pensons-nous, le mélange

[1] Bibliographie, nº 28.

hétéroclite que l'on peut constater dans le volume de 1566, dont le seul exemplaire connu se trouve dans la bibliothèque de la cathédrale de Peterborough. Les feuillets préliminaires sont empruntés au Psautier écossais de 1564-65, puis viennent les prières et les 87 psaumes de l'édition de Genève 1561. Les 63 Psaumes qui restent sont pris au Psautier anglais de 1562[1]. Les éditeurs auront fait cette concession aux lecteurs anglais pour leur faire accepter la liturgie genevoise[2].

C'est dans le même but que les éditeurs de la deuxième édition de la Bible de Genève (1568-1570) introduisirent le Psautier anglais tout entier dans ce volume dont ils voulaient faire le trésor des familles chrétiennes[3]. Ils pensèrent pouvoir céder sur la traduction après tout assez fidèle de quelques psaumes pour faire adopter par les Eglises et par les particuliers cette Bible avec ses sommaires et ses notes, leur œuvre principale, celle qui leur tenait le plus à cœur.

Or, elle ne pénétra pas si facilement en Angleterre et n'y devint pas si rapidement populaire que les historiens semblent en être persuadés. Hoare, un des meilleurs, ajoute à sa critique de la version de Genève que nous avons déjà citée[4] ce paragraphe

[1] Bibliographie, n° 36.

[2] William Cowan. A *Bibliography of the Book of Common Order and Psalm Book of the Church of Scotland*, 1556-1644. Privately printed, Edinburgh MCMXIII. 4°.

[3] Bibliographie, n° 40.

[4] Ch. VI. P. 254.

intéressant : « Même en mettant à part ses mérites intrinsèques qui la recommandaient aux fidèles, l'introduction de cette Bible en Angleterre était singulièrement opportune. La littérature profane y était presque entièrement inconnue ; Shakespeare n'était pas né, Spencer avait six ans, Bacon était encore au berceau. Excepté la Bible, le Prayer Book, le Livre des Martyrs de Fox et l'Institution de Calvin, il n'y avait guère de livre qui eût une circulation étendue. L'habitude de lire les saintes Ecritures s'implantait de plus en plus chez ceux auquels s'adressaient les traducteurs de la version de Genève. Celle-ci entra dans la publicité, portée par le flux des progrès du protestantisme. Elle attira immédiatement l'attention et le respect grâce au prestige de sa ville natale et au renom de ses parrains, Calvin, de Bèze et John Knox, grâce aussi aux grandes qualités de ses auteurs. De plus elle rappelait à beaucoup la bienveillante hospitalité dont ils avaient été les objets pendant les tristes temps de leur séjour sur la terre étrangère[1]. »

Tout cela est parfaitement juste, sauf l'affirmation que la Bible de Genève attira tout de suite sur elle l'attention et le respect. La grande majorité des historiens présente, il est vrai, son succès comme immédiat et considérable.[2] Considérable, oui, nous aurons

[1] Hoare. *The English Bible.* The nineteenth Century, April 1899. P. 650.

[2] Eadie. *The English Bible.* II, p. 15. H. Cowan, *John Knox.* P. 142. Milligan. *The English Bible.* P. 85. A.-F. Mitchell. *The scottish Reformation.* P. 91. Hume Brown. *John Knox.* I, p. 205.

à le signaler, mais immédiat, non. Tel ne fut pas en tous cas l'avis de son principal traducteur Whitingham. Ecrivant en 1575, il décrit rapidement dans son livre sur les Troubles de Francfort le travail fait pour traduire la bible et les psaumes, ces derniers en prose et en vers. Puis il ajoute en laissant percer une certaine amertume :

« Je dois laisser aux savants pieux, les meilleurs juges en cette cause, le soin de décider avec quel succès ces œuvres ont été accomplies, spécialement la Bible. Si celle-ci a une telle valeur qu'aucun ennemi de Dieu ne peut la trouver fautive, il y a lieu de s'étonner qu'une œuvre si profitable ait trouvé si peu de faveur, et qu'on ne l'ait pas réimprimée. Si elle n'est pas fidèlement traduite, eh bien ! qu'elle continue à n'être pas plus favorablement reçue que maintenant, à cause des inconvénients qu'une mauvaise traduction amène après elle [1]. »

Ces paroles de Whitingham ne doivent pas être prises trop strictement à la lettre. La Bible de 1560 fut déjà réimprimée en 1561 pour le Nouveau Testament, et en 1562 pour l'Ancien [2]. Le titre de ce volume, petit in-folio, ne porte pas de nom d'imprimeur, mais bien celui de Genève. Si certains indices peuvent faire douter de cette origine, la présence des mêmes gravures que celles qui se trouvent dans l'édition de 1560 tend à la confirmer. Ici aussi le départ des Anglais a fait sentir ses effets. L'impression est peu correcte,

[1] *Troubles de Francfort.* P. CXCII.
[2] Bibliographie, n° 32.

la pagination très défectueuse, et quelques fautes même prêtent à d'étranges quiproquos[1]. Cette édition du reste ne paraît pas avoir été très répandue.

Comment une Bible qui répondait d'une façon si positive aux besoins de son époque a-t-elle pu rester si longtemps méconnue ? La cause doit en être cherchée dans l'hostilité que le clergé anglican et surtout l'archevêque Parker montrèrent à son égard. Ils en voulaient non pas tant au texte de la traduction qu'aux sommaires et aux notes dont ils détestaient les tendances. Aussi mirent-ils de nombreuses entraves à la diffusion de la version de Genève. Bodley obtint bien, dès le 15 janvier 1561, une patente royale qui lui donnait pour sept ans le droit exclusif de la réimprimer[2]. Mais ce droit était limité par des réserves destinées à permettre à l'archevêque de supprimer ou tout au moins de faire modifier, soit le texte, soit surtout les notes qui lui paraîtraient par trop puritaines. « La Bible à imprimer », disait l'édit royal, « doit être organisée en son édition de la manière qui paraîtra convenable, d'après les avis de nos féaux et bien-aimés évêques de Cantorbéry et de Londres. »

[1] Une des béatitudes se lit : Blessed are the place makers, for the peace makers. (Heureux ceux qui procurent des places, au lieu de ceux qui procurent la paix). Elle a fait donner à cette édition le nom de Bible Whig.

Un des sommaires de chapitres est ainsi conçu : Jesus condemneth the poor widow, for commendeth. (Jésus condamne la pauvre veuve, au lieu de recommande.)

[2] A. W. Pollard. *Records of the English Bible.* XLVIII. Privilege and Licence to John Bodley. P. 284.

Ainsi bridé, Bodley n'usa pas de son privilège. Il n'y renonça pourtant pas ; en 1566 il en demanda le renouvellement pour douze ans, et fut appuyé par Parker et Grindal eux-mêmes [1]. Mais comme ils y mettaient toujours les mêmes restrictions, il n'en profita pas tant que vécut l'archevêque. Celui-ci sentant l'insuffisance de la Grande Bible, qui était encore la version officielle, chargea quelques évêques de la revoir et d'en tirer une version nouvelle munie de notes explicatives. Après avoir travaillé pendant près de quatre ans sous la direction du primat, mais indépendamment les uns des autres, ils présentèrent à la reine une Bible à laquelle on donna bientôt le nom de Bible des évêques.

C'est un magnifique volume illustré de gravures et muni de deux préfaces de Parker, l'une pour l'Ancien, l'autre pour le Nouveau Testament [2]. Quelques parties ne sont pas sans mérite, en particulier le Nouveau Testament, après qu'il eût été corrigé d'après les observations de Laurence. D'un autre côté, la multiplicité des traducteurs, inégalement qualifiés pour une tâche aussi délicate, donna à cette version un caractère disparate qui l'empêcha de réaliser un véritable progrès sur celle de Genève. Elle eut un assez grand succès dans les premières années, surtout auprès du monde ecclésiastique. On en mit des exemplaires dans un grand nombre de chaires

[1] Ibidem XLIX. P. Parker and Grindal on the renewal of Bodley's Privilege. P. 285.

[2] *The Holie Bible, conteyning the olde Testament and the newe.* London, 1568, fol. car. goth.

et de presbytères. Mais elle ne pénétra guère dans la population et ne devint pas, comme sa rivale, la Bible des familles protestantes. Après avoir été souvent réimprimée pendant environ quinze ans, elle le fut de moins en moins. La dernière édition de la Bible date de 1606. Le Nouveau Testament fut encore réimprimé de temps en temps jusqu'en 1617.

Les traducteurs de la Bible de Genève ne renoncèrent pas à la lutte devant cette nouvelle version. Ne pouvant surmonter en Angleterre l'opposition de Parker, ils chargèrent l'éditeur genevois Jean Crespin de leur préparer un livre qui pût devenir comme le palladium des familles protestantes. Le volume qui sortit complet de ses mains en 1570 constitue une sorte de petite encyclopédie domestique [1]. Il contient comme pièces principales la Bible, le Livre des Psaumes, quelques prières et le Catéchisme de Calvin. On y trouve aussi une série de renseignements sur l'épacte, le nombre d'or, le cycle du soleil, la supputation des années depuis la création jusqu'en 1569, une liste de foires en France et ailleurs, enfin un calendrier historique qui n'est pas sans intérêt au point de vue réformé [2].

[1] Bibliographie, nº 40. Le Nouveau Testament est daté de 1568, les feuillets préliminaires, le Psautier et le Catéchisme de 1569, le titre général qui précède l'Ancien Testament de 1570. On dit que quelques exemplaires portent sur ce titre général la date de 1568 ou celle de 1569.

[2] Signalons entre autres les éphémérides suivants : 19 Février 1546, mort de Luther, le serviteur de Dieu. — 7 Mars 1551, mort de Bucer, grand clerc et homme de bien notable. — 27 Mai 1564, mort de M. Jehan Calvin, serviteur de Dieu. — 9 Juillet 1415, Jean Huss est brûlé. — 27 Août 1535, la religion

Cette Bible, vraiment populaire par son format et son contenu, dut se répandre abondamment en Angleterre et en Ecosse. Mais elle resta longtemps la seule, et nous comprenons les doléances que fit entendre Whitingham en 1575, en voyant négliger une version qui lui tenait si fort à cœur.

Dès que Parker fut mort, les choses changèrent, et les vœux de Whitingham commencèrent à être exaucés. Le succès et la popularité que les historiens attribuent à la version de Genève grandirent de plus en plus à mesure que le 16me siècle tendit vers sa fin. Déjà en 1575, année de la mort du prélat, on imprima à Londres un Nouveau Testament in-12 et la Bible entière in-8°. Puis ce fut le tour des in-folio. Il en parut un chaque année de 1576 à 1579. L'Ecosse se mit aussi à l'œuvre ; le Nouveau Testament fut imprimé à Edimbourg en 1576 et la Bible entière en 1579. Bientôt les éditions succédèrent aux éditions ; parfois deux et même trois réimpressions parurent la même année. Les estimations les plus modérées s'élèvent pour le règne d'Elisabeth à 90 éditions, dont 30 pour le Nouveau Testament seul, et à 130 éditions en tout [1].

est réformée d'après la vérité expresse de Dieu, dans la très célèbre cité de Genève. — 11 Octobre 1532, 1re bataille des cinq cantons suisses contre Zurich, où Zwingli fut tué. — 31 Octobre 1517, 101 ans après Huss, M. Luther affiche ses thèses contre les Indulgences à l'Université de Wittemberg. A la fin d'une Bible française 8° qui parut (à Genève) pour Estienne Anastase en 1570, nous trouvons les mêmes renseignements et le même calendrier avec ses éphémérides spéciales, le tout daté de 1569. (Ex. de la Bibl. publique de Genève.)

[1] Milligan. *The English Bible.* P. 86.

Ainsi, pendant les 30 dernières années de ce règne, la version de Genève gagna de plus en plus la popularité et la faveur que la Bible des Evêques était en train de perdre. Ce fut à elle qu'on emprunta le texte anglais pour une Bible polyglotte en 12 langues qui parut à Nuremberg en 1599. Pour la recommander au public anglais, on l'imprima avec le Prayer Book et le Psautier anglais. Tout le parti puritain et beaucoup de ceux qui lui étaient sympathiques lui restèrent fidèlement attachés. Aussi put-elle subsister longtemps malgré l'hostilité de Jacques VI d'Ecosse, devenu Jacques I[er] d'Angleterre.

Le roi n'aimait pas cette Bible bien qu'il semble avoir été élevé avec elle pendant son enfance. Il déclara un jour, dit-on, que c'était la plus mauvaise de toutes. Et cependant il dut compter avec elle. Lorsqu'il chargea des évêques et des dignitaires de l'Eglise anglicane de préparer la version qui parut sous son nom en 1611, il leur enjoignit de prendre la Bible des évêques comme base de leur travail; puis il leur indiqua celles dont ils devaient se servir pour la corriger lorsqu'elles rendaient mieux qu'elle le texte original, et il mit la Bible de Genève dans le nombre [1]. Les reviseurs usèrent avec liberté des instructions du roi; ils utilisèrent largement la Bible qu'il avait mise au dernier rang, et lui empruntèrent même plus qu'à toutes les autres ensemble. Ils en sentirent surtout la valeur lorsqu'ils traduisirent les livres prophétiques, et ils s'en approprièrent souvent les termes. D'un bout à

[1] Eadie. *The English Bible*. II. P. 191-192.

l'autre, d'ailleurs, du Nouveau comme de l'Ancien Testament, on trouve dans la Bible de Jaques Ier des expressions heureuses empruntées à sa devancière, composée dans le sanctuaire du calvinisme [1].

Malgré le prestige justifié de la version autorisée, les puritains persistèrent encore quelques années à se servir de celle de Genève, soit en Angleterre, soit en Ecosse, soit dans l'Amérique du Nord, où ils l'emportèrent avec eux. On en publia une édition in-folio à Londres en 1611, l'année même où parut la version de Jacques Ier, et nous la trouvons encore imprimée en Hollande jusqu'en 1647. Si elle succomba à la longue, on peut dire que ce fut devant son héritière légitime. Le travail assidu et consciencieux accompli par ses auteurs sur la terre d'exil, avec les conseils de Calvin et de Théodore de Bèze, a donc contribué pour sa large part à l'élaboration de la Bible qui a fourni pendant trois siècles, et qui fournit encore aujourd'hui la nourriture spirituelle aux peuples anglo-saxons.

[1] MOULTON. *The History of the English Bible.* P. 201 et 206.

BIBLIOGRAPHIE

1. Geneva. — The forme of | common praiers vsed in | the churches of Geneua : The | mynystracion of the sacramentes, of | Baptisme and the Lordes | supper : The vysitacion of the | sycke : And the Cathechisme | of Geneua : made by | master Iohn | Caluyne. |

In the ende are certaine | other Godly prayers pri- | uately to be used : transla- | ted out of frenche | into Englyshe. |

By William Huycke. |

Certayne graces be added in | the ende, to the prayse of God, to be | sayde before or after meales.

Petit in-8°. 8 ff. prél. non ch. : Thomas Broke unto the reader etc., the III of June. 1550. 209 ff. ch. : *Les prières, le Catéchisme, Prières.* 1 f. non ch. : *Table.*

Colophon : Imprinted at Lon- | don by Edward Whitchurche | the VII day of Iune. | 1550. | Cum priuilegio, ad imprimen- | dum solum.

British Museum.
Bibl. de l'Université de Cambridge.

2. An epistle | both of Godly consolacion | and also of aduertisemente, written by Iohn | Caluine the pastour and preacher | of Geneua to the righte noble prince | Edwarde duke of So- | merset before the time or knowledge had | of his trouble, but de- | lyvereed to the sayde | Duke in the | tyme of hys | trouble, | and translated out of | frenche by the same | Duke hymself in | the tyme of his | imprison- | mente. |

Petit in-8°. 32 ff. non ch.

Colophon : Imprinted at London by Edward Whitchurche the V Day of Aprill 1550. Cum privilegio, ad Imprimendum solum. (Written from Geneva the 22. Oct. 1549).

B. M. — Bodleian Library, Oxford.

3. Litur- | gia sacra, seu | Ritus ministerii in ec- | clesia peregrinorum profu- | gorum propter Euan- | gelium Christi | Argen- | tinæ. | Adiecta est ad fi- | nem breuis Apologia pro hac Liturgia, Per | Valerandum Pollanum | Flandrum. |

Psalm 149. | Laudem Deo canite in Eccle- | sia Sanctorum. | Cum privilegio ad impri- | mendum solum. | 1551. |

Petit in-8°. 8 ff. prél. non ch. : Epistola dedicatoria : Serenissimo principi, | Eduardo sexto hujus nominis.... In aula T. M. Westmonasteriensi, | 19. Febru. An. Christi 1551, qui est Iosiæ Regni 2210.... — Errata. 38 ff. ch. : *Texte et table.*

Colophon : Psalm 1459 *(sic).* Laudem Deo canite in

Ec- | clesia Sanctorum. | Impressum Londini | per Stephanum Mierdmannū. | 23. Februar. An. | M.D.LI. | S. D. S. M. | Fleuron. |

B. M. — Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français à Paris. — Bibl. de l'Université de Cambridge.

4. L'Ordre | des Prieres | et ministere | Ecclesiastique | auec | La forme de penitence pub. & cer- | taines Prieres de l'Eglise de | Londres, | Et | La confession de Foy de l'Eglise | de Glastonbury en | Somerset. |

Luc. 21. | Veillez & priez en tout temps afin que | puissiez euiter toutes les choses qui | sont à aduenir, & assister deuant le | Filz de l'homme. | A Londres. | 1552.

In-16. 4 ff. prél. non ch. : *Préface :* A l'Eglise | de Iesus Christ | Catholicque, V. Poullain. | Salut. | 50 ff. ch. 2 non ch. : *Texte.*

Bibl. de l'Université de Cambridge. — Stadtbibl. de Francfort.

5. Liturgia | sacra, seu ritus | Ministerii in ecclesia peregrinorum | Francofordiæ ad Mœ | num. |

Addita est summa doctrinæ seu fidei pro- | fessio eiusdem Ecclesiæ. |

Psalm. CXLIX. | Laudem Deo canite in Eccle- | sia Sanctorum.

Ioan. I. Veni et uide. Francofordiæ 1554.

Colophon : Impres- | sum Fran- | cofordiæ apud Petrum Brubachium. | 1554 |

Petit in-8°. 94 pages.

B. M. — Stadtbibliothek de Zurich. — Bibliothèque de l'Eglise française de Francfort.

6. Même ouvrage : Editio Secunda. Francofordiae, 1555.

In 8° : de 126 pp. ch. et 1 f. fin. non ch. Exemplaire avec envoi ms. à Pierre Martyr.

Genève, Bibliothèque publique.

7. A fayth- | full admonition | made by Iohn̄ Knox, vnto the profes- | sours of Gods truthe in England, wher | by thou mayest learne howe God wyll | haue his Churche exercised with | troubles, and how he defen- | deth it in the same. |

Esaie IX. | After all this shall not the Lordes | wrath ceasse, but yet shall hys | hande be stretched | out styll. | *Ibidem.* | Take hede that the Lorde roote | thee not out bothe heade and tayle | in one daye. |

Petit in-8°. Car. goth. 64 ff. non ch.

A la fin : Yours with sorowfull herte, | Iohn Knox. |

Colophon : Imprynted at Kalykow the | 20 daye of Iulij | 1554. | Cum gratia et priuilegio ad Im- | primendum solum.

B. M. — Bibl. de l'Université de Cambridge, deux exemplaires.

8. A brief declaracion | of the Lordes Supper written by | the singular learned man, and most |

constaunt Martir of Iesus Christ, Nicholas Ridley Bishop of Lon- | don, prisoner in Oxforde, a litel, before he suffred deathe for | the true testimony of | Christ. |

Roma. 8. For thy sake are we killed all daye | long, and are compted as shepe | appointed to be slayne. | Nevertheles in all | these things we o- | vercome through | him that lo- | ved us. | Anno 1555. |

In-8°. Car. goth. 40 ff. non ch., sans lieu ni nom d'imprimeur.

Préface : To the Reader. — *Texte.*

B. M.

9. The forme of pray- | ers and ministra- | tion of the Sacraments, &c. vsed in the | Englishe Congregation at Geneua : and | approued, by the famous and godly lear- | ned man, Iohn Caluyn. |

Marque typographique : un grand **Y**, dont un prophète indique la branche étroite avec une baguette ; banderole portant ces mots : Intrate per arctam viam.

A droite et à gauche, ce passage : The way to life is streicte | and fewe finde it. Mat. 7.

Au-dessous : They haue forsaken me, the well of the water of lyfe, and dygged | theymselues pyttes, yea vyle and broken pyttes, that | can hold no water. Iere. 2.

Imprinted at Geneva by | Iohn Crespin. M.D.LVI. |

Petit in-8° en 3 parties ayant chacune un grand titre. 93 pp. (25 et 33 sautées) + 160 + 165.

Préface : To our bretherne | in Englande, and els | where which loue Iesus Chrisfe | unfaynedly, mercie, and peace. — *Texte des prières et ordonnances.*

2me titre : One and | fiftie Psalmes | of David in engli- | she metre, wherof. 37. were made by | Thomas Sterneholde : ād the rest by o- | thers, Cōferred with the hebrewe, and | in certeyn places corrected as the text, | and sens of the Prophete required. |

Marque typographique comme au 1er titre.

Iam. 5. | Yf any be afflicted let him pray, and if any | be merye let him sing Psalmes.

Les Psaumes ; les dix commandements, en vers, avec musique.

3me titre : The cate | chisme or manner | to teache children the Christian religion, | wherin the Minister demandeth the ques- | tion, and the childe maketh answere. | Made by the excellent Doctor and Pastor | in Christes Churche, Iohn Caluin. |

Marque typographique comme au 1er titre.

Ephe. II. | The doctrine of the Apostells and Prophetes is | the fondation of Christes Churche. | By Iohn Crespin M.D.LVI.

Le Catéchisme. — A fourme of | prayers to be vsed in priuat | houses euery morninge, and | euenynge. A prayer made | at the first assemble of the congregation. When the confessiō | of our faithe, and whole orders of the church was there red, | and approued.

Colophon. Marque typographique comme au 1er titre. Imprinted at Geneua by Iohn | Crespin.

Anno D.M:D.LVI. | the tenthe of february.

Stadtbibliothek de Zurich. — Bodleian Library, Oxford. — Advocates Library, Edimbourg. — Bibliothèque de l'Université de Cambridge.

10. Ratio | et forma | publice orandi De- | um, atque administran- | di Sacramenta, | etcaet. | in anglorum eccle | siam, quæ Geneuæ colligitur, recepta : cum iu- | dicio & comprobatione D. Iohannis Caluini. |

Marque typographique : L'ancre de Crespin.

A gauche et à droite : Sacra | anchora.

Au-dessous : 1 Cor. III. Fundamentum aliud præter id quod iactum est, nemo potest | ponere, quod est Iesus Christus.

Genevæ, | apud Ioannem Crispinum, | M.D.LVI. | Petit in-8°. 80 pages.

B. M. — Stadtbibliothek de Zurich. — Bodleian Library.

Dans le catalogue de Maunsell intitulé : The first part of the Catalogue of English printed Books etc... by Andrew Maunsell bookseller, London 1595, fol., (*B. Museum*), nous lisons les deux articles suivants : (p. 9 et 54).

11. *Beza :* His briefe declaraccion of the chiefe poyntes of Christian religion, set forth in a table of Predestination, Printed at Geneua by Jo. Riuery 1556, in-16.

12. *Anthonie Gilbie :* Treatise of election and reprobation with certain answers to the obiections of the adversaries of this doctrine. Printed at Geneua by James Poullain and Ren. Houdoin 1556, in-16.

13. D. Nicolai | Ridleii episcopi lon- | dinensis de cœna | Dominica assertio, | contra | sceleratam illam Trans | substātiationis hæresim, quam è carcere author | scripserat : unde etiam paulò pòst, id est XVI. | Octobr. die. M.D.LV. igni comburendus ex- | trahebatur. |

Marque typographique : L'ancre de J. Crespin.
A gauche et à droite : Sacra | anchora.

Psal. LXXIX. | Fuderunt sanguinem tuorum, Domine, velut aquam per | universam Hierosolymam, nec quisquam inuentus | est, qui occisos sepeliret. |

Genevæ. | Apud Ioannem Crispinum, | M.D.LVI. |

Petit in-8°. Car. ital. 111 pp. ch. et 1 p. bl.
P. 2. Lectori candido (16 vers latins). — P. 3-12 *Epître au lecteur*, datée à la fin : Geneuæ ad sextas Calendas Iulii. M.D.LVI. — Pp. 13-111 : *Texte.*

A la suite :

Praefatio et Pro | testatio Nicolai Ridlei habi- | tæ XX. Aprilis in scholis pu- | blicis Oxonii, anno | M.D.LV. |

32 pages non ch., même format, même caractère italique que le texte.

B. M. — Bibliothèque publique de Genève. — Stadtbibliothek de Zurich.

14. The copie | of a letter, sent to | the ladye Mary dowagire, | Regent of Scotland, by | Iohn Knox in the | yeare. 1556. |

Here is also a notable sermon, | made by the sayde

Iohn Knox, | wherin is euydentlye pro- | ued that the masse is | and alwayes hath | ben abhomina- | ble before | God and Ido- | latrye. |

Scrutamini Scripturas.

Petit in-8°. Car. goth., 62 ff., sans indication de lieu ni de nom d'imprimeur.

B. M. — Bibl. de l'Université de Cambridge.

15. The | Newe Testa- | ment of ovr Lord Ie- | sus Christ. | Conferred diligently with the Greke, and best ap- | proued translations. | With the arguments, aswel before the chapters, as for euery Boke | & Epistle, also diuersities of readings, and moste proffitable | annotations of all harde places : wherunto is added a copi- | ous Table. |

Marque typographique : Le Temps faisant sortir la Vérité d'une caverne.

A gauche et à droite : God by Tyme restoreth truth, | and maketh her victoriovs.

At Geneva | Printed By Conrad Badius. | M.D.LVII. |
In-12. 12 ff. prél. non ch., 455 ff. ch.

Ff. prél. : The Epistle declaring that | Christ is the end of the Lawe, By Iohn Caluin. — To the Reader mercie and | peace through Christ our Sauiour.

Ff. ch.: Texte du Nouveau Testament. Les versets à la ligne, arguments et notes marginales.

The Table of the Newe Testament. — A perfecte svppvtation of the yeres etc...

Colophon : Printed by Conrad Ba- | divs M.D.LVII. this | X. of Ivne.

Fautes committed in the printing.

B. M. — Lambeth Palace Library. — Brit. and foreign Bible Society Libr.

16. How | superior | Powers oght to | be obeyd of their | subiects: and Wherin they may law- | fully by Gods Worde be disobeyed | and resisted. |

Wherin also is declared the cause of all this pre- | sent miserie in England, and the onely way | to remedy the same. | By Christopher Goodman. |

Marque typographique : L'ancre de Jean Crespin, avec ses initiales : I. C.

Au-dessous : The Lord hath broght vpon them a nation from a | farre contrey, an impudent nation and of a strange | langage. Baruch 4. Deut. 28.

Printed at Geneua by Iohn Crispin. | M.D.LVIII.

Petit in-8°. 234 pages ch. + 4 pages fin. non ch.

Préface : p. 3-8.—William Whiting- | ham to all them | that loue to knowe the trueth | and folowe it: Grace and peace. *A la fin :* From Geneua, this first of Januarie M.D.LVIII.

Préface de l'auteur : pp. 9-14. — *Texte :* pp. 15-234.

Pages fin. : 1-3. — William Kethe to | the reader (une poésie).

Colophon : La marque typographique du grand Y., comme au n° 9, et au-dessous le même passage.

Imprinted at Geneua by Iohn Crespin,
the first of Januarie Anno D. M.D.LVIII.

B. M. — Bibliothèque publique de Genève. — Bibliothèque de l'Université d'Edimbourg.

17. The first | Blast of the | Trumpet against | the monstruous | regiment of | women. |
Veritas temporis | filia | M.D.LVIII. |

Petit in-8°. 56 ff. ch., sans nom d'auteur ni lieu d'édition (publié par J. Knox, très probablement à Genève).

B. M. — Bibliothèque de l'Université de St-André. — Bibl. de l'Univ. de Cambridge. — Lambeth Palace Libr.

18. The Copie | of a lettre de- | liuered to the ladie Marie, Regent | of Scotland, frome Iohn Knox mi- | nister of Goddes worde, in the yea- | re of our Lord 1556, and nowe | augmented and explaned by the | Author, in the yeare of our Lord | 1558. |

Marque typographique : La porte étroite et la porte large.

A gauche, au-dessus et à droite ce passage : Entre in at the streit gate : for wide is | the gate, and brode is the waye, that | leadeth to destruction. Matth. 7. |

Printed at Geneva, | by Iames Poullain, and Antonie Rebul. | M.D.LVIII. |

In-12. 28 ff. ch. Les « Additions » sont imprimées en plus petits caractères.

B. M.

19. The Forme of Prayers and ministration of the Sacramentes, &c. used in the Englishe Congregation at Geneua : and approved by the famous and Godly learned man, Iohn Caluin.

1 Cor. III. No man can laye any other foundation, then that which is laid, even Christ Iesus.

Printed at Geneva by Iames Poullain
and Antonie Rebul. M.D.LVIII.

In-16. 48 ff. pour les Prières et 216 ff. pour les Psaumes et le Catéchisme.

Les Prières.

2me Titre : Psalmes of David in englishe Metre by Thomas Sterneholde and others : conferred with the Ebrue, and in certein places corrected, as the sense of the Prophet required : And, in this second edition are added eleuen mo, newly composed. Iames V... 1558.

Les Psaumes, les dix commandements, le cantique de Siméon.

3me Titre : The Catechisme or Maner to teache childrē the Christiā religion etc... Made by the excellent Doctor and Pastor in Christes Churche, Iohn Caluin. 1558.

Le Catéchisme et les Prières.

T. E. Aylward, Esq., Cardiff.

20. The ap- | pellation of | Iohn Knoxe from | the cruell and most iniust sentence | pronounced against him by the | false bishoppes and clergie of Scot | land, with his supplication and ex- | hortation to the nobilitie, e- | states, and cōmunaltie | of the same re- | alme. |

Printed at Geneva, | M.D.LVIII. |

Petit in-8°. 80 ff. ch.

f. 2. To the Nobilitie and estates of Scotland, etc...

f. 48. To his beloved Brethren the Communaltie of Scotland, etc... From Geneva the 14. of July 1558.

f. 59 v°. An admonition to England and Scotland to call them to repentance. Written by Antoni Gilby.

f. 77 v°. John Knoxe to the Reader. (Plan d'un second « Blast of the Trumpet ».)

f. 78 v°. Psalme of David XCIIII, turned into metre, by W. Kethe.

B. M. — Bibl. de l'Université de Cambridge.

21. The | Boke of | Psalmes, | where in are | conteined | praiers, meditatiōs, praises & than- | kes giuig to God for his | benefites | toward his Church: trāslated faith | fully according to the Ebrewe. | With brief and apt | annotations in the margent, | as wel for the declaracion of the mynde of the | Prophet, as for the ioyning together & conti- | nuance of the sentence : with two tables, the | one cōteyning the names of the Psalmes ac- | cording to the ordre of the Alphabet, & the | other concerning the chief pointes of our be- | lief comprehended in common places. | Printed at Geneva | by Rouland Hall. | M.D.LIX. |

In-8°. 16 pp. prél. non ch.: Dedicatory epistle to Quene Elizabet. From Geneua the 10th February 1559. 380 pp. ch. : The Psalmes. 20 pp. fin. : The tables. — To the reader.

Bridgewater House. — Library of Trinity College, Cambridge. — Bibl. de l'Université d'Aberdeen.

22. The Copie of | an epistle sent by | Iohn Knox one of | the Ministers of the Eng- | lishe Church at Gene- | ua vnto the inha- | bitants of Newcastle, & Barwike. |

In | the end wherof is added a briefe ex- | hortation to England for the spe- | die imbrasing of Christes Gospel | heretofore suppressed & banished. |

Matt. Chap. VII. | Euerie tree, which bringethe not fourthe good | frute, is hewne downe, and cast | into the fyer. | At Geneva M.D.LIX. |

Petit in-8°. 127 pp. ch. Pp. 3 à 54. John Knox to the inhabitantes of Newcastle and Barwike etc... à la fin : From Geneua the X of Novembre M.D.LVIII.

P. 55 : nouveau titre.

A brief Exhor- | tation to England | for the spedie im- | brasing of Christs Gospel | heretofore by the | tyrannie of | Marie suppressed & ba- | nished. | Hebr. Chap. VI..... | At Geneva | M.D.LIX. |

Pp. 57 à 108 : Texte daté à la fin : From Geneua the 12 of Januarie M.D.LIX. — Pp. 109 à 126 : The names of the Martyrs (1554-1558). — P. 127 : To the Reader.

B. M. — Bodleian Library. — Bibl. de l'Université de Cambridge.

23. The Bible | and | Holy Scriptvres | conteyned in | the Olde and Newe | Testament. | Translated accor- | ding to the Ebrue and Greke, and conferred With | the best translations in diuers langages. | With moste profitable annota- | tions vpon all the

THE BIBLE

AND

HOLY SCRIPTVRES

CONTEYNED IN

THE OLDE AND NEWE

Testament.

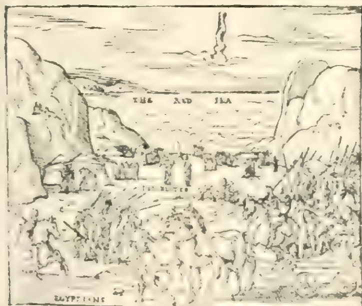
TRANSLATED ACCOR-

ding to the Ebrue and Greke, and conferred With the best translations in diuers langages.

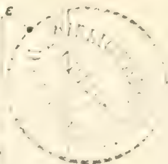
WITH MOSTE PROFITABLE ANNOTA-
tions vpon all the hard places, and other things of great importance as may appeare in the Epistle to the Reader.

FEARE YE NOT, STAND STIL, AND BEHOLDE
the saluacion of the Lord, which he wil shewe to you this day. Exod. 14, 13.

Great are the troubles of the righteous:



but the Lord deliuereth them out of all. Psal. 34, 19.



THE LORD SHAL FIGHT FOR YOU: THEREFORE
holde you your peace. Exod. 14, vers. 14.

AT GENEVA.

PRINTED BY ROVLAND HALL.

M. D. LX.

hard places, and other things of great | importance as may appeare in the Epistle to the Reader. |

Bois représentant le passage de la Mer Rouge par les Israëlites. Cf. f. 30.

Au-dessus : Feare ye not, stand stil, and beholde | the saluacion of the Lord, which he wil shewe to you this day. Exod. 14, 13.

A droite et à gauche : Great are the troubles of the righteous: | but the Lord deliuereth them out of all, Psal. 34, 19.

Au-dessous : The Lord shal fight for you : therefore holde you your peace, Exod. 14, vers. 14.

At Geneva | Printed by Rouland Hall | M.D.LX.

In-4°. 4 ff. prél. non ch., 474 ff. ch. pour l'A. T. et les Apocryphes, 2 ff. non ch., 122 ff. ch. pour le N. T., 14 ff. fin. non ch. pour les Tables.

Ff. prél. 2 et 3. Epitre dédicatoire : To the moste ver- | tvovs and noble Qvene Eli- | sabet, Quene of England, France, ād Ireland, &c. Your hum- | ble subiects of the English Churche at Geneua, wish | grace and peace from God the Father through | Christ Iesus our Lord. | *A la fin la date :* From Geneua, 10. April. 1560.

Ff. prél. 4. Au Lecteur : To our beloued in | the Lord the Brethren of En- | gland, Scotland, Ireland, &c. Grace, mercie and | peace, through Christ Iesus. *A la fin :* From Geneua, 10. April. 1560.

Texte de l'A. T. et des Apocryphes.

Nouveau titre pour le N. T. :

The | Newe Testament | of ovr Lord | Iesus Christ, | conferred diligently with the Greke, and best ap-pro- | ued translacions in diuers languages.

Même bois qu'au 1er titre, avec les mêmes passages des Ecritures.

At Geneva. | Printed by Rouland Hall. M.D.LX.

Texte du N. T.

Ff. fin. non ch. 1 à 4 v° : A brief Table of the In- | terpretation of the propre names.... ; 4 v° à 13 r° : A table of the principal | things... ; 13 r° et v° : A perfite supputation of | the yeres... *Au-dessous :* Joshua Chap. I, vers. 8 : Let not this Boke of the Law departe out of thy mouth, | but meditate therein daye and night, that you mayest | observe and do according to all that is written the- | rein : so shalt thou make thy way prospe- | rous, and then shalt thou have | good successe. 14 r° : The order of the yeres from Pauls conversion.. | 14 v° : blanc.

A deux colonnes, chaque verset à la ligne : les mots qui ne figurent pas dans le texte imprimés en italiques ; nombreuses notes et références marginales.

Vignettes sur bois : 2 dans la Genèse : La situation du Jardin d'Eden, l'Arche de Noë ; 11 dans l'Exode : Le passage de la Mer Rouge, le Tabernacle et son mobilier ; 1 dans les Nombres : Le camp d'Israël ; 8 dans 1 Rois : Le Temple et le trône de Salomon ; 4 dans Ezéchiel : La vision, le Temple restauré.

Gravures hors texte : A.T., f° 78 : Carte du désert entre l'Egypte et Canaan ; f° 103 : Carte du pays de Canaan, les tribus ; f° 357 : Le Temple restauré. Entre l'A. et le N. T. : Carte de la Palestine. N. T., f° 54 : Carte des Voyages de Paul.

B. M. — Bibl. publique de Genève. — Bibl. de l'Université de Cambridge. — Lambeth Palace Library.

24. The | Newe Testa- | ment of ovr | Lord Iesvs Christ. | Conferred diligently with the Greke, | and best approued translacions in diuers languages.

Exod. XIIII, ver. XIII. Feare ye not, stand stil, | and beholde the saluacion of the Lord, | which he wil shewe to you this day.

Marque typographique : un rocher portant quelques plantes, avec une source au pied.

A gauche, au-dessus et à droite ce passage : Great are the troubles of the right- | ous : but the Lord deliuereth | them out of all. Psal. 34, 19.

Au-dessous : The Lord shal fight for | you therefore holde you your peace, | Exod. 14, vers. 14, |

Printed at Geneva. | M.D.LX. |

Petit in-8º. 443 ff. ch. pour le texte. — fº 444 + 14 ff. finaux non ch. pour la table.

A Brief Table..... The order of the veres.....

A la fin : Let not this boke of the Law depart | out of thy mouth, but meditat therein | day & night, that thou mayest obser- | ue & do accordyng to al that is writ- | ten therein : so shalte thou make thy | way prosperous, and then shalt thou | haue good successe.

Imprimé sur une colonne, versets à la ligne, références en marge, pas d'épître, ni de préface ni de notes.

Lambeth Palace Libr.

25. An Answer | to a great nomber | of blasphemous cauillations written by an | Anabaptist, and aduersarie to Gods eternal | Predestination. |

And confuted | By Iohn Knox, minister of Gods Worde | in Scotland. |

Wherein the Author so discouereth the craft and falsho- | de of that sect, that the godly knowing that

error, | may be confirmed in the trueth by the euident Wor- | de of God.

Marque typographique : L'ancre de J. Crespin, avec les initiales I. C.

Prov. XXX. | There is a generatiō that are pure in their owne cōceit, and | yet are not washed from their filthines. |

Printed by Iohn Crespin. | M.D.LX.

In-8°. 454 pp. ch. — P. 2 : *To the Reader.* — Pp. 3 à 16 : *The Preface.* — Pp. 17 à 454 : *Le Texte.*

A la fin : Isaiah. 54. | Everie tongve that shal contend | with thee in iudgement, the same | shalt thou most rightly con- | demne.

Musée histor. de la Réformation à Genève. — Bibl. de l'Université de Cambridge. — Lambeth Palace Libr.

26. The | Forme of | Prayers and ministra- | tion of the Sacramentes, | &c. vsed in the Englishe | Congregation at Ge- | neua : and appro- | ued by the fa- | mous and Godly learned | man. M. Iohn | Caluin.

1. Corinth. III. | No man can laye | any other foundation, then | that which is sayde, euen Christ Iesus. | 1561.

In-8°, sans nom, sans lieu (Genève); 84 ff. ch. + 8 ff. finaux non ch. Au v° du titre : The contentes | of the Booke; ff. 2 à 8 : La Préface; ff. 9 à 35 : Les Prières; ff. 36 à 84 : The Catechis- | me of Maner to | teache chyldren the | Christian religion, etc.. | made by the excellent Doctor | and Pastor in | Christes. (Churche Iohn Caluin.)

Bibl. de l'Université de Cambridge (incomplet). Bibl. de Trinity College (Cambridge).

27. The | Forme of | Prayers and mini- | stration of the Sacramēts, etc... sed in the English Church | at Geneva, and approued by the famous | and godlie learned man, Iohn Caluin. | Wereunto are also added the prayers | which thei vse there in the French | Church. | With | the Cōfession of Faith | which al they ma- | ke that are receiued into the Vniversitie | of Geneua.

The contents of this boke are con- | teined in the page following. | 1 Corinth. III. | Noman can laye any other fundation | then that whichis laid, euen Christ Iesus.

Printed at Geneva | by Zacharie Dvrand. |
M.D.LXI.

In-16, en trois parties : 50 ff. ch. pour les Prières, 226 ff. non ch. pour les Psaumes, 103 ff. ch. pour le Catéchisme, les Prières et la Confession de foi.

Les Prières.

2me *titre :* Foure | score and se- | ven Psalmes of Da- | vid in english mitre | by Thomas sterneholde and others ; | conferred with the Hebrewe and | in certeine places corrected as | the sense of the Prophet | requireth, | whereunto are added the Songe of Si- | meon, the then Commandements and | the Lords Prayer. |

Iames V. If any be afflicted, let him pray ; and if any be mercie let him sing Psalmes. M.D.LXI.

Les Psaumes.

3me *titre :* The | Catechisme | of maner to tea- | che children the chri- | stian religion : | Wherin the Minister demaundeth the | question, and the Childe

maketh | answer : made by the excellent | Doctor and Pastor in Christs | Church, Iohn Cal- | uin. |

Ephes. 2. The doctrine of the Apostles and Pro- | phetes is the fundation of | Christs Church. | by Zacharie Durant | M.D.LXI. |

Le Catéchisme. — Les Prières.

The Forme of the | confession of faith wherunto al subscribe as are receyued to be scholers in | the vuinersitie of Geneua : and it is verye profitables for all Townes, Pari- | shes and Congregations, to discernes | the true Christians from Anabaptistes. Libertines, Arrians, Papistes & other Keretikes. — The Lordes Prayer (en vers). — A prayer to be | sayde before a man begyn | his worke.

Colophon : Printed at Geneva. M.D.LXI.

Bibl. de la Cathédrale de St-Paul, Londres.

28. Foure score and seven Psalmes of David in english mitre | by Thomas sterneholde and others : | conferred with the Hebrewe, ād | in certeine places corrected, as | the sēse of the Prophet | requireth. | Whereunto are added the Songe of Si- | meon, the ten Commandements and the Lords Prayer. |

Iames V. If any be afflicted, let him pray; and if any be merie let him sing Psalmes. M.D.LXI.

In-16. 192 ff. Réimpression en car. goth. des 87 Psaumes contenus dans le vol. (n° 27) qui précède. Sans lieu (probablement à Edimbourg), ni nom d'imprimeur.

Britwell house.

29. An Ad- | monicion against | astrology judiciall | and other curiosities, that raigne now | in the world, written in the french | tonge by Ihon Caluine, and translated into Englishe by G. G. (Goddred Gilby). |

Imprinted at London by Roulande Hall, dwellyng in Gol | ding lane, at the signe of the three arrows.

Pet. 8°. 40 ff. non ch., car. goth.

B. M. — Bibl. de l'Université de Cambridge. — Bodleian Library.

30. Foure god- | lye sermons agaynst | the pollution of idola- | tries, comforting men in persecuti- | ons, and teachyng them what com- | modities thei shal find in Christes | church, which were preached in | French by the moste famous | Clarke Ihon Caluyne, and | translated fyrst into La- | tine and afterward into | Englishe by diuers | godly learned | men. |

— Psal. 16. | I wyl not take the names of the Idols | in my mouth. |

Printed at London by Rouland Hall, | dwelling in Golding lane at the signe | of the thre arrowes. | 1561.

Pet. in-8°, car. goth. 2 ff. prél. (dont le 2me contient un avertissement : Rouland Hall to the Reader.) et 104 ff. non ch. Plusieurs lignes du titre, le 2me f. prél., le titre courant, les manchettes, le titre de départ de chaque sermon, le colophon sont en car. rom.

Colophon: Prynted at Lon- | don by Roulande | Hall dwellyng in | Golding Lane at | the signe of the | three arro- | wes. | 1561.

Bibl. de l'Université de Cambridge. — Musée de la Réformation à Genève. — Bodleian Library.

31. A ve- | ry profitable trea | tise, made by M. Ihon | Caluyne, declarynge what great | profit might come to al christen | dome, yf there were a regester | made of all Sainctes bodies | and other reliques, which | are aswell in Italy, as in | Fraunce, Dutchland, | Spaine, and other | kingdomes and | countreys. |

Translated out of Frenche into | English by Steuen | Wythers. | 1561. | Set furth and authorised according | to the Queenes Maiesties | Iniunctions. |

Prynted at London by Rouland | Hall, dwellyng in Goldyng | lane at the sygne of the | thre arrowes.

Petit in-8°. 64 ff. dont 1 bl. non ch. (car. goth.).

B. M. — Bibl. de l'Université de Cambridge. — Bodleian Library. — Musée de la Réformation à Genève.

32. The Bible | and | Holy Scriptvres | conteyned in the Olde and | Newe Testament. | Translated according to the Ebrve | and Greke, and conferred With the best translations in diuers langages. | With moste profitable annotations | vpon all the hard places, and other things of great importance as | may appeare in the Epistle of the Reader. |

THE BIBLE

AND

HOLY SCRIPTVRES

CONTEYNED IN THE OLDE AND NEWE TESTAMENT.

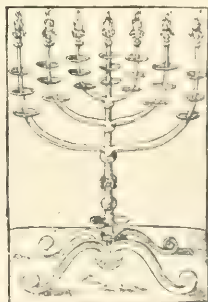
TRANSLATED ACCORDING TO THE EBRVE and Greke, and conferred With the best translations in diuers langages.

VVITH MOSTE PROFITABLE ANNOTATIONS vpon all the hard places, and other things of great importance as may appeare in the Epistle to the Reader.

This is the message which we haue heard of him, and declare vnto you, that God is the light and in him is no darkenes. Iohn 1. Vers. 5.

NO MAN LIGHTETH A CANDELL, FOR

TO PVT IT VNDER A BVSHELL,



BVT VPON THE CANDELSTICKE.

MATTHEVV. V.

If we walke in the light as he is in the light, we haue felowship one with another, and the blood of Iesus Christ clenseth vs from all sinne. Iohn 1. Vers. 7.

PRINTED AT GENEVA
M·D·LXII.

This is the message whiche we haue heard of him, and declare unto you, | that God is the light, and in him is no darkenes. John. I. Ver. 5.

Bois : Le chandelier à 7 branches.

A gauche, au-dessus et à droite ce passage : No man lighteth a candell, for | to put it under a bushell, | but upon the candelsticke. | Matthew. V.

Au-dessous : If we walke in the light as he is in the light, we have felowship one | with another, and the blood of Iesus Christ clenseth vs from | all sinne. John. I. Vers. 7.

Printed at Geneva | M.D.LXII.

Petit in-f° de 448 ff. ch. pour l'Epître dédicatoire à la reine Elisabeth, l'Epître au lecteur, l'A. T. et les Apocryphes (pagination très défectueuse), de 114 ff. ch. pour le N. T. et la 1re table, et de 6 ff. non ch. pour la 2me table.

Titre spécial pour le N. T. :

The | Newe Testament of | ovr Lord Iesus | Christ. Conferred diligently with the Greke, and best approued | translacions in diuers languages.

Le bois et les passages des Ecritures comme au 1er titre.
Printed at Geneva M.D.LXI.

Le texte du livre entier comme au N° 23.

Mêmes remarques que pour le N° 23, sauf que les mots qui ne figurent pas dans le texte sont entre parenthèses (). 2 bois dans la Genèse, 5 dans l'Exode, 1 dans les Nombres, 5 dans 1 Rois, 3 dans Ezéchiel; 2 gravures hors texte dans le N. T., savoir : f. 2 : Carte de la Palestine; entre les ff. 51 et 52 : Carte des voyages de Paul. B. M. — Ch. Martin, pr (exempl. incomplet).

33. The Forme of pra- | yers and ministration of the Sa- | craments, etc... used in the English Chur- | che at Geneua, and approued by the fa- | mous and godlie learned man Iohn | Caluin, whereunto are also added the praiers | which thei use there in the Frē- | che Churche. | With | the confession of faith | whiche all they make that are receiued into | the universitie of Geneua. |

1 Cor. III. No man can laye any other fundation | thē that which is laid, euen Christ Je | sus.

Imprinted at Edinburgh | by Robert Lekprewik. | Cum privilegio. | 1562.

In-8°. 70 ff. ch. car. goth.

Colophon : Imprinted at Edinburgh, | by Robert Lekprewik and are | to be soulde at his hous at the | nether bow. Cum privilegio. 1562.

La Confession imposée par l'Académie de Genève, bien que mentionnée dans le titre, manque dans ce volume.

Advocates Library, Edimbourg.

34. The | Lawes and Statu- | tes of Geneua, as well concerning ecclesiastical | Discipline, as ciuill regiment, with certeine | Proclamations duly executed, whereby Gods | religion is most purelie mainteined, and their | common wealth quietli gouerned : Translated | out of Frenche into Englishe by | Robert Fills. |

Except the Lorde kepe the Citie the keper | watcheth in vayne. Psal. 127.

Marque typographique : La clef et l'aigle entourées des mots : Post tenebras lux. (Voir page 330.)

A gauche et à droite : After dark- | nes, light.

Printed at Lon- | don by Rouland Hall, dwelling in Gutter | Lane at the sygne of the halfe Egle | and the Keye. | 1562. |

Petit in-8°. 8 ff. prél. non ch., 87 ff. mal ch., 1 f. fin. non ch., pour le colophon. Car. goth., sauf les lignes 1 à 3, 9 à 15 du titre, quelques autres aux ff. prél. 2, 5, 6, aux ff. ch. 1, 67, 68, etc., le titre courant et le colophon, qui sont en caractères romains ou en caractères italiques.

Ff. prél. *Epitre dédicatoire de Robert Fills :* To the right hono- | rable, the Lorde Robert Duddeley, etc...

Colophon : Printed at London | by Rouland Hall | and Thomas Hac- | ket, the 16. of A- | prill, in the yere | of our lorde | 1562.

Bibl. publ. de Genève. — Bibl. de l'Univ. de Cambridge. — Bodleian Library. — Th. Dufour. — He Micheli.

35. The | Forme of | Prayers and minis- | tration of the Sacra- | ments etc. vsed in the English Church | at Geneua, approued and received by | the Churche of Scotland, whereunto | besydes that was in former bokes, | are also added sondrie other pray- | ers, with the whole Psal- | mes of David in | English me- | ter. |

The contents of this boke are con- | teined in the page following. | 1 Corinth. III. | No man can lay any other fundation, then | that which is laid, euen Christ Iesus.

Printed at Edinburgh | by Robert Lekprevik M.D.LXIIII. — M.D.LXV.

In-8°. En 2 parties. 12 ff. prél. : *Kalender, Sonnet* by W. Stuart. — 60 ff. : *Les Prières.* — 4 ff. : *Table des Psaumes.* — 43 ff. : *Les Psaumes.* — 1 f. bl.

2me *titre :* The catechisme or Maner to tea- | che children the chris- | tian religion. | Wherein the Minister demandeth the | Question and the Childe maketh | answere : made by the excellent | Doctor and Pastor in Christs Churche Iohn Cal- | uin. |

Ephes. II. The doctrine of the Apostles and Pro- | phetes is the foundation of | Christs Church.

Imprinted at Edinburgh by me Robert Lekprivik. 1564. | Cum Privilegio.

86 ff. + 2 ff. bl. : *Le Catéchisme et les Prières.*

Exemplaire de M.D.LXIIII : Corpus Christi College, Oxford. — Exemplaires de M.D.LXV : B. M. — Advocates Library, Edimbourg. — St John's College, Cambridge.

36. The | Forme of | Prayers and Ministra- | tion of the Sacraments, | etc. vsed in the English Chruch at Geneua, | approued and receyued by the Chruche of | Scotland. Whereunto besydes that was in | the former bokes, are also added sondrye | other prayers, wyth the whole Psalmes of | David in English meter. |

The contents of | this boke are conteined in | the page following. | 1 Corinth. III. | No man can lay any other fundacion, then | that which is laid, euen Christ Iesus.

Imprimé pour Henri le Mareschal. | M.D.LXVI.

In-16. Sans nom de lieu. 12 ff. prél. : *Titre, Table, Calendrier, Sonnet.* 50 ff. : *Les Prières.*

104 ff. : *Le Catéchisme et les prières.* 296 ff. : *Les Psaumes et Cantiques. Table.*

Les nombreuses fautes d'impression et l'orthographe de certains mots, par ex. Pseaume décèlent un imprimeur de langue française. Le nom d'Henri le Mareschal n'a été retrouvé ni en Angleterre, ni en Ecosse, ni à Genève.

Les 12 ff. prél. reproduisent le texte des ff. prél. du nº 35. Les 322 premiers ff. du texte, sauf 2, sont empruntés au nº 27.

Bibl. de la Cathédrale de Peterborough.

37. A briefe | declaration of the | chiefe poyntes of | Christian religion set forth in a | Table | made by Theodore Beza. |

Gal. 3. d. The Scripture hath shut up all undre sinne, to the intent that the promise | by the faith in Jesus Christ should | be given to them that beleeve. |

Seene and allowed according to | the order appoynted.

Imprinted by Dauid | Moptid and John Mather.

Petit in-8º. Sans date. 28 ff. non ch., car. goth.

B. M.

38. A briefe | Treatise of Election and | Reprobation, with certen | Answers to the Obiections of the | Aduersaries of thys | doctrine : | Written by Anthonie | Gylbie. |

Rom. 9. I will shewe mercy upon whom I | will shewe mercie, and I will haue | compassion upon whom I | will haue com- | passion.

Petit in-8º. Sans date. 36 ff. non ch., car. goth.

Colophon : Imprinted | at London by Dauid | Moptid, and Iohn Mather, | Dwelling in Red-Crosse streete nexte ad- | ioyning to | St-Gyles Church with- | out Criplegate.

B. M.

39. A briefe and pith- | thie, summe of the Christian faith, | made in forme of a confession, with a con- | futation of all such superstitious | errours as are contrary | thereunto. Made by | Theodore de Beza. | Translated out of Frenche by | R. F. |

Marque typographique : la clef et l'aigle entourées de : Post tenebras lux.

A gauche et à droite : After dark- | nes light.

Printed at London | by Richard Serll, dwelling in Flete | lane at the sygne of the half- | Eagle and the Key. |

Petit in-8°, car. goth. 22 ff. prél. non ch. — 195 ff. ch.

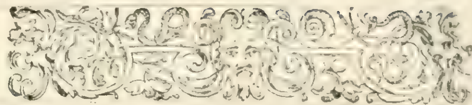
Ff. prél. *The Epistle dedicatory :* To the ryght honorable and vertuous Lord, the Lord | Hastinges earl of Huntington, etc. | Robert Fyll, wysheth long life with increase of honour | in the feare of God. | Amen. *The Table. — The Printer to the Reader* (en car. romain). — *5 Texts taken from the N. T. — Préface de Th. de Bèze.*

Ff. ch. : Le texte et : *another brief confession.*

B. M.

40. The Bible | and | Holy Scriptures con- | teyned in the Ol- | de and Newe | Testament. | Translated according | to the Ebrue and Greke, and conferred with the best | translations in diuers langages. | With moste profitable anno | tations vpon all the hard places, and other things of great im- | portance as may appeare in the Epistle to the Reader. |

There is added in this second edition certeine tables, one for the Explication of the degrees in ma- |



THE BIBLE

AND

HOLY SCRIPTVRES CON-

TEYNED IN THE OL-

DE AND NEWE
Testament.

TRANSLATED ACCORDING to the Ebrue and Greke, and conferred vvith the best translations in diuers langages.

WITH MOSTE PROFITABLE ANNOtations vpon all the hard places, and other things of great importance as may appeare in the Epistle to the Reader.

THERE is added in this second edition certeine tables, one for the Explication of the degrees in mariage in Leuiticus, with another for the Maccab. & a calender historical, with other things.



AT GENEVA.

PRINTED BY IOHN CRISPIN.

M. D. LX.

riage in Leuiticus, with another for the Maccab. & a calender historical, with other things. | At Geneva | Printed by Iohn Crispin | M.D.LXX. |

Marque typographique de J. Crespin.

Petit in-4°, à 2 colonnes. 12 + 4 ff. prél. non ch. — 410 (en réalité 412) ff. ch. pour l'A. T. — 94 ff. ch. pour les Apocryphes. — 5 ff. non ch. pour la Table. — 129 ff. ch. pour le N. T. — 10 ff. fin. — 8 ff. prél. et 82 ff. ch. pour le Psautier.

Ff. prél. a. 1er titre : Calender historical, Wherein is contained an easie declaration of the golden nombre. Of the Epacte. Of the indiction Romaine. Also of the cycle of the sunne etc... By Iohn Crispin M.D.LXIX.

Marque typographique de J. Crespin.

To the Reader. — Of the Golden Nombre. — A suppvtation of the yeares... vnto this present year 1569. — Cycle of the Sunne.— Kalendar. — Faires in Fraunce and elsewhere.

Ff. prél. b. : Titre de la Bible (v. ci-dessus). — Epître dédicatoire à la reine Elisabeth, datée de Genève 10 avril 1569. — *To the Reader.* — Liste des Livres.
Ff. de l'A. T. : Texte de l'A. T.

Ff. des Apocryphes : Les Apocryphes et la table des noms propres.

Ff. du N. T. Titre :

The | Newe Testament | of our Lord | Jesus Christ, | conferred diligently with the Greke, and best ap- | proued translacions in diuers languages. |

Exod XIIII. vers XIII. Feare ye not, stand stil, and

beholde the saluation of the | Lord, which he will shewe to you | this day.

Marque typographique de J. Crespin.

The Lord shal fight for you : therefore holde you your peace, Exod. 14, vers. 14.

At Geneua. Printed by Iohne Crespin | M.D.LXVIII.

Texte du N. T.

Ff. fin. A Table of principal things... A perfite suppvtation... The order of the yeres...

Ff. du *Psautier. Titre :*

The | whole Booke | of Psalmes, collected in- | to Englishe metre by T. Ster- | nhod I. Hopkins and others, confer- | red with the Ebrue, with apt Notes to synge them- | withall. Faithfully perused and allowed according | to thorder appointed in the Quenes Maiesties Iniunctions. |

Marque typographique de J. Crespin.

Iames V. If any be afflicted, let hym praye, and if any be | mery. let hym syng | Psalmes. |

At Geneva. Printed by Iohn Crispin M.D.LXIX.

Ff. prél. : A treatise made by Athanasius the Great. Veni Creator, &c.

Ff. ch. : Les Psaumes. — Les 10 Commandements. etc. — Table. — Prières. — Le Catéchisme, par Jean Calvin.

Bois et cartes hors texte comme au n° 23.

B. M. — British and Foreign Bible Soc. Libr. à Londres. — Bibl. de l'Université de Cambridge *(exemplaire incomplet)*. — Bodleian Libr. Oxford. — Bibl. publ. de Genève (les 12 ff. prél. et le catéchisme manquent).

41. The Forme of Prayers and Mini- | stration of the Sacraments etc. used in the English Churche | at Geneva, approued and received by | the Churche of Scotland. Whereunto | besydes that was in former bokes, | are also added sondrie other pray- | ers, with the whole Psal- | mes of | David in | English me- | ter. |

The contents of this boke are conteined in the page no following. 1 Corinth. III. | No man can lay any other fundation, then that which is laid, even Christ Iesus.

Imprinted M.D.LXXI.

In-16°. 8 ff. prél. non ch. — 68 + 260 ff. ch. Sans nom de lieu, imprimé probablement sur le continent chez un typographe de langue française.

Se distingue par ce 2me Titre : The ordoure of Excommunication and of publict repentance used in the Churche of Scotland, and commanded to be prented by the generall Assemblie of the same, in the Moneth of Iunii 1571. Imprinted M.D.LXXI.

Et par ce 3me : The Forme and ordour of the Election of the Superintendent, and the Electioun of Eldars and Deacons in the Churche of Edinburgh.

4me titre : The Catechisme...

W. Cowan *(exemplaire incomplet).*

42. A Brieff discours | off the troubles begonne at Franck- | ford in Germany Anno Domini 1554. Abowte | the Booke off common prayer and Ceremonies, and conti- | nued by the Englishe men theyre

to thende off Q. Maries | Raigne, in the which discours, the gentle reader shall see | the very originall and beginninge off all the | contention that hathe byn, and what was the cause off the same. | Marc. 4. |

For there is nothinge hid that shall not be o- | pened neither is there a secreat but that it shall co- | me to light, yff anie man haue eares to heare, let | him heare. M.D.LXXV.

In-4°., car. goth., ccxv pp.

Sans nom de lieu, ni d'auteur (attribué à Whitingham), ni d'imprimeur. B. M.

43. The Treasvre | of Trueth, touching the | grounde worke of man his salua- | tion, and chiefest pointes of Christian Re- | ligion : with a briefe summe of the com- | fortable doctrine of God his proui- | dence, comprised in 38 short | Aphorismes. |

Written in Latin by *Theodore Beza*, and | newlie turned into English by Iohn Stockwood. |

Whereunto are added, these | Godly Treatyses.

One of the learned and | godlie Father, Maister *I. Foxe*. In the | which the chiefest poyntes of the doctrine of God | his Election, are so plainely set forth, as the | verie simplest may easily understande it, | and reape great profite thereby.

The other of Maister *Anthonie Gylbie*, | wherein the doctrine of God his Election | and Reprobation, is both Godly and | learnedlie handled. |

Seene and alowed, according to the | order appoynted.

Petit in-8°. 6 ff. prél. non ch. en car. rom. 136 ff. non ch. en car. goth. les aphorismes en car. rom.

Ff. prél. 2 et 3 r° : To the ryght worshipfull | Syr Iohn Pelham Knight, Iohn Stock- | wood wysheth in this lyfe prospe- | ritie, and euerlasting felicitie | in Christ our Sauiour.

A la fin : From | Tunbridge this last of | June 1576. | Your VV. much bounden, and | wholy in the Lorde to bee commaunded. John Stockwood.

Ff. prél. 3 v° et 4 r° : To the godly Reader. — A la fin : From | my studie at Tunbridge this | laste of June 1576. | Thy poore and louing Brother | in Christe. John Stockwood.

Texte : 91 ff. A short declaration. — 10 ff. Notes appertayning to the matter of Election etc. — 35 ff. A briefe Treatise, etc.

Colophon : Imprinted at London | for Thomas Woodcocke, dwel- | ling in Poules Churchyarde, at the sygne of the blacke Beare.

Musée historique de la Réformation à Genève.
Bodleian Library.

44. The | Booke of | Psalmes, | where in are | con tayned | prayers, meditations, prayses and | thankesgiuing to God for hys | benefits toward his Church : | translated faithfully ac- | cording to the | Ebrewe : | Whith briefe and | apt anno- | tations in the margent, | aswel for the declaration of the minde of the Pro- | phet, as for the joyning together and continuance | of the sentence : with two Tables, the one

con- | tayning the names of the Psalmes accor- | ding to the order of the Alphabet, & | the other concerning the chiefe | pointes of our beliefe com- | prehended in com- | mon places. | Imprinted at | London by Henry Denham, | being the assigne of | W. Seres. | 1578.

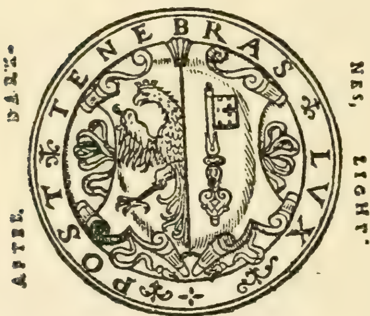
In-16. XX pp. prél. + 388 pp. ch.

Pp. prél. Epistle to the Quene, — to the Reader. — argument.

Pp. 1-373 : Texte. — pp. 374-386 : Tables. — p. 387 : marque de l'imprimeur et colophon.

Réimpression du N° 21.

Bibl. de l'Université d'Aberdeen.



(Marque de Rouland Hall (N° 34).

LIVRE DES ANGLOIS[1]

Les noms de ceux de l'Eglise Angloise qui ont esté receus à la Bourgeoisie de ceste ville de Geneve, a scavoir Guilliaume Whitingham, Jehan Bodeleigh, Guilliaume Williams, Jehan Knoxe, Christofle Goodman, Jehan Baron.

Item. les noms de ceux qui ont esté receus es ceste Eglise.

It. de ceux qui ont esté admis au ministere.

It. des enfants baptizés.

It. des mariages.

Item. des enterrements.

The names of all suche persons as have bene receyvid and admytted into the Englishe Churche and Congregation at Geneva, **As Membres of the** same **Churche**, togither with the daye and the yere, when every of them were received and admitted — here followinge doo plainely appere : That is.

1555. First those psons that came thither the 13th of Octobre A° 1555, to use the benefit of the Churche then newely graunted, as

Willm̄. Willm̄s and Jane his Wife.

Thomas Wood, Anne his Wife, and Debora their daughter.

Anthony Gilby, Elizabeth his wife, and Goddred their sonne.

Willm̄ Jackson, Parnel his wife, Willm̄. and Andrew his sonnes, and Margery and Judith his doughters.

John Holingham, Elene his wife and Daniel his sonne.

[1] Voir ci-dessus, chapitre I, p. 44

Thomas Knolles and Johan his wife.
Christopher Goodman.
Willm̄. Whitingham.
John Staunton.
John Hilton.
Christopher Seburne als Plumer.
Richard Potter.
John Ponce.
John Maston.
Thomas Crofton.

[p. 2] Secundly those psons that were dwellers at Geneva before the said 13. of Octobre 1555, as

Sir Willm̄ Stafford knight, Dorothee his wife, Jane his sister, mystress Sandes als Foster their coosen, Edward his sonne, Elizabeth his doughter, John Watson, Arthure James, and Edmonde his servantes, and Elisabeth his maiden.
Thomas Lever.
John Prettie.
Nicholas Harvye.
Michael Gill.
Willm̄. Beauvoir.
Harry Dunce.
John Pigeon.
Willm̄. Amondesham.
Richard Amondesham.

Md that the Churche was erected the first of Novemb. 1555.

Thirdly all those psons that came hither after the said Churche was erected, as

A° 1556.
James Pilkington.
Robert Beaumont.
Peter .
John Stubbes.
Peter Willyes.
Thomas Knolles.
John Scorye.
Thoms. Sampson.
John Ferrar.
Rowland Hall.
Gualter Willm̄s.
Thomas Langeley.
Anthony Miers.
James Yonge, and Anne his wife.
[p. 3] John Burtwick, knight and John Kellye, his page.

12 July 1556.
Willm̄ Fuller, Joice his wife, Peter Lange and Richard Gawton his servantes, and Marie Gawton his maide.
18 Septembr.
John Knox, Margery his wife, Elizabeth her mother, James his servant, and Patrick his puple.
5 Novembr. 1556.
Frauncis Withers, his wife, John Houghton his s̄vant and Ales Broughton his maide.
Nicolas Folgeham.
Lawrence Argall.
Richard Chrispe.

Theodore Newton.
Thomas Stanley.
Richard Harrison.
Thomas Hancock, his wife, and Gedion his sonne.
James Knolles.
John Bolton.
Thomas Spenser.
Adam Holiday.
John Yonge.
Harrye Withers and Stephen Withers, bretherne to the said Frauncis Withers.
Willm̄. Keth, and his wife.
Thomas Stewarde.

8 of May 1557.

Anne Lock, Harrie her sonne, and Anne her doughter, and Katherine her maide.
Willm̄. Samuel and his wife.
Roger Dransfeld.
Thomas Knolles, theldist, his wife, Michael and Nicholas his
. 4] Thomas Jhones.
John Bodleigh, his wife; Thomas, John, and Lawrence, his Sonnes; Prothese his doughter, John Boggens and Richard Vivian his servantis, and Elenor his maide.
Nicolas brother to the said John Bodleghe.
Nicolas Hilliarde.
Augustin Brodebreche.
Percivall Wiburne.
John James / Mary Rowlandson } children of

5 June 1557.

James N.
Water Richardson.
John Baker.
Peter Hawkes.
Richard Gibbens.
Barnard Hindeson.
John Pullein his wife, and Faith his doughter.
Ales Agar widowe, Johan and Priscilla her doughters, and Thomas her sonne.
Willm. Cole.

20 Novemb. 1557.

Thomas Bentham.
Mawde Fawcon.
Thomas Mosgrave.
John Daniel, his wife, and his sonnes.
Mawdes.
Gibson, his wife, and his doughters.
Richard East.
James Tailor.
Thomas Johns.
Willm̄. Chambres.

26 Novembr. 1557. [p. 5]

Robert Fielde and Rose his wife.
Ales Samon widowe.
Thomas Knell.
Harrye Lelande.
Harrye Smyth.
John Pellam.
Willm̄. Morley.

2 Decemb. 1557.

Anthony Caryer.
John Mansfeilde.

A° 1558. February 17.

John Collyn, being a very aged man.

28 of Aprill.

Lawrence Kente and Willm̄. his sonne, and
Elene his doughter
Robt. Blackman } of Aprill
Lawrence Umfrey } last past.

June 2.

Willm. Johnson came to Geneva the 5 of January 1558.
Nicholas Abbot, the 29 of Marche.
Willm Cotes } of Aprill last
Richard Proctour } past.

Ano Dni. 1559. [p.
August 13.

Charles Williams, borne in Bristow, made his confession of his fayth, and was admitted to the Church.

September 15.

David Linsey a Schottisheman was receivid.

[p. 49] The Names of the **Ministers, Seniors** and **Deacons** yerely chosen and elected wtin the Englishe Churche and Congregation at Geneva, to be the ministery there, wth the daye and the yere when they were chosen and elected, — Here followinge may plainely appere — That is to say —

Ao 1555.

The first of Novēbr. Ao 1555, when the Churche was erected, then was	Christopher Goodman and Anthony Gilby	apointed to preche the word of God and mynyster the Sacraments, in thabsence of John Knox.
The 16 of Decembr. 1555, then the whole congregation did electe	Willm̄. Willm̄s and Willm̄. Whitingham	to be Seniores.
	John Staunton and Christopher Seburne als Plumer	to be Deacons.

Ao 1556.

The 16 of Decembr. 1556, when ye first yere was ended, then the whole congregation did electe and chuse	John Knox and Christopher Goodman	to be Ministers.
	Anthony Gilby Willm̄. Willm̄s Willm̄. Whitingham and Willm̄. Fuller	to be Seniores.
	Frauncis Withers Willm̄. Beauvoir and John Staunton	to be Deacons.

50] *Ao 1557.*

The 16 of Decemb. 1557, when the secund yere was ended, the Congregation did elect and chose	John Knox and Christopher Goodman	still to contynue ye Ministers.
	Anthony Gilby John Bodlegh Willm. Willms Thomas Wood	to be Senyores.
	John Pullaine Frauncis Withers Willm. Beauvoir and Willm Fuller	to be Deacons.

Ao 1558.

The 16 of Decembr. 1558, when the third yere was ended, the Congregation did elect these	John Knoxe and Christopher Goodman	stil to continew the Ministers.
	Miles Coverdalle John Bodleighe Willm Williams and Antony Gilbe	to be the Seniores.
	Francis Withers Peter Willis Willm Beavoyr and Willm. Whitingham	to be the Deacons.

73] The names of all the **Children** &c. that have been **baptised** in the Englishe Churche and Congregation in Geneva, from tyme to tyme since therection of the said Churche. Also the names and surnames of the fathers and godfathers, togither wt the daye and yere when every of then were baptised hereafter following may plainely appere, That is.

Ao 1556.

The 4 of January. *John Stafford*, the Sonne of Willm. Stafford, Knight, John Calvin being the godfather.

31 of Marche. *Ruthe* the doughter of Anthony *Gilby*, Thomas Wood being the godfather.

5 of Maye. *Jane* the daughter of Willm *Jackson*, Willm Willms being the godfather.

Bethony, the doughter of James *Yonge*, Anthony Gilby being goodfather.

A° 1557.

16th of January. *John* the sonne of John *Hollingham* John Knox being the godfather.

7 of Aprill. *Sara* the doughter of Thomas *Hancock*, Anthony Gilby being the godfather.

23 of Maye. *Nathanell*, the sonne of John *Knox*, Willm̄ Whitingham the godfather.

14 of August. *John* the sonne of Frauncis *Withers*, Christopher Goodman being the godfather.

17 of August. *Zacharie*, the sonne of Willm̄. *Whitingham*, Willm̄. Willm̄s being the godfather.

[p. 74] *Zacharle*, the sonne of John *Bodlegh*, Augustyne Bradebridge being the godfather.

Susanne, the doughter of John *Barron*, Christopher Goodman beinge the godfather.

A° 1558.

May 1558. *Ruthe*, the doughter of Anthony *Gilby*, Willm̄. Whitingham godfather.

Naamy, the doughter of Peter *Willies*, John Knox the godfather.

July 28. *Isaac*, the son of Jhan Pullan, Christophor Goodman godfather.

August 25. *Zacary*, the son of Jhon *Stubs*, John Bodlayh godfather.

November 29. *Eleezer*, the son of Jhon *Knox* ministor, Miles Coverdal witnesse.

December 11. *Susanna*, doghter of Wylliam *Whitingham*, Christophor Goodman witnesse.

Decembre 19. *Marie*, Doghter of Thomas *Duwick*, Jhon Bodlayh witnesse.

January 23 (1559). *Susanna*, doghter to *Daniell*, Jhon Bodlayh witnesse.

[p. 105] The Names of all soche persons as have bene coupled togither **by mariage** wtin the Englishe Churche and Congregation in Geneva from tyme to tyme since the erection of the same Churche & the names of those men that presente the wemen to the Churche, And also the daye and the yere when every sutche mariage was made, as here following may plainely appere. That is to say : —

A° 1556.

February 24. *Jane Stafford* als Willmz. widowe, was then maried unto *Maximilian Celsus* the Italian precher.

Sir *John Burtwick*, knight and *Jane Bonespoir* of Britagne were maried togither.

Novembre 15. *Willm. Whitingham* of Chester in England and *Katheryne Jaquemayne* of Orleaunce in Fraunce were then maried.

Decembre 22. *John Stubbes* of Coventrie, and *Mary Gawton* of

A° 1557.

Thomas Spenser of Wroghton in Wilteshere and *Ales Agar* of Colchester, widowe.

Thomas Bentham of Sherburne in the County of Yorke, and *Mawde Fawcon* of Hadley in the county of Suffolk.

Willm. Cole of Grantham in the county of Lincolne, and *Jane Agar*, doughter of the said Ales Agar, widowe.

A° 1558.

January 30. *Richard Amondesham* of Heston in the County of and *Elenor* of Totnesse in Devoneshere.

Aprill 10. *John Dowes* of Tunbridge in the county of Kent, and *Marie Malet* of Diepe in Normandie.

29] The names of all soche of the Englishe Congregation in Geneva, As have bene **bueried** there from tyme to tyme, synce the erection of the Churche togither wt the names of their husbondes or parents, or masters, yf they had any there. And also the daye and the yere of their bueriall, As here following it may plainely appere That is to say —

A° 1556.

Marche 7. *James* servant to Sir Willm Stafford, Knight.

May 5. *Sir Willm. Stafford* Knight.

Daniel the sonne of John *Hollingham.*

A° 1557.

Feb. 26. *Jane Stafford* als Willmz, als the Countesse, being wife to Maximilian Celsus, the Italian precher, called the Countie.

May 12. *Anne,* the doughter of Anne *Lock,* and of Harry Lock her husbond.
May 26. *Bethony* the doughter of James Yonge.
June 1. *John* the sonne of John *Hollingham.*
Octobr 7. *Ruthe,* the doughter of Anthony *Gilby.*

A° 1558.

February 1. *Joice Butler,* the wife of Willm̄. Fuller.
August 16. *William Gybson,* husband to
Septemb. 13. *Faythe Pullane,* doghter to Jhon Pullanes, wife.

[p. 130] *Anno Dni 1558.*

Septembr. 20. *Richard Amandesham,* husband to Elenor .
October 10. 2 Children of Cornelius *Stivens* and Margery his wiffe bothe borne at a byrthe, the one alyve, and thother dede borne, bothe unchristened.
October 11. *Margery* wyff to the saide *Cornelius.*
October 26. *Susan* doghter to Jhon *Baron.*

A° Dni 1559.

April 29. *Erkenwalde Raulins.*

A° Dni 1560.

April 12. *Susan* the daughter of Willm̄. *Whitingham.*

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS

A

Aarau. 59. 74. 256. 257. 265.
Adam. 137. 138.
Allemagne. 116. Haute- 123.
Allstedt en Thuringe. 151.
Ambroise, père de l'Eglise. 174.
Amondesham, Richard. 48.
Anabaptistes (les). 121 ; leur traité contre la prédestination : 134 à 142 ; 148. 151.
Anvers. 77.
Apocalypse. 118.
Apocryphes. 248.
Argyle, comte d'. 214.
Aristote. 159. 173.
Arméniens (les). 162.
Asa, roi de Juda. 251.
Ashby de la Zouche. 272. 274.
Athalie. 161. 166. 181.
Augustin, saint. 83. 145. 174.
Aylmer, John. 195 à 197. 206.

B

Baal. 131. 168.
Babylone. 105.
Bacon, Thomas. 288.
Badius, Conrad, imprimeur. 115.
Bale, Jean. 22. 66.
Bâle. 13. 22. 37. 38. 58. 66. 71. 256. 265.
Balnaves. 62.
Baliol. 158.
Barbier, imprimeur. 116.
Barnes, Robert. 76.
Baron, John. Bourgeois de Genève : 44 ; 70. 142. Collabore à la Bible : 241, 242 ; 260.
Basile, père de l'Eglise. 174.
Beaton, David, cardinal. 62. 156.
Beaton, James, archevêque de Glasgow. 211.
Beaumont, Robert. 71. 266.
Beauvoir, William. 256.
Bendall, John. 23.
Bentham, Thomas. 22. 74. 75. 242, 266.
Berg-Zabern (Palatinat). 77.
Bernard, J.-F., secrétaire du Conseil de Genève. [illegible].
Bernier. 68.
Béroald. 69.
Bertram, Thomas. 47.
Berwick. 62. [illegible]. 201. 272.

Bèze, Théodore de. 52. 69. 73. 116. 117. 118. 119; Sa Table sur la Prédestination, traduite par Whitingham : 125 à 129; 143. 145. 199. 237. 239. 243. 249. 253. 267. 273; Ses commentaires sur Daniel et sur les Psaumes, traduits par Gilby : 275 à 280; 284. 288. 295.
Bodley ou Bodleigh, John. Bourgeois de Genève : 44; 68 à 74. 98. Contribue à la traduction de la Bible : 240; part de Genève : 260; en Angleterre : 275, 290, 291.
Bodley, Nicolas, frère de John. 69.
Bodley, sir Thomas, fils de John. 69.
Bodley, Zacharie, fils de John. 69.
Bolsec. 125. 133.
Bomberg. 243.
Bonespoir, Jeanne, femme de John Burtwick. 67.
Bonner, Edmond, évêque de Londres. 64. 70. 72. 164.
Bowes, Mrs. 63.
Bowes, Marjory, 1re femme de John Knox. 63.
Bowles, Richard. 257.
Bradford, J., martyr. 72.
Bruce. 158.
Brême. 20.
Brès, Guy de. 118.
Bruccioli. 239.
Bucer. 4. 12. 118. 292.
Bullinger, Henri. 5. 22. 32. 58. 59. 66. 71. 73. 77. 118; Sa réponse aux questions de Knox sur la politique : 160 à 163; 199. 216. 242. 267.
Burnet, Gilbert. 60. 64.
Burtwick, John. 67.
Butler, Joice. 61.

C

Caïn. 132.
Calvin, Jehan. 11. 13; en face des troubles de Francfort : 27, 30, 34 à 36; accueille les Anglais : 37, 38, 41, 48, 49; et Whitingham : 50, 51; et Lady Stafford : 58, 59; et Knox : 62; 66. 72. 79; et la Forme des prières des Anglais : 80, 85, 97, 102, 108, 110, 111; Ses œuvres de 1555 à 1560 : 115, 116; 125. 133; et l'ouvrage de Knox sur la Prédestination : 143, 145, 148, 153; et les pamphlets de Knox et de Goodman : 169, 175, 192, 199; 215. 234; revise avec Bèze le N. T. français : 239; 258. 267. 268; correspond avec Goodman : 269, 271; 273. 274; correspond avec J. Knox : 275; Traités de C. reproduits à Londres : 276, 277; 282. 283. 284. 292. 295.
Cambridge, Université. 4, 71, 72, 266; couvent des Augustins. 76.
Caracciolo, Galeazzo. 67. 119.
Castellion, Sébastien. 117. 125. 133. 146. 149.
Castellion, Louis. 23.

Cecil, sir William. 197. 199. 221. 276.
Celse. 135.
Celsus, Maximilien, comte Martinengo. 67.
Cercia, Antonio. 119.
Cévennes, les. 71.
Chambers, Richard. 22. 26. 72. 256.
Charles-Quint. 7. 35. 119. 151. 163. 167.
Cheke, sir John. 22. 37.
Chester. 49. 270.
Chevalier. 69.
Christian, roi de Danemark. 77.
Chrysostome, père de l'Eglise. 174.
Cole, William. 36. 75. 76 ; collabore à la Bible : 241 ; en Angleterre : 266.
Cole, Thomas. 22. 27. 86.
Cologne. 23.
Cook, sir Anthony. 22.
Cooke, Robert, anabaptiste. 134.
Cop, Michel. 118.
Cordier, Mathurin. 258. 259.
CORINTHIENS, les. 83, 99 ; la 1re Epître aux- : 121.
Courtois. 116.
Coverdale, Miles. 4. 6. 20. 47 : à Genève : 76 à 78 ; ancien : 98 ; la Bible de : 230, 231 : 233 ; collabore à la Bible de Genève : 241, 242 : en Angleterre : 266, 272.
Cox, précepteur d'Edouard VI. 2 ; en lutte avec Knox, à Francfort : 30 à 36 ; 206. 265 : revise le Psautier anglais : 285.
Craig, James. 286.
Cranmer, Thomas, archevêque de Cantorbéry. Soutient la Réforme sous Edouard VI : 3 à 7, 10, 16, 62 ; emprisonné, exhorte les protestants à fuir : 17, 20, 65 ; 71, 72 ; martyr : 120, 124 ; 196 ; et la Grande Bible : 232.
Crespin, Jean, imprimeur. 66. 79. 292.
Cromwell, Thomas. 77 ; et la Grande Bible : 231, 232.
Crowley. 273.
Crucius, Jacques. 23.

D

Daniel. 99. 162. 273.
David. 137. 245.
Dieppe. Knox à : 35, 62, 64, 141, 160, 163, 165, 172, 197, 198, 209, 213 ; 264.
Dorset, marquis de. 188.
Dudley, Ambroise, comte de Warwick. 271.
Dudley, Robert, comte de Leicester. 278.
Dunce ou Daunce. 59.
Durand, Zacharie, imprimeur. 282. 284.
Durham. 271. 272.

E

Earl, pasteur anglais. 267.
Ecosse. 63. 95. 112 ; John Knox et l'Ecosse : 208 à 221 ; Gilby et l'Ecosse : 221 à [illegible] ; 249 ; La Forme des prières en : 282 à 283 ; Le Psautier en : 286.

Edouard Ier, roi d'Angleterre. 158.
Edouard VI, roi d'Angleterre. Favorise la Réforme : 2 à 14; sa mort : 16 à 17, 50; 53. 62. 66. 71. 81. 120. 124. 134. 151. 156. 160. 161. 181. 182. 186.
Elie, le prophète. 131. 169.
Elisabeth, reine d'Angleterre. 32. 52. 61 ; hostile à Goodman et à Knox : 195 à 200, 205, 206 ; Dédicace des Psaumes à : 244 à 247; Dédicace de la Bible à : 250 à 252 ; 282.
Emden (Frise orientale). 7. 20. 22. 23. 24. 72. 81.
Erskine de Dun, John. 214. 216.
Esaïe. 198. 199.
Estienne (les). 116.
» Robert. 237. 238. 243.
» Henri. 239.
Etienne, le diacre. 122.
Eusèbe, 162.
Eutychiens (les). 121.
Evangiles (les). 116.
Ezéchias. 83. 92. 166. 218.
Ezéchiel. 172.

F

Fagius. 4.
Farel. 107. 108. 118.
Faucon, Maud, femme de Th. Bentham. 74.
Fergus, Ier, roi d'Ecosse. 158.
Fills, Robert. 278 à 280.
Fouler, John. 195.
Fox ou Foxe, John. 27. 36. 38. 53. 86. 126. 128, 194. 265.
Francfort sur-le-Main. L'Eglise anglaise de : 23 à 36; 38. 49. 50. 53. 54. 59. 65. 69, 70. 71. 72. 73. 82. 89. 93. 169. 201. 241. Lettre de Genève à l'Eglise de. 256 à 257; 265. 283.
Frarin, de Louvain. 195.
Froschover, Cristophe, imprimeur à Zurich. 75. 77.
Fuller, William. 60.

G

Gallars, Nicolas des. 268. 269.
Gallo, Giulio Domenico Caramagnese. 119.
Gardiner, Etienne, archevêque de Cantorbéry. 2. 52. 53. 66. 70. 120. 122. 124. 164.
Gifford. 61.
Gilby, Anthony, à Francfort : 27, 36 ; à Genève : 39, 40, 49, 51; 52; écrit sur la prédestination : 128 à 133. 143 ; appelle l'Angleterre et l'Ecosse à la repentance : 221 à 224; collabore à la Bible de Genève : 241 à 242 ; quitte Genève : 260; sa vie en Angleterre : 272 à 274, 280.
Gilby, Goddred, fils d'Anthony. 272. 276.
Glastonbury, en Somerset. 11. 14. 23. 65.
Glauburg, Johan von. 23. 24. 31.
» Adolph von. 35.
Glencairne, comte de. 209. 214.
Goodman, Christophe, à Francfort : 36; à Genève, nommé pasteur et bourgeois de Genève : 39, 40, 44, 49 ; 52. 53.

70. 98 ; écrit sur l'obéissance due aux puissances supérieures : 177 à 192 ; opposition contre cet ouvrage : 194 à 200 ; 221. 224 ; collabore à la Bible de Genève : 241 à 242 ; part de Genève : 259. 264 ; en Ecosse puis en Angleterre : 269, 270 ; meurt à Chester : 271. 274.
Gray, Lord Henri. 188.
Grey, Lady Jane. 17. 165.
Grindal, évêque de Londres, archevêque d'York, puis de Cantorbéry : 22. 41. 72. 206. 272. 273.
Guise, les. 171.

H

Hales, juge. 190.
Hall, Rouland, imprimeur à Genève : 49, 66, 70 ; imprime la Bible : 253, 260 ; à Londres : 276 à 278, 289.
Hambourg. 20.
Hammond, William. 23.
Hancock, Thomas. 66.
Hénault, Jean de. 118.
Henry VIII, roi d'Angleterre. 1. 2. 12. 20. 110. 134. 222. 223. 232.
Hérodias, 166.
Hertford, voir Somerset.
Hooper, évêque de Glocester. 3. 4. 6. 20.
Hopkins, John, traducteur des Psaumes. 111. 285.
Horn. 22. 75. 256.
Humphrey, Laurence. 22. 75. 76. 266. 273.
Huntingdon, Lord Hastings, comte de. 272. 273. 280.
Huss, Jean. 292. 293.

I

Innocent III, pape. 157.

J

Jacob, le patriarche. 132.
Jacques V, roi d'Ecosse. 212, 222.
Jacques VI, roi d'Ecosse, Jacques I, roi d'Angleterre. 96. 294. 295.
Jacquemyn, Catherine, d'Orléans, femme de Whitingham. 50. 67.
Javel. 134.
Jean, l'Evangile de. 116.
Jean, roi d'Angleterre (1199-1216). 157.
Jéhu, roi d'Israël. 169.
Jérémie, le prophète. 217.
Jésabel. 166. 174. 186. 219.
Jewell. 75. 206. 265.
Jonas. 131 ; le livre de. 229.
Josias, roi de Juda : Edouard VI comparé à : 12. 92. 218. 2[illegible]1.
Judas, l'apôtre. 137.

K

Kethe, William : 36. 73 ; collabore à la Bible de Genève : 241 ; envoyé aux églises d'exilés : [illegible] ; complète le Psautier : [illegible].

Knox, John : en Angleterre : 6, 16, 17, 21 ; appelé à Francfort : 26 ; compose une liturgie : 27 ; puis une autre : 28 à 30 ; son conflit avec Cox : 30 à 35 ; part de Francfort : 35 ; vient à Genève : 61 à 64 ; reçu bourgeois : 44 ; pasteur à Genève : 98 ; écrit sur la prédestination contre un anabaptiste : 135 à 154 ; disciple de John Major : 156 à 159 ; ses questions à Bullinger : 160 à 163 ; son Admonition à ceux qui professent la foi : 165 à 170 ; sonne son premier Coup de trompette : 171 à 176 ; les thèses du second Coup de trompette : 193 ; son Exhortation à l'Angleterre à embrasser l'Evangile : 200 à 208 ; ses Lettres à Marie de Guise : 209 à 212 ; aux Nobles et aux Etats de l'Ecosse : 213 à 219 ; à la Communauté de l'Ecosse : 219 à 220 ; 224 ; collaborateur occasionnel à la Bible de Genève : 241 à 242 ; 264 ; correspond avec Calvin et Théodore de Bèze : 274 à 275. 282. 288.

Knox, William, père de John. 61.

Knox, Nathaniël, fils de John, 63.

Knox, Eléezer, fils de John. 63. 76,

L

Lasco a, Jean, baron de Pologne : fonde une église en Angleterre : 7 à 9. 14 ; expulsé : 20. 87. 90. 97.

Latimer, Hugues. 6. 20 ; martyr : 120, 124.

Laurence. 291.

Lausanne. 13. 73. 117.

Lect, conseiller à Genève. 142.

Leith, port d'Edimbourg. 198.

Lekprewik, imprimeur à Edimbourg. 282 à 283.

Leo Judae. 243.

Lever, Thomas. 22 ; pasteur à Francfort : 25 à 28, 163 ; à Genève, puis à Aarau : 58 ; 72. 257 ; en Angleterre : 266, 273.

Leyde, Jean de. 151.

Libertins (les). 48, 115. 148.

Linsey, David. 260.

Lock, Mrs. 64.

Lollards (les). 2. 5. 6.

Londres, Eglises réfugiées à : 7. 8. 14.

Lorne, Lord. 214.

Luther, Martin : Ecrits de, traduits en anglais : 5 ; en français : 118 ; influence de sa Bible sur les versions anglaises : 228, 230, 231, 243 ; 292.

M

Mair ou Major, John. 61. 152. 156 ; ses doctrines politiques : 157 à 159. 192.

MALACHIE. 53. 129. 241.

Manichéens (les). 151.

Mareschal, comte. 209.

Marie de Guise, régente d'Ecosse. 170. 209 à 216.

Marie Stuart, reine d'Ecosse. 156. 171. 217. 222. 282.

Marie Tudor, reine d'Angleterre : son avénement : 17 à 20 ; persécute les protestants : 60 à 66, 77, 120, 148, 163 ; honnie par John Knox : 166 à 169, 219 ; par Goodman : 181 à 182 ; et par Gilby : 223 ; défendue par les catholiques : 194 ; 238 ; sa mort : 241, 244, 255.
Marot, Clement. 111. 118.
Martyr, Pierre (voir Vermigli).
Maupas, George. 23.
Mélanchton, Philippe. 66. 118.
Mersan, juge. 190.
Meteren, Jacob van, imprimeur à Anvers. 77.
Michée. 53. 241.
Milanese, Giulio. 119.
Milne, pasteur, martyr. 217.
Madeleine, temple de la, à Genève. 67.
Moïse. 83. 92. 218.
More, Thomas. 196.
Morel, Jean. 23.
Morison, sir Richard. 22. 37.
Morton, comte de. 214.
Münster, Sébastien, traducteur de la Bible. 232. 243.
Münster. en Westphalie. 151.
Münzer, Thomas, chef anabaptiste. 151.
Musculus, Wolfgang. 33.

N

Navill, Alexandre. 22.
Negro, Francisco. 119.
Néron. 167.
Neuchâtel. 13.
Newcastle. 62. 160.
Ninivites (les). 131.
Nombres, le livre des. [illegible].
Northumberland, comte de. 17. 156.
Norton, traducteur de Psaumes, 285.
Nostre-Dame-la-Neufve ou *la Nove*, temple de, à Genève, 39. 67, 68. 111. 177.
Nüremberg. 294.

O

Ochino, Bernardino. 4. 118.
Œcolampade, 119.
Olivétan. 229. 231. 237.
Oporinus, Jean, imprimeur à Bâle. 22.
Orleans. 50. 67. 191.
Osée. 116.
Oxford, Université. 4. 20. [illegible]. 53. 72. 74. 75. [illegible].

P

Padoue. [illegible].
Parker, Mathieu, archevêque de Cantorbéry : 221 ; s'oppose à la diffusion de la Bible de Genève : 201 à 205.
Parkhurst. 22. 75. [illegible].
Parry. 28.
Pascale, Giovannni, Luigi. 119. 234.
Paul, saint, apôtre. [illegible]. [illegible]. [illegible]. 122. 130. [illegible]. [illegible]. [illegible].
Pays-Bas (les). 106.
Pellican. 22. 131.
Pentateuque (le). [illegible]. [illegible].
Perez, Juan. [illegible]. 234.

Philippe II, roi d'Espagne. 20. 35. 163 à 165.

Phinée. 169.

Pierre, saint, apôtre. 131. 167.

Pilkinton, James. 22. 71. 75. 206. 257. 266.

Pinet, du, Antoine. 118.

Pole, le cardinal. 164. 197. 244.

Pont, Robert, traducteur de Psaumes. 286.

Poullain, Valérand, pasteur en Angleterre : 11 à 16 ; à Francfort : 22, 23, 31, 35, 36 ; sa liturgie : 88 à 90, 94.

Poynet, évêque. 22. 54.

Prayer-Book d'Edouard VI, le 1er : 4.
le 2me : 26. 27. 31. 33. 36. 53. 72. 89. 206. 267 ; revisé sous Elisabeth : 266, 282, 286, 288, 294.

Psaumes (les). 116. 119 ; traduits en prose : 244 à 247, 273 ; traduits en vers : 110 à 113, 284 à 287.

Pullain, James, imprimeur. 113.

Pullain, John. 75. 266. 285. 286.

R

Ragueau, Jean, notaire. 68.

Raulins, Erkenwalde. 259.

Reboul, Antoine, imprimeur. 113. 116.

Ridley, Nicolas, évêque de Londres : 6 ; emprisonné : 20, 21 ; conseille la fuite à ses amis : 60, 65 ; son traité *de cœna domini* traduit par Whittingham, 120 à 124.

Rivery, Jean, imprimeur. 116. 125.

Romains, épître de Paul aux. 133. 249.

Rogers (pseudonyme Matthew). Bible de. 230, 232 ; martyr : 233.

S

Saint-André. Knox à : 61. 62. 156 ; Goodman à : 269.

Saint-Germain, temple de, à Genève. 39. 67.

Saint-Gervais, quartier de Genève. 65.

Sampson, Thomas : en exil : 72. 73 ; indiqué comme collaborateur à la Bible de Genève : 241 à 242 ; en Angleterre : 266, 273.

Sandilands de Thorphichen, sir James. 47.

Sandys, archevêque d'York. 22. 265 ; hostile aux puritains : 272.

Sarasin, Philibert, médecin à Genève. 69.

Saül. 137.

Saussure, Françoise de, femme de Scrimger. 264.

Savoie (la). 116.

Scorye, John. 71 ; en Angleterre : 266.

Scrimger, Henry. 263.

Sebna. 166.

Seburne, Christophe, ou Plumer, diacre. 54.

Servet, Michel. 137. 148.

Shakespeare. 253. 288.

Sigismond Auguste, roi de Pologne; épître de Lasco à : 9.
Siméon, cantique de. 113.
Sinclair, pseudonyme de John Knox. 61.
Sleidan, Jean, historien. 118. 151.
Smithfield, bûchers de. 170.
Somerset, duc de. 3. 17.
Spencer. 288.
Spera, Francis. 190.
Stafford, sir William, établi à Genève en 1555 : 54, 56 ; y meurt : 56. 155.
Stafford, lady Dorothée, née Stafford : 55 ; en conflit avec Calvin : 57 ; à Bâle : 58.
Stafford, Robert, frère de lady Dorothée. 57 à 58.
Stafford, Jane, sœur de sir William, femme de Celsus Martinengo. 67.
Staunton, John, diacre. 54.
Sternholde, Thomas, traducteur des Psaumes en vers. 4, 85. 110. 111. 285.
Strasbourg : lieu de refuge pour les protestants exilés : 22 à 27, 53 à 54, 72 à 73 : la liturgie de : 102 à 107 ; John Aylmer à : 196 ; 256. 265.
Suffolk, duc et duchesse de. exilés : 22.
Suffolk, duc de ; martyr : 188.
Sulzer, Simon. 66.
Sutton, Edouard. 24.

T

Taconnerie (la), place de Genève. 67.
Temousaz (la), cloche mise à Nostre-Dame-la-Neufve. 40.
Tertullien, père de l'Eglise. 174.
Thirlby. 2.
Tindale. William. 4. 52 ; traducteur de la Bible : 22[illegible] à 229 ; martyr : 229 à 230, 235.
Tunstall, évêque de Londres. 124. 228.
Turner, Dr., 134. 273.

V

Valdes, Juan, 120.
Vauville, Richard, pasteur à Londres. 14.
Vermigli. Pierre Martyr, à Oxford : 4, 12 ; à Strasbourg, puis à Zurich : 20, 22, [illegible]. 50, 53, 74. 119. 242. [illegible].
Viret, Pierre. 30 ; ses œuvres de 1555 à 1560 : 116 à 119.
VULGATE (la). 248.

W

Wesel, lieu de refuge pour les protestants exilés : 24. [illegible]. 72. 77. 82.
Whitingham, William ; sa jeunesse : 49 à 50 ; à Francfort : 23 à 27. 34 à 36 ; sa venue à Genève : 37 à 38 ; bourgeois de Genève : 44 ; son pastorat : 50 à 51 ; ses œuvres : [illegible] ; son mariage : [illegible] ; écrit la préface de la Forme des prières et la traduit en latin : [illegible] ; traduit les Psaumes : [illegible] 113 ; traduit le traité de [illegible]

ley *de cœna domini* et la Table de Théodore de Bèze : 122 à 128 ; fait une préface au pamphlet de Goodman : 177 ; présente au Conseil le livre de Knox sur la Prédestination : 142 ; 227 ; traduit le N.T. : 233 à 238 ; dirige la traduction de la Bible : 238 à 254 ; part de Genève : 260 ; en Angleterre : 271 ; et le Psautier écossais :284 à 286 ; et la Bible de Genève : 289 ; sa mort : 273.
Whitingham, Zacharie. 68.
Wiburne, Perceval. 266.
Wiclef. 6.
Williams, William. 24. 36 ; bourgeois de Genève : 44. 70 ; ancien : 98 ; part de Genève : 261.
Williams, Charles. 260.
Williers, Françis. 98.
Winchester, marquis de. 166.
Wisedom, traduit des Psaumes en vers : 285.
Wishart, Georges, martyr. 62. 156.
Wittenberg, 243, 293.
Wood, Thomas. 24. 264.
Worms. 256.
Wyatt, sir Thomas. 20. 165. 188. 189.
Wythers, Samuel ; traduit le Traité des Reliques de Calvin : 277.

Y

Yong, André, James et John. 264.

Z

ZACHARIE, le prophète. 207.
Zorobabel. 250.
Zurich. 13 ; lieu de refuge pour les protestants exilés : 22 à 27, 32, 37, 71, 74 à 76 ; version de : 243, 263, 293.
Zwingli, Ulric. 5. 119. 293.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface vii

Liste des ouvrages consultés xi

INTRODUCTION

Origine de l'Eglise.

Etat de l'Eglise anglaise à la mort d'Henry VIII. — Efforts d'Edouard VI et de Cranmer pour développer la Réforme. — Facilités accordées aux Eglises étrangères en Angleterre. — A Lasco, Valérand Poullain. — Mort d'Edouard VI. — Persécutions contre les protestants; martyre de Cranmer, de Ridley, de Latimer et d'autres. — Fuite sur le continent, à Emden, à Wesel, à Francfort, à Strasbourg, à Zurich. — Luttes dans l'Eglise anglaise de Francfort au sujet de la liturgie. — Knox et son parti se réfugient à Genève. — Accueil de Calvin et des autorités. — Fondation de l'Eglise anglaise de Genève 1

CHAPITRE PREMIER

Les membres de l'Eglise.

Le Livre des Anglois. — Les réfugiés de Francfort : William Whitingham, Anthony Gilby, Christophe Goodman, etc.; les réfugiés antérieurs : Sir William Stafford, Thomas Lever, etc.; les ré-

Pages.

fugiés postérieurs : John Knox, John Bodley, les pasteurs, Miles Coverdale 43

CHAPITRE II

La Constitution et la Liturgie, le Psautier.

La Forme des Prières et de l'Administration des Sacrements. — Préface de Whitingham ; le but poursuivi dans la fondation de l'Eglise. — La confession de foi. — Les ministres. — Les anciens et les diacres. — La discipline. — Le culte public : la confession des péchés, la prière d'intercession. — Le baptême. — La sainte cène. — La forme du mariage. — L'interprétation des Ecritures. — La visitation des malades. — La sépulture. — Le Psautier. — Le Catéchisme 79

CHAPITRE III

Les Écrits théologiques.

L'exemple donné à Genève par de nombreux écrivains. – Le traité *de Cœna Domini*, de Nicolas Ridley traduit par Whitingham.— La Table sur la prédestination de Théodore de Bèze traduite par le même. — Traité d'Anthony Gilby sur l'élection et la prédestination. — Attaques d'un anabaptiste anglais (Cooke) contre la prédestination et ses défenseurs. — Réfutation de cet ouvrage par John Knox. — Arguments théoriques et pratiques. 115

CHAPITRE IV

Les Ecrits politico-ecclésiastiques.

John Knox disciple de John Major. — Celui-ci catholique en religion, mais libéral en politique, dans

Pages

son Histoire de la Grande-Bretagne. — Réponse prudente de Bullinger aux questions de Knox au sujet de l'obéissance aux pouvoirs persécuteurs. — L'Admonition à ceux qui professent la vérité en Angleterre. — Vive opposition à cet ouvrage. — Le premier Coup de trompette contre le monstrueux gouvernement des femmes, sonné par John Knox. — Le pamphlet de Goodman sur l'Obéissance due aux puissances supérieures et les droits de la résistance et de la révolte. — Les thèses du second Coup de trompette. — Ces pamphlets réfutés par les catholiques et les anglicans. — La reine Elisabeth très hostile à leurs auteurs. — La brève Exhortation à embrasser promptement l'Evangile, adressée à l'Angleterre. — Knox agit en prophète. — Son attitude plus prudente vis-à-vis de l'Ecosse. — Ses deux Lettres à la régente Marie de Guise. — Ses Epîtres aux nobles d'Ecosse. — Son Appel de la sentence prononcée contre lui par le clergé d'Ecosse, adressé aux Nobles et aux Etats de ce pays. — Son Appel à la communauté de l'Ecosse. — L'Admonition d'Anthony Gilby à l'Angleterre et à l'Ecosse pour les appeler à la repentance. 155

CHAPITRE V

La Traduction de la Bible.

La place prépondérante de la bible chez les réfugiés anglais. — Les versions antérieures de Tindale, Miles Coverdale, Matthew, la Grande Bible. — L'insuffisance de ces versions. — Travaux bibliques à Genève. — Le Nouveau Testament de Whi-

Pages.

tingham (1557). — Les notes. — La Bible de Genève, œuvre collective, les sources. — Le Psautier en prose envoyé à Elisabeth avec une épître dédicatoire. — Achèvement de la Bible; nouvelle épître à Elisabeth (1560). — Valeur de l'œuvre. . . 225

CHAPITRE VI

La Fin de l'Eglise.

Envoi de Kethe aux Eglises de Francfort, d'Aarau et d'ailleurs. — Lettre à ces Eglises : leurs réponses. — Le départ des réfugiés signalé par la population de Genève. — Les adieux des derniers partants à la Seigneurie. — Le congé qui leur est accordé 255

EPILOGUE

Les réfugiés froidement accueillis en Angleterre. — Leur participation aux luttes ecclésiastiques. — Goodman, Whitingham, A. Gilby. — Leur correspondance avec Calvin. — La traduction de plusieurs écrits de Calvin et de Bèze et des Lois et statuts de Genève. — La Forme des prières repoussée en Angleterre, adoptée par l'Eglise d'Ecosse. — Le Psautier genevois repoussé en Angleterre, adopté et complété en Ecosse. — La Bible de Genève, mal accueillie d'abord en Angleterre, puis victorieuse de la Bible des Evêques et largement mise à contribution par les auteurs de la version de 1611 265

Bibliographie 297

Le livre des Anglois 331

Index alphabétique des noms 339

Table des matières 349

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Pages

22 note 2, ligne 1, Brythanniae, lisez : Brytanniae.
» note 2, ligne 3, and, lisez : ad.
23 note, n° 10, lisez : n° 5.
34 note, ligne 2, Timoterius, lisez : Tinoterius.
39 ligne 21, lisez : le 14 Novembre.
56 note 2, f° 155 v°, lisez : Vol. 49, f° 185 v°.
62 ligne 5, martyr, lisez : martyre.
67 ligne 13, après Février, ajoutez : 1556.
» note 1, Scryptorum, lisez : Scriptorum.
70 lignes 20, 21, il semble être resté, lisez : il resta.
74 ligne 10, gradé, lisez : gradué.
77 ligne 9, après Berg-Zabern, lisez : (Duché de Deux-Ponts).
94 note, ligne 1, Schikler, lisez : Schickler.
116 ligne 2, et Index, page 341, Courtois, lisez : Courteau.
128 ligne 17, James, lisez : Jacques.
131 ligne 11, quatre mille, lisez : sept mille.
145 note, ligne 2, et à ses *Réponses aux Libertins* de 1545, lisez : et à son ouvrage de 1545 *contre la secte des Libertins spirituels.*
157 note 1, ligne 3, P. B., lisez : *Jodoco Badio.*
234 ligne 15, le 12 Juin, lisez : le 10 Juin.
268 note, Galasius, lisez : Gallasius.
271 note, ligne 1, 361, lisez : 364.
» note, ligne 2, Galasius, lisez : Gallasius.
272 ajoutez : note 4. Nous trouvons dans le *Livre du Recteur* (édition de 1860, page 3) les noms de Goddredus Gilbeus, Anglus, ex villa Eddenham, et d'Henricus Witherus, Anglus, Londinensis.
284 note 2, n° 37, lisez : n°s 9 et 19.

Pages

293 note, ligne 6, après (à Genève), ajoutez : pour François Estienne en 1567, et d'une autre imprimée (à Genève).

300 Bibliographie N° 7, note, ajoutez : Stadt Bibliothek de Francfort.

321 Bibliographie N° 34, note, ajoutez : B. M. Lambeth Palace Libr. Advocates Libr., Edimbourg.

328 Bibliographie N° 42, note, ajoutez : Stadt Bibliothek de Francfort.

331 ligne 5, de ceux, lisez : de tous ceux.

» ligne 15, psons : abbréviation pour persons.

332 ligne 1, als, lisez : alias.

» lignes 7 et 19, psons : abbrévation pour persons.

» ligne 17, après Richard Amondesham, lisez : 10 Novembre 1555.

» ligne 19, hither, lisez : thither.

341 col. 1, ligne 6, Cercia Antonio, lire : Cattani, Francesco.

